



S. M.
LA REINE VICTORIA
1867

S M
LE ROI GEORGES V
1927

JUBILÉ DE DIAMANT
de la
CONFÉDÉRATION DU CANADA



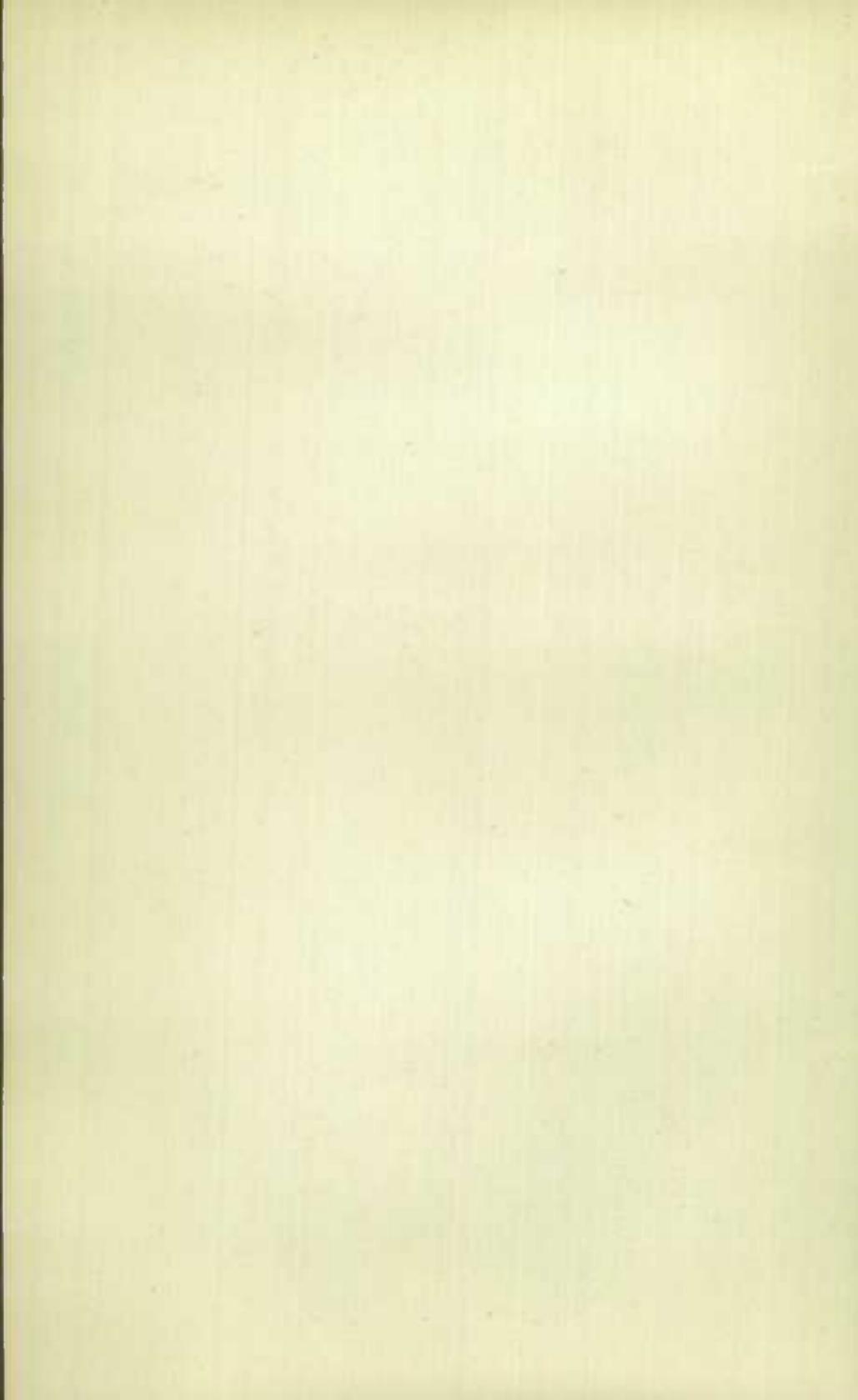
SOIXANTE
ANNÉES
DE
PROSPÉRITÉ

1867 · 1927



S. E.
LE VICOMTE
MONCK
1867

S E
LE VICOMTE
WILLINGDON
1927



FRONTISPICE

Notre frontispice représente les Pères de la Confédération, assemblés à Québec en 1864. Le tableau original, peint en 1883-1885, par M. Robert Harris, C.M.G., orna la salle des séances de la Commission des Chemins de fer à la Chambre des Communes jusqu'à l'incendie du 3 février 1916, qui le détruisit. Toutefois, l'artiste avait conservé un dessin au fusain, qui avait servi à l'exécution de son œuvre; après l'incendie, le gouvernement fédéral en fit l'acquisition. Notre gravure frontispice en est une reproduction. On estime que les portraits sont au moins égaux et dans quelques cas supérieurs à ceux de la toile. On trouvera, page 7, une clef aux portraits.



Les Pères de la Confédération

(Voir la clef du tableau, page 7)

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
FRONTISPICE—Les pères de la Confédération.....	ii
AVANT-PROPOS.....	vii
CHAPITRE I—Ebauche de l'histoire politique et de la Confédération du Canada.....	1
“ II—Superficie, ressources naturelles, climat.....	12
“ III—Constitution et gouvernement du Canada—Finances fédérales, provinciales et municipales.....	22
“ IV—Population—Progrès économique depuis la Confédération.....	32
“ V—Richesse nationale et production.....	43
“ VI—Agriculture.....	47
“ VII—Richesse forestière.....	62
“ VIII—Mines.....	69
“ IX—Forces hydrauliques.....	76
“ X—Pêcheries.....	78
“ XI—Commerce des fourrures.....	84
“ XII—Manufactures.....	87
“ XIII—Construction.....	93
“ XIV—Commerce.....	95
“ XV—Transports et communications.....	103
“ XVI—Finances.....	112
“ XVII—Travail—Le mouvement syndicaliste.....	122
“ XVIII—Instruction publique.....	127
APPENDICE I—Histoire chronologique du Canada sous la Confédération.....	131
APPENDICE II—Résumé statistique des progrès du Canada....	134
APPENDICE III—Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867.....	139

GRAVURES, CARTES ET GRAPHIQUES

	PAGE
Frontispice—Les pères de la Confédération.....	ii
Jacques Cartier.....	1
Champlain.....	1
Abitation de Québec.....	2
Carte du Canada en 1763.....	2
Général Wolfe.....	3
Général Montcalm.....	3
Carte des deux Canadas et des provinces maritimes en 1791.....	4
Sir Guy Carleton.....	5
Conférence d'où naquit la Confédération canadienne (Clef du frontispice).....	7
Bronze mural commémorant la séance du 1er septembre 1864, Palais législatif de Charlottetown.....	9
Carte du Canada en 1867.....	11
Carte du Canada en 1927.....	11
Carte du Canada indicatrice de ses richesses naturelles.....	13
Blé moissonné à Fort Vermilion.....	14
Légumes récoltés à Fort Vermilion.....	15
Zones forestières du Canada.....	16
Les pêcheries canadiennes.....	17
Le cap Trinity, rivière Saguenay.....	19
Température normale et précipitations normales en janvier.....	20
Tour de la Victoire.....	23
Fauteuil de la Présidence, Chambre des Communes, Ottawa.....	24
Palais législatifs des provinces.....	29
Armoiries des provinces.....	31
Angle des rues King et Yonge, à Toronto, en 1815 et en 1927.....	35
Angle de la Grand' rue et de l'Avenue Portage, à Winnipeg, en 1872 et en 1927.....	36
Graphique—Population du Canada, de 1871 à 1921.....	38
Graphique—Courbe des prix de gros, de 1867 à 1927.....	41
Richesse nationale, par éléments et par provinces.....	45
Superficie des terres occupées et des terres défrichées, en 1871 et 1921.....	48
Moyettes de blé à perte de vue dans l'ouest canadien.....	49
Élévateur de tête de ligne du gouvernement, sur les grands lacs.....	51
Troupeau laitier dans l'est du Canada.....	55
Ranch de S. A. R. le Prince de Galles dans l'Alberta.....	57
Arbres fruitiers en fleurs.....	58
Récoltes des fruits.....	59
Une relique de l'époque de la Confédération.....	60
Flottage à buches perdues dans une rivière de l'est.....	63
Transport du bois dans la Colombie Britannique.....	63
Une pulperie-papeterie.....	66
Hauts fourneaux.....	70
Production minérale du Canada.....	71
La grande usine où sont traités les minerais, à Trail, C. B.....	72
Une mine de la Colombie Britannique.....	74
Chutes du Niagara.....	77
Une saunerie de la Colombie Britannique.....	79
Quai à poisson en Nouvelle-Ecosse.....	79
Valeur des pêcheries canadiennes, 1870-1925.....	80
"Donald", renarde adulte au pelage argenté foncé, ayant obtenu le premier prix.....	85
Capitaux absorbés par les industries manufacturières.....	88
Production des manufactures.....	91
Fabrique d'instruments aratoires au Canada.....	92
Commerce du Canada, 1903-1926.....	96
Quai du C. P. R. et navire océanique, à Vancouver.....	97
Havre de Montréal.....	98
Havre de St. John, N.-B.....	100
Le premier train, mu par la vapeur au Canada, 1837.....	104
Le pont de Québec, l'un des maillons du réseau des chemins de fer de l'Etat.....	104
Longueur des voies ferrées canadiennes.....	106
Recettes et frais d'exploitation des chemins de fer.....	106
L'écluse hydraulique de Kirkfield.....	107
Automobiles enregistrées au Canada.....	108
Le téléphone au Canada.....	110
Banque de Montréal et the Royal Trust Co., à Montréal.....	114
Grossissement de l'actif des banques canadiennes, 1867-1926.....	116
Assurances sur la vie en vigueur au Canada, 1869-1926.....	118
Syndicats ouvriers par groupes d'industries, 1925.....	123

AVANT-PROPOS

Le premier juillet 1927, le Canada célébrera le Jubilé de Diamant de la Confédération et de son élévation au rang de Puissance. Des préparatifs pour la commémoration adéquate de cet important événement national se poursuivent dans toutes les parties du pays. L'histoire universelle montre peu d'exemples de nations accomplissant d'aussi grands progrès en une aussi brève période. Tous les Canadiens doivent être animés d'un juste sentiment d'orgueil pour le passé et d'une inébranlable confiance en l'avenir.

Parmi les différentes mesures adoptées pour stimuler l'intérêt et diriger l'opinion publique à cette fin, la plus notable fut la création par une loi du gouvernement fédéral d'un organisme connu sous le nom de "Comité National pour la célébration du Jubilé de Diamant de la Confédération." Ce comité est présidé par Leurs Excellences le Gouverneur général du Canada et la vicomtesse Willingdon; il compte parmi ses membres les lieutenants-gouverneurs et les premiers ministres des différentes provinces, les orateurs du Sénat et de la Chambre des Communes, plusieurs membres du Sénat et de la Chambre des Communes et maints autres notables citoyens. Les attributions de ce Comité consistent à organiser, en collaboration avec les provinces et d'autres corps, une brillante célébration du soixantième anniversaire de la formation du Dominion. Ainsi que le disait le Premier Ministre en déposant le projet de loi à la Chambre des Communes, ce Comité coordonnera les efforts des provinces et des municipalités, d'une extrémité de la Puissance à l'autre, avec ceux du gouvernement fédéral.

Plus tard, le jour de la clôture de la première session du seizième Parlement (14 avril 1927), la résolution suivante fut adoptée à l'unanimité, par la Chambre des Communes et le Sénat:

"Résolu, qu'au moment où le Canada approche du soixantième anniversaire de sa fondation comme Puissance, le Parlement du Canada manifeste publiquement sa profonde reconnaissance pour l'œuvre des Pères de la Confédération et, d'une seule voix, exprime sa foi et sa confiance en l'avenir de ce pays et en son développement au sein du Commonwealth britannique, sous l'égide de Sa Majesté le Roi.

"Le Parlement désire vivement que la célébration du Jubilé de Diamant qui se prépare actuellement soit une commémoration brillante et enthousiaste des bienfaits de la Confédération et des progrès subséquents de la Puissance. Il compte que cette commémoration ajoutera une inspiration nouvelle à la ferveur patriotique de notre peuple et offrira une vision plus claire de nos aspirations et de nos idéals, de telle sorte que, d'un océan à l'autre, puissent se développer un robuste esprit canadien et une unité nationale plus profonde en tout ce qui touche le Canada."

Jubilé de diamant de la Confédération

C'est dans cet esprit et pour prendre part à cet effort général que le présent recueil, préparé par le Bureau Fédéral de la Statistique, est actuellement distribué au peuple canadien. Notre pays est si vaste, ses ressources si multiformes et son histoire si pleine de hauts faits que, nonobstant notre familiarité avec un sujet qui touche de si près à notre cœur et à notre existence quotidienne, un recueil comme celui-ci remplira, croyons-nous, un objet utile, en ce qu'il permettra une appréciation exacte de nos progrès et de notre situation actuelle. Tout spécialement, ce petit livre fournira d'intéressants sujets de causerie aux orateurs publics, aux instituteurs et aux autres personnes qui auront un rôle à jouer dans la célébration, puisqu'il échelonne, sous une forme aisément accessible, les étapes de notre marche sur la route du progrès. Grâce à lui, peut-être, l'esprit des citoyens, et particulièrement des jeunes générations, s'élèvera à la hauteur de ce mémorable événement et acquerra une juste conception des grandes traditions et de l'héritage dont nous sommes les dépositaires.

Le présent recueil est distribué par le Bureau aux législateurs, à la presse, aux municipalités, aux associations éducatives et autres institutions du pays; la distribution aux écoles et au clergé s'opérera par les soins du Comité National pour la célébration du Jubilé de Diamant. On peut en obtenir des exemplaires supplémentaires en s'adressant au Comité National, à Ottawa.

JAMES MALCOLM,

Ministre du Commerce.

OTTAWA, CANADA,

JOUR DE VICTORIA, 1927.

CHAPITRE I.—ÉBAUCHE DE L'HISTOIRE POLITIQUE ET DE LA CONFÉDÉRATION DU CANADA

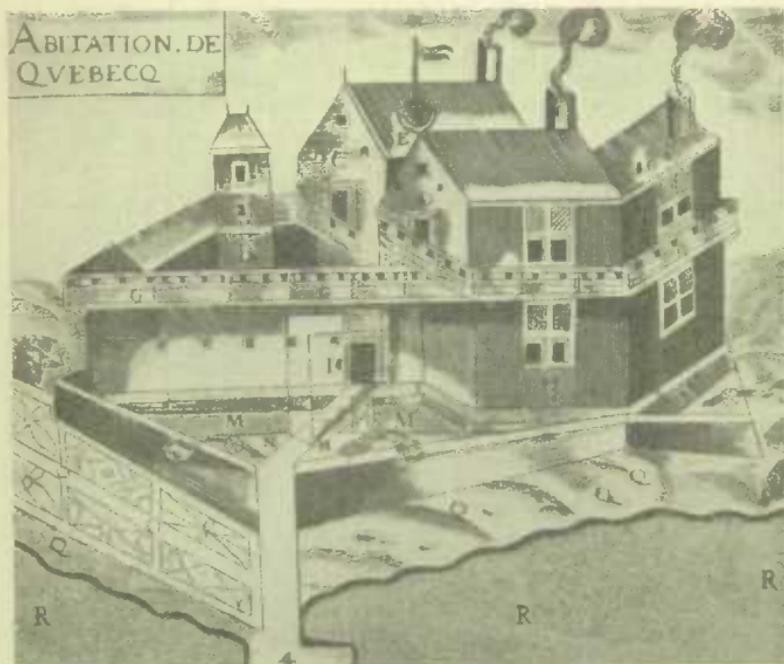
Les débuts. Période française.— Le prologue de l'histoire du Canada fut écrit par Jean Cabot, qui en découvrit le littoral oriental en 1497. Les voyages de Jacques Cartier (1534-1541) firent connaître le Saint-Laurent jusqu'à Montréal, mais Samuel de Champlain fut le véritable fondateur du Canada car, de concert avec de Monts, il créa Port-Royal en 1605, fonda Québec en 1608 et se signalait par de nombreuses explorations. Champlain fut associé avec les unes et les autres des compagnies détentrices du monopole du commerce (le négoce ayant été à l'origine, l'essentielle raison d'être de la colonisation); pendant les huit dernières années de son existence, il s'intéressa activement aux opérations de la Compagnie des Cent Associés, dont la charte, accordée en 1627 fut révoquée en 1663, le Canada étant alors placé sous le gouvernement immédiat du roi de France, avec une administration locale constituée par le Gouverneur, l'Évêque et l'Intendant, ce dernier étant en quelque sorte un gérant commercial. Il existait aussi un Conseil Souverain pour éclairer le Gouverneur, mais son rôle était purement consultatif. Ce système de gouvernement, appelé gouvernement royal, dura jusqu'à la fin de la période fran-



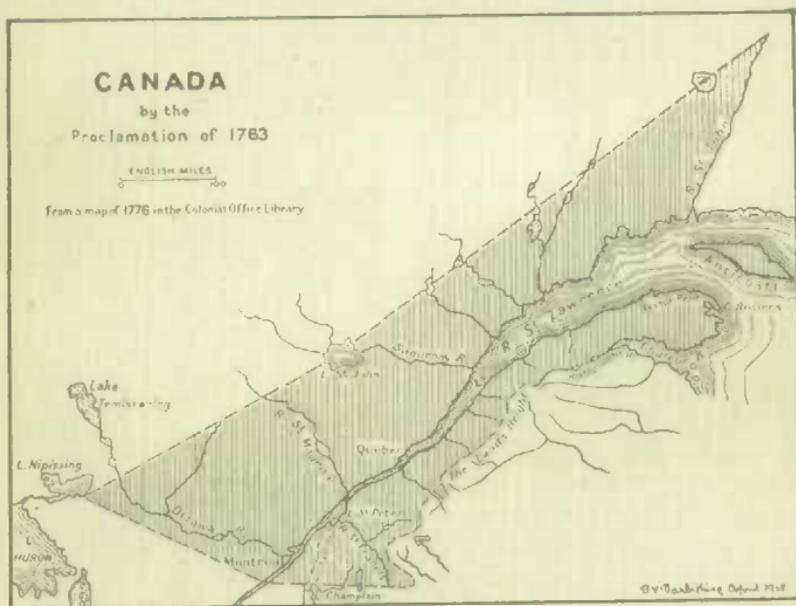
Jacques Cartier



Champlain



L' "Abitation" de Champlain à Québec



Carte du Canada en 1763

çaise, en 1760. Parmi les différents gouverneurs, le nom de Frontenac brille d'un éclat particulier; parmi les évêques, Mgr de Laval et parmi les intendants, Talon. Dans un résumé aussi succinct, uniquement consacré aux formes de gouvernement, il est impossible d'évoquer l'arrière-plan romantique et pittoresque du régime français au Canada—cette succession de brillants exploits qui illustrèrent à jamais les noms de Maisonneuve et de la Mère de l'Incarnation, de Dollard, d'Iberville et de la Vérendrye, de Marquette et de La Salle, qui firent connaître au monde civilisé les territoires formant aujourd'hui le Canada, noms qui persistent même actuellement dans certaines de nos institutions les plus notables.

La Nouvelle-Ecosse ou Acadie avait déjà été cédée à la Grande-Bretagne par le traité d'Utrecht, en 1713, lorsque la guerre de Sept Ans déclama la grande lutte pour la possession de la vallée du Saint-Laurent entre Wolfe et Montcalm, lutte qui coûta la vie aux deux chefs, à la bataille des Plaines d'Abraham.

Période britannique.—Le Canada, l'île du Cap Breton et le Nouveau-Brunswick actuel, devinrent par le traité de Paris, 1763, colonies de la couronne britannique. Les frontières du Canada d'alors sont indiquées sur la carte de la page 2. Pendant les quelques années qui suivirent, son gouvernement eut un caractère purement militaire.



Général Wolfe



Général Montcalm

En 1774, lorsque se manifestèrent les prodromes de la révolution américaine, les frontières de la province du Canada furent étendues par l'Acte de Québec jusqu'au fleuve Ohio au sud, et jusqu'au Mississipi à l'ouest. L'Acte de Québec créa également un Conseil, à pouvoirs limités, sanctionna l'usage des lois françaises dans les causes civiles et accorda le libre exercice de la religion catholique romaine. Après la guerre, le Canada ayant été conservé à la Grande-Bretagne par l'énergie de Sir Guy Carleton, alors gouverneur, qui, avec la collaboration des meilleurs éléments de la population, repoussa les attaques de Montgomery et d'Arnold, le traité de Versailles abandonna aux Etats-Unis le territoire, fertile mais désert, situé au sud des grands lacs. Plus tard, l'arrivée des Loyalistes de l'Empire-Uni renforça la population de langue anglaise de la Nouvelle-Ecosse et peupla le Nouveau-Brunswick et l'Ontario.

L'Acte Constitutionnel de 1791 sépara la province de langue anglaise d'Ontario ou Haut-Canada de la province de langue française de Québec ou Bas-Canada et donna à chacune d'elles le gouvernement représentatif qui existait en Nouvelle-Ecosse depuis 1758, dans l'île du Prince-Edouard depuis 1769 (la première législature se réunit en 1773), et au Nouveau-Brunswick depuis 1784 (la première législature se réunit en 1786). La carte ci-contre représente les provinces de l'Amérique Britannique du Nord, telles qu'elles existaient à la fin du dix-huitième siècle.

Au commencement du dix-neuvième siècle se produisit la guerre de 1812-15 avec les Etats-Unis; Sir Isaac Brock et le colonel de Salaberry s'y distinguèrent et, malgré l'infériorité numérique de leurs troupes, défendirent le Canada avec tant d'intrépidité que le traité de Gand, qui termina la guerre, ne lui enleva pas une acre de terre.



Carte des deux Canadas et des provinces maritimes en 1791

Cependant, le gouvernement représentatif accordé en 1791, s'il donnait aux représentants du peuple une certaine influence en matière d'administration, était loin de constituer un gouvernement populaire; il en résulta d'amères querelles entre les assemblées législatives et les gouverneurs—querelles qui, lorsque les assemblées législatives eurent mis la main sur le contrôle des finances, devaient inéluctablement conduire à une impasse. C'est ainsi que le Haut et le Bas-Canada se soulevèrent en 1837-1838; ces échauffourées, vite réprimées, eurent pour effet, l'envoi de Lord Durham au Canada,



Sir Guy Carleton
(Lord Dorchester)

l'union des deux provinces et l'octroi d'un gouvernement parlementaire. Durant les sept premières années de l'Union, les attributions et les pouvoirs du gouvernement parlementaire furent chaudement discutés, mais, après la formation du ministère Lafontaine-Baldwin, en 1848, il fut définitivement admis que, non plus que le Roi, le gouverneur ne gouvernait pas, et que les rênes du gouvernement appartenaient à celui des leaders politiques du moment qui était certain de l'appui de la majorité de l'Assemblée Législative. En la même année 1848, Lord Elgin étant gouverneur-général, le gouvernement parlementaire fut accordé à la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick puis, en 1851, à l'île du Prince-Édouard.

Pendant ce temps, sur le littoral du Pacifique, une nouvelle colonie naissait dans l'île Vancouver où l'on avait découvert du charbon en 1849, mais où le commerce des fourrures avait pénétré tant par terre que par mer, longtemps auparavant (c'est en 1793 que se place la traversée du continent par Sir Alexander Mackenzie). Le gouvernement parlementaire fut accordé à cette colonie en 1856. Un peu plus tard, la découverte de l'or sur le territoire continental déclancha une grande ruée de mineurs et le territoire continental fut constitué en colonie séparée en 1858. En 1864, naissait un Conseil législatif, dont une partie des membres étaient nommés par le gouverneur et les autres élus. Deux ans plus tard, les provinces de la Colombie Britannique et de l'île Vancouver s'unissaient et le premier Conseil Législatif de la Colombie Britannique siégeait; il était partiellement nommé et partiellement élu. En 1871, immédiatement avant l'accès-

sion de la Colombie Britannique à la Confédération, ce Conseil adopta la loi constitutionnelle, qui substituait une Assemblée Législative de vingt-cinq membres au Conseil lui-même. Cette loi fut mise en vigueur le 19 juillet 1871.

Mouvement fédératif.—Le projet d'unir les colonies britanniques de l'Amérique du Nord fut esquissé dès l'année 1789 par William Smith, ancien juge en chef du Canada; son plan comportait un Conseil dont les membres seraient nommés par le Souverain et une Assemblée dont les membres seraient élus par les députés des provinces. Vingt-cinq ans plus tard, un autre juge en chef (Sewell), proposa un plan presque identique. Toutefois, en l'absence de tout moyen rapide de communication et de transport, aucune union effective n'était possible.

Avec l'introduction des chemins de fer et des télégraphes, l'idée d'une Confédération entra dans le domaine des possibilités. En 1850, la Ligue de l'Amérique Britannique déclarait dans son manifeste que la vraie solution des difficultés du moment se trouvait dans la confédération de toutes les provinces et, en 1851, l'Honorable Henry Sherwood, qui avait occupé les fonctions de ministre de la Justice du Haut Canada et de Premier ministre, publiait un projet d'union fédérative des provinces britanniques de l'Amérique du Nord, essentiellement basé sur deux chambres électives et un système de législation locale, à peu près telles qu'elles existent aujourd'hui, si ce n'est que les gouverneurs des provinces étaient électifs.

En 1858, Alexander Galt, député de Sherbrooke à l'Assemblée Législative, proposa, tant au Parlement qu'à l'opinion publique, la confédération de toutes les colonies britanniques de l'Amérique du Nord; il réussit à déterminer le gouvernement Cartier-Macdonald dont il était membre, à envoyer une mission en Angleterre, afin de sonder les autorités impériales à ce sujet, mais cette tentative échoua. Ce fut l'impasse politique à laquelle se trouvait acculée l'Assemblée Législative quelques années plus tard qui induisit le gouvernement du Canada à reprendre ces pourparlers. Un second motif fut la dénonciation par les Etats-Unis du traité de réciprocité, ce qui obligea le Canada à chercher de nouveaux débouchés commerciaux. Une troisième cause fut une allégation par le gouvernement britannique à la nécessité pour le Canada de pourvoir, dans une large mesure, à sa propre défense. Pour toutes ces raisons, la Confédération devenait non plus une question académique, mais une question d'ordre pratique. En 1864 un gouvernement de coalition fut formé au Canada, dans le but de négocier la Confédération des provinces britanniques de l'Amérique du Nord, à défaut de quoi, on devait adopter le principe fédéral pour le Haut et le Bas Canada. Ce gouvernement de coalition, dont Sir Etienne Taché était le chef, John A. Macdonald

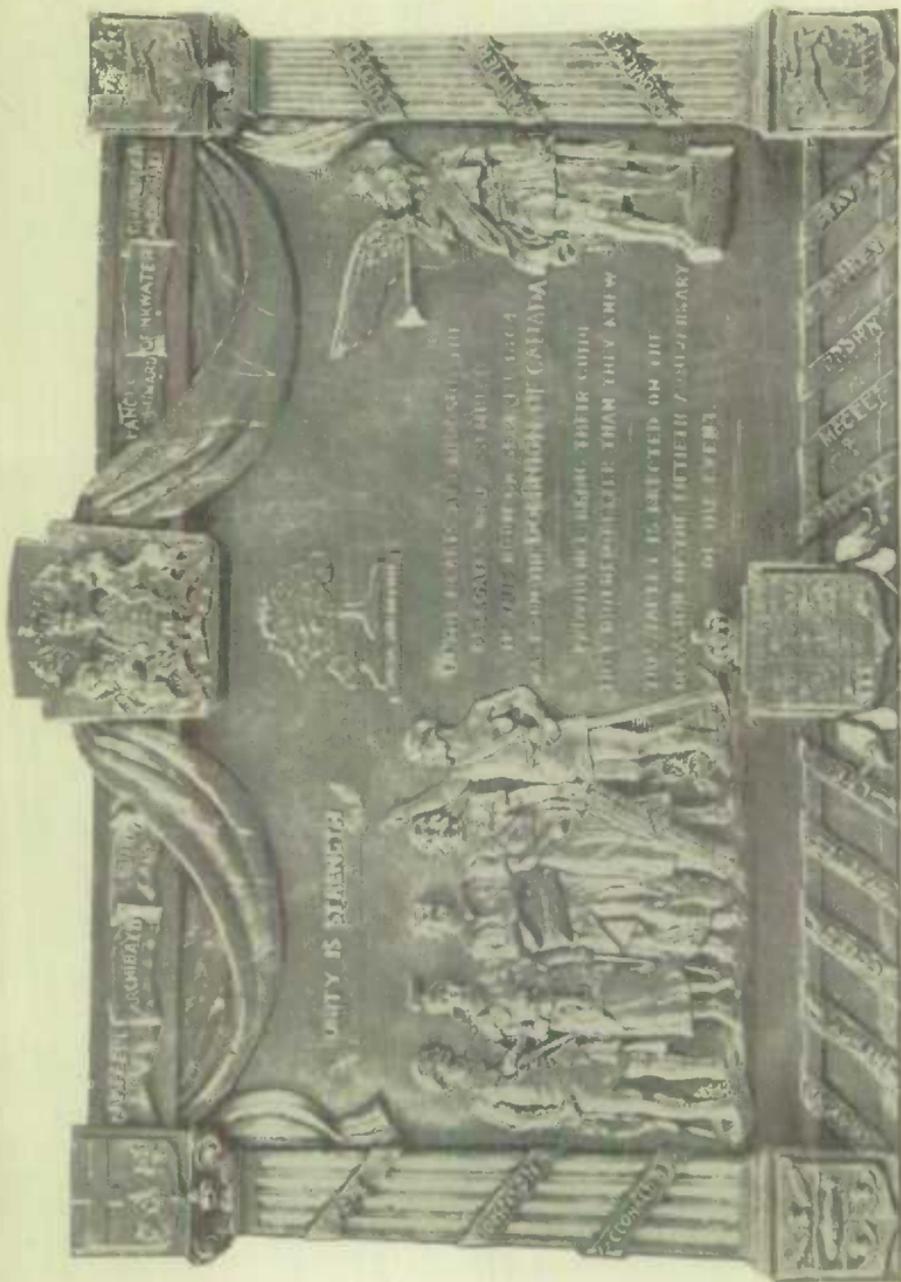


CONFÉRENCE D'OÙ NAQUIT LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE, OCTOBRE 1864. (Clef du frontispice)

1. Major Barnard. 2. W. H. Stevens. 3. E. Whelan. 4. W. A. Henry. 5. C. Fisher. 6. J. H. Gray. 7. E. Palmer. 8. G. Coles. 9. F. B. T. Carter.
10. J. C. Chapais. 11. S. L. Tilley. 12. A. Shea. 13. E. B. Chandler. 14. A. Campbell. 15. A. G. Archibald. 16. H. Langevin. 17. J. A. Macdonald.
18. G. E. Cartier. 19. E. P. Taché. 20. Geo. Brown. 21. T. H. Haviland. 22. A. T. Galt. 23. P. Mitchell. 24. O. Mowat.
25. J. Cockburn. 26. R. B. Diekey. 27. C. Tupper. 28. J. H. Gray. 29. W. H. Pope. 30. W. McDougall. 31. T. D'Arcy McGeo. 32. A. A. Macdonald.
33. J. McCully. 34. J. M. Johnson.

et George-Etienne Cartier les figures principales, comptait aussi parmi ses membres George Brown, Oliver Mowat et William McDougall, représentants de l'opposition.

A la même époque, un mouvement quelque peu similaire se produisait dans les provinces maritimes, qui possédaient trois gouvernements et trois législatures, dans un territoire beaucoup moins étendu que celui du Haut ou du Bas Canada. Les législatures des trois provinces autorisèrent leurs gouvernements à se réunir en conférence pour discuter l'opportunité de l'union des trois provinces sous un seul gouvernement et avec une seule législature; cette conférence se réunit à Charlottetown le premier septembre 1864. Le gouvernement canadien en ayant eu vent, demanda et obtint la permission d'y envoyer des délégués pour offrir son opinion. Ayant exposé leurs vues, ces délégués convainquirent les représentants des provinces maritimes d'ajourner leur conférence et de se réunir à Québec pour y discuter l'union fédérative de toutes les provinces, plutôt que l'union législative des provinces maritimes seulement. A cette seconde conférence, Terre-Neuve, aussi bien que le Canada et les provinces maritimes, était représentée. La conférence de Québec commença le 10 octobre et se termina le 29 octobre 1864. Les résolutions qui y furent adoptées formèrent par la suite la substance de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Ces résolutions, au nombre de 72, furent soumises à la Législature du Canada à la session suivante et approuvées par 91 voix contre 33. Mais, dans les provinces maritimes, l'accueil ne fut pas aussi favorable. Au Nouveau-Brunswick, la politique fédérative de M. Tilley fut rejetée aux élections générales et dans la Nouvelle-Ecosse l'opposition était si forte que le Dr Tupper, chef du gouvernement, dut revenir à son projet primitif d'une union entre les trois provinces du littoral. Heureusement, la situation s'améliora graduellement; le 17 avril 1866 l'Assemblée de la Nouvelle-Ecosse, par 31 voix contre 19, autorisait la nomination de délégués pour arrêter avec le gouvernement impérial, un plan d'union sauvegardant les droits et intérêts de la province. Après une autre élection générale au Nouveau-Brunswick, une résolution semblable fut adoptée par sa législature le 30 juin 1866, par 31 voix contre 8. Les délégués du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick se réunirent à Londres, à l'hôtel du Palais de Westminster, le 4 décembre 1866; ni l'île du Prince-Edouard, ni Terre-Neuve n'étaient représentées. Les résolutions de la conférence de Québec furent considérées et discutées séparément, modifiées dans certains détails et adoptées de nouveau, les amendements ayant pour objet d'accorder des conditions financières plus favorables aux provinces maritimes. La conférence aurait souhaité donner à la nouvelle Confédération le titre de "Royaume du Canada," mais cette pensée fut abandonnée par la



Proces mural commémorant la séance du 1er septembre 1864. Palais Législatif de Charlottetown

crainte que le nom de "royaume" pût offusquer nos voisins des Etats-Unis; on lui substitua donc le nom de Dominion. Ce texte amendé fut ensuite adopté par le Parlement impérial sous le nom de l'"Acte de l'Amérique Britannique du Nord," qui reçut la sanction royale le 29 mars 1867. Le 22 mai, une proclamation royale unissait les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick en une seule Puissance, sous le nom de Canada et, le premier juillet 1867, la Puissance commença son existence. (Certaines dispositions de l'Acte A.B.N. sont reproduites au chapitre III et l'Acte lui-même est imprimé comme appendice III).

Expansion du Canada.—Les premières années qui suivirent la Confédération, Sir John A Macdonald étant premier ministre, furent mouvementées; signalons notamment l'agitation qui régnait en Nouvelle-Ecosse, tendant à une sécession de cette province et la rébellion du Nord-Ouest, de 1870, causée par la cession au nouveau Dominion des immenses territoires de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Cette cession s'effectua néanmoins le 15 juillet 1870 et le Manitoba fut admis dans la Confédération comme la cinquième province de la Puissance. Le 20 juillet 1871, la Colombie Britannique accédait à la Confédération sur la promesse de la construction d'un chemin de fer touchant à l'océan Pacifique et l'île du Prince-Edouard, à son tour, liait son sort à celui de la Puissance le premier juillet 1873. En septembre 1880, toutes les possessions britanniques de l'Amérique du Nord et les îles en dépendant, furent annexées au Canada par un arrêté impérial du 31 juillet qui étendait notre territoire jusqu'aux régions arctiques. Les négociations engagées en 1895 avec Terre-Neuve pour l'amener à se joindre à la Confédération échouèrent; Terre-Neuve a encore aujourd'hui un gouvernement séparé. En septembre 1905, vers le milieu du long ministère de Sir Wilfrid Laurier, les nouvelles provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan furent créées, au moyen des anciens territoires de la Baie d'Hudson; enfin, en 1912 les frontières du Manitoba, d'Ontario et de Québec furent étendues au septentrion jusqu'aux limites suivantes: Détroit d'Hudson et Baie d'Hudson, Baie James et 60ième parallèle. Au nord du 60ième degré de latitude, pour les fins administratives, le Canada a été divisé en les territoires du Yukon, du Mackenzie, de Keewatin, et de Franklin, ce dernier comprenant les îles de l'Océan arctique.

L'évolution de la machinerie gouvernementale et des finances, qui accompagna cette expansion est brièvement traitée dans le chapitre III. On trouvera vers la fin de ce livre une chronologie du Canada confédéré, qui forme l'appendice I.

Soixante années de prospérité



Carte du Canada en 1867



Carte du Canada en 1927

CHAPITRE II.—SUPERFICIE—RESSOURCES NATURELLES—CLIMAT

Superficie

Ainsi qu'on vient de le voir à la fin du chapitre I, la superficie de la Puissance du Canada s'est énormément augmentée au cours des soixante années écoulées depuis la Confédération. Les quatre provinces originaires avaient une superficie totale, terre et eau, de 350,188 milles carrés, dont 338,224 milles carrés pour les terres seulement. En 1881, c'est-à-dire postérieurement à l'achat (en 1870) des vastes territoires de la baie d'Hudson, à l'admission de la Colombie Britannique en 1871 et de l'île du Prince-Edouard en 1873, la superficie de la Puissance était, lors du recensement, portée à 3,470,392 milles carrés. Depuis lors, de nouvelles explorations effectuées dans les régions septentrionales ont porté la superficie territoriale du Canada à 3,654,200 milles carrés, ce qui, en y ajoutant les 142,923 milles carrés recouverts par les eaux, donne un grand total de 3,797,123 milles carrés¹, soit plus de dix fois la grandeur de la Puissance à son origine. Les détails de cet agrandissement sont donnés dans le tableau suivant :

Superficie territoriale de la Puissance, en milles carrés, en 1867, etc., et en 1927

Provinces	Date de la création ou de l'accession	A la création ou à l'accession	En 1927
Confédération originaire—			
Ontario.....	1er juillet 1867	101,715	365,880
Québec.....	“ 1867	187,530	690,865
Nouveau-Brunswick.....	“ 1867	27,911	27,911
Nouvelle-Ecosse.....	“ 1867	21,068	21,068
Accession ultérieure—			
Colombie Britannique.....	20 juillet 1871	353,416	353,416
Île du Prince-Edouard.....	1er juillet 1873	2,184	2,184
Subséquentement créées—			
Manitoba.....	15 juillet 1870	13,965	231,926
Saskatchewan.....	1er sept. 1905	243,381	243,381
Alberta.....	“ 1905	252,925	252,925
Territoires.....		2,450,998 ¹	1,464,644

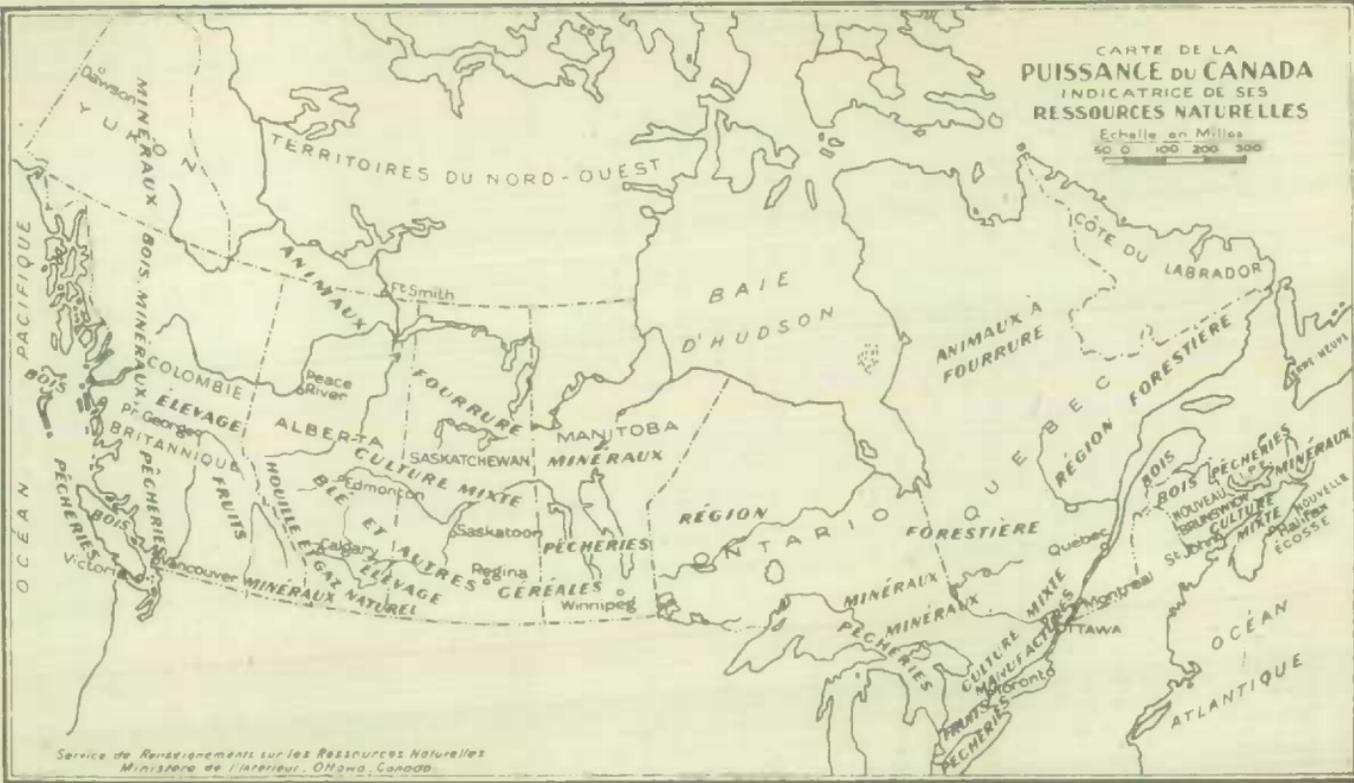
Ressources naturelles

Par ce qui précède on peut voir que les ressources naturelles du Canada sont celles d'un continent plutôt que d'un pays; nulle part dans l'univers une population égale à la nôtre ne possède une pareille richesse de ressources naturelles potentielles. C'est ce qui explique les énormes placements au Canada de capitaux venant de la Grande-

¹ La récente décision du Comité Judiciaire du Conseil Privé, qui déterminait les frontières du Labrador, a diminué cette superficie d'environ 100,000 milles carrés.

CARTE DE LA
PUISSANCE DU CANADA
 INDICATRICE DE SES
 RESSOURCES NATURELLES

Echelle en Miles
 50 0 100 200 300



Service de Renseignements sur les Ressources Naturelles
 Ministère de l'Intérieur, Ottawa, Canada

Soixante années de prospérité

Jubilé de diamant de la Confédération

Bretagne et des Etats-Unis (probablement \$5,250 millions), et le rapide grossissement de la richesse canadienne.

Les ressources naturelles du Canada consistent principalement en terres cultivables, forêts, pêcheries, minéraux, forces hydrauliques et animaux à fourrure. Chacune d'elles sera traitée dans les chapitres suivants, mais nous pouvons ici les résumer brièvement :

Terres cultivables.—La découverte de nouvelles variétés de céréales, à maturation rapide, telles que le blé Garnet, agrandit considérablement l'aire cultivable; à l'heure actuelle on ignore encore ce que peuvent valoir à ce point de vue les terrains situés au nord du 60° parallèle. Mais, dès maintenant, nous savons que sur les 1,401,316,413 acres constituant la superficie territoriale des neuf provinces, approximativement 358,162,190 acres sont susceptibles de production agricole, c'est-à-dire 2½ fois la superficie actuellement occupée et 5 fois la superficie des terres maintenant en rapport. Dans toutes les provinces, hormis l'île du Prince-Edouard, de vastes étendues de terre attendent encore le colon; quoique la nature du sol et le climat varient, en général, les céréales, les racines et les fourrages constituent une culture rémunératrice dans toutes les provinces; quant à l'élevage, on y procède aussi bien dans les terres les plus densément peuplées, que dans les parages avoisinants.

Les provinces maritimes sont renommées pour leurs fruits et leurs légumes; on apprécie principalement l'avoine et les pommes de terre de l'île du Prince-Edouard et du Nouveau-Brunswick ainsi que les pommes de la vallée d'Annapolis, Nouvelle-Écosse. La culture mixte



Blé mûrissant à Fort Versailles, 350 milles au nord d'Edmonton

Photo Service Cinématographique du Gov. Canadien

se pratique dans Québec et Ontario, certaines contrées de ces provinces se spécialisant dans les produits laitiers, le tabac, l'élevage du mouton, etc.; la péninsule du Niagara, au sud d'Ontario, est depuis longtemps fameuse pour ses fruits variés. Dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, la production des céréales est encore aujourd'hui la principale ressource, mais on commence à y pratiquer d'autres genres de cultures; d'autre part, l'élevage, autrefois si répandu dans les prairies, reconquiert une partie de son importance ancienne. Les fertiles vallées de la Colombie Britannique sont principalement consacrées à la culture des pommes et autres fruits; le long du littoral et dans l'île Vancouver, la grande culture et la culture maraîchère sont également en faveur.

Parmi les contrées actuellement ouvertes à la colonisation on doit citer en premier lieu la zone argileuse du nord d'Ontario et de Québec, où poussent de magnifiques récoltes; dans le nord de la Saskatchewan et de l'Alberta, des contrées plus vastes encore attendent la charrue.

Forêts.—On les divise en trois zones: (1) la forêt des sapins géants des Montagnes Rocheuses et du littoral du Pacifique; (2) la forêt septentrionale descendant du Yukon en une large courbe, touchant au nord des grands lacs et se continuant jusqu'au Labrador et (3) la forêt s'étendant depuis le lac Huron, à travers le sud d'Ontario et de Québec, jusqu'au Nouveau-Brunswick et la côte de l'Atlantique. On estime que 1,227,000 milles carrés sont couverts de forêts, étendue qui embrasse quelques terres cultivables. Le volume de ce bois est

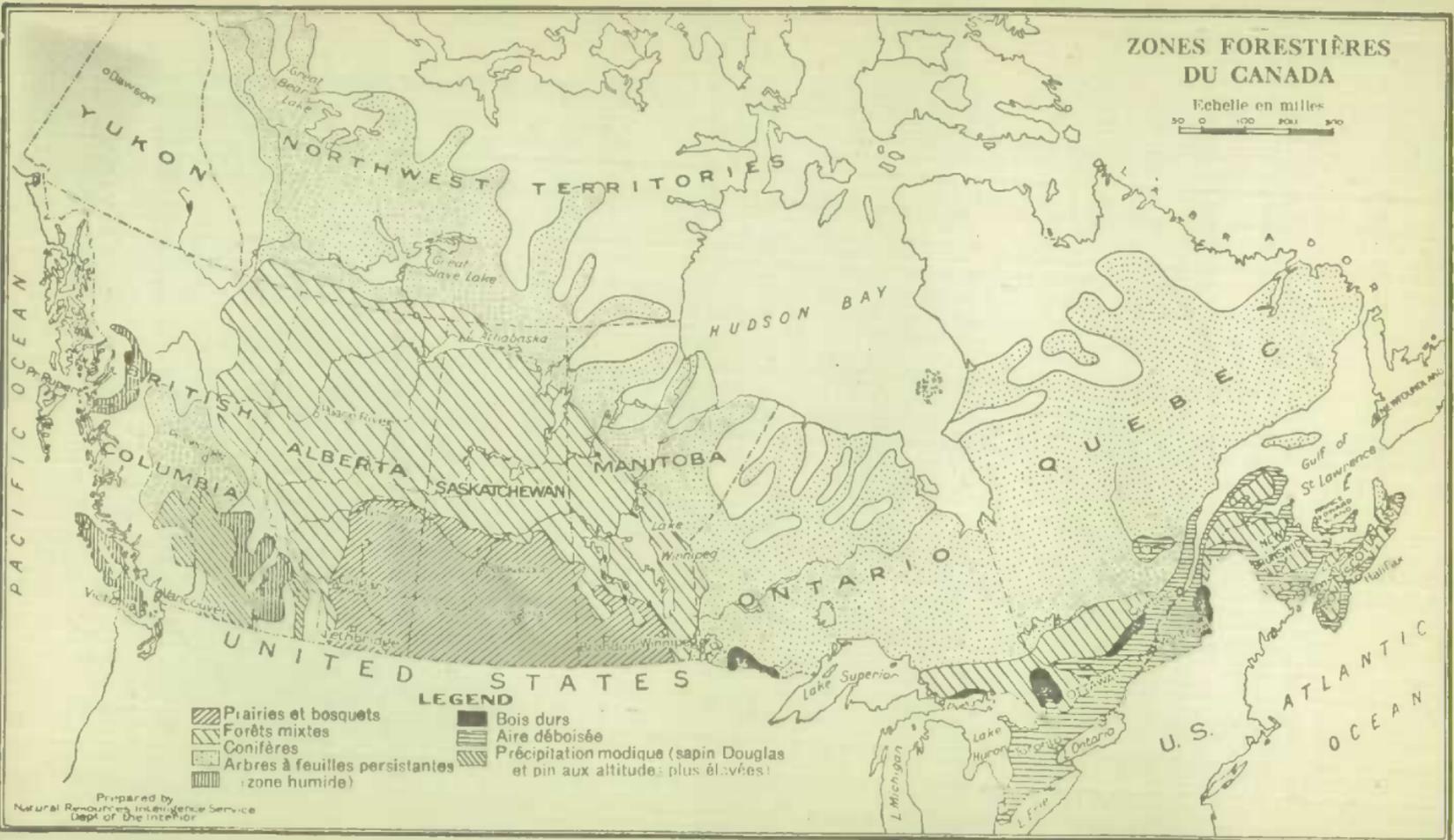


Légumes récoltés à Fort Vermilion, 350 milles au nord d'Edmonton

Photo Service Cinématographique du Gouv. Canadien

ZONES FORESTIÈRES DU CANADA

Echelle en milles



- LEGEND**
- Prairies et bosquets
 - Forêts mixtes
 - Conifères
 - Arbres à feuilles persistantes (zone humide)
 - Bois durs
 - Aire déboisée
 - Précipitation modique (sapin Douglas et pin aux altitudes plus élevées)

Prepared by
Natural Resources Intelligence Service
Dept. of the Interior

estimé à 482,075,000,000 p.m.p. de bois de sciage et 1,279,705,000 cordes de bois à pulpe, bois de chauffage, poteaux, etc., formant un total équivalent à 246,826,000,000 de pieds cubes.

Les chiffres qui précèdent placent le Canada immédiatement après les États-Unis parmi les contrées de l'univers, au point de vue des ressources forestières.

Pêcheries.—Les pêcheries furent la première des ressources du Canada qu'exploitèrent les Européens. Les lieux de pêche de l'Atlantique, qui s'étendent le long d'un littoral de plus de 5,000 milles, ont une superficie non inférieure à 200,000 milles carrés; leurs eaux pures et froides descendant des régions arctiques contiennent une immense quantité de poissons, d'une haute valeur alimentaire, notamment la morue, le flétan, l'églefin, le hareng et le maquereau, tandis que le

CARTE MONTRANT LES PÊCHERIES DU CANADA



Atlantique—Les $\frac{1}{2}$ des banes de pêche de l'Atlantique septentrional soit 200,000 milles carrés. Eaux territoriales du littoral de l'Atlantique, 15,000 milles carrés. Eaux intérieures (la moitié des eaux douces de notre planète), 140,000 milles carrés. Pêcheries des estuaires de la Colombie-Britannique et de l'océan Pacifique.

long du rivage on prend le homard, l'huître, le saumon, le gaspareau, l'éperlan, la truite et le maskinongé. Il faut ajouter à cela l'estuaire du Saint-Laurent, les grands lacs (ablette, truite et hareng des lacs), la baie d'Hudson dont les rivages mesurent 6,000 milles et la côte du Pacifique qui a 7,000 milles; le saumon qu'on y prend représente les deux cinquièmes du poisson pêché dans la Puissance.

Minéraux.—Les gisements minéraux de la Puissance, aussi nombreux que variés, forment une autre de ses plus importantes ressources, si bien que le Canada devient l'un des principaux pays miniers de l'univers, nonobstant l'imparfaite connaissance que l'on a de ses

Jubilé de diamant de la Confédération

ressources minérales. En ce qui concerne la houille, on estime que les réserves disponibles s'élèvent à 1,234,269 millions de tonnes métriques, soit environ un sixième de la totalité des réserves de l'univers; 85 p.c. de cette houille appartient à l'Alberta. De vastes nappes pétrolifères ont été reconnues dans l'ouest et l'on exploite dans Ontario quelques puits à pétrole. Au regard du gaz méthane, la production du Canada est la seconde de l'univers. Quant au nickel et à l'amiante, le Canada possède de beaucoup la plus grande part des réserves du monde; enfin, sa production aurifère le place maintenant au troisième rang; bientôt sans doute, il dépassera les Etats-Unis.

Forces hydrauliques.—Les eaux intérieures du Canada, qui couvrent 142,923 milles carrés et qui sont réparties dans tout le pays, recèlent une quantité considérable d'énergie électrique potentielle. On estime que, considérant le débit des eaux à leur minimum, elles pourraient produire 18,255,316 h.p. et à leur débit normal, pendant six mois, 32,075,998 h.p. Cette force pourrait faire mouvoir des turbines développant 41,700,000 h.p.; les turbines actuellement installées ne développent que 4,556,219 h.p., soit 11 p.c. seulement de ce chiffre. Jusqu'à présent l'industrie de la pulpe et du papier a fait le plus grand usage de la force hydraulique; on s'en sert également dans les mines, les industries électrochimiques et électrométallurgiques ainsi que la meunerie. Cette houille blanche permet aux grandes provinces manufacturières d'Ontario et de Québec de se passer du charbon qui leur manque.

Fourrures.—Dans les régions septentrionales et autres contrées désertiques du Canada, les animaux à fourrure, dont les pelleteries sont très recherchées, constituent l'une des principales ressources. Les vastes contrées inhabitées du nord des provinces de Québec, d'Ontario et du Manitoba, ainsi que les territoires du Nord-Ouest, recèlent à profusion les animaux dont les fourrures sont le plus recherchées, entr'autres le castor, le pékan, le renard, la martre et maints autres. Durant l'année 1924-25, la valeur des peaux des animaux sauvages du Canada atteignait \$15,441,564.

Chasse, pêche et tourisme.—Le Canada étant l'un des pays de langue anglaise les moins densément peuplés, son voisinage avec les Etats-Unis et sa proximité relative des îles britanniques surpeuplées, attire sportsmen et touristes en théories toujours croissantes, par la profusion de son gibier et la beauté de ses sites. Les vallées de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, la région accidentée et couverte de lacs du nord d'Ontario et de Québec aussi bien que les contrées montagneuses de la Colombie Britannique, offrent aux chasseurs et aux pêcheurs du gibier et du poisson en quantités presque inépuisables, et aux touristes, des effets scéniques d'un nouveau genre.

Tout spécialement, la Colombie Britannique figure parmi les plus beaux pays montagneux de l'univers. Dans le but de préserver et populariser les beautés naturelles du pays, la Division des Parcs Nationaux, du ministère de l'Intérieur, administre onze parcs créés dans ce dessein, notamment le parc Jasper, dans la région montagneuse du nord de l'Alberta et le parc des Montagnes Rocheuses, aussi dans l'Alberta, contenant 4,490 et 2,751 milles carrés respectivement, ainsi que les parcs Kootenay, Glacier et Yoho dans la Colombie Britannique. Il existe également de nombreux parcs provinciaux. Le trafic des touristes s'accroît annuellement et contribue à l'enrichissement du pays.



Le Cap Trinité, rivière Saguenay

Photo Service Cinématographique du Gouv. Canadien

Climat

Il est difficile de définir exactement le climat d'un pays aussi vaste que le nôtre. La plus grande partie de la Puissance est située dans ce que l'on peut appeler la partie la plus froide de la zone tempérée; au contraire, à l'extrême nord, c'est le climat arctique qui domine, mais dans certaines régions, spécialement le sud d'Ontario et l'île de Vancouver, les produits sont ceux de la partie la plus chaude de la zone tempérée.

Dans l'ensemble, on peut dire du climat du Canada qu'il est continental, c'est-à-dire sujet à de grandes chaleurs en été et à de



grands froids en hiver, qui ne sont pas généralement ressentis dans les îles ni sur le littoral maritime, aux mêmes latitudes. D'autre part, une portion considérable du Canada avoisine soit l'océan, soit de grandes étendues d'eau exerçant sur le climat une influence modératrice; telles sont, par exemple, les provinces maritimes, la péninsule du sud d'Ontario et les côtes de la Colombie Britannique. (Voir les lignes isothermales de la carte ci-contre).

Bref, le climat du Canada peut être classifié sous quatre types principaux, savoir: (1) vallées et littoral de la Colombie Britannique; (2) prairies; (3) Ontario et Québec; (4) provinces maritimes.

Le premier de ces types est caractérisé par des températures modérées en été et, en hiver, d'abondantes précipitations sur le littoral. Dans les vallées intérieures de l'Okanagan et du Kootenay les températures hivernales sont plus basses et les précipitations beaucoup moins fortes que le long de la côte.

Les traits distinctifs du climat des prairies sont: la modicité de ses précipitations et la sévérité du froid en hiver. Heureusement, les pluies tombent au moment de l'année où elles sont le plus nécessaires, c'est-à-dire pendant la croissance des plantes; néanmoins, dans le sud de l'Alberta les précipitations estivales sont souvent déficitaires. Le climat des provinces des prairies est aussi modifié par l'altitude, qui s'élève constamment à partir de Winnipeg, dans la direction de l'ouest. Ainsi la gare du chemin de fer du Pacifique, à Winnipeg, est à 766 pieds au-dessus du niveau de la mer, celle de Brandon, à 1,204 pieds, celle de Regina, à 1,896 pieds, celle de Medicine Hat, à 2,181 pieds et de Calgary, à 3,437 pieds. Ces hautes altitudes sont une des causes des grands vents froids qui soufflent sur la prairie.

Le climat d'Ontario et de Québec est relativement doux dans les régions méridionales, mais rigoureux en hiver; dans les parties plus septentrionales l'été est plus court et les précipitations modiques. Québec est généralement un peu plus froid qu'Ontario; à l'est de la ville de Québec, les été sont frais, la température moyenne normale de juillet étant inférieure à 65°. Ce n'est que sur les rivages du lac Erié, du lac Ontario et du haut Saint-Laurent que la température moyenne normale de juillet dépasse 70°.

Dans les provinces maritimes les précipitations sont sensiblement plus fortes que dans Ontario et dans les régions les plus au sud la température y est plus égale. L'été est sensiblement plus chaud en Nouvelle-Ecosse qu'au Nouveau-Brunswick. Le sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse est l'unique point de l'est du Canada où la température moyenne normale de janvier dépasse 25°.

Les sports d'hiver du Canada attirent annuellement un très grand nombre de touristes. Les rigueurs de la température dont on se plaignait autrefois sont aujourd'hui une source de plaisirs sains et vivifiants.

CHAPITRE III.—CONSTITUTION ET GOUVERNEMENT DU CANADA—FINANCES FÉDÉRALES, PROVINCIALES ET MUNICIPALES

L'évolution constitutionnelle du Canada depuis sa cession à l'Angleterre jusqu'à la Confédération repose essentiellement sur quatre lois importantes du Parlement britannique: l'Acte de Québec, de 1774; l'Acte Constitutionnel de 1791; l'Acte d'Union de 1840, et l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867¹. La première de ces mesures est importante principalement en ce qu'elle maintenait les lois civiles françaises dans la province de Québec. La seconde est remarquable par la division de la colonie en province de langue française du Bas-Canada et province de langue anglaise du Haut-Canada; elle accordait un gouvernement parlementaire au moyen d'une Assemblée Législative électorale, laquelle, toutefois, n'avait d'autre contrôle sur le gouvernement exécutif que le refus de voter les impôts (les recettes de la province ne découlant pas de la taxe étaient en dehors de ses attributions). La troisième des lois ci-dessus réunit les deux Canadas sous une législature unique et concéda le principe du gouvernement autonome, puisque l'action de la législature s'exerçait sur le ministère. La quatrième supprima l'Union législative des deux Canadas pour en faire deux provinces, chacune administrant ses affaires locales, mais réunies dans une fédération plus large, qui devait, en une période relativement brève, absorber la totalité de l'Amérique du Nord, hormis Terre-Neuve et le Labrador.

Le Canada au sein de l'Empire et parmi les nations.—Depuis la Confédération on constate un graduel accroissement des pouvoirs du gouvernement canadien qu'il faut attribuer partiellement à une attitude plus libérale des hommes d'état britanniques. C'est en 1778, sur les instances de l'honorable Edward Blake, que le gouvernement impérial admit que, sauf quelques exceptions insignifiantes, le Gouverneur général du Canada devait suivre les conseils de ses ministres. La même évolution fut également visible à chacune des conférences coloniales successives, qui devinrent en 1927 des conférences impériales; c'est alors que l'on décida que les conférences ultérieures réuniraient le gouvernement du Royaume-Uni et les gouvernements des Dominions autonomes et qu'elles seraient présidées par le Premier ministre du Royaume-Uni et non plus par le Secrétaire colonial, ce qui signifiait que le gouvernement britannique était simplement parmi les nations de l'Empire, le premier d'entre ses pairs. Il en fut ainsi à la Conférence de 1911. Plus tard, pendant la guerre, on vit se

¹ L'Acte A.B.N. figure comme appendice III à la fin de ce livre.



Tour Commémorative de la Victoire, Palais Législatif, Ottawa

Dessin du Service des R.N.

réunir une Conférence impériale de guerre, assemblée composée de cinq membres du gouvernement britannique et des Premiers ministres des Dominions autonomes. A la fin de la guerre, sur l'initiative de Sir Robert Borden, alors Premier ministre du Canada, l'entrée des Dominions dans la famille des nations fut sanctionnée par l'apposition de leur signature au traité de Versailles et leur admission à la Société des Nations. Un ministre du gouvernement canadien, l'honorable Raoul Dandurand, a présidé l'une des assemblées de la Société des Nations. La position du Canada, au sein du Commonwealth britannique de Nations, fut clairement définie à la Conférence impériale de 1926, à laquelle assistaient le très honorable W. L. Mackenzie King et l'honorable Ernest Lapointe, ministre de la Justice, représentant le Canada. Le rapport du Comité sur les relations interimpériales recommanda qu'à l'avenir, le Gouverneur général fut considéré comme le représentant personnel de la Couronne plutôt que comme un fonctionnaire du gouvernement de la Grande-Bretagne; d'autre part, les Dominions furent autorisés à envoyer leurs propres représentants dans les pays étrangers. Aujourd'hui le Canada est représenté aux États-Unis par un Ministre. La définition de la position respective de la



Palais de la présidence. Chambre des Communes, Ottawa

Photo Service Cinématographique du Gouv. Canadien

Grande-Bretagne et des Dominions autonomes fut exprimée par le Comité dans les termes ci-après, approuvés par la Conférence :

“ L'Empire Britannique comporte des collectivités autonomes de rang égal, nullement subordonnées les unes aux autres ni dans leurs affaires domestiques, ni dans leurs affaires extérieures, quoique unies par une commune allégeance à la Couronne et librement associées comme membres du Commonwealth britannique de Nations.”

La constitution du Canada

Puisque l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, basé sur le pacte conclu par nos propres représentants, définit notre constitution interne, il convient de l'analyser plus amplement sous les rubriques “ Gouvernement fédéral ” et “ Gouvernement provincial.”

Dans l'exposé des motifs de l'Acte il est dit que les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick “ ont exprimé leur désir d'être fédéralement unies en une seule Puissance, avec une constitution similaire en principe à celle du Royaume-Uni ”. Notre constitution n'est donc pas une imitation de celle des États-Unis, c'est la constitution britannique fédéralisée. C'est, de plus, une constitution non écrite, en quoi elle ressemble à la constitution britannique, mais diffère de la constitution américaine. Les nombreuses dispositions tacites de la constitution britannique existent aussi dans la nôtre. Ce que l'on trouve dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, c'est une délimitation écrite des pouvoirs et attributions respectifs du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et la constatation des termes du pacte confédératif.

Gouvernement fédéral.—L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord déclare que le gouvernement exécutif du Canada continuera à résider en la personne du Souverain du Royaume-Uni (article 9) représenté pour les fins fédérales par le Gouverneur général et pour les fins provinciales par le lieutenant-gouverneur. Le Gouverneur général gouverne avec l'aide du Conseil Privé du Roi pour le Canada, dont un comité constitue le ministère au pouvoir.

Le Parlement fédéral est constitué par le Roi, le Sénat et la Chambre des Communes. Il doit se réunir au moins une fois par an de telle manière que douze mois ne puissent s'écouler entre la dernière séance d'une session et la première séance de la session suivante. Les sénateurs, au nombre de 96, nommés à vie par le Gouverneur général en Conseil, doivent être âgés de 30 ans au moins, être sujets britanniques, domiciliés dans la province qu'ils sont appelés à représenter et posséder un avoir liquide d'au moins \$4,000. Les membres de la Chambre des Communes (245 en 1927) sont élus par le peuple, pour la durée du parlement, qui ne peut excéder cinq ans.

Jubilé de diamant de la Confédération

Pouvoirs du Parlement.—Les sujets suivants sont du ressort exclusif du Parlement fédéral: dette publique et domaine; imposition de taxes sous une forme quelconque; commerce et douanes; emprunts publics; service postal; recensements et statistique; service militaire, service naval, milice et défense; fixation et acquittement des traitements et indemnités des fonctionnaires; bouées, feux et phares; transports et navigation; quarantaine et hôpitaux de marine; pêcheries du littoral et de l'intérieur; voies de communications interprovinciales ou internationales; système monétaire et frappe des monnaies; opérations bancaires, incorporation des banques et émission de papier-monnaie; banques d'épargne; poids et mesures; lettres de change, traites et billets; intérêt; cours forcé des monnaies; banqueroute et faillite; brevets d'invention; droits d'auteur; Indiens et terres réservées à leur usage; naturalisation et aubains; mariage et divorce; loi criminelle et procédure criminelle, à l'exception de la constitution des tribunaux ayant juridiction en ces matières; création, entretien et direction des établissements pénitentiaires; enfin, tous sujets expressément exceptés dans l'énumération de ceux exclusivement attribués aux législatures provinciales par le pacte fédéral.

Finances publiques.—Lors de la Confédération les revenus jusqu'alors encaissés par le Trésor de chaque province furent transférés à la Puissance, notamment les droits de douane. Les travaux publics, l'actif en caisse et les autres propriétés des provinces, excepté les terres, les mines, les minéraux et les droits régaliens, devinrent aussi la propriété de la Puissance. Par contre, le gouvernement fédéral assumait la dette des provinces. Et puisque la principale source des revenus des provinces leur était enlevée, la Puissance s'engageait à leur verser des subsides annuels pour défrayer le coût de leur législature et de leur administration. Ces subsides ont été augmentés à diverses reprises.

La Confédération des provinces survint à une époque où, parmi les populations de langue anglaise, la doctrine du laisser faire était généralement acceptée; il en découlait que les fonctions gouvernementales étaient fort limitées et peu coûteuses, de telle sorte que les impôts exigés du contribuable étaient relativement minimes et les revenus encaissés par l'État encore plus modiques. Toutefois le pacte fédératif pourvoyait à l'achèvement du chemin de fer Intercolonial et la Colombie Britannique avait reçu la promesse de la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique; plus tard le National Transcontinental fut entrepris. En fait, les chemins de fer et les canaux sont à peu près seuls responsables de l'accroissement de la dette nationale jusqu'au moment de la grande guerre, laquelle a coûté au pays environ \$1,700,000,000, outre les lourdes charges que constituent les pensions. D'autre part, les idées modernes sur les fonctions du

Soixante années de prospérité

Gouvernement diffèrent très largement de celles ayant cours lors de la Confédération. C'est maintenant par vingtaines que se dénombrent les services publics du gouvernement. Tandis que le gouvernement n'avait, lors de la Confédération, que 1,500 employés environ il en emploie maintenant 39,000 en chiffres ronds.

Le tableau qui suit relève brièvement les revenus de la Puissance, le budget des dépenses et la dette publique nette depuis la première année de la Confédération jusqu'à présent.

Finances fédérales, 1867-1926

Année	Population recensée ou estimée	Recettes budgétaires	Dépenses budgétaires	Dette nette à la fin de l'année
	nomb.	\$	\$	\$
1868	3,372,000	13,687,929	14,071,689	75,757,135
1871	3,485,761	19,335,561	19,293,478	77,796,518
1881	4,324,810	29,635,298	31,796,643	155,395,790
1891	4,833,230	38,579,311	40,793,208	237,809,031
1901	5,371,315	52,514,701	57,982,866	268,480,004
1911	7,206,643	117,780,409	122,861,250	340,042,052
1921	8,788,483	434,385,537 ¹	528,302,513 ²	2,340,878,984 ³
1926	9,390,300	380,745,506 ¹	355,186,423 ²	2,389,731,000

¹ A l'exclusion de recettes spéciales de \$1,905,648 en 1921 et \$2,147,503 en 1926.

² Y compris avances aux chemins de fer, à la marine marchande du gouvernement canadien, etc., s'élevant à \$110,662,655 en 1921 et \$11,205,910 en 1926.

³ C'est le 31 mars 1923 que la dette nette du Canada atteignit son maximum avec \$2,453,776,869.

Gouvernements provinciaux

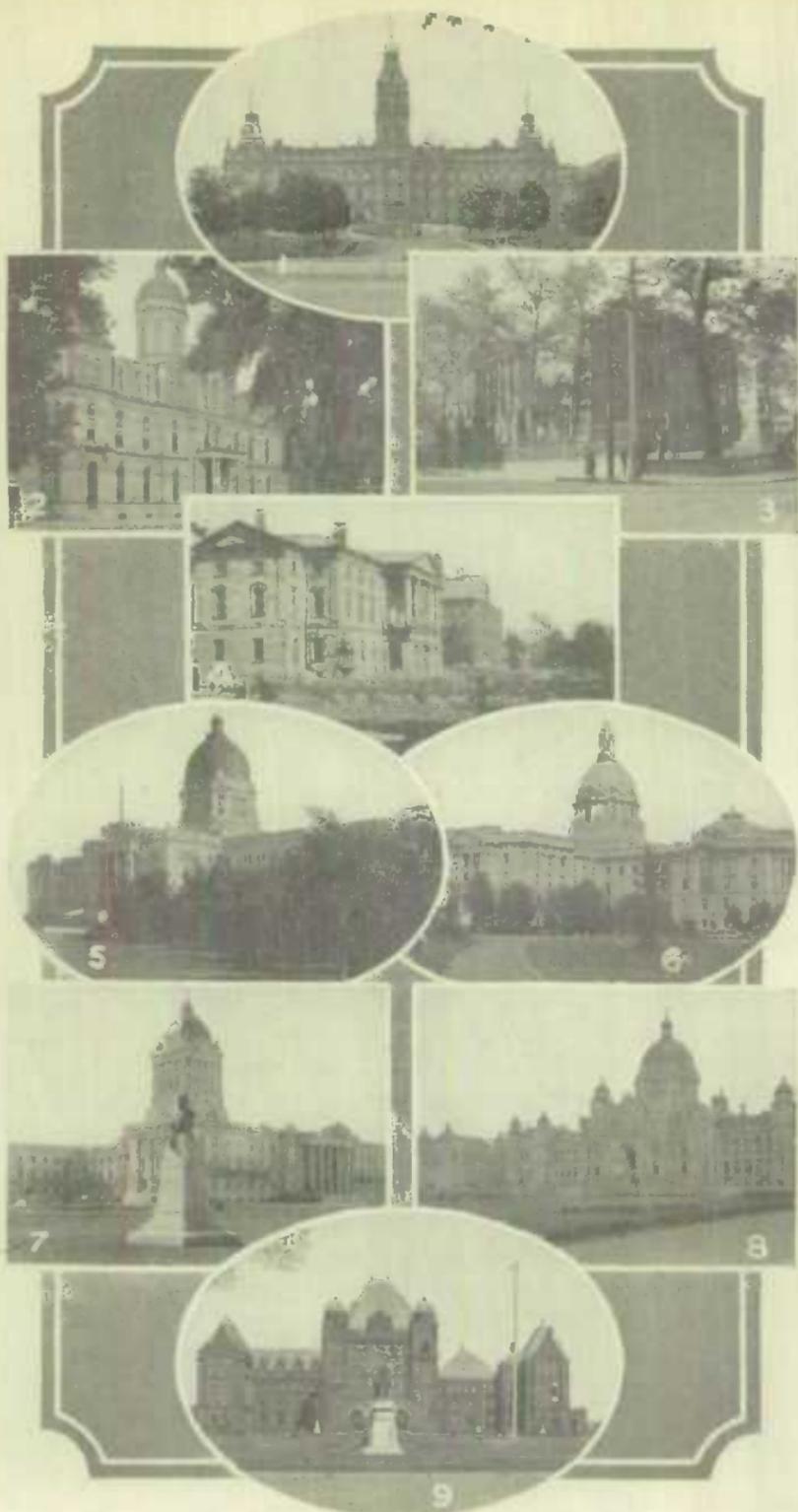
Dans chacune des provinces, le Roi est représenté par un lieutenant-gouverneur nommé par le Gouverneur général en Conseil, qui gouverne avec l'assistance de son ministère ou conseil exécutif, lequel est responsable envers la législature et démissionne s'il cesse de jouir de la confiance de ce corps. La législature se compose d'une seule chambre, c'est-à-dire une Assemblée Législative élue par le peuple, hormis Québec et la Nouvelle-Écosse qui possèdent, outre cette Assemblée Législative, un Conseil Législatif.

Pouvoirs des législatures provinciales.—Dans chaque province la législature a le droit exclusif de légiférer sur les matières suivantes: amendements à la constitution de la province, sauf en ce qui concerne le lieutenant-gouverneur; taxation directe dans la province; emprunts publics; création de fonctions publiques, nomination des fonctionnaires et paiement de leur traitement; gestion et vente des terres domaniales de la province et du bois des forêts; création, entretien et direction de prisons et maisons de correction dans la province; création, entretien et direction d'hôpitaux, asiles et autres établissements de bienfaisance dans la province, autres que les hôpitaux de marine; institutions municipales de la province; émission de patentes aux bouti-

quiers, encanteurs, aubergistes et débitants de boissons pour le profit de la province; travaux locaux et entreprises autres que les lignes interprovinciales et internationales de navigation, les chemins de fer, canaux, télégraphes, etc., ou les travaux qui, quoique situés entièrement dans une province, sont déclarés par le Parlement fédéral être à l'avantage général, soit du Canada, soit de plusieurs provinces; l'incorporation des compagnies limitant leur action à la province; la célébration des mariages dans la province; les biens et droits civils dans la province; l'administration de la justice dans la province, y compris la création, l'organisation et le maintien de tribunaux provinciaux, tant civils que criminels, et la procédure civile à suivre devant ces tribunaux; l'imposition de peines par voie d'amende ou d'emprisonnement en cas de violation des lois provinciales sur les sujets ci-dessus et généralement toutes matières d'un caractère simplement local ou privé. De plus, la législature de chaque province peut, en vertu de l'article 93, faire ses propres lois sur l'instruction publique, en respectant certaines dispositions pour la protection des minorités religieuses, lesquelles conservent les droits et privilèges dont elles jouissaient avant la Confédération.

Finances provinciales.—En vertu des dispositions de l'article 118 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867 (30 et 31 Vict., ch. 3), et de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1907 (7 Ed. VII, ch. 11), les provinces du Canada reçoivent du Trésor fédéral des revenus considérables. De plus, ayant conservé la propriété de leurs terres, de leurs minéraux et autres ressources naturelles, les provinces nées antérieurement à la Confédération, perçoivent des revenus élevés provenant de ventes de terres et de bois, de droits régaliens miniers, de baux de forces hydrauliques, etc. Quant aux provinces des prairies, elles reçoivent de la Puissance une allocation spéciale pour leur tenir lieu du revenu de leurs terres. D'autre part, par l'article 92 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, les législatures provinciales sont autorisées à imposer des taxes directes dans la province pour des buts provinciaux et de contracter des emprunts pour le bénéfice de la province.

Pendant tout le temps qu'a prévalu dans le pays la doctrine politique du laisser faire, les budgets des provinces demeurèrent très modérés. Cependant, depuis le commencement du vingtième siècle, le public canadien, plus spécialement dans Ontario et dans l'ouest, commençait à devenir plus exigeant, notamment en matière d'instruction publique, d'hygiène, de provincialisation ou de municipalisation des utilités publiques. Afin de satisfaire le contribuable, les provinces durent augmenter leurs revenus au moyen d'un accroissement de la taxation. Parmi les principaux modes de taxation, il convient de citer les taxes sur les compagnies et les droits de succession. Les dépenses qui se sont le plus fortement multipliées pendant



Palais législatifs des provinces

1. Québec 2. Fredericton; 3. Halifax; 4. Charlottetown; 5. Regina; 6. Edmonton;
7. Winnipeg; 8. Victoria; 9. Toronto

Photos du Service Cinématographique du Gour. Canadien

Jubilé de diamant de la Confédération

la même période eurent pour objet l'instruction publique, les édifices et travaux publics, la protection du travail, la bienfaisance, les hôpitaux et maisons de correction. L'administration provinciale coûte moins cher per capita dans les provinces de l'est, moins promptes aux initiatives. Néanmoins, les charges plus élevées supportées par la population de l'ouest sont compensées par les avantages qu'en retiennent les contribuables.

L'accroissement des budgets ordinaires des gouvernements provinciaux est indiqué ci-dessous d'une manière globale pour toutes les provinces.

Recettes et dépenses des provinces, 1873-1925

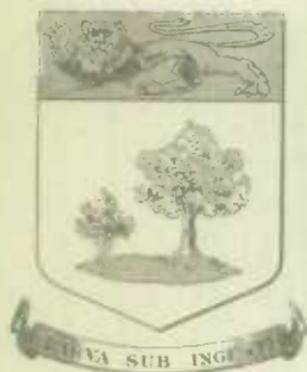
Exercices terminés en	Recettes ordinaires	Dépenses ordinaires
	\$	\$
1873	6,960,922	6,869,884
1881	7,858,698	8,119,701
1891	10,693,815	11,628,353
1901	14,074,991	14,146,059
1911	40,706,948	38,144,511
1921	102,030,458	102,569,515
1925	132,398,729	136,648,242

Administration et finances municipales.—En vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, les municipalités sont créées par les gouvernements provinciaux. La base de leur organisation et leurs attributions diffèrent largement dans les différentes provinces, mais presque partout elles possèdent des pouvoirs considérables d'autonomie locale. Si nous y comprenons les districts d'administration locale de la Saskatchewan et de l'Alberta, il existe plus de 4,100 municipalités au Canada. Ces 4,100 municipalités sont administrées par environ 20,000 personnages sous le nom de préfets, maires, contrôleurs, conseillers municipaux, etc.; l'expérience qu'ils acquièrent dans l'administration municipale les prépare aux devoirs plus ardues de la vie publique, provinciale ou fédérale. En fait, certaines grandes municipalités dépensent plus d'argent que les provinces. Par exemple, les dépenses annuelles de Toronto et de Montréal sont plus fortes que celles des provinces d'Ontario et de Québec.

Le coût de l'administration municipale, comme celui des administrations provinciales et fédérale, est grandement augmenté depuis quelques années, comme conséquence de la diminution du pouvoir d'achat du dollar et de l'accroissement des dépenses pour l'instruction publique et autres services publics. Ainsi les taxes imposées par l'ensemble des municipalités d'Ontario sont passées de \$34,231,214 en 1913 à \$97,941,850 en 1925. Dans Québec, ces dépenses sont passées de \$19,139,465 en 1914 à \$49,257,236 en 1925. Au Manitoba la taxation municipale est montée de \$9,922,537 en 1912 à \$18,265,773 en 1925. La plupart des autres provinces présentent des accroissements similaires.

Armoiries des provinces

ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD



QUÉBEC



SASKATCHEWAN



NOUVELLE-ÉCOSSE



ONTARIO



ALBERTA



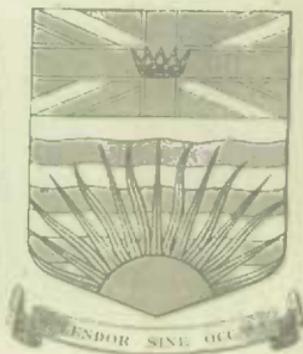
NOUVEAU-BRUNSWICK



MANITOBA



COL. BRITANNIQUE



CHAPITRE IV

POPULATION—PROGRÈS ÉCONOMIQUE DEPUIS LA CONFÉDÉRATION

Le grossissement de la population constitue une excellente mensuration du progrès économique. C'est en vue de cet objet qu'a été écrit le présent chapitre, chacun des champs les plus importants de l'activité économique étant traité dans un chapitre distinct au cours de ce recueil.

Peut-être ne sait-on pas que le premier recensement des temps modernes fut effectué au Canada, ou plutôt dans la petite colonie de la Nouvelle-France, en l'année 1665; 3,215 âmes y furent dénombrées. Au moment de la conquête, près de cent ans plus tard (1763), cette population s'élevait à 70,000 âmes, sans y comprendre les 20,000 individus habitant le territoire qui forme aujourd'hui les provinces maritimes. Si l'on considère qu'en Angleterre et en France le premier recensement date de 1801 et aux États-Unis de 1790, l'initiative déployée par la colonie naissante du Saint-Laurent mérite d'être signalée et louangée.

Après la cession, survint l'afflux des Loyalistes; le pays se peupla graduellement, si bien que le Canada entra dans le dix-neuvième siècle avec une population d'environ 250,000 ou 260,000 âmes. Quarante-sept ans plus tard, la première loi instituant un recensement à intervalles réguliers voyait le jour. En 1851, le territoire constituant actuellement la Puissance du Canada était peuplé de 2,384,919 habitants. Cette population s'accrut rapidement pendant les dix années suivantes; à partir de 1860, la progression se ralentit, si bien que le premier recensement effectué après la Confédération (1871) constatait l'existence de 3,689,257 âmes. Au moment même de la Confédération, on l'estimait à 3,327,000 âmes.

Nul n'ignore qu'à l'époque de la Confédération la Puissance se composait seulement des quatre provinces originaires de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Québec et d'Ontario; il convient d'intéresser ici des tableaux reflétant le grossissement de la population, de dix en dix ans.

Soixante années de prospérité

Grossissement de la population du Canada, 1867-1927

Provinces	1867	1871	1881	1891
Ontario.....	1,530,000 ¹	1,620,851	1,926,922	2,114,321
Québec.....	1,160,000 ¹	1,191,516	1,359,027	1,488,535
Nouveau-Brunswick.....	272,000 ¹	285,594	321,233	321,263
Nouvelle-Ecosse.....	365,000 ¹	387,800	440,572	450,396
Colombie Britannique.....	a	36,247	49,459	98,173
Ile du Prince-Edouard.....	81,000 ¹	94,021	108,891	109,078
Manitoba.....	17,000 ²	25,228	62,260	152,506
Saskatchewan.....	a	b	c	d
Alberta.....	a	e	f	g
Yukon.....	a	h	i	j
Territoires du Nord-Ouest.....	a	48,000	56,446	98,967
Total.....		3,689,257	4,324,810	4,833,239

Provinces	1901	1911	1921	1927
Ontario.....	2,182,947	2,527,292	2,933,662	3,187,000
Québec.....	1,648,898	2,005,776	2,361,199	2,604,000
Nouveau-Brunswick.....	331,120	351,889	387,876	411,000
Nouvelle-Ecosse.....	459,574	492,338	523,837	543,000
Colombie Britannique.....	178,657	392,480	524,582	575,000
Ile du Prince-Edouard.....	103,259	93,728	88,615	87,000
Manitoba.....	255,211	461,394	610,118	647,000
Saskatchewan.....	91,279	492,432	757,510	836,000
Alberta.....	73,022	374,295	588,454	617,000
Yukon.....	27,219	8,512	4,157	3,470
Territoires du Nord-Ouest.....	20,129	6,507	7,988	9,050
Total.....	5,371,315	7,206,643	8,788,483 ⁴	9,519,520

¹ Estimée sur la base du recensement de 1861.

² Estimée sur la base du recensement de 1856.

³ Population inconnue.

⁴ Y compris 485 marins.

Population du Canada en 1867, etc., et en 1927¹

Provinces	Total		Par mille carré	
	Lors de la création ou de l'accession	En 1927	Lors de la création ou de l'accession	En 1927
Confédération originaire—				
Ontario.....	1,531,000	3,187,000	15-05	8-71
Québec.....	1,160,000	2,604,000	6-19	3-77
Nouveau-Brunswick.....	272,000	411,000	9-75	14-73
Nouvelle-Ecosse.....	365,000	543,000	17-32	25-77
Accession ultérieure—				
Colombie Britannique.....	36,000	575,000	0-10	1-63
Ile du Prince-Edouard.....	97,000	87,000	44-41	39-84
Subséquentement créées—				
Manitoba.....	25,000	647,000	1-79	2-79
Saskatchewan.....	234,000	836,000	0-96	3-43
Alberta.....	169,000	617,000	0-67	2-44
Territoires.....	48,000 ²	13,000	0-02	0-01

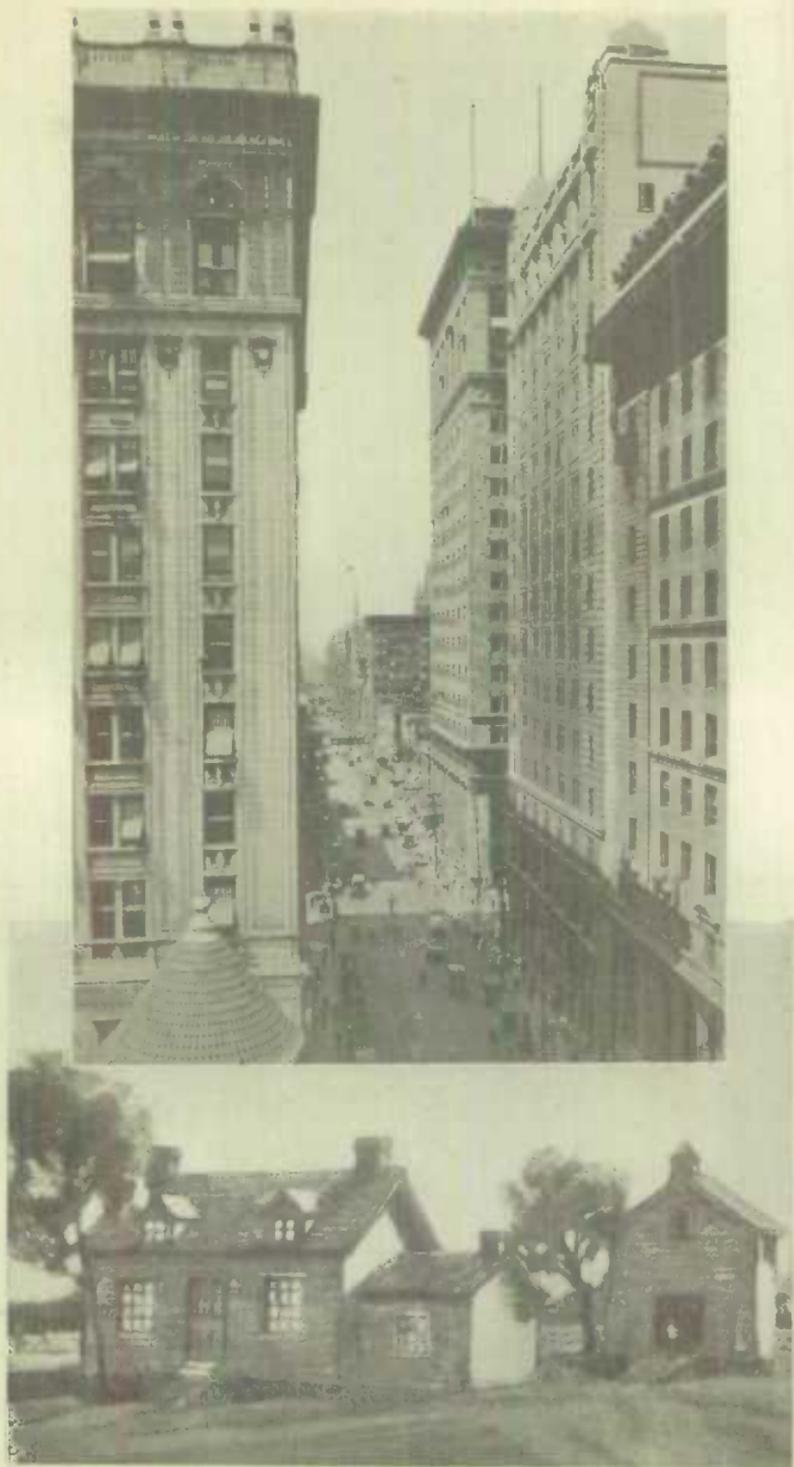
¹ Voir aussi le tableau de la page 12.

² Superficie et population de 1871.

On perd quelquefois de vue que la nécessité de la Confédération était économique aussi bien que politique, car l'un des objets essentiels de l'union était de trouver une compensation à la perte de la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis, qui venait d'être dénoncée. Pour cette cause, les deux premières années de la vie de la Puissance furent peu actives, mais de 1869 à 1873 la prospérité devint générale; c'était la répercussion de la fièvre de construction des chemins de fer dans l'univers, de l'ouverture du canal de Suez et du développement industriel de l'Allemagne. Pendant cette période, le Canada pénétra sur de nombreux marchés nouveaux, tant étrangers qu'interprovinciaux; dix-neuf nouvelles banques ouvrirent leurs portes entre la Confédération et 1874. Après 1873, subissant les influences extérieures, le Canada connut une période de dépression et perdit quelques-uns de ses marchés étrangers; cependant, peu après, la situation s'améliora quelque peu par l'achèvement de l'Intercolonial et un peu plus tard par l'inauguration du chemin de fer Canadien du Pacifique, qui donna le signal de la première ruée vers l'ouest, d'ailleurs éphémère. L'adoption d'un tarif protecteur en 1878 stimula les manufactures, mais dans l'ensemble, les affaires demeurèrent stagnantes depuis la dernière partie de la période décennale 1870-80, jusques et y compris la première partie de la période décennale 1890-1900. Nonobstant de multiples témoignages de progrès, dont quelques-uns étaient frappants, la situation économique ne redevint véritablement prospère que vers la fin du siècle.

Les recensements de 1881, 1891 et 1901 reflètent cette situation. Celui de 1881 révéla un gain de 635,553 âmes ou 17.23 p.c., mais ni l'un ni l'autre des deux suivants ne furent aussi satisfaisants, les gains constatés lors de chacun d'eux étant inférieurs à 550,000 âmes ou 12 p.c. A la fin du siècle la population du Canada ne dépassait pas 5½ millions d'âmes; lors de la Confédération, lorsque les ressources du pays étaient évaluées et l'avenir interrogé, on avait pronostiqué un chiffre beaucoup plus élevé pour l'année 1900.

C'est au cours du vingtième siècle que se manifestèrent l'expansion de la population canadienne et notre essor économique. Ils furent déclenchés surtout par l'ouverture à la colonisation des régions de l'ouest appelées "Last best West." Après l'achèvement du chemin de fer Canadien du Pacifique on vit la population de l'ouest doubler tous les dix ans, mais vers 1900 cette multiplication s'accéléra d'une manière surprenante. A ce moment se place un élargissement considérable du crédit universel. D'immenses capitaux commencèrent à émigrer de Grande-Bretagne vers les pays neufs de l'univers, spécialement au Canada, qui reçut pour sa part \$2½ billions en une douzaine d'années. (A l'heure actuelle les capitaux étrangers placés au Canada atteignent \$5½ billions). Le mouvement de l'immigra-



Angle des rues King et Yonge, à Toronto, en 1815 et en 1927

Service Cinématographique du Gouvern. Canadien et Collection J. Ross Robertson

Jubilé de diamant de la Confédération



Angle de la Grande rue et de l'avenue Portugal, en 1872 et en 1937
Archives Publiques et Service Cinématographique du Gouvern. du Canada

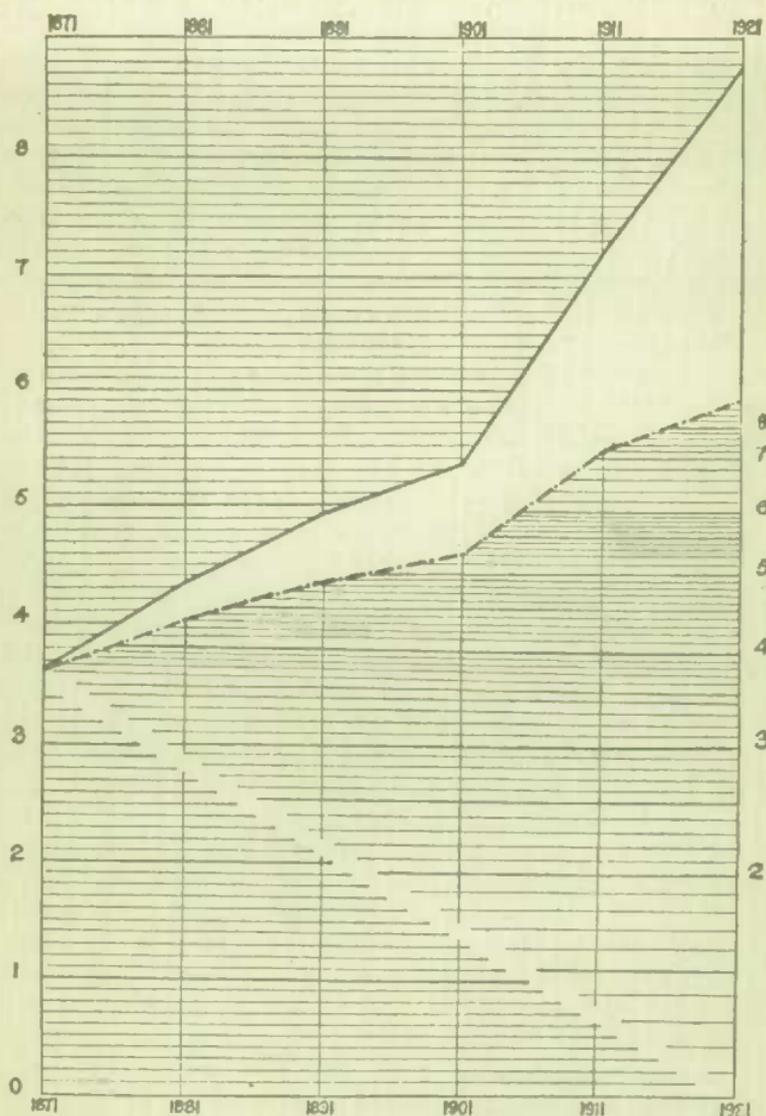
tion qui, jusqu'alors avait rarement dépassé 30,000 individus, sans jamais arriver à 50,000 par an, quintupla de volume; au cours des dix années 1903-1913 plus de 2,500,000 immigrants entrèrent au Canada, c'est-à-dire environ autant qu'il en était venu depuis la Confédération. Deux nouveaux chemins de fer transcontinentaux furent commencés. Mais l'ouest n'était pas seul à progresser, les centres industriels de l'est du Canada connurent simultanément une expansion presque aussi rapide. Cependant les nouvelles entreprises n'étaient pas toutes judicieuses, aussi une certaine réaction se fit sentir en 1913, puis vint la guerre. Au point de vue économique, ses résultats ne firent pas tous purement destructeurs. Le resserrement se continua mais, d'autre part, la structure industrielle et agricole du Canada fut grandement renforcée par les nouvelles demandes d'armements et de matériaux de guerre. En même temps l'immigration tombait à peu près au tiers de la période d'avant-guerre. Après la guerre, le Canada connut en 1920, une prospérité brillante mais factice, suivie de trois années de régression, mais maintenant, il marche fermement sur le chemin de la prospérité.

Durant les dix premières années du siècle, l'accroissement de la population canadienne fut de 34 p.c., coefficient dépassant celui de tout autre pays. Pendant la seconde période décennale, ce coefficient, descendu à 22 p.c., n'était dépassé que par celui de l'Australie qui l'excédait par une fraction de 1 p.c. seulement. Cent ans auparavant, les États-Unis s'accroissaient de 35 p.c. de dix en dix ans jusqu'en 1860. Hormis cet unique phénomène, il n'y a pas d'exemple d'un progrès national plus rapide que celui du Canada, constaté par les deux derniers recensements. Depuis la Confédération, sa population a presque triplé, progressant quatre fois plus vite que celle des autres pays de l'univers.

En 1881, le centre de la population entre l'est et l'ouest se trouvait dans le comté de Prescott, Ontario, près du village de Caledonia. En 1891, il était déplacé vers l'ouest, dans le voisinage d'Ottawa où il demeura jusqu'en 1911, atteignant alors le comté de Victoria. En 1871, à peine 2 p.c. de la population vivait à l'ouest du lac des Bois. En 1921 il y en avait 28.37 p.c., c'est-à-dire 2,500,000 âmes, au lieu de 110,000 à la Confédération.

Dans un progrès tel que celui-ci entrent de nombreux éléments, sociaux aussi bien qu'économiques, qui invitent à l'analyse. La moyenne de la famille canadienne a perdu un de ses membres depuis la Confédération. Le Canadien d'âge médian est plus âgé d'environ cinq ans, la proportion des enfants étant un peu moindre, la vie de l'adulte s'étant allongée et le mouvement de l'immigration y contribuant aussi. Pour la même cause, la population masculine est sensiblement plus nombreuse que la population féminine. Au regard des

POPULATION DU CANADA 1871-1921



La ligne solide est une échelle ordinaire représentant la croissance réelle; la ligne pointillée est une échelle logarithmique représentant la croissance relative, de dix en dix ans. Les chiffres des deux échelles représentent des millions.

Soixante années de prospérité

souches ethniques, les races britanniques constituent maintenant 55 p.c. de la totalité, au lieu de 60 p.c., le déclin atteignant particulièrement la race irlandaise, et la race française 28 p.c. au lieu de 31 p.c.; les autres races, originaires principalement de l'Europe continentale, ont doublé, passant de 7 ou 8 p.c. à 15 p.c. Au regard de la répartition entre la population rurale et la population urbaine, le changement est peut-être plus frappant que sous tous autres aspects. Quoique l'agriculture soit notre industrie prédominante, nos citadins égalent à peu près les ruraux (4,352,122 urbains et 4,436,361 ruraux en 1921). Il y a cinquante ans les villes et les cités du Canada ne contenaient que 18 p.c. de la population (686,019 urbains et 3,003,238 ruraux). Au commencement de ce siècle le pourcentage n'était que de 37. En 1871, la Puissance avait 13 cités, 49 villes et 106 villages; en 1921, 101 cités, 462 villes et 882 villages incorporés. Ce sont les plus grandes cités qui ont grandi le plus rapidement. En 1867, ni Calgary, ni Edmonton, ni Vancouver n'existaient; Winnipeg n'était qu'un groupe de huttes; Toronto et Montréal avaient à peine la sixième partie de leur population actuelle; ce contraste est moins frappant à Halifax, St-John et Québec. Un autre changement significatif est révélé par les occupations; l'usage des machines et la spécialisation de l'artisan ont progressé durant cinquante ans, à tel point qu'aujourd'hui le commerce, la finance et les transports constituent une proportion des occupations beaucoup plus élevée qu'à la Confédération. La proportion des femmes employées à des occupations lucratives est probablement le double de ce qu'elle était il y a soixante ans.

Origines de la population en 1871 et 1921

NOTE.—Les chiffres de 1871 ne concernent que les quatre provinces originaires: Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse.

Origines	1871	1921
Britanniques:—	nomb.	nomb.
Anglais.....	706,369	2,545,496
Irlandais.....	846,414	1,107,817
Ecossais.....	549,946	1,173,637
Autres.....	7,773	41,953
Total, britanniques.....	2,110,502	4,868,903
Français.....	1,082,940	2,452,751
Hollandais.....	29,662	117,509
Allemands.....	202,991	294,636
Israélites.....	125	126,196
Indiens.....	23,035	110,814
Italiens.....	1,035	66,760
Nègres.....	21,496	18,291
Russes.....	607	100,064
Scandinaves ¹	1,623	167,359
Suisses.....	2,962	12,837
Origines diverses.....	1,222	431,108 ²
Origine non spécifiée.....	7,561	21,249
Grand total.....	3,485,761	8,788,483

¹ Embrasse les Danois, les Islandais, les Norvégiens et les Suédois.

² COn prend 107,671 Autrichiens, 39,587 Chinois, 15,868 Japonais, 53,403 Polonais, 100,064 Russes, 106,721 Ukrainiens, etc.

Jubilé de diamant de la Confédération

Lieu de naissance de la population en 1871 et 1921

Lieu de naissance	1871	1921
POPULATION TOTALE	3,485,761¹	8,788,483
Née britannique.....	3,391,093	7,898,201
Régionale.....	2,902,359	6,832,747
Ile du Prince-Edouard.....	7,768 ²	101,513
Nouvelle-Ecosse.....	360,832	506,824
Nouveau-Brunswick.....	245,068	378,902
Québec.....	1,147,664	2,266,062
Ontario.....	1,138,794	2,505,562
Manitoba.....		351,444
Saskatchewan.....		314,830
Alberta.....	405	211,643
Colombie Britannique.....		167,169
Yukon.....		1,751
Territoires du Nord-Ouest.....		6,919
Lieu non indiqué.....	1,828	20,128
Iles Britanniques.....	486,376	1,025,121
Angleterre et pays de Galles.....	144,999	700,530
Irlande.....	219,451	93,301
Ecosse.....	121,074	226,483
Petites Iles.....	852	4,807
Possessions britanniques.....	1,928	39,680
Allogènes.....	94,668	890,282
Autriche.....	102	57,535
France.....	2,899	19,249
Allemagne.....	24,162	25,266
Italie.....	218	35,531
Russie et Pologne.....	416	130,334
Suède, Norvège, Danemark.....	588	59,019
Etats-Unis.....	64,447	374,024
Asie.....		53,636
Autres pays.....	1,836	136,688
En mer.....	430 ⁴	653 ⁴

¹ Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Québec et Ontario.

² Y compris Terre-Neuve.

³ Confondu avec autres pays.

⁴ Comptés avec la population née britannique.

Religions de la population, 1871 et 1921

Religions	1871 ¹	1921
Anglicane.....	494,049	1,407,994
Baptiste.....	239,343	421,731
Confucianiste.....		27,114
Congrégationaliste.....	21,829	30,730
Grecque orthodoxe.....	18	169,832
Hébraïque.....	1,115	125,197
Luthérienne.....	37,935	286,458
Mennonite.....		58,797
Méthodiste.....	567,091	1,159,458
Presbytérienne.....	544,098	1,409,407
Protestante.....	10,146	30,754
Catholique romaine.....	1,492,020	3,389,636
Sectes diverses.....	77,208 ²	271,375 ³

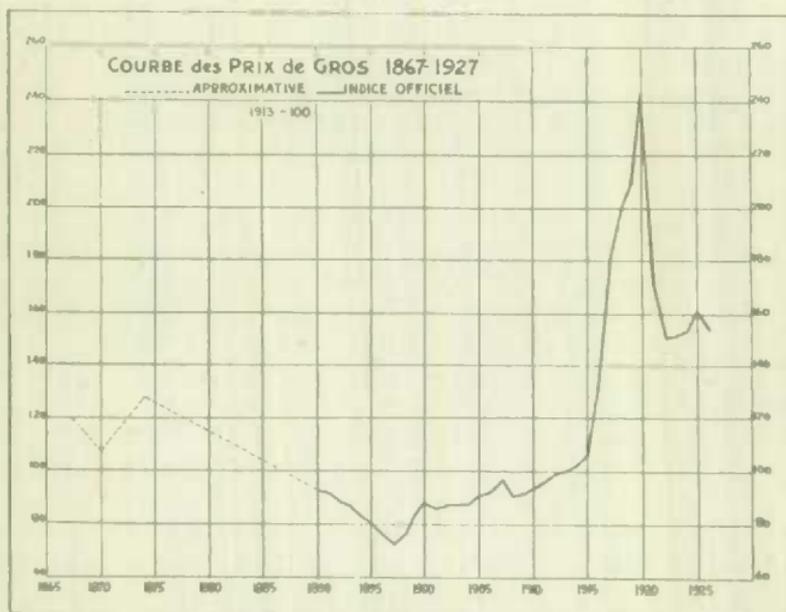
¹ Quatre provinces originaires seulement.

² Ayant moins de 25,000 adeptes chacune.

³ Ayant moins de 16,000 adeptes chacune.

Soixante années de prospérité

Pour l'économiste, les prix sont l'un des meilleurs indices des phénomènes courants; leur courbe, depuis la Confédération, confirme le bref exposé qui précède. Lors de la naissance de la Puissance, les cours étaient en baisse; toutefois, après 1870, sous l'influence des facteurs plus haut décrits, le Canada partagea la prospérité générale et les prix montèrent. Entre 1874 et 1896, il se produisit une baisse sans précédent; cette chute, égale à cinquante points au moins, était attribuable à des facteurs monétaires (rareté de l'or, démonétisation



de l'argent, contraction des crédits), au grand accroissement de la production et à l'amélioration des facilités de transport. Basé sur 1913, l'indice général des prix était de 120.0 en 1867, et 126.0 en 1874; en 1896 il était tombé à 76.0. Depuis ce moment jusqu'en 1913 les prix remontèrent. Ce fut, presque dans tout l'univers, une période de prospérité extraordinaire et l'activité commerciale fit hausser les prix fortement. L'abondance de l'or extrait des mines du Transvaal et le développement des systèmes de crédit basés sur l'étalon or y contribuèrent puissamment. Sur la base de 1913, le niveau général des prix en 1896 était de 76.0; en 1912, de 99.5, gain de plus de 23 points. En 1913, ils recommencèrent à descendre jusqu'à ce que la grande guerre les fit remonter formidablement. A la cessation des hostilités se place une grande période de stagnation. Mais en 1919 et au commencement de 1920 les cours remontèrent plus haut que jamais. En mai 1920, le nombre-indice était à 256.7.

La réaction de l'optimisme qui espérait beaucoup trop de l'univers appauvri, fit baisser précipitamment les prix jusqu'en décembre 1921, où l'indice se fixait à 150·6. Pendant les trois années 1922-24 ils restèrent relativement stables, mais bondirent à 160·3 en 1925. En 1926, la courbe suivit un mouvement descendant, partiellement à cause du retour à l'étalon or de plusieurs pays et à l'abaissement des prix des aliments et des matières premières. Depuis quelques années on a vu s'atténuer sensiblement la disparité entre le prix des produits que vendent les cultivateurs et ceux qu'ils achètent.

Cette esquisse traite du progrès matériel, mais l'homme ne vit pas seulement de pain. Les changements dans l'ordre social et politique ont été encore plus profonds. Le niveau de l'existence quotidienne s'est modifié à maints égards mais, dans l'ensemble, il s'est grandement élevé. Nous avons beaucoup plus de loisirs. L'instruction publique a réalisé une avance considérable. Le cadre intellectuel de l'existence s'est élargi. Une littérature éminemment canadienne s'est révélée. Une vigoureuse école de peinture canadienne a vu le jour. Le Canada a joué son rôle dans les découvertes de la science et les inventions nouvelles qui sont l'une des merveilles de ce siècle. Le taux de la mortalité a considérablement décliné. Mais, indubitablement, il faut placer au-dessus de tout cela l'éveil d'une conscience nationale canadienne, grande collectivité autonome, formant partie du Commonwealth britannique, en même temps que de nouvelles relations étaient nouées avec les autres pays de l'univers, plus spécialement la république contiguë des Etats-Unis, avec laquelle une amitié internationale et des relations de bon voisinage ont été cultivées dans un esprit et jusqu'à un degré qui sont uniques. La guerre a mis le sceau à la nationalité canadienne. Le Canada leva 595,000 hommes, dont 418,000 franchirent l'océan; il fournit aux alliés plus de \$1,002,000,000 de munitions et doubla ses exportations alimentaires; il donna environ \$100,000,000 au Fonds Patriotique, à la Croix-Rouge et autres souscriptions volontaires; il augmenta son fardeau financier d'environ deux billions de dollars. De ce grand effort il est sorti aussi robuste que jamais, prêt à éclipser son passé.

CHAPITRE V.—INVENTAIRE GÉNÉRAL DE LA RICHESSE, DE LA PRODUCTION ET DES REVENUS DU CANADA

Avant de faire la revue plus détaillée des champs les plus importants de nos progrès économiques, il convient de donner un aperçu général de notre richesse nationale, de notre production et de nos revenus. Selon la dernière estimation (1921), la richesse visible du Dominion, en dehors des ressources naturelles qui ne sont pas encore exploitées, est d'environ 22 billions de dollars. Il n'existe pas de chiffre antérieur qui soit strictement comparable, mais il est plutôt certain que lors de la Confédération, notre richesse nationale n'atteignait pas un billion et demi. Au total actuel, l'agriculture contribue pour environ 8 billions, la propriété immobilière urbaine, près de 6 billions, et les chemins de fer beaucoup plus de 2 billions. L'Ontario y participe pour environ un tiers, Québec pour un quart et la Saskatchewan pour un huitième. (Voir les tableaux ci-dessous pour un état détaillé et par provinces.)

Estimation de la richesse nationale du Canada

Énumération	Estimation totale	Pourcentage de l'ensemble	Moyenne par tête
	\$	p. e.	\$
Exploitations agricoles (terres, bâtiments, machines et outillage agricoles et bétail—Recensement de 1921).....	6,586,648,126	29-68	749
Produits agricoles chez les cultivateurs et les commerçants en 1921.....	1,396,223,000	6-29	159
Total, richesse agricole, 1921.....	7,982,871,126	35-97	908
Miner (capital absorbé en 1921).....	550,514,154	2-52	64
Forêts (valeur approximative du bois accessible, bois à pulpe et capitaux investis dans les chantiers de bois).....	1,197,660,000	5-40	136
Pêcheries (capital représenté par les embarcations, agrès, etc., servant à la pêche, 1921).....	25,648,650	0-12	3
Usines électriques centrales (capital absorbé en 1921).....	239,675,661	1-08	27
Manufactures (machinerie et outils, 1921).....	610,068,624	2-75	70
Manufactures (matières premières, stocks en voie de fabrication ou entre les mains des commerçants, 1921).....	1,362,535,764	6-14	155
Chemins de fer (placement représenté par les voies et le matériel).....	2,159,298,000	9-73	243
Tranways (placement représenté par les voies et le matériel).....	186,519,439	0-84	21
Canaux (somme dépensée pour leur construction au 31 mars 1922).....	141,425,373	0-64	16
Réseaux de téléphone (coût de l'installation et du matériel).....	158,678,229	0-71	18
Immeubles urbains (évaluation des répartiteurs, propriétés exemptes de taxes, plus estimation de la sous-évaluation par les répartiteurs et valeur des voies publiques, égouts, etc.).....	5,751,505,257	25-91	651
Navigation (estimation puisée dans le recensement de 1918).....	100,000,000	0-45	11

Jubilé de diamant de la Confédération

Estimation de la richesse nationale du Canada—Fin

Enumération	Estimation totale	Pourcentage de l'ensemble	Moyenne par tête
Marchandises importées, en magasin (moitié des importations de l'année 1921).....	\$ 373,902,166	p. c. 1.68	\$ 43
Meubles de ménage, vêtements, voitures, automobiles, etc. (répartis d'après la population et sa richesse).....	1,144,000,000	5.15	130
Numéraire entre les mains du gouvernement, des banques et du public.....	202,000,000	0.91	23
Total estimatif de la richesse nationale en 1921.....	22,195,302,443	100.00	2,525

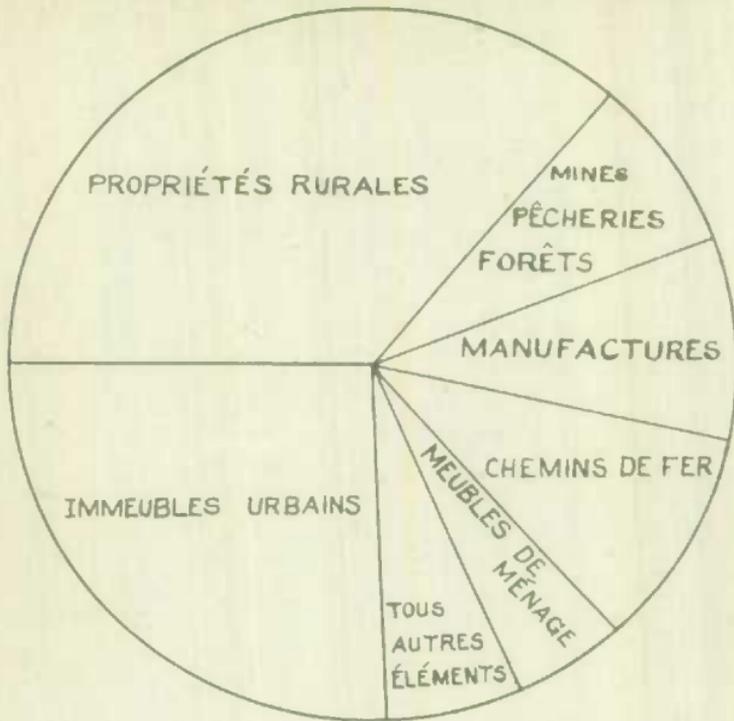
Distribution par provinces de la richesse nationale du Canada, avec pourcentages et proportions per capita

Provinces	Richesse estimative	Pourcentage de la richesse	Richesse per capita
	\$	p. c.	\$
Ile du Prince-Edouard.....	119,912,060	0.5	1,353
Nouvelle-Ecosse.....	752,697,986	3.4	1,437
Nouveau-Brunswick.....	597,596,369	2.7	1,541
Québec.....	5,541,819,967	25.0	2,347
Ontario.....	7,353,397,816	33.1	2,507
Manitoba.....	1,650,495,868	7.4	2,705
Saskatchewan.....	2,845,642,985	12.8	3,757
Alberta.....	1,950,973,479	8.8	3,317
Colombie Britannique.....	1,365,896,120	6.2	2,604
Yukon.....	16,869,792	0.1	4,058
Canada.....	22,195,302,443	100.0	2,525

Production et revenus.—Le terme "production" couvre généralement toutes les activités dans l'agriculture, les pêcheries, les mines, l'exploitation forestière, les forces hydrauliques, les manufactures et la construction. Cela n'implique pas que certaines autres activités comme les transports, les échanges commerciaux, les services professionnels, etc., ne sont pas productives dans le sens économique du mot; dans le fond, c'est la somme globale de toutes les activités économiques qui crée le revenu national. Cependant, il est d'habitude de donner à ce terme "production" un sens spécial: celui du procédé consistant à créer de nouveaux matériaux ou à les transformer, et c'est sous cet aspect qu'est donné dans le tableau de la page 46 une vue à vol d'oiseau, montrant la valeur brute et la valeur nette de la production dans chacune des branches de l'industrie telles que mentionnées plus haut. Un second tableau donne la même information, mais en opérant la division entre provinces.

On y voit que l'agriculture et les manufactures se disputent la première place pour la valeur nette de leur production dans l'ensemble du Canada, que les forêts et les mines occupent respectivement les troisième et quatrième places, bien qu'en certaines années la construction soit plus active que l'exploitation minière. Par provinces, Ontario

RICHESSE NATIONALE DU CANADA, PAR ÉLÉMENTS ET PAR PROVINCES



Jubilé de diamant de la Confédération

et Québec sont à la tête, grâce au développement de leurs industries manufacturières, et les provinces des prairies viennent ensuite, comme résultat de leur forte production agricole.

Comme ces industries n'absorbent que les deux tiers de la population canadienne engagée dans des occupations lucratives, il convient d'ajouter à ces chiffres, une moitié de leur total, pour obtenir la valeur de toutes les activités productrices—un concept se rapprochant beaucoup de celui du revenu national, que de cette manière nous établissons à plus de 4 billions de dollars. Il est vrai que nous manquons de chiffres pour établir une comparaison avec l'époque de la Confédération, mais il n'y a pas d'exagération à dire que notre capacité productrice générale s'est décuplée.

Valeur de la production du Canada en 1924

Industries	Brute	Nette ¹	Pourcent. du total net
	\$	\$	p. c.
Agriculture.....	1,530,481,735	1,140,895,500	37.8
Forêts.....	433,816,948	311,265,847	10.3
Pêcheries.....	56,014,651	44,534,235	1.5
Chasse aux fourrures.....	14,785,631	14,785,634	0.5
Mines.....	230,016,492	209,583,406	6.9
Génération d'électricité.....	95,169,768	74,616,863	2.5
Total, production primaire.....	2,360,285,228	1,795,681,485	59.5
Construction.....	287,687,809	187,114,415	6.2
Ouvrage à façon et réparations ²	90,837,351	58,053,266	1.9
Manufactures ²	2,695,053,582	1,256,643,904	32.4
Total, production secondaire.....	3,073,578,742	1,501,811,582	40.5
Grand total ²	4,930,417,387	3,018,182,081	100.0

¹ Valeur brute, moins la valeur des matériaux absorbés dans la production.

² L'item "Manufactures" comprend les fabriques de laitages, les scieries, les pulperies, les poissonneries, la construction navale et certaines industries minérales, qui sont aussi comprises sous d'autres rubriques dans ce tableau. Ce double emploi de \$593,446,533 dans la valeur brute et de \$279,310,986 dans la valeur nette, est éliminé du grand total.

Valeur de la production au Canada, par provinces, 1924

Provinces	Brute	Nette ¹	Pourcent. du total net
	\$	\$	p. c.
Ile du Prince-Edouard.....	24,378,343	18,138,381	0.6
Nouvelle-Ecosse.....	145,356,067	96,071,433	3.2
Nouveau-Brunswick.....	127,429,891	78,298,070	2.5
Québec.....	1,207,316,656	720,992,866	24.1
Ontario.....	2,147,755,210	1,217,764,312	40.0
Manitoba.....	279,328,851	190,022,463	6.8
Saskatchewan.....	330,903,240	237,254,471	7.7
Alberta.....	298,589,566	210,972,370	6.7
Colombie Britannique.....	366,499,403	236,816,575	7.5
Yukon.....	2,860,160	2,851,140	0.9
Canada.....	4,930,417,387	3,018,182,081	100.0

¹ Valeur brute moins la valeur des matériaux absorbés dans la production.

CHAPITRE VI.—AGRICULTURE

Le sol canadien a senti pour la première fois le fer du cultivateur à Annapolis, en 1605, sous de Mouts, qui cultiva des légumes. Mais le premier vrai laboureur canadien est Louis Hébert qui, débarqué à Québec en 1617, commença à y défricher la terre à un endroit se trouvant maintenant au centre de ce qu'on appelle "la Haute Ville" dans la vieille capitale. Pour outils, il n'avait que sa hache et sa bêche; il sema cependant du grain et planta des pommiers. L'année suivante, trois colons suivirent son exemple. Vingt ans plus tard, ils étaient plusieurs centaines. Dans un demi-siècle, les "habitants," comme ils s'appelèrent dès les débuts de la colonie, avaient 11.000 acres en culture et possédaient 3,000 têtes de bétail. Il en est de même pour les autres provinces, chacune d'elles ayant eu ses modestes débuts ainsi que ses déboires. Enjambant l'histoire, et négligeant des événements importants comme l'arrivée des Loyalistes et l'ouverture de l'ouest, nous arrivons immédiatement à la Confédération, pour comparer l'agriculture de 1867 avec celle d'aujourd'hui.

1. Grandes cultures

Lors du premier recensement (1871) du Canada (Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Québec et Ontario), la statistique agricole ne releva que les étendues en blé, foin et pommes de terre, qui donnèrent respectivement 1,646,781 acres, 3,650,419 acres, et 403,102 acres. Ainsi, il est impossible d'établir une comparaison avec les emblavures d'aujourd'hui. Comme production, le blé occupait une position secondaire, l'avoine donnant 42,489,453 boisseaux, le blé, 16,723,873 boisseaux, l'orge 11,496,068 boisseaux et les pois 9,905,720 boisseaux. Aucune autre céréale ne donnait une production de 5 millions de boisseaux. La production des pommes de terre était de 28,398,112 quintaux; celle des plantes-racines, de 16,735,642 quintaux et la récolte de foin, de 3,818,641 tonnes.

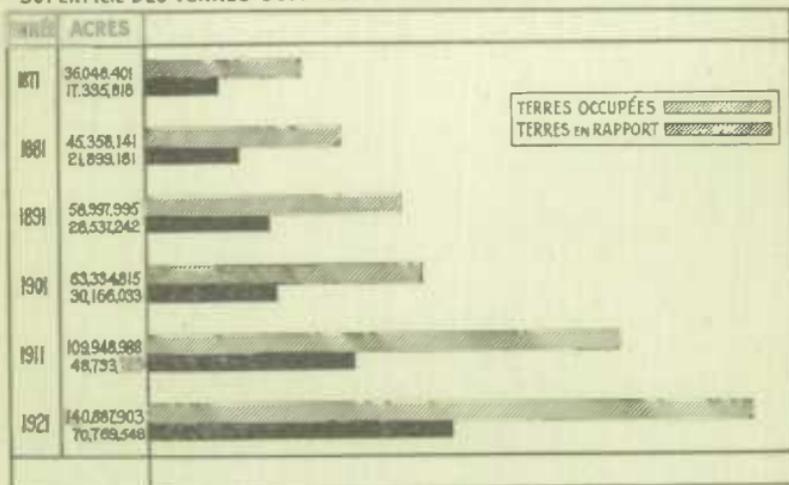
C'est surtout dans la culture des céréales, et principalement du blé, que les progrès agricoles du Canada depuis soixante ans sont le plus remarquables. Dans les dix années qui ont suivi la Confédération, la récolte de blé du Canada a rarement dépassé 25 millions de boisseaux, et n'a peut-être pas atteint ce volume, et les importations de blé et de farine excédaient les exportations par près de 9 millions de boisseaux. La production domestique de blé ne suffisait pas à la consommation. Plus tard, l'augmentation de la production devint visible et les exportations commencèrent à dépasser les importations; mais ce ne fut qu'en 1898 que la récolte de blé dépassa 50 millions de boisseaux, et que les exportations ont établi leur record de ce temps de 24½ millions de boisseaux.

Jubilé de diamant de la Confédération

En 1886 se produisit un grand événement historique: l'achèvement du chemin de fer Canadien du Pacifique qui, en rattachant l'est à l'ouest, faisait pour la première fois de notre vaste Dominion, une réelle unité économique, et ouvrait en même temps les terres des grandes prairies et de l'ouest central avec leur fertilité virginale. Jusqu'en 1880, la plus forte partie de la récolte de blé venait d'Ontario, mais depuis ce temps, les provinces des prairies en sont venues graduellement à produire presque tout le blé du Dominion. En 1870, Ontario contribuait 85 p.c. de toute la récolte; aujourd'hui, cette proportion est un peu au-dessus de 5 p.c., tandis que la proportion de la Saskatchewan a bondi de 4 p.c. en 1890 à 53 p.c. en 1926. On constate un changement semblable dans le cas de l'orge et de l'avoine. Jusqu'en 1880, la production était presque entièrement confinée à l'est du Canada; en 1926, les provinces des prairies ont donné 82 p.c. de toute la récolte d'orge et 57½ de celle d'avoine. C'est seulement en décembre 1885 que le premier wagon de blé de l'ouest a quitté Winnipeg pour Montréal, par le nouveau chemin de fer exclusivement canadien.

Emblavures.—En 1890, l'étendue de toutes les cultures au Canada était de 15,662,811 acres. Le recensement montre que cette étendue était de 19,763,740 acres en 1900, de 30,556,168 en 1910 et de 47,553,418 en 1920. Pour 1926, l'étendue de toutes les emblavures au Canada est estimée à 56,927,371 acres, de sorte que, de 1890 à 1926, la superficie des cultures a grandi de 15.6 millions d'acres à près de 57 millions d'acres, soit une augmentation de 41.4 millions d'acres, ou 263 p.c. en 36 ans. C'est en grande partie le résultat de l'ouverture de l'ouest, mais la guerre a aussi provoqué une merveilleuse manifestation d'éner-

SUPERFICIE DES TERRES OCCUPÉES ET DES TERRES EN RAPPORT 1871-1921



gie agricole, parce que, de 1913 à 1919 seulement, la superficie en culture a grandi de 35.4 à 53 millions d'acres, ou d'environ 50 p.c., en dépit du ralentissement de l'immigration et de l'absence d'une forte proportion de la population mâle sous les armes.

Blé.—Nous avons noté que la récolte de blé qui était d'environ 20 millions de boisseaux à l'époque de la Confédération avait atteint 55½ millions de boisseaux à la fin du siècle. C'est en 1905 que la production a, pour la première fois, dépassé 100 millions de boisseaux. De 1911 à 1913, il y eut trois bonnes années successives, avec des productions de plus de 200 millions de boisseaux. Une maigre récolte en 1914 fut suivie en 1915 d'une production phénoménale de 393½ millions de boisseaux, la moyenne de rendement à l'acre étant de 26 boisseaux—moyenne jamais atteinte ni antérieurement ni depuis (bien que le rendement moyen de l'Alberta en 1923 ait été de 28 boisseaux). Au cours des six dernières années (1921 à 1926), la production totale de 1915 à été dépassée quatre fois: en 1922 (près de 400 millions de boisseaux); en 1923 (474 millions de boisseaux); en 1925 (411 millions de boisseaux); et en 1926 (410 millions de boisseaux). Ainsi, en prenant les deux extrémités de la période de soixante ans, la production du blé a passé d'un total insignifiant de 21.3 millions de boisseaux en 1868 à 474 millions de boisseaux dans la meilleure année, 1923, et a une assez bonne marge au-dessus de 400 millions de boisseaux, les deux dernières années.

Autres grains.—Bien que le froment soit considéré comme la base de l'alimentation humaine, les autres céréales n'ont guère moins d'im-



Moyettes de blé à perte de vue dans l'ouest canadien

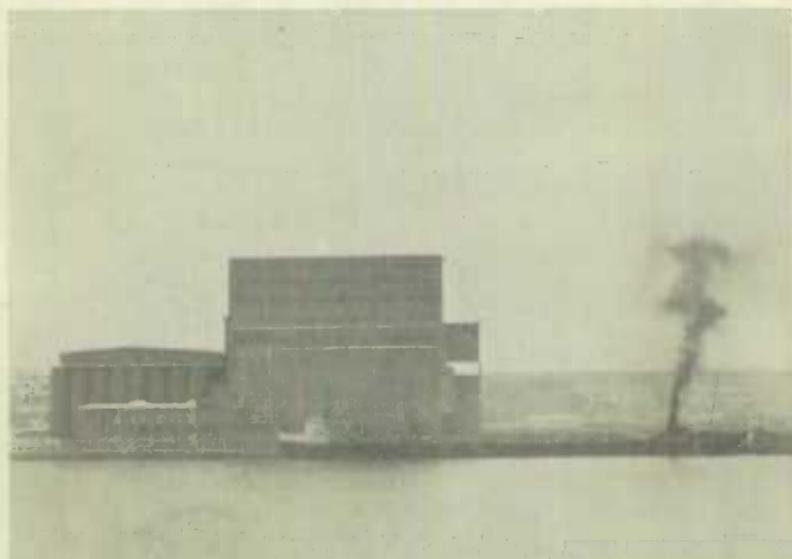
Photo Service Cinématographique du Gouv. Canadien

portance pour l'industrie de l'élevage. Leur production a atteint un volume très considérable, principalement l'avoine. En 1870, la récolte de ce grain ne dépassait pas 42½ millions de boisseaux, mais en 1923, elle atteignit 564 millions de boisseaux, la superficie des ensemencements d'avoine a passé de 3,961,356 acres en 1890 à 14,672,320 acres en 1925. L'orge, qui avait donné 11,496,000 boisseaux en 1870, donna un total sans précédent de 112,668,000 boisseaux en 1925.

Méthodes améliorées.—Les progrès de la culture des céréales ne se sont pas limités à l'extension des emblavures et à l'expansion du volume. Grâce à l'œuvre scientifique et éducative des ministères de l'Agriculture du Dominion et des provinces, de meilleures variétés ont été créées et de meilleures méthodes de culture ont été introduites dont les résultats ont été d'une grande importance. A ce sujet, il convient de mentionner tout spécialement le travail des fermes expérimentales du Dominion. Leur début datant de 1886 seulement, le nombre de fermes et stations expérimentales est maintenant de 24, leur superficie totale de 12,783 acres, tandis qu'au commencement, leur nombre était de cinq et leur superficie de 3,472 acres. Il serait impossible d'énumérer, et encore plus difficile de décrire, ces opérations dans ces quelques pages, mais un fait mérite une mention spéciale au sujet de la grande industrie canadienne du blé. Le blé des provinces des prairies est célèbre par ses qualités; il est dur, sec et riche en gluten. En dehors des influences du sol et du climat, son succès vient en grande partie de l'excellence de la variété Red Fife, découverte accidentellement en 1842 par un cultivateur de l'Ontario, nommé David Fife. En 1903, une variété améliorée appelée "Marquis" était produite par la Division des Céréales de la ferme expérimentale centrale d'Ottawa. Le succès de cette dernière variété a été tel qu'au cours des dix dernières années elle a presque complètement supplanté le Red Fife. Le blé Marquis est remarquable pour la longueur de sa paille, sa grande résistance à la rouille, son poids élevé par mesure de boisseau, son excellente couleur et les qualités boulangères de sa farine; comme il mûrit une semaine plus tôt que le Red Fife, il est d'autant moins exposé à la gelée, ce qui lui donne une valeur incalculable. L'emploi de cette variété a accru de plusieurs millions de dollars par année, le revenu des cultivateurs de l'ouest canadien. Le "Garnet" est une autre variété plus récente. On en fait aujourd'hui l'expérimentation sur une grande échelle. Il mûrit encore plus tôt que le Marquis et on fonde sur lui de grandes espérances.

Le commerce du blé canadien.—A mesure qu'augmentait la production du blé des prairies, il fallait de nouveaux moyens d'en disposer rapidement et profitablement. Prenant note que le marché de ce produit se trouve à 5,000 milles (terre et eau) du point de production, il devient évident qu'il a fallu au Dominion un effort remarqua-

ble pour exporter en Europe à profit. C'est dans la production du blé pour l'exportation que le Canada a fait les plus grands progrès pendant la période sous revue. Le développement du commerce de grain canadien, spécialement depuis le commencement du siècle, a été phénoménalement rapide. Aucun autre pays au monde n'a une organisation aussi efficace et aussi complète pour l'inspection et la classification du grain; les certificats des inspecteurs officiels sont partout acceptés comme preuve *prima facie* de la qualité du grain. De 1874 à 1925, la législation a été continuellement améliorée. En 1912 fut créée la Commission des Grains ayant le contrôle du commerce du grain par tout le Canada. Des lois spéciales gouvernent l'exploitation des élévateurs à grain patentés, dont le développement en nombre et en capacité, est un exemple frappant des progrès de ce commerce. Ainsi, à la fin du siècle dernier, le nombre des élévateurs et entrepôts à grain au Canada était de 523, et leur capacité de 18,329,352 boisseaux; en 1925, ils étaient au nombre de 4,416 avec une capacité de 281,746,560 boisseaux. Les exportations de blé et de farine de blé ont monté de 5,276,898 boisseaux en 1870 à 309,587,418 boisseaux en 1924 et 295,061,853 en 1926, en comptant les années par exercices financiers. Avec l'élimination de la Russie comme grand exportateur de blé, le Canada a pris la deuxième place dans l'univers comme pays producteur et exportateur de blé, n'étant dépassé que par les Etats-Unis. Comme producteur de blé, le Canada a occupé la deuxième place pendant quatre des cinq dernières années



Elévateur de tête de ligne du gouvernement, sur les grands lacs

Photo Service Cinématographique du Gov. Canadien

agricoles terminées le 31 juillet, et comme pays exportateur, le Dominion a occupé la première place trois fois et la deuxième place trois fois pendant les six années terminées le 31 juillet 1926, ses exportations totales, pendant ces six années se chiffrant à 1,496 millions de boisseaux, les exportations de farine exprimée en blé étant comprises dans ce total, comparativement à 1,372 millions de boisseaux exportés par les Etats-Unis. Le record canadien pour le volume des exportations de blé a été établi en 1923-24, l'énorme récolte de 1923 ayant permis d'exporter 346,521,561 boisseaux. Pour l'année agricole 1925-26, les exportations ont été presque aussi considérables, soit 324,592,021 boisseaux

Les "Wheat Pools" de l'ouest.—En ces quatre dernières années, l'organisation de ce que l'on appelle en langage populaire les "wheat pools," qui sont une forme de coopérative des producteurs pour la vente de leur grain, constitue une importante innovation. Des coopératives de cultivateurs des provinces des prairies avaient déjà été formées pour l'achat et l'exploitation d'élevateurs à grain, la Saskatchewan Co-operative Elevator Company, établie en 1911, et les United Grain Growers, établis en 1918, disposant conjointement d'environ 73 millions de boisseaux de grain en une année de bonne récolte. La formation de ces "wheat pools" repose sur le même principe poussé plus loin. L'idée de cette entreprise a été apparemment inspirée par le succès qu'avait obtenu le contrôle du gouvernement sur le grain pendant la guerre, contrôle aboli en 1920. Les trois "wheat pools" de l'ouest ont commencé leurs opérations, celui de l'Alberta le 29 octobre 1923, celui de la Saskatchewan le 8 septembre 1924 et celui du Manitoba le 28 janvier 1924. En 1924, les représentants de chaque organisation créèrent une agence centrale de vente, avec charte fédérale, portant le nom de Canadian Co-operative Wheat Producers, Ltd. Celle-ci s'engage, pour une durée de cinq ans, à disposer de tout le blé que récolteront les cultivateurs traitant avec elle, excepté ce qu'ils garderont pour semence ou pour leur propre consommation. Une somme fixe par boisseau, basée sur les cours du blé du Nord n° 1, est payée par versements échelonnés jusqu'à concurrence du prix réalisé, après déduction des dépenses encourues. On prétend que les producteurs ont ainsi pour leur grain de meilleurs prix que s'ils le vendaient par les canaux ordinaires. A la troisième assemblée annuelle du pool du Manitoba tenue en 1926, on a déclaré que le volume du blé vendu par l'agence centrale des trois provinces était d'environ 190 millions de boisseaux. Le système des pools a été dernièrement appliqué aux grains fourragers dont 26 millions de boisseaux ont été vendus par l'agence centrale pendant la première année.

Cultures spéciales.—Outre les céréales et grains qui constituent les grandes cultures, il existe aussi des cultures spéciales s'adaptant à certaines localités et dont l'ensemble représente une importante contribution à la richesse agricole du Canada. Ces exploitations ont, ou commencé, ou considérablement grandi depuis la Confédération. Ce sont le tabac dans Québec et Ontario; le sucre et le sirop d'érable dans l'est du Canada; la betterave à sucre et le lin fibreux dans Ontario. Le tabac, cultivé principalement dans Québec et Ontario, prend plus d'importance d'année en année. En 1900, la récolte était de 11,267,000 livres, provenant de 11,906 acres; en 1926, elle était de 28,824,000 livres, provenant de 33,356 acres. La production du sucre et du sirop d'érable a une valeur annuelle de \$5,000,000, dont 63 p.c. provient de la province de Québec. La betterave à sucre est maintenant cultivée dans Ontario qui a deux raffineries de sucre de betterave, et dans l'Alberta où il y a maintenant une fabrique semblable. Les premières tentatives d'implanter au Canada l'industrie du sucre de betterave datent d'environ 36 ans; pendant un certain temps des raffineries de sucre de betterave ont été en exploitation à Farnham, Coaticook, et autres endroits de Québec, avec l'appui de primes du gouvernement fédéral. De nouveau, en 1902, quatre compagnies ont été organisées en Ontario, et de 1903 à 1914, une fabrique a aussi été en exploitation dans l'Alberta. En 1911, on a récolté 175,000 tonnes de betteraves sur 20,677 acres. Depuis cette date, la production de betteraves a varié de 71,000 tonnes en 1916 à 370,000 tonnes en 1925. La production du sucre raffiné extrait des betteraves, qui était de 21,329,680 livres en 1911, a atteint son maximum, 89,280,424 livres, en 1920; elle était de 72,819,919 livres en 1925. La valeur du sucre a atteint son maximum entre 1918 et 1925, étant de \$12,856,719 en 1920 (à 14-4c. la livre). La culture du lin pour la fibre et pour la graine de semence a pris des proportions considérables pendant la guerre; en 1920, la production de la fibre a atteint son maximum, 7,440,000 livres, la valeur de la fibre, de la graine et des sous-produits étant de \$7,130,000. La production de la graine de trèfle et autres herbes fourragères a donné une valeur de \$3,594,000 en 1924. Le houblon est cultivé sur une certaine échelle dans la Colombie Britannique, 507 acres, la production totale des sept dernières années variant, suivant la saison, de 680,907 livres en 1922 à 999,804 livres en 1923.

Valeur des récoltes, 1867-1927.—Les produits agricoles ont atteint leurs plus hauts prix immédiatement après la guerre, en 1919. Ils ont ensuite baissé très rapidement, devenant très bas en 1923, mais se relevant beaucoup en ces dernières années. Tout en allouant une marge pour ces écarts, il n'en reste pas moins une différence énorme entre la valeur des récoltes à la Confédération et ce qu'elles valent aujourd'hui. Les récoltes du Canada étaient estimées à \$111,116,606

Jubilé de diamant de la Confédération

en 1870. Ce chiffre, plus que doublé en 1900, montait en 1910 à \$384,513,795. En 1914, cette valeur était de \$638,580,000. La répercussion de la guerre se faisant sentir, le maximum, \$1,537,170,100, a été atteint en 1919. Ce chiffre a reculé à \$899,226,200 en 1923; mais le relèvement des prix des années récentes, combiné avec d'excellentes récoltes, a remonté la valeur des produits agricoles à \$1,153,394,900 en 1925 et à \$1,121,447,100 en 1926.

Les minoteries canadiennes.—La plus importante des industries manufacturières dépendant directement des récoltes, est celle de la minoterie, qui remonte à la fondation du premier établissement français à Port Royal (maintenant Annapolis, N.-E.) en 1605, où fut installée la première roue hydraulique faisant tourner une meule de moulin dans l'Amérique du Nord, en dehors du Mexique. Le moulin était une nécessité absolue pour les colons; les seigneurs du Bas-Canada étaient obligés de bâtir des moulins. Les guerres napoléonnes ont déclenché le commerce d'exportation et pendant un demi-siècle les moulins à farine ont été intimement associés à l'histoire commerciale et bancaire du pays. A la Confédération, il y avait au Canada 2,295 moulins à farine absorbant des capitaux évalués à \$9,929,898. La valeur des matières premières employées était de \$32,474,548 et celle de leurs produits, de \$39,135,919.

Les grandes minoteries ont surgi au Canada quand a commencé la rivalité entre les deux procédés, la mouture à la meule et celle au rouleau. Vers 1880, le procédé au rouleau monopolisait le pays, et les moulins locaux commencèrent à disparaître pour faire place à de grandes minoteries desservies par des élévateurs à des points centraux. La qualité supérieure du blé canadien étant reconnue de tout l'univers, le Canada développa rapidement un énorme commerce d'exportation de blé et des produits du blé. L'industrie meunière grandit à pas de géant. Les derniers chiffres disponibles, ceux de 1925, montrent que, depuis 1871, avec des établissements produisant sur une vaste échelle, le nombre de moulins est descendu à 1,310, ce qui comprend 1,000 moulins de campagne encore en activité. Mais le capital engagé est monté à \$60,104,258; le coût des matières premières, à \$163,164,668 et la valeur des produits, à \$187,944,731. En l'exercice 1868-69, le Canada a exporté 375,219 barils de farine de blé valant \$1,948,696 et pendant l'exercice terminé le 31 mars 1926, 10,084,974 barils valant \$69,687,598. Au cours d'une période de moins de soixante ans, le volume des exportations de farine s'est multiplié 25 fois, et leur valeur, plus de 35 fois.

La capacité totale des minoteries en 1927 est de près de 125,000 barils par jour. Le Canada possède aujourd'hui la plus grande minoterie de l'Empire Britannique, avec une capacité quotidienne de 14,000 barils. Notre plus grande compagnie meunière exploite des moulins dont la capacité quotidienne globale est de 24,500 barils.

2. Élevage et industrie laitière

Bien que relégué au deuxième plan par la culture des céréales, l'élevage a fait des progrès substantiels non seulement par le nombre mais aussi par l'amélioration des races. Heureusement, les épizooties qui affectent si désastreusement les bestiaux d'Europe, n'ont jamais pu prendre pied au Canada. C'est pourquoi la révocation de l'embargo contre l'entrée de nos animaux engraisés en Grande-Bretagne, en 1923, a causé une grande satisfaction. Comme résultat, le Canada a expédié sur ce marché 92,027 bêtes à cornes de boucherie pendant l'année fiscale 1926, comparativement à 53,061 en 1924-25, 28,151 en 1923-24 et 1,068 en 1922-23.

Depuis le premier recensement après la Confédération (1871), les chevaux ont augmenté numériquement de 836,743 à 3,558,849 en 1926; les bêtes à cornes, de 2,621,290 à 9,160,150; et les pores, de 1,366,083 à 4,470,771. Le troupeau ovin a subi des fluctuations considérables; en 1871, il était de 3,155,509 têtes, mais il déclina pendant plusieurs années suivantes; il était à son apogée avec 3,720,783 têtes en 1920. Actuellement (1926) il est redescendu à 3,035,507 têtes.

Industrie laitière.—L'établissement de l'industrie laitière sur le principe coopératif est l'un des phénomènes agricoles les plus significatifs depuis la Confédération. Aujourd'hui la fabrication du beurre et du fromage en coopération peut être considérée comme le pilier de l'agriculture dans l'est du Canada.



Troupeau laitier dans l'est du Canada

Service Cinématographique du Gouver. Canadien

Le système des fromageries et beurreries commença au Canada peu après 1850. La plus ancienne fromagerie en exploitation en 1900 était à Oxford South, Ont., datant de 1855. La plus ancienne de Québec fut établie à Missisquoi en 1866. La première crèmerie canadienne a été ouverte à Missisquoi en 1869, la deuxième à Château-guay en 1874 et la troisième à Waterloo Nord, la même année.

Après la Confédération, la multiplication des fromageries fut assez rapide, principalement dans l'Ontario, et la production avança constamment jusqu'à 1904, mais alors une grande augmentation de la consommation du lait frais et le détournement d'une partie de la production laitière vers les fabriques de lait condensé ou en poudre firent baisser la production de fromage. Le point le plus bas a été atteint en 1922.

Le système des crèmeries pour la fabrication du beurre a grandi moins rapidement. Il n'a guère fait de progrès avant 1882, date de l'arrivée de la première écrémeuse centrifuge sur le continent américain, importée du Danemark et installée à Ste-Marie de Beauce, Québec. L'introduction de la réfrigération mécanique, vers 1896, dans les entrepôts, les wagons de chemin de fer et les transatlantiques, a marqué une autre ère de progrès. L'industrie laitière de l'est du Canada doit aussi une part de sa prospérité à un plus grand emploi du maïs fourrager comme ensilage, ce qui a permis de forcer la production du lait en hiver. Bien que l'industrie laitière soit répandue principalement dans l'est du Canada, elle a, depuis quelques années, gagné du terrain dans les provinces des prairies, qui exportent maintenant du beurre et du fromage.

En 1870, la valeur totale des produits laitiers du Canada était estimée à \$15,023,966. Pour la dernière année dont les chiffres sont disponibles, cette valeur totale était de \$241,069,320, se répartissant comme suit: beurre, \$95,136,896; fromage, \$36,666,629; produits divers, \$16,882,747; et lait consommé frais, \$92,383,648. Le nombre de vaches laitières au Canada en 1870 était de 1,251,209 et en 1926, de 3,951,335.

Abattoirs et salaisons.—Selon le recensement de 1871, il y avait alors 193 établissements se livrant à l'abatage des animaux et à la préparation des viandes. Leur capital était de \$419,325 et ils employaient 841 personnes, à qui ils payaient \$145,376 en salaires et traitements. Le coût des matières premières était de \$2,942,786 et la valeur des produits, de \$3,799,552. A partir de 1900, la ligne de démarcation entre la ferme et la manufacture dans la préparation des produits animaux devint plus prononcée, ce qui conduisit au développement de l'industrie sur une grande échelle; les rapports de 1925 montrent qu'il y a seulement 74 établissements engagés dans l'abatage et la salaison, mais que leur capital est de \$54,316,043. Le nombre

d'employés est de 10,709 et les salaires et appointements annuels forment une somme de \$13,549,545. Le coût des matières premières employées en 1925 était de \$132,329,355, et la valeur des produits de \$163,816,310.

Exportations de bétail sur pied et de produits animaux.—En 1867, le Canada a exporté 47,809 têtes de bétail valant \$1,190,799. Le tout est allé aux Etats-Unis. En 1926, il a exporté 295,249 têtes valant \$18,081,479, dont \$12,432,954 au Royaume-Uni et \$5,338,737 aux Etats-Unis. Les exportations de porcs en 1867 étaient de 8,790 têtes valant \$41,350, le tout aux Etats-Unis; en 1926, le nombre exporté était de 52,025, la valeur, de \$1,266,676, la part prise par les Etats-Unis étant de \$1,192,475. En 1867, les exportations de lard fumé et de jambon donnaient 25,370 quintaux valant \$287,467 et en 1926, 1,253,760 quintaux valant \$28,590,301, les exportations au Royaume-Uni comptant pour \$250,678 et celles aux Etats-Unis pour \$27,944,472.



"Ranch" de S. A. R. le prince de Galles, dans l'Alberta
Service Cinématographique du Gouvern. Canadien

Le Canada exporte aussi de grandes quantités de produits laitiers. En 1867, il a exporté 14,081 quintaux de fromage, valant \$193,554, et en 1926, 1,483,335 quintaux valant \$33,718,587; de beurre, 10,817,918 livres valant \$1,741,291 en 1867 et 23,303,865 livres, valant \$8,773,125 en 1926, la plus grande partie allant au Royaume-Uni.

Les exportations totales d'animaux et leurs produits ont augmenté en valeur de \$6,118,639 en 1867 à \$154,182,754 en 1926.

Cependant, l'élevage ovin et l'industrie lainière sont restés à peu près stationnaires. D'après le recensement de 1870-71, 1,557,430 moutons étaient abattus ou vendus par les cultivateurs et 11,103,480 livres de laine vendues en 1870. Les chiffres du recensement de 1920-21 donnent 1,217,987 moutons et 11,338,268 livres de laine. Pendant la même période, le nombre de bovins tués ou vendus par les cultivateurs est monté de 507,725 à 2,097,390 et le nombre des pores, de 1,216,097 à 2,972,331.



Arbres fruitiers en fleurs

3. Culture fruitière

Le climat et le sol du Canada sont éminemment propres à la culture des fruits, et la vallée d'Annapolis, la péninsule de Niagara et le district de l'Okanagan, C.B., ont une réputation mondiale. A titre d'essai, les premières expéditions de pommes de la vallée de l'Annapolis furent faites en 1861. Jusqu'à 1890, la production des pommes dans la Nouvelle-Écosse a rarement dépassé 100,000 barils; mais à partir de cette date, il se produisit une rapide expansion des vergers, et la récolte qui avait donné 1,000,000 de barils en 1909 en donnait 1,900,000 en 1911. Ces records furent même surpassés en 1919 avec 2,000,000 de barils et en 1922 avec 1,891,850 barils, expédiés de la vallée de l'Annapolis et des districts voisins. Dans Ontario, où la production commerciale de tous les fruits a atteint son plus haut développement, la pomiculture est pratiquée depuis le milieu du dix-huitième siècle, mais n'a pris des proportions commerciales que depuis 50 ou 60 ans, la construction des chemins de fer permettant le transport rapide des arbres et des fruits. Dans la Colombie Britannique, la culture des fruits pour le commerce est assez récente; néanmoins, elle a fait de rapides progrès depuis dix ans. Les premiers

pommiers ont été plantés vers 1850; mais ce n'est qu'après l'achèvement du chemin de fer Canadien du Pacifique, en 1886, qu'on a planté des vergers pour des fins commerciales. En 1891, les cultures fruitières de la Colombie Britannique avaient une étendue de 6,500 acres; en 1921, cette étendue était de 43,569 acres.



Récolte des fruits

La valeur des fruits produits au Canada pour le commerce en 1925 était de \$21,588,620 se divisant ainsi: pommes, \$16,024,165; poires, \$332,735; prunes, \$154,288; pêches, \$547,772; cerises, \$409,210; fraises, \$1,460,650; framboises, \$405,840; autres petits fruits, \$554,000 et raisins, \$1,680,000. Pour 1926, une estimation préliminaire place la valeur de la récolte de fruits pour le commerce à \$20,316,956, dont \$13,728,120 pour les pommes.

Conserves de fruits et légumes.—En 1925, il y avait 242 établissements faisant la mise en boîtes des fruits et légumes, représentant un capital de \$24,424,064, et leur production était estimée à \$22,276,313. Cette grande industrie a pris naissance depuis la Confédération.

4. Grand total de la richesse et de la production agricoles

La richesse agricole brute du Canada est estimée à \$7,508,257,000. Les estimations annuelles de la valeur brute de la production agricole, des derniers dix ans, donnent un total de plus de \$1,600 millions aujourd'hui, comparativement à \$1,100 millions en 1915. Les tableaux ci-après donnent une vue d'ensemble, et pour les possibilités que réserve l'avenir, le lecteur est renvoyé au chapitre II.

Jubilé de diamant de la Confédération



Une relique de l'époque de la Confédération

Photo du Service Cinématographique du Gouv. Canadien

Estimation de la richesse agricole brute du Canada, 1926 (en milliers de dollars)

Provinces	Terres	Bâtiments	Outillage	Bestiaux
	\$	\$	\$	\$
Ile du Prince-Edouard	28,476	17,289	6,870	8,877
Nouvelle-Ecosse	49,155	51,173	10,146	19,355
Nouveau-Brunswick	61,112	45,158	13,545	16,845
Québec	546,606	285,530	111,940	131,618
Ontario	808,124	491,330	169,954	236,061
Manitoba	315,245	113,005	67,848	57,799
Saskatchewan	877,042	216,398	176,676	135,622
Alberta	523,221	121,765	98,814	98,021
Colombie Britannique	107,020	41,036	9,379	20,457
Canada	3,316,061	1,382,684	665,172	724,655

	Voailles	Animaux à fourrure	Production agricole	Total
	\$	\$	\$	\$
Ile du Prince-Edouard	848	3,324	25,525	91,209
Nouvelle-Ecosse	798	565	41,251	172,443
Nouveau-Brunswick	973	979	36,786	175,398
Québec	8,461	1,225	271,001	1,356,441
Ontario	20,177	1,808	482,481	2,209,935
Manitoba	3,955	652	147,050	705,554
Saskatchewan	7,121	178	364,840	1,777,877
Alberta	5,655	723	254,739	1,102,938
Colombie Britannique	2,983	546	44,502	225,023
Canada	50,971	10,000	1,668,175	7,817,718

Soixante années de prospérité

Estimation des revenus agricoles bruts du Canada, 1926

(en milliers de dollars)

Nomenclature	1926
	\$
Récoltes.....	1,121,447
Animaux de ferme.....	153,942
Laine.....	3,979
Produits laitiers.....	238,142
Fruits et légumes.....	47,718
Oufs et volailles.....	78,867
Elevage d'animaux à fourrure.....	4,363
Produits de l'érable.....	4,896
Tobac.....	7,380
Fibre de lin.....	450
Graine de trèfle et herbes fourragères.....	5,037
Miel.....	1,954
Total.....	1,668,175

CHAPITRE VII.—RICHESSE FORESTIÈRE DU CANADA

Une partie de la superficie territoriale du Canada (approximativement 3,650,000 milles carrés), égale à 1,227,000 milles carrés, est couverte de forêts. Cependant, 40 p.c. environ de cette aire porte du bois commercial (6" de diamètre) et environ 20 p.c. seulement porte du bois d'œuvre (10" de diamètre), le surplus étant occupé par de jeunes taillis poussés après l'incendie ou l'abatage. On estime que nos forêts contiennent 482,075 millions de pieds, de bois de construction et 1,279,705,000 cordes de bois à pulpe, bois de chauffage, poteaux, etc., formant un total équivalant à 246,826 millions de pieds cubes. Quoique nous consommons ou laissons détruire par le feu ou par les insectes environ cinq billions de pieds cubes par an, il suffit d'une pousse annuelle moyenne de dix pieds cubes par acre pour effectuer cette récupération et ceci entre dans le domaine des possibilités, pour la plupart de nos terres boisées. L'accessibilité de nos forêts facilitera un abatage plus considérable, et l'amélioration des mesures de conservation et de reboisement compensera cette consommation¹.

Dans les trois grandes aires forestières du Canada se trouvent environ 160 espèces de plantes ligneuses, atteignant les dimensions d'un arbre; 31 de ces espèces sont constituées par les conifères, qui forment 80 p.c. de notre bois sur pied et 95 p.c. de notre bois scié. Il est impossible d'énumérer ici nos bois marchands.

Pour donner une idée exacte de cette grande richesse nationale, il est nécessaire de procéder d'abord à un exposé des opérations en forêt, puis de jeter un coup d'œil sur les travaux qu'exécutent les scieries et sur nos manufactures de pulpe et de papier, les plus grandes industries primaires, fondées directement sur les forêts, lesquelles, à leur tour, alimentent de nombreuses autres industries employant le bois et le papier comme matières premières.

Opérations en forêt.—La valeur des produits primaires abattus dans les forêts canadiennes dépasse actuellement \$200 millions annuellement, constituée par le bois en grume à l'usage des scieries, évalué à plus de \$80 millions; le bois à pulpe pour l'usage domestique et l'exportation, évalué à \$60 millions; le bois de chauffage évalué à \$40 millions; les traverses de chemin de fer, évaluées à \$14 millions; les poteaux et étais de mines, évalués à \$3 millions chacun, enfin d'autres produits forestiers, tels que le bois équarri, les pieux et piquets de clôture et le bois pour la distillation. On estime à plus de deux billions et demi de pieds cubes l'abatage annuel du bois de nos forêts.

¹Voir chapitre II.



Le flottage du bois à bûches perdues dans une rivière de l'est



Le transport du bois en Colombie Britannique

Photo du Service Cinématographique du Gouvern. Canadien

Industrie du sciage

	1871	1925
Nombre de scieries.....	6,608	2,700
Employés (nombre).....	38,791	35,458
Salaires et traitements (\$).	6,321,395	34,097,006
Produits (\$).	31,148,242	134,413,845

La coupe du bois a commencé dans la région du bas St-Laurent et des provinces maritimes, s'est étendue à celle de l'Outaouais, de là à la baie Georgienne et à la rivière à la Pluie, dans les régions boisées d'épinette des prairies, et enfin, à la Colombie Britannique. La Colombie Britannique fournit maintenant plus d'un tiers du bois d'œuvre coupé au Canada. Il y a quinze ans, elle en fournissait moins d'un cinquième. La forêt fut pour le pionnier tout à la fois une aide et un obstacle; si elle lui fournissait sa maison et son combustible, elle était la grande ennemie de la charrue. Mais nous en venons immédiatement au commerce du bois. C'est pendant le régime français qu'ont été faites les premières expéditions de bois en Europe. Elles consistaient en mâts et pièces pour les constructions navales françaises. Le commerce du bois, qui donna naissance à tant d'écrits plus ou moins légendaires, avait son centre à Québec; il atteignit son apogée en 1864; alors plus de 1,350 vaisseaux visitaient ce port et se chargeaient de 20 millions de pieds cubes de bois. Avec le développement du commerce du bois de sciage, le centre de l'industrie s'est graduellement transporté à Montréal.

A la Confédération, les opérations en forêt étaient plutôt primitives, comparativevment aux travaux qu'y font aujourd'hui les grandes scieries et les compagnies de pulpe. La plus grande partie du travail consistait à abattre les pins et à les équarrir à la hache, sur place, puis à les traîner ensuite avec des chevaux ou des bœufs au cours d'eau le plus voisin, à les assembler en radeaux et à les flotter jusqu'à Québec où ils étaient chargés à bord de vaisseaux à destination du Royaume-Uni. Aujourd'hui, le coût du transport ayant augmenté à mesure que s'épuisaient les forêts le plus facilement accessibles, on a introduit bon nombre d'améliorations importantes. Dans plusieurs cas, des chemins de fer construits spécialement transportent les pièces de bois jusqu'à la scierie; souvent, les chevaux sont remplacés par des tracteurs; dans les chantiers des fabriques de papier et de pulpe se manifeste une tendance à poursuivre les opérations d'abatage pendant toute l'année, afin que les manufactures ne manquent pas de matière première. Dans la Colombie Britannique, l'absence de cours d'eau flottables et les plus fortes dimensions des billots ont fait adopter des méthodes absolument différentes de celles de l'est. Une des caractéristiques de ces chantiers, c'est l'usage de systèmes de câbles actionnés par des machines à vapeur, tirant les billots et les assemblant.

Excepté dans la Nouvelle-Ecosse, 90 p.c. des terres boisées sont encore propriété domaniale, les exploitants ne jouissant que du droit de coupe; elles sont administrées par les différents départements provinciaux.

En 1925, les scieries du Canada ont produit environ 3,888,920 mille pieds, mesure de planche, de bois scié valant \$99,725,519. La plus grande partie est du bois tendre appartenant aux essences conifères. Les ressources en bois durs les plus précieux, comme le noyer et le chêne, autrefois abondants dans le sud d'Ontario et de Québec, ont été à peu près épuisées. Les scieries ont aussi produit en 1925, 3,161,459 mille bardeaux d'une valeur de \$10,372,736; 1,292,963 mille lattes d'une valeur de \$6,160,976; 706,700 cordes de bois à pulpe préparé valant \$9,160,976 et 5,041,256 traverses de chemin de fer valant \$3,474,944; ainsi que de grandes quantités de planchettes pour caisses, de placage, de pieux, de douves, de cercles et de fonds de baril, de fuseaux, de goujons et autres produits divers, portant la valeur de la production totale de l'industrie à \$134,413,845, quatre fois ce qu'elle était à l'époque de la Confédération.

La Grande-Bretagne et les États-Unis étaient alors les deux seuls marchés ouverts au bois canadien. Aujourd'hui, il atteint presque tous les pays importants, et en ces dernières années il a même trouvé accès dans l'Orient. Il se fait aussi un fort commerce de bois entre la Colombie Britannique et l'est du Canada via le canal de Panama. Bien que l'industrie se soit déplacée vers l'ouest, il y a une tendance à la fusion des compagnies, spécialement en ce qui regarde les concessions forestières et la construction, dans l'est du moins, ne laissant qu'un nombre plus restreint de scieries moins grandes, mais mieux outillées et plus rapprochées de la matière première.

La pulpe et le papier

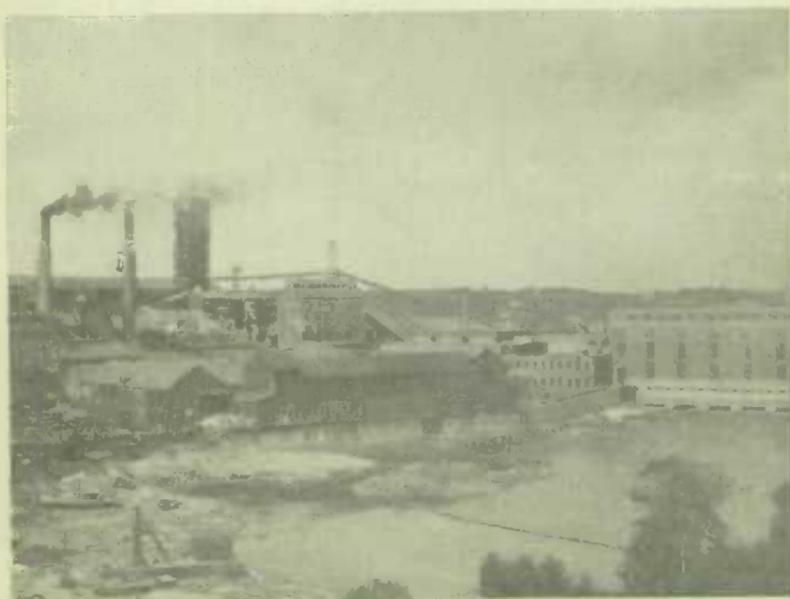
	1871	1925
Nombre de manufactures.....	21	114
Personnel (nombre).....	760	28,031
Salaires et traitements (\$)... ..	197,815	38,560,905
Produits (\$)... ..	1,071,651	193,092,937

L'industrie de la pulpe et du papier occupe aujourd'hui un des premiers rangs dans les industries manufacturières du Canada par la valeur brute ou nette des produits aussi bien que par le chiffre des salaires et traitements payés. Cette industrie existait à peine avant la Confédération, mais elle a pris un prodigieux essor depuis le commencement du siècle actuel. Tous les établissements dénombrés sous cette catégorie dans le recensement de 1871 sont des papeteries. Dix ans plus tard, il n'y avait en activité que cinq pulperies avec un capital total de \$92,000, employant 68 personnes et ayant une production de \$63,300. En 1925 la production de la pulpe seulement est estimée à plus de cent millions de dollars.

Jubilé de diamant de la Confédération

La première papeterie du Canada a été établie à St-André, en 1803, et la première d'Ontario fut construite à Crooks Hollow, vers 1825. A cette époque, et jusqu'après la Confédération, on se contentait de fabriquer du papier avec des chiffons. La matière première étant plutôt rare, les industriels furent bientôt forcés d'expérimenter d'autres matières. La paille, le sparte, les déchets de coton, et les fibres extraites des nervures ou feuilles de différentes plantes firent l'objet de nombreux essais, mais on n'en retirait qu'une faible proportion de papier. Enfin on essaya le bois. Finalement, on constata que l'épinette, le baume, le sapin et l'épicéa s'adaptaient le mieux à la fabrication de papier de qualité moyenne, bien que les chiffons entrent encore dans les papiers de luxe.

Dans le nouvel état de choses, bien que les plus anciennes manufactures préparassent elles-mêmes leur fibre, le besoin grandissant de pulpe de bois fit surgir nombre de pulperies pour l'alimentation des papeteries. La plus ancienne pulperie au Canada serait celle bâtie à Windsor Mills, Québec, vers 1870, par Angus Logan and Co., sur le site maintenant occupé par la pulperie et la papeterie de the Canada Paper Co. En 1887, Charles Riordon installa la première pulperie à sulfite canadienne à Merritton, dans la péninsule de Niagara. La fabrication de la pulpe au sulfate est d'adoption plus récente, le pionnier de ce procédé en Amérique étant the Brompton Pulp and Paper Co. de East Angus, Québec, qui a commencé ses opérations en 1907.



Une pulperie-papeterie

Photo du Service Cinématographique du Gouver. Canadien

De ces développements sont résultés aujourd'hui trois classes de manufactures dans cette industrie: les pulperies, fabriquant exclusivement de la pulpe; les papeteries, fabriquant exclusivement du papier; et les pulperies-papeteries, fabriquant et la pulpe et le papier. La production combinée de la pulpe en 1925 est de 2,772,507 tonnes, d'une valeur estimative de \$100,216,383, dont 1,654,549 tonnes valant \$47,803,623, ayant servi dans les pulperies-papeteries à la fabrication du papier; 155,925 tonnes, valant \$6,153,437, vendues à d'autres papeteries du Canada; et 962,033 tonnes, valant \$46,259,323 tonnes, pour l'exportation. De toute la pulpe produite, plus de la moitié était de la pâte mécanique, environ un quart de la sulfite écru, plus de huit pour cent, de la sulfite blanchie et le reste était de la pulpe au sulfate ou kraft, et des criblures.

La production totale du papier en 1925 était de 1,884,705 tonnes, estimée, avec quelques autres produits qui ne sont pas spécifiés ici, à \$140,680,177. Le papier à journal, et les autres papiers de même nature, forment 1,536,523 tonnes ou 81 p.c. du total, et leur valeur est estimé à \$106,268,641. Le reste se distribue comme suit: carton, 8 p.c.; papier d'emballage, 5 p.c.; papier à livres et papier à écrire, 4 p.c.; divers autres papiers, 2 p.c. La production du papier a augmenté de plus de 120 p.c. depuis neuf ans, grâce à l'accélération de la fabrication du papier à journal, bien que tous les papiers actuellement consommés au Canada soient fabriqués au pays. La production canadienne du papier à journal en 1926 dépassait 200,000 tonnes, excédant celle des États-Unis qui, jusqu'à cette date, avait tenu la tête. Le Canada a maintenant établi définitivement son droit au titre de plus grand fabricant de papier de l'univers.

Les statistiques du commerce ont été révolutionnées par la production de papier à journal. A la Confédération, il n'y avait pas d'exportation de papier et ce commerce n'a commencé qu'avec le siècle actuel. Mais en 1910, les exportations de papier avaient déjà une valeur de plus de \$2,000,000; en 1920, de \$53,000,000; enfin, au cours de l'année terminée en décembre 1926, le Canada a exporté 1,731,986 tonnes de papier à journal valant \$114,090,595. Ce seul item dans la liste de nos exportations n'est dépassé que par le blé. Il est probable que les exportations canadiennes de papier à journal sont plus considérables que celles de tous les autres pays réunis. Elles sont septuples de celles de l'Allemagne, notre principal rival, et elles dépassent de 280,000 tonnes celles des onze autres principaux pays exportateurs.

Il est intéressant de noter qu'à l'époque de la Confédération, le groupe des produits du bois (le papier n'y figurait pas), formait 41 p.c. du total de notre commerce d'exportation, soit \$18 millions sur \$45 millions. Aujourd'hui, le groupe du bois et du papier, tout en figurant pour \$286 millions dans le tableau de nos exportations, n'y contribue qu'à concurrence de 22 p.c., les produits de l'agriculture

tenant encore la première place. Lors de la Confédération, on n'exportait que du bois brut ou simplement ébauché, comme le bois équarri, les billots, etc., le bois ouvré ne représentant pas un pour cent de la valeur totale de ce groupe. Mais en 1926, les produits complètement manufacturés du bois, y compris le papier et les produits du papier représentent plus de 60 p.c. de la valeur totale des exportations de ce groupe, tandis que le bois à l'état naturel y contribue pour moins de 40 p.c. Ce changement est caractéristique des industries dépendant de la forêt pour leurs matières premières. Au temps de la Confédération, les quatre provinces étaient en grande partie "des bûcheurs de bois et des charroyeurs d'eau" pour le compte des industries de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis se servant de bois. Il n'en est plus ainsi maintenant, et chaque année nous voyons une plus faible proportion de nos billots de sciage, de notre bois à pulpe et de nos autres produits forestiers passer à l'étranger sans avoir subi de transformation industrielle. Par exemple, l'exportation du bois à pulpe a très peu augmenté depuis quelques années, bien que la consommation ait avancé avec l'industrie, mais les exportations du papier, produit complètement ouvré, présentent l'augmentation la plus remarquable dans l'histoire de notre commerce.

Industries dépendant du bois ou du papier

En 1871, il y avait 8,000 établissements dépendant des scieries et des papeteries pour leurs matières premières. Ils employaient environ 27,000 personnes, payaient en salaires et traitements \$6 millions par année, et leurs produits avaient une valeur de \$20 millions. Parmi ces industries on en trouve quelques-unes qui semblent aujourd'hui étranges à nos oreilles, comme une fabrique de rouets, des ateliers de sculpteurs et doreurs, des fabricants de soufflets et des manufactures de faux-cols en papier. La construction navale, alors presque toute en bois, se faisait dans 252 chantiers et employait plus de 6,000 hommes. En 1925, nous n'avions que 3,838 établissements du même genre (se servant du bois et du papier), mais opérant sur une bien plus grande échelle, puisqu'ils donnaient du travail à 64,000 personnes, avaient une liste de paie de \$75 millions par année et que leur production était estimée à plus de \$100 millions.

La fabrication de la soie, d'une qualité à plusieurs points de vue supérieure au produit du ver à soie, avec la fibre de l'épinette du Canada; la fabrication du linoléum; de la dynamite, et des disques de phonographe, avec une pâte de bois; des scieries dont la capacité dépasse un demi-million de pieds, mesure de planche, par journée de dix heures; la fabrication de papier à journal en une feuille continue de plus de 20 pieds de largeur à raison d'une demi-acre à la minute sur une seule machine; voilà quelques-uns des développements de notre industrie forestière que les pères de la Confédération n'avaient assurément pas prévus.

CHAPITRE VIII.—MINES

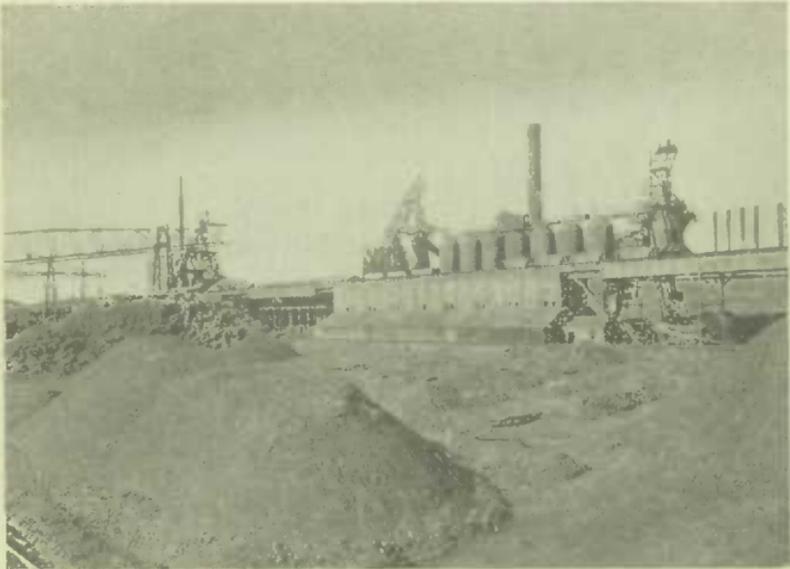
Les mines occupent le troisième rang parmi les industries primaires du Canada, les produits minéraux devenant un facteur de plus en plus essentiel du commerce et de l'industrie. Occupant une place importante sur le marché métallique mondial, le Canada est aussi phénoménalement riche en charbon et en amiante. Trente-cinq pour cent du tonnage des chemins de fer est fourni par les mines. Depuis trois ans, on constate une accélération particulièrement remarquable de nos activités minières.

Historique.—Il y a presque exactement deux cents ans que l'industrie minière et métallurgique a fait ses débuts au Canada. Elle se limitait originellement au charbon et au minerai de fer, à la production de la fonte et du fer forgé. Les veines houilleuses de Cap-Breton ont la distinction d'avoir été les premières en exploitation dans l'Amérique du Nord (elles sont mentionnées dans un volume de Nicolas Denys, publié à Paris en 1672). La métallurgie canadienne eut pour berceau les rives du St-Maurice où, en 1730, on établit des forges pour fondre la limonite qu'on extrayait dans ces parages. Ces forges ont été en activité jusqu'en 1880. Une autre découverte historique est celle (1740), d'un dépôt de galène argentifère (Anse à la Mine) sur le lac Témiskaming, un des gisements métalliques le plus anciennement connus de l'Amérique du Nord—à moins de dix milles des fabuleuses riches veines d'argent de Cobalt, découvertes un siècle et demi plus tard.

Bien qu'il y ait eu de temps à autre des découvertes isolées du même genre, ce n'est que vers le milieu du dix-neuvième siècle qu'on a commencé l'exploration minière systématique, par la création de la Commission Géologique du Canada sous sir William Logan. Avec un groupe de subalternes enthousiastes, parmi lesquels se trouvaient des explorateurs qu'il avait lui-même formés, Logan entreprit la tâche herculéenne d'explorer l'est du Canada et d'en dresser le relevé géologique. En 1863, il publiait une "Géologie du Canada" comportant un aperçu général des gisements minéraux les plus connus. On peut donc affirmer que c'est entre 1843 et 1863 que l'industrie minière s'est implantée dans l'est du Canada, y compris les mines de fer en différentes parties d'Ontario et de Québec; les mines de cuivre des Cantons de l'Est (où la mine d'Acton a été pour un certain temps considérée comme la plus riche de l'univers); le lavage de l'or d'alluvion du St-François et autres tributaires du St-Laurent; et les débuts de l'exploitation des placers de la Nouvelle-Ecosse. Pendant ce temps, les mineurs attirés par la découverte de l'or sur les rivières Caribou et Fraser jetaient les bases de la colonie de la Colombie Britannique.

Jubilé de diamant de la Confédération

Bien que le travail de la Commission Géologique marque la première étape importante de l'histoire de l'industrie minière du Canada, l'achèvement du chemin de fer Canadien du Pacifique, en 1885, ouvrit un chapitre encore plus important. Il rendait accessibles de vastes territoires nouveaux, à travers lesquels le prospecteur ouvrait la porte à d'autres initiatives. La plus importante découverte fut près de Sudbury, Ont., en 1883 où, en minant le rocher pour la construction de la voie ferrée, on découvrit un gisement de cuivre nickelifère qui a depuis acquis à ce district une réputation mondiale. Des découvertes semblables ont été faites plus tard dans la Colombie Britannique, où, dans les 1890, on localisa dans la partie sud-est de la province toute une série de dépôts de cuivre aurifère, de plomb et de zinc argentifères. A mesure que les facilités de transport s'étendaient, de nouveaux gisements étaient découverts en différentes régions,

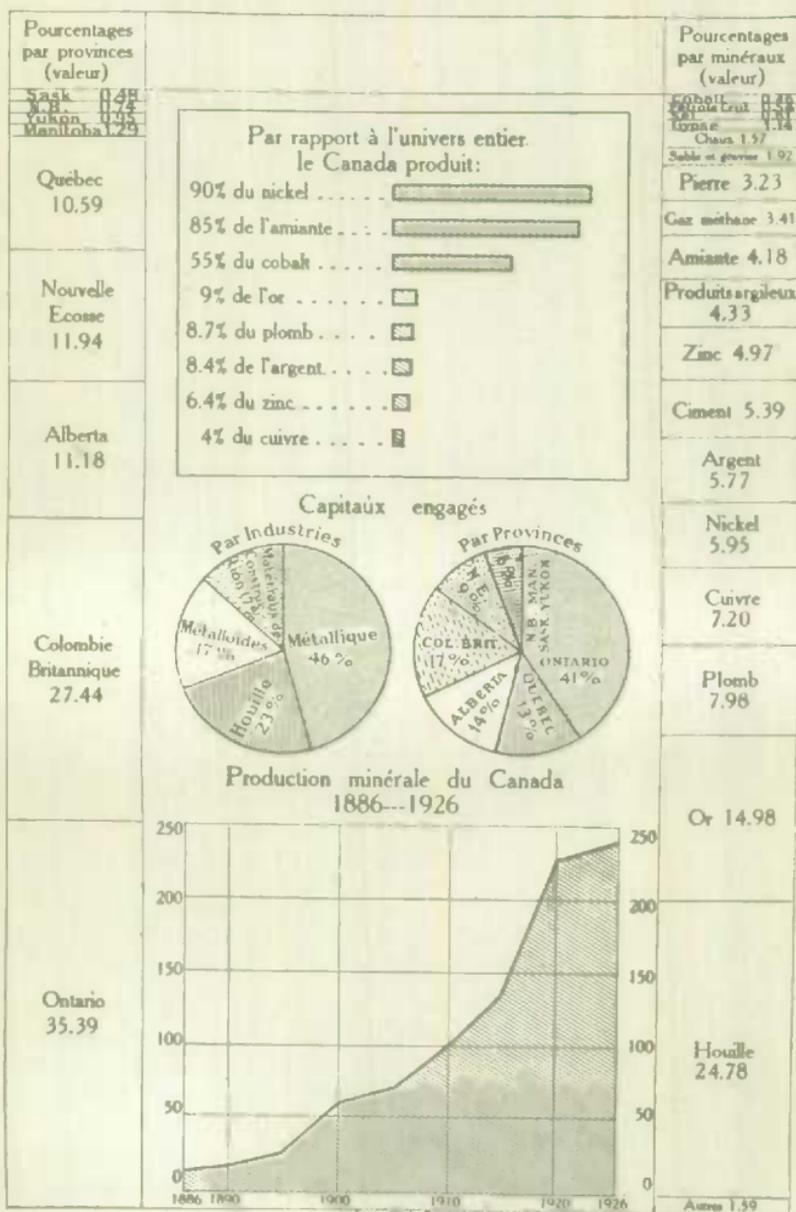


Hauts fourneaux

Photo du Service Cinématographique du Gov. Canadien

l'argent du district de Cobalt révélé en 1903 lors de la construction du chemin de fer Temiskaming and Northern Ontario, et les extraordinairement riches découvertes d'or à Porcupine et Kirkland Lake en sont des exemples notoires. Dans ces territoires les découvertes se succèdent, les dernières étant celles de cuivre aurifère dans le canton de Rouyn, Qué., et à Red Lake, Ont. La fameuse ruée du Klondyke, en 1898, ne peut pas être ignorée dans cette rapide énumération. Actuellement, le Canada a toutes les raisons de croire qu'il se trouve à la veille d'une ère de prospérité extraordinaire, à laquelle ses mines

Production Minérale du Canada



Service de Recensement sur les Ressources Minérales
 Ministry of Interior - Ottawa, Canada

prendront une part prépondérante. N'oublions pas, en effet, que les métaux jouent un rôle de plus en plus important dans l'industrie.

L'industrie moderne.—Depuis 1886, date à laquelle on commença à colliger et compiler toutes les données sur l'industrie minière, les progrès ont été réellement remarquables. En 1886, la production avait une valeur de \$10,221,255, ou \$2.23 par tête; dix ans plus tard, elle avait plus que doublé, atteignant \$4.38 per capita. Dix ans plus tard, la production totale s'était multipliée trois fois et demie et sa valeur per capita était de \$12.81. Nouveau doublement en 1916,



La grande usine de Trail, C. B., où l'on traite les minerais

Photo Service des Ressources Naturelles

la production per capita était de \$22.05. En 1926, la production minière du Canada est estimée à \$241,245,898, soit une moyenne per capita de \$25.69. C'est le plus haut point atteint dans notre histoire; 1920 vient en second (grâce à l'inflation des prix) avec \$227,859,665.

La production minière de 1926 se divise comme suit, par ordre de valeur: charbon, \$59,797,181; or, \$36,141,891; plomb, \$19,262,242; cuivre, \$17,386,867; nickel, \$14,374,163; argent, \$13,934,035; ciment, \$13,013,283; zinc, \$11,996,601; produits de l'argile, \$10,464,462; amiante, \$10,095,487; gaz naturel, \$8,238,371; pierre, \$7,807,393; sable et gravier, \$4,655,437; chaux, \$3,790,386; gypse, \$2,761,937; sel, \$1,480,149; pétrole brut, \$1,313,730; et cobalt, \$1,116,504. Cette liste de dix-huit produits embrasse tous ceux qui ont atteint une valeur

d'un million ou plus; ils constituent aussi 98 p.c. de toute la production minérale dont on a pu tenir trace. Outre ces principaux minéraux, environ cinquante autres ont été extraits en quantités commerciales au cours de l'année. Les ressources minérales du Canada comprennent à peu près toutes les variétés, plusieurs des dépôts étant assez vastes ou assez riches pour s'imposer à l'attention mondiale. Précisons:

En 1926, le Canada a produit 90 p.c. du nickel extrait dans l'univers, 85 p.c. de l'amiante, 55 p.c. du cobalt, 9 p.c. de l'or, plus de 8 p.c. de l'argent et environ 4 p.c. du cuivre. Nous sommes à la tête de tous les pays pour la production du nickel, du cobalt et de l'amiante; nous occupons le troisième rang pour la production de l'or et du plomb; le quatrième pour l'argent et le sixième pour l'aluminium avec de brillantes perspectives d'avancement quand les usines d'Arvida, Qué., seront en pleine activité. La Hollinger est une des mines d'or les plus importantes que le monde ait connues, près de deux millions de tonnes de minerai en ayant été extraites en 1926; des mines Dome et McIntyre un autre million de tonnes ont été extraites. Les régions de Porcupine et Kirkland Lake sont considérées comme les plus importants champs aurifères de l'univers. La mine Sullivan, en Colombie Britannique, est la plus grande mine de plomb et de zinc qui existe actuellement. En 1926, on a sorti de cette mine plus d'un million de tonnes de minerai. A Trail, nous possédons la plus grande usine de traitement et réduction des métaux non ferreux. Elle traite chaque année plus d'un demi-million de tonnes de minerai et de concentrés, et elle a produit, en 1926, 262 millions de livres de plomb, 135 millions de livres de zinc, 21 millions de livres de cuivre, 7 millions d'onces d'argent et plus de 50,000 onces d'or. En fait de charbon, nous possédons un sixième des réserves mondiales.

La valeur accumulée de la production minérale du Canada depuis 1886, atteint la somme stupéfiante de \$4,013,518,027, cette valeur se répartissant ainsi: métaux, 46.0 p.c.; combustibles et autres métaux, 37.5 p.c.; produits argileux et autres matériaux de construction, 16.5 p.c.

La part des provinces dans la production minérale du Canada des derniers vingt ans (1907-1926), dont la valeur cumulative est de \$3,251,362,574, s'établit ainsi: Ontario, 39.6 p.c.; Colombie Britannique, 22.2 p.c.; Nouvelle-Ecosse, 12.9 p.c.; Alberta, 10.9 p.c.; Québec, 9.5 p.c.; Yukon, 2.2 p.c.; Manitoba, 1.3 p.c.; Nouveau-Brunswick, 0.8 p.c. et Saskatchewan, 0.6 p.c. Pour l'année 1926, voir le tableau qui suit.

Jubilé de diamant de la Confédération

Production minérale du Canada par provinces, 1926

Provinces	Valeur de la production	Pourcentage du total
	\$	
Nouvelle-Ecosse	28,792,898	11.04
Nouveau-Brunswick	1,784,791	0.74
Québec	25,570,760	10.60
Ontario	85,364,921	35.38
Manitoba	3,127,301	1.30
Saskatchewan	1,146,214	0.47
Alberta	26,962,843	11.18
Colombie Britannique	66,185,780	27.43
Yukon	2,310,390	0.96
Total	241,245,898	100.00

En 1926, l'industrie minière a employé 65,000 personnes à qui elle payait \$85,000,000 en salaires et traitements. Le capital engagé est estimé à \$640,000,000.

Industries filiales.—Plusieurs et très importantes industries dépendent des produits miniers pour leur alimentation. Le charbon et le fer sont les deux mamelles de l'industrialisme; on peut y ajouter le pétrole. Trois industries (production du fer et de ses dérivés, transformation des métaux non ferreux, des métalloïdes, et des subs-



L'extérieur d'une mine en Colombie Britannique

Photo du Service Cinématographique du Gouver. Canadien

tances chimiques), donnent des produits dont la valeur, dans une année normale, est de \$700 millions, le capital engagé étant de \$900 millions et le nombre d'employés d'environ 140,000. On compte dans ces industries quelques manufactures les mieux connues au Canada, comme celles des machines agricoles, des automobiles, des appareils électriques, du ciment, des produits chimiques, etc.

Commere—Nos exportations de minéraux sont inférieures à nos importations, soit \$60 millions comparativement à \$96 millions pour le dernier exercice financier, ce qui est dû à nos fortes importations de charbon des Etats-Unis. Si l'on tenait compte des produits manufacturés dérivés des produits miniers, nos importations formeraient un total de \$382 millions contre \$209 millions aux exportations.



CHAPITRE IX.—FORCES HYDRAULIQUES

Les forces hydrauliques comptent parmi les principales ressources naturelles du Canada. On estime que la superficie des lacs du Canada est de 142,923 milles carrés (dépassant l'étendue du Royaume-Uni), aucun autre pays n'ayant d'aussi grandes nappes d'eau douce. Comme plusieurs de ces lacs sont à une altitude assez élevée, les cours d'eau développent des forces hydrauliques considérables dans leur descente vers la mer.

Le Canada a, dans l'ensemble, 18¼ millions de h.-p. aux eaux basses ordinaires (moyenne annuelle), mais pendant six mois, il en a au moins 32 millions. Des réservoirs artificiels régularisant l'écoulement porteraient cette capacité à 41 millions. De ce total, seulement 4½ millions, ou 11 p.c. ont été captés. La moitié de cette captation s'est faite dans les derniers dix ans, bien que depuis longtemps les petits cours d'eau d'Ontario, de Québec et des provinces maritimes aient fourni la force motrice nécessaire aux moulins à farine, à foulon, à tisser, etc., indispensables à l'existence des pionniers.

Comparativement aux autres pays, le Canada ne le cède qu'aux États-Unis pour la puissance des turbines installées. Nous sommes aussi au deuxième rang pour le nombre de h.-p. générés par 1,000 habitants, la Norvège seule nous précédant. Per capita, le Canada a cinq fois autant de turbines installées que les États-Unis.

L'immense importance économique de la houille blanche comme source de force motrice s'avère plus frappante quand on considère que nos principaux dépôts carbonifères sont aux extrémités est et ouest du pays, ni Québec ni Ontario n'ayant de charbon, bien qu'ils recèlent 60 p.c. de la population et 80 p.c. des manufactures de tout le Canada. L'industrie de la pulpe et du papier, qui exige une force motrice énorme, se trouve presque en entier dans ces deux provinces. Contrairement à notre charbon, nos ressources hydrauliques sont également distribuées par tout le pays.

En 1925, les usines centrales électriques ont généré plus de dix billions de kilowatt-heures. En calculant très parcimonieusement 2 livres de charbon par kilowatt-heure, nous avons l'équivalent de 20 millions de tonnes de charbon (seules, les usines les mieux outillées peuvent donner un kilowatt-heure par livre de charbon), ou deux fois autant de charbon que nous en importons chaque année. Les moulins à pulpe et à papier et les industries connexes ont généré 2½ billions de kilowatt-heures, ou l'équivalent de l'énergie que produiraient 5 millions de tonnes de charbon. Ainsi, l'énergie et la chaleur produites par les forces hydrauliques du Canada sont à peu près égales à la production potentielle de tout le charbon consommé au Canada à tous usages.

Les grandes exploitations hydroélectriques ne sont devenues possibles que depuis les améliorations apportées à la transmission de l'électricité à longue distance (vers 1900), de sorte qu'à la Confédération, et même plusieurs années après, il n'y avait pas encore de trace des vastes entreprises d'aujourd'hui. Même en 1900, le Canada ne développait que 170,000 h.-p. Mais en 1905, il produisait 450,000

h.-p., soit une augmentation de 165 p.c.; en 1910, il avait sauté à 975,000 h.-p., et en 1915, à 2,100,000 h.-p. Ce dernier chiffre fut plus que doublé dans les dix ans qui suivirent et en 1926 le Canada développait 4,556,000 h.-p. Aux chutes Niagara, du côté canadien seulement, $3\frac{1}{4}$ billions de kilowatt-heures ont été produits en 1925. Le St-Laurent, qui a une force potentielle de quelque $2\frac{1}{4}$ millions de h.-p. dans la section internationale et à peu près autant en aval, est à peine effleuré; il y a encore des milliers de h.-p. potentiels dans les chutes des rivières St-John, Outaouais, Gatineau, Lièvre, Nelson, et plusieurs autres grands cours d'eau.

L'âge de l'électricité est relativement jeune—il ne dépasse pas un quart de siècle—mais dès aujourd'hui, il est difficile de trouver dans Ontario un village de 1,000 âmes ou plus ne jouissant pas des avantages de l'électricité. En Colombie Britannique, par 100 habitants, 17.3 familles s'éclairent à l'électricité; pour tout le Canada, la moyenne est de 11.5. Cela veut dire, en comptant 4.32 personnes par famille, que plus de la moitié des habitations canadiennes, tant à la campagne qu'à la ville, se servent de l'électricité pour leur éclairage et autres besoins domestiques. Le capital engagé dans les usines centrales électriques du Canada en 1925 était de \$726 millions, près du double de celui de 1917. Nulle autre industrie ne met en mouvement d'aussi formidables sommes.



Chutes du Niagara

Photo du Service Géographique du Gén. Canadien

CHAPITRE X.—PÊCHERIES

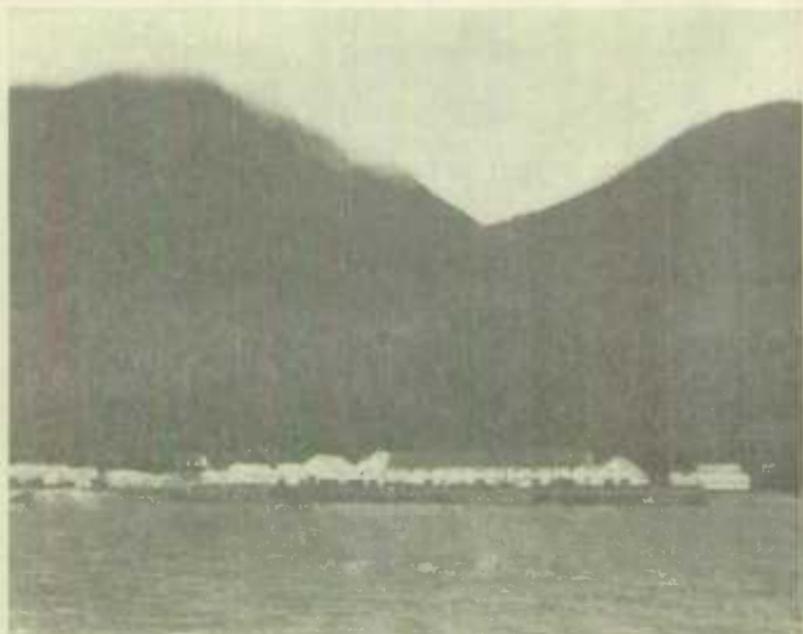
Production des pêcheries en 1870—\$6,600,000

Production des pêcheries en 1925—\$48,000,000

Les pêcheries canadiennes.—Les pêcheries canadiennes sont probablement les plus vastes du monde. Sur l'Atlantique, depuis Grand Manan jusqu'au Labrador, la côte, sans compter les petites anses et sinuosités, a une longueur de plus de 5,000 milles. La baie de Fundy a une étendue de 8,000 milles carrés, le golfe St-Laurent en mesure dix fois autant et les autres pêcheries maritimes ne couvrent pas moins de 200,000 milles carrés, soit plus des quatre cinquièmes des lieux de pêche de l'Atlantique septentrional. De plus, 15,000 milles carrés d'eaux territoriales de l'Atlantique appartiennent exclusivement au Dominion. Mais ces immenses étendues ne représentent qu'une partie des pêcheries canadiennes. La baie d'Hudson, dont les rives ont une longueur de 6,000 milles, est plus grande que la Méditerranée; la côte du Pacifique au Canada mesure 7,180 milles de longueur et elle est excessivement bien abritée; à l'intérieur, se trouve une série de lacs renfermant plus de la moitié de toutes les eaux douces de la planète, la portion canadienne des grands lacs couvrant 34,000 milles carrés sans y comprendre le lac Winnipeg (9,457 milles carrés), le lac Manitoba et d'autres encore plus grands. Les pêcheries du Canada sont celles d'un continent, plutôt que d'un pays.

Beaucoup plus importante que leur étendue est la qualité de leur pêche. Il est admis que la qualité du poisson est fonction de la pureté et de la fraîcheur des eaux dans lesquelles il séjourne. A ce point de vue, la morue, le flétan, le hareng, le maquereau, l'ablette et le saumon du Canada sont sans rivaux. On peut donc affirmer que les pêcheries les plus riches de l'hémisphère occidental, sinon du globe, appartiennent au Canada.

Historique—La pêche peut être considérée comme la première industrie exploitée systématiquement par les Européens dans ce qui est aujourd'hui le domaine canadien. Fort avant les explorations et découvertes dont nous avons des récits authentiques, les Normands, les Bretons et les Basques fréquentaient les banes de morue de Terre-neuve. En 1498, quand Cabot vit pour la première fois la terre ferme de l'Amérique Septentrionale, il lui donna le nom de "Bacalaos," nom basque de la morue. Cap-Breton, un des plus vieux noms géographiques d'Amérique, est un autre souvenir des anciens pêcheurs français. Les voyages des premiers explorateurs le long de la côte démontrèrent bientôt que la morue était aussi abondante en vue du rivage, que sur les banes lointains; les pêcheurs prirent l'habitude d'ancrer dans les baies et de bâtir des huttes sur le rivage, faisant des excur-



Une saumonerie en Colombie Britannique

Photo du Service Cinématographique du Gouv. Canadien



Quai au poisson en Nouvelle-Écosse

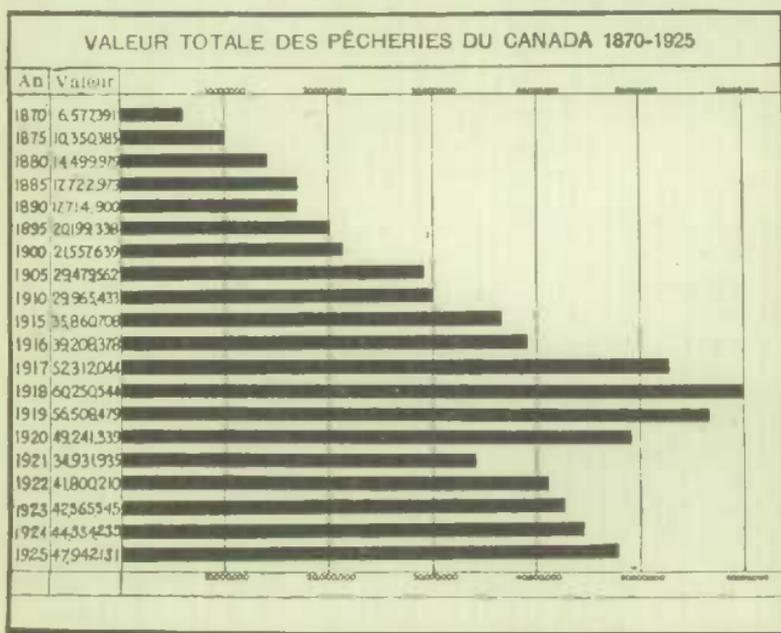
Photo du Service Cinématographique du Gouv. Canadien

Jubilé de diamant de la Confédération

sions quotidiennes aux pêcheries dont le produit était salé et séché à terre avant d'être expédié en France, à la fin de la saison. De bonne heure, les pêcheurs commencèrent à hiverner sur les lieux et fondèrent ainsi des établissements permanents de pêche. Quand il remonta le St-Laurent en 1534, Jacques Cartier trouva partout des traces de ces "courageux capitaines" et de leurs rivalités qui s'exerçaient aussi bien dans des rencontres armées que dans la capture du poisson qui les avait attirés si loin de chez eux. En fait, ces querelles se sont perpétuées jusqu'à nos jours, notre litige au sujet des pêcheries avec les Etats-Unis en étant la continuation.

Le grand rôle des pêcheries aux débuts du Canada était de pourvoir à l'alimentation des colons. Dans la première partie du dix-neuvième siècle, on se contenta d'exploiter les pêcheries côtières et ce ne fut qu'en 1873 qu'une flottille de pêche en haute mer fit voile de Lunenburg, aujourd'hui principal centre de la pêche hauturière.

Industrie moderne.—L'industrie canadienne de la pêche, telle qu'elle existe aujourd'hui, est le résultat d'un demi-siècle de progrès. En 1844, la valeur de la prise était de \$125,000 seulement. Cette valeur doublait dans les dix années suivantes; en 1860, elle dépassait un million. Dix ans plus tard, elle atteignait \$6 millions, chiffre qui était doublé en 1878. En 1890, cette valeur passait \$20 millions et en 1911, \$34 millions. En 1925, elle était de près de \$48 millions. Le plus haut chiffre atteint fut \$60 millions, en 1918. Ces chiffres repré-



Soixante années de prospérité

sentent la valeur totale du poisson vendu, soit frais, séché, en boîte, ou préparé et conservé de toute autre manière.

Cette expansion extraordinaire s'est accomplie à travers de nombreuses vicissitudes. Aux jours de la Confédération, la morue et l'églefin des pêcheries de l'est étaient les poissons les plus importants; aujourd'hui, la Colombie Britannique, avec ses immenses pêcheries de saumon et de flétan, est à la tête de toutes les provinces (distinction qui appartient longtemps à la Nouvelle-Ecosse), fournissant près de la moitié de toute la prise. Les pêcheries du homard, dans l'est, ont aussi pris beaucoup d'importance et sont maintenant les premières du genre au monde. Mais la plus heureuse innovation fut l'amélioration des méthodes de pêche et de préparation du poisson, spécialement au regard de la mise en boîte du poisson. En 1870, il y avait trois homarderies sur la côte canadienne de l'Atlantique; aujourd'hui, il y en a 500, employant 7,000 personnes, et la prise normale d'une année est de 30 millions de homards. Les saumoneries du Pacifique, qui sont toutes de grands établissements, sont maintenant au nombre de 69, c'est-à-dire dix fois plus que lors de la première expédition de saumon en boîte envoyée de la Colombie Britannique en Angleterre, en doublant le cap Horn.

Les pêcheries ont une importance considérable au point de vue du capital et du travail. Le capital engagé dans les opérations primaires, la prise du poisson, représenté par les navires, les barques, les filets, les pièges, les quais, etc., est d'environ \$25 millions, dont environ \$21 millions dans la pêche en eau salée, et \$4 millions dans la pêche en eau douce. Le nombre des pêcheurs employés à ces opérations primaires est de 58,000. Les opérations secondaires: mise en boîte, séchage, etc., représentent un capital engagé d'environ \$21 millions réparti entre 850 établissements employant 16,000 personnes dont 6,500 femmes.

Valeur des pêcheries par provinces, 1870, 1900 et 1925

Provinces	Valeur de la production			Pourcentage de chaque province		
	1870	1900	1925	1870	1900	1925
	\$	\$	\$	p.c.	p.c.	p.c.
Ile du Pr.-Edouard.....	-	1,059,193	1,598,119	-	4.9	3.3
Nouvelle-Ecosse.....	4,019,425	7,809,152	10,213,779	61.1	36.2	21.3
Nouveau-Brunswick.....	1,131,433	3,769,742	4,798,589	17.2	17.5	10.0
Québec.....	1,161,551	1,989,279	3,044,919	17.7	9.2	6.3
Ontario.....	264,982	1,333,294	3,436,412	4.0	6.2	7.2
Manitoba.....	-	}	1,466,939	-	}	3.1
Saskatchewan.....	-	718,159	494,882	-	3.3	1.0
Alberta.....	-	}	458,504	-	}	1.0
Colombie Britannique.....	-	4,678,820	22,414,618	-	22.7	46.8
Yukon.....	-	-	15,370	-	-	0.0
Total.....	6,577,391	21,557,639	47,942,131	100.0	100.0	100.0

Jubilé de diamant de la Confédération

Production des pêcheries répartie entre les poissons ayant donné une valeur d'au moins \$1,000,000 en 1925

Poisson	Quantité	Valeur
		\$
Saumon.....	qtx 1,933,260	15,760,630
Morue.....	" 2,309,000	6,232,821
Homard.....	" 340,838	5,552,977
Flétan.....	" 340,007	4,185,391
Hareng.....	" 2,413,973	3,117,841
Ablette.....	" 180,648	1,990,108
Eglefin.....	" 344,386	1,171,555
Truite.....	" 81,292	1,097,728
Doré.....	" 86,877	1,056,169
Eperlan.....	" 76,795	1,035,504
Sardine.....	barils 158,533	1,017,206

Commerce.—La consommation domestique du poisson est relativement faible au Canada (environ 22 livres par bouche), aussi ce commerce dépend-il beaucoup des marchés étrangers. On exporte généralement 60 p.c. de la prise annuelle. Les Etats-Unis absorbent approximativement un tiers de ces exportations et le Royaume-Uni un cinquième. Le total des exportations de l'exercice 1926 est de \$37,487,517, dont \$14,115,596 aux Etats-Unis et \$7,264,516 à la Grande-Bretagne. Le saumon en boîte est la plus importante des exportations (Grande-Bretagne et marchés européens); il est suivi par la morue salée sèche (Antilles, Amérique du Sud, etc.). Les Etats-Unis sont le principal marché pour le poisson frais et le homard. Bref, par la valeur de ses exportations de poisson, le Canada n'est dépassé que par la Grande-Bretagne et la Norvège; si l'on ajoutait les exportations de Terre-Neuve, il dépasserait l'une et l'autre. Les importations canadiennes de poisson en 1926 avaient une valeur de \$2,590,515.

Le sport de la pêche.—Nous n'avons envisagé les pêcheries jusqu'ici qu'au point de vue purement industriel et commercial; mais le sport lui-même comporte un aspect économique, dans un pays où foisonnent des poissons aussi réputés que le saumon de la Restigouche, l'achigan de Québec et des hautes terres d'Ontario, et la truite de la Nipigon. Le gouvernement perçoit des revenus fort élevés en louant soit à des clubs, soit à des particuliers, le droit de pêche dans les lacs et les cours d'eau des contrées les moins peuplées; d'autre part, des centaines de guides y trouvent une occupation rémunératrice pendant les mois d'été.

Le gouvernement et les pêcheries.—Le gouvernement emploie un nombreux personnel d'inspecteurs, surveillants et gardes pour faire

observer les lois sur les pêcheries. Les dépenses encourues pour la police des pêcheries en 1926 ont été de \$1,560,166, et les revenus, de \$264,546. Le but principal de cette police est la conservation du poisson par des saisons de clôture, en défendant l'obstruction et la pollution des eaux, et en régularisant l'usage de certains instruments de pêche. Le gouvernement a, de plus, organisé un vaste système de pisciculture et des stations de recherches biologiques sur les problèmes les plus complexes. Ces stations sont à St. Andrews, N.-B., et à Nanaimo, C.B. De temps à autre le gouvernement a facilité la solution des difficultés les plus graves. Finalement, une flottille de petits bâtiments armés patrouille les eaux côtières et intérieures pour réprimer le braconnage et faire respecter les règlements. Presque tous les gouvernements provinciaux ont un département des pêcheries très bien organisé.



CHAPITRE XI.—COMMERCE DES FOURRURES

Le commerce des fourrures a joué un rôle très important dans l'histoire du Canada. Dans les temps les plus reculés, les pêcheurs visitant les bancs faisaient la traite des fourrures; comme la demande augmentait en France et en Europe, des traiteurs vinrent au pays pour ce commerce exclusivement. Plus tard, quand le mouvement eut pris de l'ampleur, le gouvernement français concéda le monopole de la traite à la condition qu'un certain nombre de colons fussent établis chaque année. Pont Gravé et Chauvin firent de Tadoussac, en 1599, le centre de la traite des fourrures avec les Indiens du Saguenay; la fondation de Québec et de Montréal suivit la découverte de routes pénétrant à l'intérieur. La traite se répandit au sud et à l'ouest, des convois amenant chaque année les pelleteries à Montréal et à Québec. Le castor devint la monnaie courante du Canada, ce qui est très significatif.

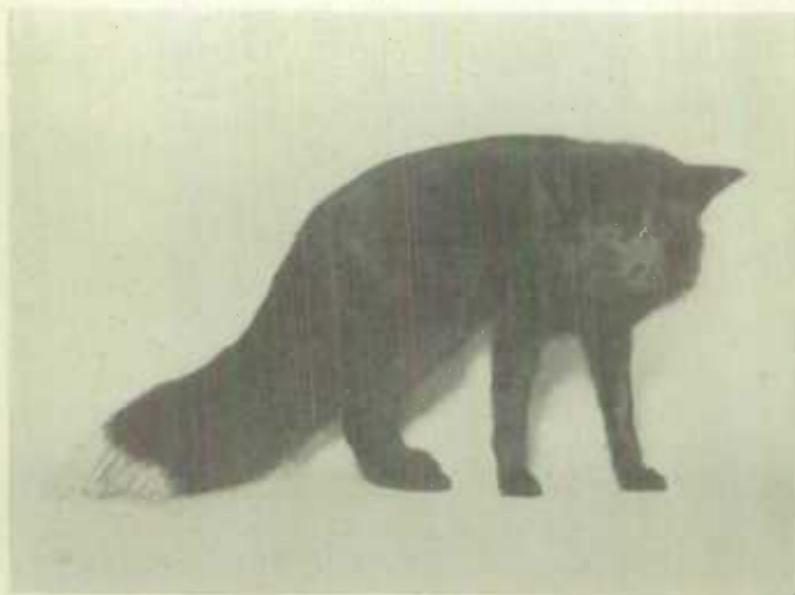
La première expédition au Canada financée par le capital anglais avait pour but la traite des fourrures; elle se rendit à la baie d'Hudson vers 1662. L'aventure avait été inspirée par Radisson et des Groseillers, deux coureurs des bois français qui, après avoir parcouru les régions giboyeuses au nord du lac Supérieur, avaient cherché en France des commanditaires, mais n'y ayant pas réussi, ils s'étaient tournés vers l'Angleterre. La charte des "Aventuriers d'Angleterre faisant le commerce dans la baie d'Hudson" fut accordée en 1670, le prince Rupert devenant le premier président de la "Grande Compagnie."

Après la guerre de Sept Ans, vers 1771, commença une période de concurrence à outrance entre les traiteurs qui étaient aussi nombreux qu'une armée. Quelques années plus tard (1783-4), un certain nombre d'entre eux s'associèrent pour former une nouvelle compagnie, qui obtint une charte sous le nom de "Compagnie du Nord-Ouest." La concurrence entre la nouvelle organisation et la compagnie de la Baie d'Hudson fut très vive, mais en 1821, après plusieurs années de conflit, les deux rivales s'unirent, conservant le nom de la plus ancienne. En 1869, la compagnie se dépouilla de ses pouvoirs quasi souverains en faveur du Canada et reçut en échange des octrois considérables; à partir de ce moment, elle se livra au négoce ordinaire. On peut affirmer que le commerce des fourrures fut le principal moteur de l'ouest canadien jusqu'à ce qu'il fût possible d'y établir un gouvernement organisé, et pour cette raison, il mérite une place dans l'histoire.

L'industrie moderne.—Le commerce des fourrures est encore un élément de la richesse du Canada; il ne cesse de grandir, malgré les progrès de la colonisation et l'amélioration des méthodes de capture,

qui relèguent les bêtes sauvages aux confins de la civilisation. C'est pourquoi plusieurs pelleteries, autrefois dédaignées, sont maintenant dans le commerce. Les premières statistiques de cette industrie sont vagues. En 1667, les exportations de fourrures en France et aux Antilles étaient évaluées à 550 francs. Même en 1850, la valeur des fourrures exportées n'était que de £19,395 (\$93,872). En 1880, la valeur de la prise de la saison était de \$987,555. En 1910, elle était de \$1,927,550; en 1920-21, de \$10,151,594; et en 1925-26, la dernière sur laquelle la production a été compilée, près de \$15 millions. Les exportations de 1926 sont évaluées à \$17,017,501. Le rat musqué a maintenant remplacé le castor comme la pelleterie la plus importante, le vison, le renard et la zibeline venant ensuite. Les fabricants fourreurs, de même que la consommation domestique de la fourrure, augmentent annuellement avec la richesse de la population. Quand la civilisation aura atteint les limites habitables des terres boréales, il restera encore aux animaux à fourrure, des centaines de milliers de milles carrés en terre canadienne. Le commerce de la fourrure a donc pour effet de donner une valeur économique perpétuelle à ce vaste domaine du nord qu'on a trop tôt déclaré sans importance.

Pendant la grande guerre le marché mondial de la fourrure, dont le centre était depuis longtemps à Londres, a pivoté vers les États-Unis. En 1914, l'Angleterre avait reçu pour \$3,000,000 des \$5,100,000 de pelleteries brutes que le Canada avait exportées en Angleterre et



"Donald" — Renarde adulte, au pelage argenté foncé, ayant obtenu le premier prix

aux Etats-Unis; en 1919, sur \$13,300,000 d'exportations, seulement \$3,700,000 ont pris la direction de la Grande-Bretagne. Cependant, le marché anglais a commencé de reprendre une plus grande proportion de nos exportations de fourrures; les derniers chiffres montrent que sur les récentes exportations de pelleteries, il en est allé pour \$6,435,715 en Angleterre et \$10,319,264 aux Etats-Unis. Ce redressement intéresse tout particulièrement le Canada. A la fin de la guerre, Montréal devint un marché international de la fourrure, et c'est là que fut tenue, en 1920, la première vente aux enchères à laquelle furent vendues 949,565 peaux au prix de \$5,057,114. Des foires sont maintenant tenues à Winnipeg et à Edmonton. Le marché canadien est aujourd'hui solidement implanté, et ces enchères sont tenues trois ou quatre fois par année.

Conservation.—La conservation de la vie sauvage au Canada a fait l'objet de l'action gouvernementale, qui organisa en 1916 le Conseil consultatif de la protection de la vie sauvage, chargé de coordonner les efforts des différents organes administratifs de la Puissance à qui incombe ce soin. La stricte application de la loi sur le gibier du Nord-Ouest et de la loi sur les oiseaux migrateurs sont les principaux objets de sa sollicitude; en outre, le Conseil étudie tous les problèmes touchant à la protection et à la meilleure utilisation des animaux à fourrure, du gros gibier, des mammifères et des oiseaux, gibier à plume, oiseaux insectivores ou autres.

Elevage des animaux à fourrure.—Même dans les commencements du commerce des pelleteries, les trappeurs avaient l'habitude de garder vivants les renards capturés pendant la saison chaude, jusqu'à ce qu'ils fussent dans leur plus beau pelage; c'est de là qu'a surgi l'industrie de l'élevage des animaux à fourrure. Cette industrie s'occupe principalement du renard argenté, une variante du renard rouge ordinaire et dont la permanence de pelage a pu être établie et maintenue après de longues expériences par les pionniers de cette industrie. Il y a maintenant au Canada 2,130 établissements d'élevage du renard, contenant 42,125 renards argentés, 1,736 renards croisés, 1,196 renards rouges, et 735 renards bleus. Il y a aussi 210 établissements élevant des bêtes à fourrure autres que les renards, et où se trouvent des visons, des ratons laveurs, des mouffettes et des rats musqués. La valeur de tous ces établissements, en 1925, était de \$9,898,019, et celle des animaux vendus la même année, de \$2,897,270. En outre, les peaux vendues avaient une valeur de \$781,383, ce qui représente environ 4 p.c. de la production totale des pelleteries durant l'année.

CHAPITRE XII.—MANUFACTURES

Valeur des manufactures, 1870—\$221,000,000

Valeur des manufactures, 1925—\$2,948,000,000

Ouvriers et employés, 1870—188,000

Ouvriers et employés, 1925—544,000

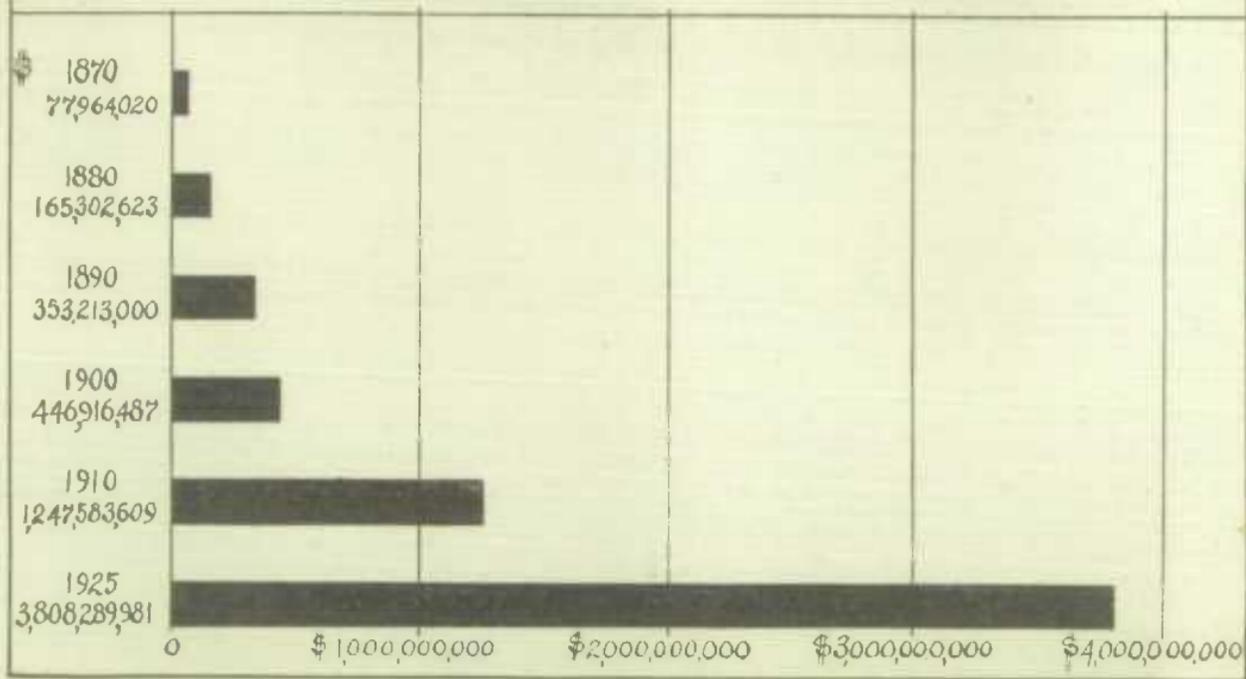
A la Confédération, l'industrie manufacturière canadienne était encore dans son enfance. Dans les sociétés primitives (comme chez les premiers colons du Canada aux 17ième et 18ième siècles) on fabriquait généralement sur place tout ce qui était nécessaire aux besoins de la maison. Un peu plus tard, de petits ateliers ont surgi, qui répondaient aux besoins du voisinage immédiat. Plus tard encore, avec l'invention de machines mues par la force mécanique et la diminution des frais de transport (ce qu'on a appelé la révolution industrielle), est né le système des fabriques et la fabrication s'est concentrée dans de vastes établissements situés le plus souvent dans les plus grands centres industriels.

Cette dernière phase était à peine atteinte au Canada en 1867. Il est vrai que la minoterie avait pris des proportions considérables, et qu'il y avait des usines assez importantes pour la fabrication des tissus ou le travail du fer et de l'acier. Le premier recensement du Dominion nous montre que la valeur de tous les produits manufacturés en 1870 était de \$221 millions, que le capital engagé dans les fabriques était de \$78 millions et qu'elles faisaient vivre 188,000 personnes.

L'encouragement aux fabriques par des mesures tarifaires, discuté depuis vers 1850, a commencé en 1858, mais ce n'est qu'en 1878 qu'on a adopté une politique de protection générale. Il s'en suivit un rapide développement, mais à la fin du dix-neuvième siècle, la valeur des produits manufacturés était de \$481 millions seulement, le capital engagé de \$446 millions et le nombre d'employés, de 339,000.

C'est donc le siècle actuel qui a vu la principale avance de l'industrie manufacturière au Canada, comme résultat de deux grandes influences: l'élan donné par l'ouverture des "dernières bonnes terres de l'ouest," qui a grandement stimulé la demande pour les produits ouvrés de toute sorte et principalement les matériaux de construction, et, en deuxième lieu, la guerre, qui a non seulement créé une demande nouvelle et énorme, mais qui a mis en relief permanent la variété et la puissance des usines canadiennes. En 1910, quand la première de ces influences commençait à se faire sentir, la valeur des produits des manufactures canadiennes avait monté à \$1,165 millions, le capital engagé étant de \$1,247 millions, et le nombre d'employés, de 515,000; l'apogée fut atteinte en 1920 avec une production de \$3,772 millions,

CAPITAUX ABSORBÉS PAR LES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES



Soixante années de prospérité

un capital de \$3,371 millions et 609,586 employés. Des centaines de millions de capital étranger attirés chez nous avaient contribué à ce résultat frappant. Il y a eu ensuite un certain ralentissement. Le tableau ci-dessous montre quelle était la situation en 1925, dernière année pour laquelle les chiffres sont disponibles.

Provinces	Nombre d'établissements	Capital	Personnel	Valeur des produits	
				\$	Pourcentage du total
Île du Pr.-Edouard.....	318	2,576,677	2,317	4,290,149	0-15
Nouvelle-Écosse.....	1,184	117,326,491	16,529	65,033,701	2-20
Nouveau-Brunswick.....	861	91,509,933	17,275	73,374,690	2-49
Québec.....	6,995	1,136,033,133	168,237	820,563,757	27-82
Ontario.....	9,386	1,925,593,482	262,307	1,527,154,660	51-79
Manitoba.....	769	120,342,238	20,027	124,145,763	4-21
Saskatchewan.....	650	31,607,896	4,405	40,093,273	1-36
Alberta.....	734	69,805,848	9,366	75,113,517	2-56
Colombie Britannique.....	1,434	313,494,283	43,551	218,775,835	7-42
Yukon.....					
Canada.....	22,331	3,808,289,981	544,014	2,948,545,315	100-00

On voit que les manufactures ont actuellement de 12 à 15 fois leur importance du temps de la Confédération. Voici quelques traits saillants de ces progrès :

Industries	1870	1925
	\$	\$
Minoteries.....	39,135,919	187,944,731
Pulperies et papeteries.....	1,071,651	193,092,937
Scieries.....	31,148,242	134,412,845
Abattoirs et salaisons.....	3,799,552	163,810,810
Beurreries et fromageries.....	1,601,738	124,828,751
Énergie électrique.....	-	102,587,882
Automobiles.....	-	110,835,380
Filature et tissage du coton.....	781,800	72,781,517
Raffineries de sucre.....	4,132,750	68,445,879
Caoutchouc (y compris chaussure).....	502,615	78,229,574
Fer fondu ou forgé.....	7,325,531	61,754,339
Appareils électriques et accessoires.....	-	60,158,837

Un paragraphe pour résumer la situation actuelle de l'industrie. D'après le dernier recensement industriel, celui de 1925, le Canada possède 22,331 établissements manufacturiers représentant en terrain, bâtiments, outillage, etc., un capital de \$3,808,289,981, employant 544,014 personnes dont les salaires et traitements sont de \$596,015,171. La valeur des matières premières consommées (sans compter le combustible) est de \$1,587,665,408 et celle de tous les produits, de \$2,948,545,315.

Jubilé de diamant de la Confédération

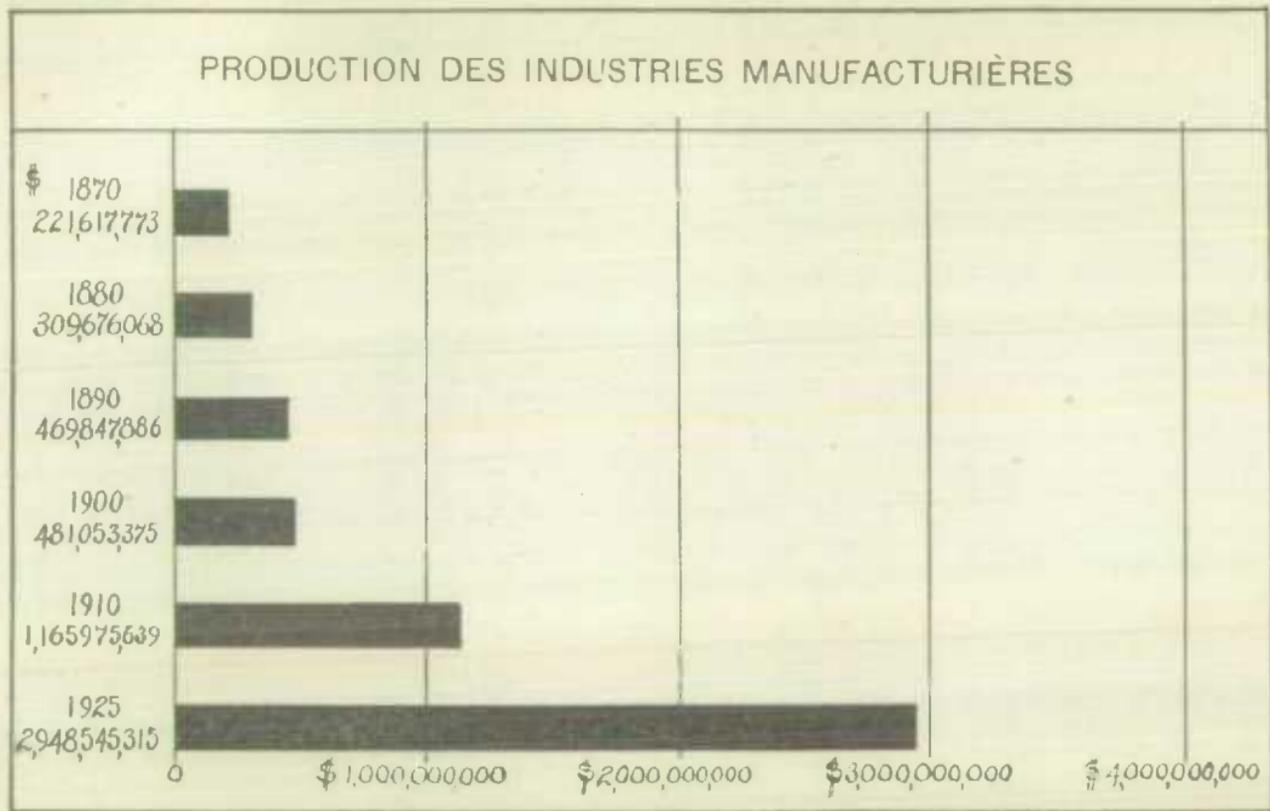
Les principaux centres manufacturiers du jour sont Montréal et Toronto, avec des totaux respectifs de \$459 millions et \$409 millions. Viennent ensuite Hamilton, \$141 millions, Vancouver, \$71 millions, Winnipeg, \$70 millions, Oshawa, \$43 millions et Ottawa, \$40 millions. Vingt-cinq autres villes ont une production de \$10 millions ou plus.

Les vingt-cinq principales industries du jour sont aussi données ci-dessous, et le détail le plus frappant, c'est que l'industrie de la pulpe et du papier a monté au premier rang, position longtemps tenue par les minoteries; les abattoirs et salaisons, puis les scieries, viennent ensuite.

Statistiques des vingt-cinq principales industries canadiennes, 1925

Industries	Personnel	Capital	Valeur des produits
	nomb.	\$	\$
Pulperies et papeteries.....	28,031	460,307,772	193,092,937
Minoteries.....	6,166	60,104,258	187,944,731
Abattoirs et salaisons.....	10,709	54,316,043	163,816,810
Scieries.....	35,458	204,134,003	134,413,845
Beurreries et fromageries.....	10,548	37,292,100	124,828,754
Fabrication des automobiles.....	10,301	74,678,451	110,835,380
Force motrice et éclairage électriques.....	13,263	726,721,087	102,587,882
Caoutchouc (y compris chaussures).....	12,962	65,562,734	78,229,574
Filature et tissage de coton.....	20,497	83,610,686	72,781,517
Raffineries de sucre.....	2,784	50,089,717	68,445,879
Forges et aciéries.....	17,120	84,812,441	61,754,339
Pain et autre prod. boulangerie.....	12,438	33,810,501	60,392,439
Appareils électriques et accessoires.....	14,112	75,375,623	60,158,837
Traitement des minerais non ferreux.....	5,104	61,691,928	56,633,793
Impression et édition.....	14,187	48,399,803	53,886,802
Matériel roulant des ch. de fer.....	20,202	78,039,179	53,050,665
Pétrole.....	3,738	50,580,540	50,762,127
Bonneterie, tricot et gants.....	14,698	49,350,474	48,555,434
Confection pour dames.....	13,490	21,704,956	46,779,771
Biscuits, confiserie, etc.....	11,958	40,770,096	46,745,355
Cigares et cigarettes.....	5,846	30,563,901	41,985,554
Chaussure en cuir.....	13,791	30,863,482	40,022,515
Façonnage du bois, portes et fenêtres.....	10,105	48,743,683	40,009,152
Brasseries.....	4,073	51,222,456	38,897,995
Confections pour hommes.....	10,818	24,180,348	38,236,384

Il est assez naturel que le Canada, avec ses vastes ressources agricoles, forestières et autres, soit le centre de grandes industries comme la minoterie, l'abatage et la salaison, la fabrication du beurre et du fromage, la poissonnerie, le bois d'œuvre, la pulpe et le papier, la génération électrique. Comme corollaires, nous avons un nombre d'autres industries telles que la tannerie et le façonnage du cuir, les brasseries et les distilleries, les biscuits et la confiserie, les produits chimiques, etc. Mais il en est aussi un grand nombre qui dépendent de matières premières importées et qui ont néanmoins atteint des proportions considérables, comme celles des cotonnades et lainages,



Jubilé de diamant de la Confédération

des articles en caoutchouc, du sucre, des automobiles, qui jouent un grand rôle dans la vie industrielle du Dominion, et prennent une bonne place parmi les principales industries du pays.

Commerce des produits ouvrés.—A la Confédération, le but principal des fabriques canadiennes était de satisfaire les besoins domestiques, bien que certaines industries comme celle de la farine et du bois, aient commencé de très bonne heure à se faire une place sur le marché étranger. Mais, graduellement, le territoire servi par les manufactures canadiennes a pris de l'expansion au point que nous plaçons aujourd'hui des produits manufacturés dans presque tous les pays. Depuis le commencement du siècle actuel seulement les exportations canadiennes de produits manufacturés sont montées de \$99 millions à \$695 millions. Pour soutenir cette pénétration des marchés mondiaux, le ministère du Commerce a créé un Service des Renseignements Commerciaux qui a maintenant des commissaires ou des représentants commerciaux à 26 points stratégiques dans les autres pays. On cultive en même temps le marché domestique, bien que, à cause de leur nature il soit encore nécessaire d'importer plusieurs catégories de produits manufacturés. A ce point de vue, il est important de noter que depuis quelques années les exportations canadiennes de produits ouvrés sont plus considérables que les importations.



Fabrique d'instruments aratoires

Comm. par la Banque Royale

CHAPITRE XIII.—CONSTRUCTION

Dans un pays grandissant, comme le Canada, l'industrie de la construction occupe une position relativement importante, les nouvelles valeurs ainsi créées formant des facteurs déterminants du progrès économique courant. Les conditions varient d'année en année, et de plus, les différentes phases d'activité et de ralentissement se manifestent à des périodes différentes.

Ainsi, la construction des chemins de fer a vu sa plus grande période d'activité dans les quinze premières années du siècle actuel, deux nouveaux transcontinentaux étant construits et mis en exploitation. Bien que des événements de ce genre ne puissent se produire qu'à de longs intervalles, il se construit chaque année beaucoup de voies ferrées. En 1925, on a inauguré 506 milles de voies nouvelles, 166 milles ont été complétées sans être livrées au trafic, et 559 ont été projetés ou mis en construction, l'addition nette au réseau canadien étant de 291 milles. Les dépenses des chemins de fer et des tramways pour l'entretien de leurs voies et de leurs travaux d'art figurent à leur budget annuel pour \$170 à \$180 millions. L'ensemble de l'argent dépensé en voies et autres constructions nouvelles en 1924 a dépassé \$48 millions, et en 1923, \$68 millions.

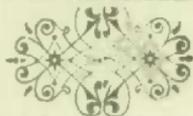
Venant immédiatement après les chemins de fer dans le domaine de la construction, nous avons le programme de voirie du gouvernement fédéral et des provinces, commencé surtout depuis la guerre. En vertu de la loi des bonnes routes de 1919, le gouvernement fédéral a dépensé \$18,429,107, cette somme ne représentant que 40 p.c. du coût des travaux de voirie exécutés en vertu de cette loi depuis sept ans et dont le total dépasse \$46 millions. Il y a en plus de nombreux travaux de voirie par les provinces, les comtés et les municipalités urbaines ou rurales, pour lesquels le gouvernement fédéral n'accorde aucun subside.

Les dépenses annuelles en construction dans les choses d'utilité publique sont souvent considérables. Parmi ces utilités, nous avons les lignes de télégraphe et de téléphone, les canaux, les ports, les usines centrales électriques, les aqueducs, etc. A elles seules, la construction et l'annéiation des téléphones coûtent presque autant que celles des chemins de fer.

Jubilé de diamant de la Confédération

Dans le bâtiment proprement dit, c'est-à-dire, dans la construction de maisons pour habitations, manufactures ou magasins, etc., il est difficile de faire un relevé exact vu la grande variété des opérations. Une estimation des plus importants contrats de construction donnés, place le total annuel à environ \$300 millions. On en a la confirmation dans la compilation des permis de bâtir donnés dans 60 villes canadiennes en 1926, et représentant des constructions d'une valeur de \$156 millions.

Dans son ensemble, l'industrie de la construction au Canada représente probablement une dépense annuelle d'un demi-billion de dollars dans les années d'activité normale. C'est plusieurs fois le chiffre des mêmes opérations lors de la Confédération.



CHAPITRE XIV.—COMMERCE

Commerce du Canada en 1868—\$120 millions

Commerce du Canada en 1927—\$2,298 millions

Le commerce du Canada reflète, probablement mieux que tout autre exemple unique, les progrès de la production, décrits dans les chapitres qui précèdent. Il témoigne d'une expansion et d'un développement accomplis en 60 ans et qui n'ont été surpassés par aucun pays. Commencant comme un groupe isolé et dépendant, nous sommes devenus une nation commerçant avec les extrémités de la terre, et dans plusieurs cas notre commerce dépasse celui des nations les plus grandes et les plus anciennes au point de vue commercial. Ainsi, par le volume de ses échanges, le Canada occupe le cinquième rang parmi les nations, venant immédiatement après la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Allemagne et la France, tandis que pour son commerce per capita (exportations et importations) il prend la deuxième place, ne le cédant qu'à la colonie sœur de la Nouvelle-Zélande. Notre balance commerciale favorable de l'an dernier est la plus considérable au monde. Dans aucun autre champ d'activité on ne peut lire aussi clairement les progrès du Canada.

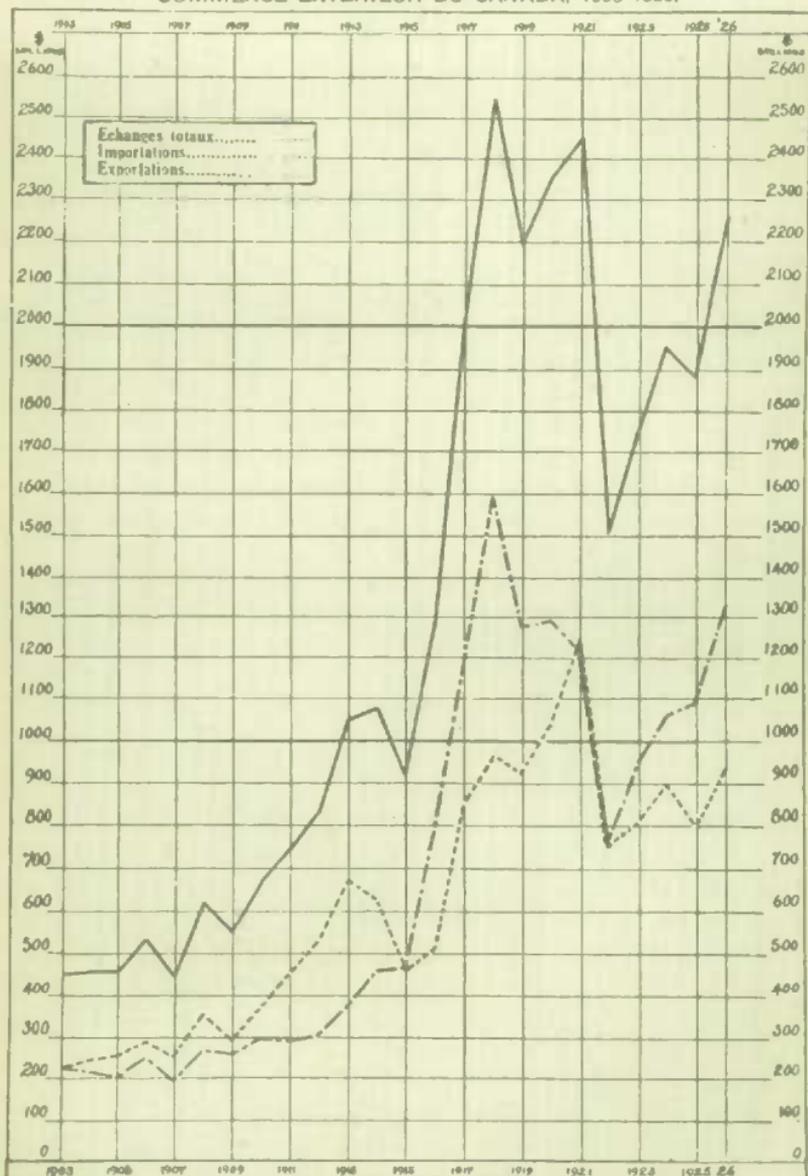
Commerce total

Le commerce total du Canada avec tous pays pendant l'exercice 1926 est de \$2,256,029,000, c'est-à-dire environ vingt fois ce qu'il était à la Confédération, soit \$119,792,000. Au commencement du siècle actuel, il avait déjà triplé, le total de 1900 étant de \$355,889,000. Il a fallu aux Etats-Unis une population de 75 millions d'âmes pour atteindre notre chiffre d'aujourd'hui.

Le commerce total du Dominion avec le Royaume-Uni en 1868 était de \$55,522,000, et en 1926, il est de \$672,997,000, ou douze fois ce qu'il était à la Confédération. En 1900, il avait trois fois son volume de 1868. Notre commerce avec les Etats-Unis depuis la Confédération a monté de \$48,010,000 à \$1,095,672,000, ou vingt-deux fois et demie ce qu'il était, mais la plus grande partie de ces progrès datent de 1900 alors que nos échanges avec nos voisins n'avaient guère que triplé depuis 1868.

Une analyse du volume du commerce extérieur du Canada montre qu'en 1926, nous avons dépassé tous les précédents tant dans les exportations que dans les importations. Des statistiques compilées pour les exercices 1921 à 1926, basées sur les valeurs moyennes de

COMMERCE EXTÉRIEUR DU CANADA, 1903-1926.



Soixante années de prospérité

1914 (éliminant les effets des fluctuations de prix qui ont suivi), sont données ci-dessous:

Exercice financier	Importations		Exportations domestiques	
	Valeur effective	Valeur aux prix de 1914	Valeur effective	Valeur aux prix de 1914
	\$	\$	\$	\$
1914.....	619,194,000	619,194,000	431,589,000	431,589,000
1921.....	1,240,159,000	611,286,000	1,189,163,000	543,224,000
1922.....	749,801,000	516,128,000	740,241,000	497,546,000
1923.....	802,574,000	592,952,000	931,451,000	692,871,000
1924.....	893,367,000	637,893,000	1,045,351,000	801,452,000
1925.....	796,933,000	597,293,000	1,069,067,000	762,941,000
1926.....	927,403,000	703,875,000	1,315,193,000	897,208,000

On apprécie souvent le développement industriel d'un pays par la nature des marchandises qu'il importe ou exporte. Dans les débuts, les importations canadiennes se composaient presque exclusivement de produits manufacturés et ses exportations consistaient en produits à l'état naturel ou semi-ouvrés, mais depuis le commencement du siècle actuel, ces conditions sont renversées; nous importons de grandes quantités de matières premières pour l'usage de nos industries, tandis qu'une forte proportion de nos exportations se compose de produits ayant déjà subi un certain degré de transformation.



Quai du C.P.R. et navire océanique, à Vancouver

Photo Service des Ressources Naturelles

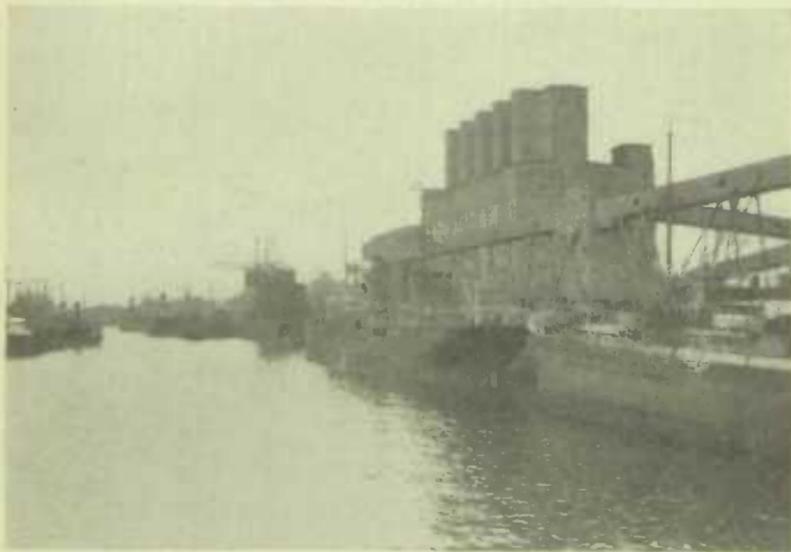
Importations

De la Confédération à 1926 le total de nos importations de tous pays a monté de \$67,090,000 à \$927,329,000, se multipliant environ quatorze fois. Depuis la Confédération jusqu'à 1900, le total est monté de \$105,562,000, soit une augmentation de 157 p.c., tandis que de 1900 à 1926, l'augmentation a été de \$754,677,000 ou de 437 p.c.

Nos importations en provenance du Royaume-Uni étaient de \$37,617,000 à la Confédération, et de \$163,731,000 en 1926, soit quatre fois et un tiers plus considérables. De 1868 à 1900, l'augmentation était de \$6,663,000, ou 18 p.c.; de 1900 à 1926, elle est de \$119,451,000, ou 270 p.c.

A la Confédération, nos importations en provenance des Etats-Unis étaient estimées à \$22,660,000, et en 1926 elles sont estimées à \$609,720,000, vingt-sept fois autant qu'en 1868; en 1900 elles ne donnaient que quatre fois et demie autant.

En 1868, 90 p.c. de nos importations venaient du Royaume-Uni et des Etats-Unis, la proportion du Royaume-Uni étant de 56.1 p.c., et celle des Etats-Unis de 33.8 p.c. En 1926, 83 p.c. de nos importations viennent du Royaume-Uni et des Etats-Unis, la proportion du Royaume-Uni déclinant à 17.6 p.c. et celle des Etats-Unis montant à 65.7 p.c. En même temps, il s'est produit une augmentation graduelle de nos importations venant de pays autres que le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Cette proportion, qui était de 10.1 p.c. en 1868 a monté à 16.7 p.c. en 1926. En 1868, ce 10.1 p.c. représentait une valeur



Havre de Montréal

Photo du Service Cinématographique du Gouv. Canadien

Soixante années de prospérité

de \$6,813,000; en 1926, cette valeur est de \$153,879,000. Cette somme se répartit comme suit: Europe continentale, \$59,700,000; Amérique du Nord, à l'exclusion des Etats-Unis, \$34,900,000; Amérique du Sud, \$17,100,000; Asie, \$32,700,000; Océanie, \$8,700,000; et Afrique, \$800,000. En 1868, le Canada s'approvisionnait dans un très petit nombre de pays, mais aujourd'hui il achète sur tous les marchés. La liste des pays fournisseurs du Canada dépasse cent noms, soit environ 30 possessions britanniques et 70 pays étrangers.

Un trait spécialement important, et qui a déjà été signalé, c'est que le Canada importe en plus grande quantité chaque année des matières premières soit à l'état naturel, soit à un degré peu avancé de transformation, ce qui est une preuve des progrès de notre industrie manufacturière. Les statistiques des importations de cette nature qui suivent montrent l'expansion de nos manufactures depuis 1880:

Marchandises	1880	1900	1926
Charbon bitumineux.....tonnes	457,049	2,769,938	13,377,20
Cacao, brut.....livres	96,983	779,050	16,599,600
Coton, brut....."	13,237,168	54,912,849	128,560,963
Pelleteries, brutes.....\$	235,643	1,240,589	8,270,899
Peaux vertes.....\$	1,752,426	4,214,412	9,329,543
Bois d'œuvre, scié ou plané d'un seul côté.....M. p.	4,421	99,711	135,045
Manille et agave.....livres	56,700	43,969,900
Caoutchouc, brut....."	264,838	3,002,576	46,986,814
Soie grège....."	12,928	69,832	529,446
Sucre, brut....."	87,094,176	267,623,607	1,158,544,069
Etain, blocs, lingots, etc....."	1,332,000	2,244,100	4,440,900
Fer-blanc....."	9,795,900	50,210,800	160,203,800
Laine, brute....."	7,870,118	8,054,699	13,414,426

Exportations

Dans les soixante années écoulées depuis la Confédération, le commerce d'exportation a grandi beaucoup plus rapidement que celui des importations. Le grand total des exportations de produits domestiques en tous pays, en 1926, est de \$1,315,356,000, soit vingt-sept fois autant que l'année de la Confédération, \$48,505,000. Là encore, la plus grande partie des progrès appartient au siècle actuel. En 1900, les exportations avaient augmenté de \$120,467,000, ou 248 p.c., tandis que de 1900 à 1926 elles ont augmenté de \$1,146,384,000, ou 678 p.c.

Les exportations canadiennes au Royaume-Uni, qui étaient de \$17,906,000 à la Confédération, avaient avancé, en 1926, à \$508,238,000, soit vingt-huit fois autant. De la Confédération à 1900, l'avance a été de \$78,657,000, ou 439 p.c., tandis que de 1900 à 1926, elle a été de \$411,674,000, ou 426 p.c.

A la Confédération, les exportations de produits canadiens aux Etats-Unis avaient une valeur de \$25,350,000, et en 1926, de \$474,987,000, soit dix-neuf fois autant qu'en 1868. En 1900, elles étaient de \$57,996,000. L'augmentation de 1868 à 1900 est de \$32,646,000, ou 127 p.c., et celle de 1900 à 1926, de \$416,991,000, ou 720 p.c.

En 1868, nos exportations en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis formaient 89.2 p.c. de toutes nos exportations domestiques, la proportion du Royaume-Uni étant de 36.9 p.c. et celle des Etats-Unis de 52.3 p.c. En 1926, nos exportations en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis forment 74.7 p.c. du total, la part des Etats-Unis étant de 36.1 p.c. et celle de la Grande-Bretagne de 38.6 p.c. La proportion de nos exportations aux pays autres que le Royaume-Uni et les Etats-Unis était de 10.8 p.c. en 1868; et de 8.7 p.c. en 1900; mais en 1926, elle a monté à 25.3 p.c. Cette avance a compensé le recul de la proportion de nos exportations aux Etats-Unis. A la Confédération, les exportations aux pays autres que le Royaume-Uni et les Etats-Unis représentaient une valeur de \$5,249,000; en 1900, de \$14,413,000 et en 1926, de \$332,131,000, soit un gain de \$9,164,000, ou 174 p.c. entre 1868 et 1900, et de \$317,718,000, ou 2,204 p.c. entre 1900 et 1926. En 1926, nos exportations par continents se sont partagées comme suit: Europe (excepté le Royaume-Uni), \$140,300,000; Amérique du Nord (excepté les Etats-Unis), \$41,300,000; Amérique du Sud, \$27,400,000; Asie, \$77,200,000; Océanie, \$32,600,000; et Afrique, \$13,300,000. En 1868, les produits canadiens atteignaient un nombre restreint de pays; aujourd'hui ils sont



Havre de St. John, N.-B.

Photo Service des Annuaire National

Soixante années de prospérité

distribués dans tout l'univers. Le Canada compte aujourd'hui 113 pays parmi ses clients. Les pays britanniques achetant les produits du Canada sont au nombre de 32, et les pays étrangers au nombre de 81. Nous donnons ci-dessous une liste des principales exportations de 1926, par ordre d'importance.

Marchandises exportées	1868	1900	1926
	\$	\$	\$
Blé.....	3,648,000	11,995,000	364,201,000
Papier..... (1890)	122	30,000	110,105,000
Farine de blé..... (1869)	1,949,000	3,105,000	69,688,000
Madreries et planches.....	10,876,000	22,016,000	66,824,000
Pulpe de bois..... (1890)	168,000	1,816,000	49,910,000
Viandes.....	1,229,000	13,616,000	37,112,000
Poisson.....	3,246,000	10,563,000	36,531,000
Automobiles.....		(1906) 43,000	35,717,000
Fromage..... (1869)	550,000	19,856,000	33,719,000
Or brut.....	16,000	14,119,000	25,908,000
Avoine.....	755,000	2,143,000	24,238,000
Orge.....	3,187,000	1,019,000	23,182,000
Sucre raffiné..... (1879)	1,400	2,000	19,931,000
Bêtes à cornes.....	1,100,000	0,081,000	13,081,000
Pelloterics, brutes.....	434,000	2,265,000	17,108,000
Whisky.....	5,000	397,000	15,712,000
Bandages de caoutchouc.....		(1917) 727,000	14,014,000
Cuivre, minerai ou rosettes.....	394,000	1,387,000	13,945,000
Plomb.....	3,000	689,000	13,928,000
Instruments agricoles..... (1878)	86,000	1,692,000	13,678,000
Bois à pulpe..... (1890)	80,000	903,000	13,053,000
Graine de lin.....	77,000	342	12,883,000
Nickel..... (1891)	240,000	1,040,000	12,829,000
Argent..... (1871)	595,000	1,351,000	12,366,000
Lattes, pieux et poteaux.....	144,000	532,000	11,266,000
Amiante, brute..... (1888)	228,000	431,000	9,921,000

Balances commerciales

Depuis la Confédération jusqu'à 1926, les exportations en tous pays ont dépassé nos importations en vingt-trois années différentes, et les trente-six autres années, l'excédent était en faveur des importations. Pour les cinquante-neuf ans, l'excédent des exportations sur les importations est de \$1,337,941,000. Le plus fort excédent des exportations sur les importations en une année quelconque fut de \$622,637,000, en 1918, pendant la guerre, tandis que le plus fort excédent des importations sur les exportations, \$294,139,000, s'est produit en 1913.* Les balances favorables des trois dernières années (celle de l'année terminée le 31 mars 1926 atteint \$401 millions), témoignent de la solidité de nos finances et de la confiance qu'inspire notre pays sur les marchés étrangers. Voici comment s'est soldé le commerce de quelques pays pendant la dernière année solaire (1926).

Jubilé de diamant de la Confédération

Pays	Balance commerciale	
	Favorable	Défavorable
	\$	\$
Etats-Unis	377,575,000	
Inde britannique	323,895,000	
Canada	275,597,000	
France	646,000	
Allemagne		31,630,000
Royaume-Uni		2,264,973,000

*Les balances défavorables coïncident avec les fortes importations de capitaux, notamment entre 1903 et 1913.

Législation tarifaire.—Le Canada a été le premier des dominions britanniques à accorder une préférence (de 12½ p.c. à partir d'avril 1897) aux produits du Royaume-Uni, et la réciprocité aux autres dominions et possessions britanniques. En 1898, la préférence donnée à la Grande-Bretagne a été portée à 25 p.c., et en 1900, à 33½ p.c. Aujourd'hui elle est applicable à tous les dominions et possessions britanniques, excepté Terre-Neuve, à qui le Canada accorde cependant le libre échange pour le poisson et ses produits. Lors de l'inauguration de la préférence britannique, en 1897, les importations canadiennes venant du Royaume-Uni étaient de \$29,401,000 seulement, soit \$8,216,000, ou 22 p.c. de moins qu'à la Confédération; de 1897 à 1926, l'augmentation a été de 457 p.c.

En 1907, on créa un nouveau tarif douanier à trois échelons: préférence britannique, intermédiaire et général. Le gouvernement peut, par simple décret, accorder le tarif intermédiaire en tout ou en partie à tout pays étranger qui donne l'équivalent au Canada. Avant 1906, le Canada ne pouvait pas agir de la sorte. Aujourd'hui, nous avons des traités ou conventions de commerce avec la Belgique, la Tchécoslovaquie, la Finlande, la France, le Japon, l'Italie et la Hollande, et en 1925, l'application du tarif intermédiaire a été étendue à l'Espagne. Par les clauses de "la nation la plus favorisée" de certains traités anglais, les marchandises des pays suivants bénéficient des traités français et italien quand elles sont importées au Canada, et les marchandises canadiennes reçoivent certaines concessions tarifaires à leur entrée dans ces pays:

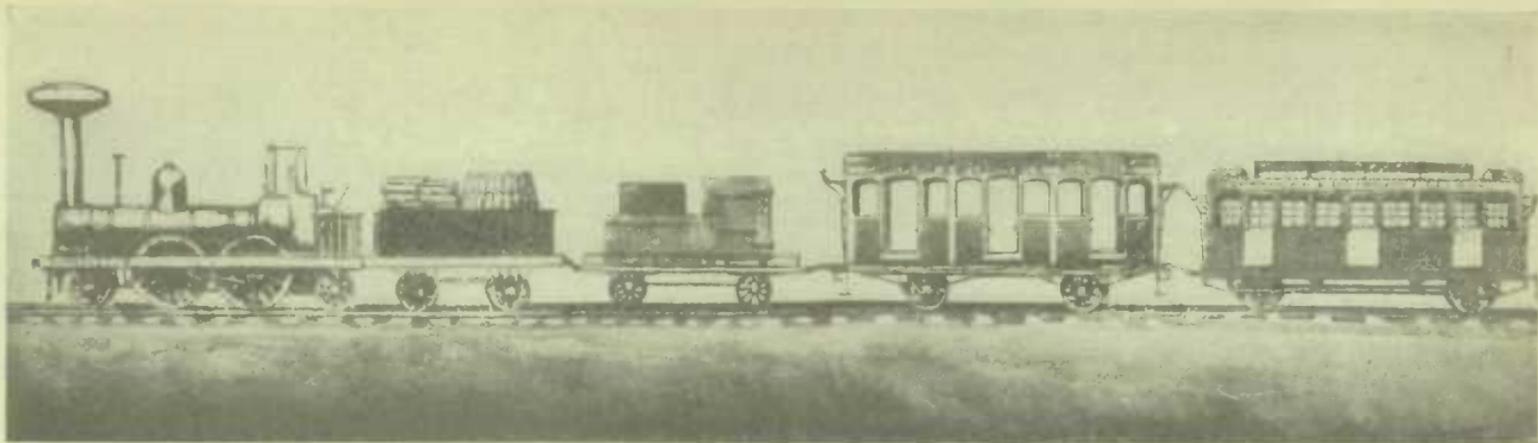
France,	Possessions italiennes,
Colombie,	République Argentine,
Norvège,	Danemark,
Suisse,	Russie,
Royaume-Uni,	Suède,
Italie,	Venezuela,
Dominions et possessions britanniques,	Finlande, Tchécoslovaquie.
Possessions françaises,	
Union économique de Belgique et du Luxembourg, et possessions,	
Hollande et possessions,	

CHAPITRE XV.—TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Le Canada est un pays de grandes distances. D'un océan à l'autre, il mesure 3,500 milles, et sa population est disséminée presque entièrement le long de sa frontière méridionale. Les différentes parties du pays sont séparées par de vastes étendues de terrain rocailleux et aride, représentant des problèmes graves pour la construction aussi bien que l'exploitation des voies ferrées. Dans les temps reculés, alors que les cours d'eaux fournissaient les principaux moyens de communication (le St-Laurent en particulier atteignant le cœur du continent), on rencontrait souvent des difficultés de la même nature sous forme de chutes ou rapides. C'est ce qui explique pourquoi les premiers travaux publics importants au Canada ont été des canaux; plus tard, quand vint l'ère des chemins de fer, c'est par une voie ferrée que fut scellé le pacte de la Confédération et c'est un autre ruban d'acier qui fut la condition d'entrée de la province se trouvant à l'extrême occident. Aujourd'hui nos deux grands réseaux ferroviaires sont les deux institutions donnant du travail au plus grand nombre de personnes au pays. Les trois périodes de développement ferroviaire, commencées en 1850, en 1880 et les premiers quinze ans du siècle actuel, ont profondément influencé les conditions économiques générales du Dominion.

Le premier chemin de fer canadien a été construit en 1836, entre St-Jean, Qué., et Laprairie; il avait seize milles de longueur ses voitures étaient tirées par des chevaux que des locomotives remplacèrent en 1837. Le deuxième chemin de fer fut ouvert en 1847 et le troisième en 1848. En 1850, il n'y avait que 66 milles de chemins de fer au Canada.

On peut dire que l'ère des chemins de fer a commencé en 1851 avec l'inauguration du Grand Tronc et plusieurs de ses lignes filiales dans Ontario et Québec. A la Confédération, les différents tronçons formaient 2,278 milles. L'Intercolonial, construit pour relier les provinces maritimes à Québec et Ontario, était, comme on l'a déjà noté, l'objet de l'une des clauses du pacte fédératif. L'étape suivante la plus importante fut la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique, terminée en 1885, qui a ouvert le vaste ouest et en a fait une partie intégrale du Canada. Les deuxième et troisième transcontinentaux, le Canadien Nord et le Grand Tronc Pacifique (avec le Transcontinental National) appartiennent à la troisième ère, celle du vingtième siècle, et la génération actuelle a été témoin de leur construction. Avec ces réseaux, le Canada possède le plus vaste système de tout pays d'égale population, et aucun pays au monde ne nous surpasse pour le nombre de milles de voie ferrée per capita. D'après les dernières statistiques, la longueur totale des voies ferrées



En haut—Le premier chemin de fer à vapeur canadien, 1837. En bas—Le pont de Québec, l'un des maillons du réseau des chemins de fer de l'Etat.

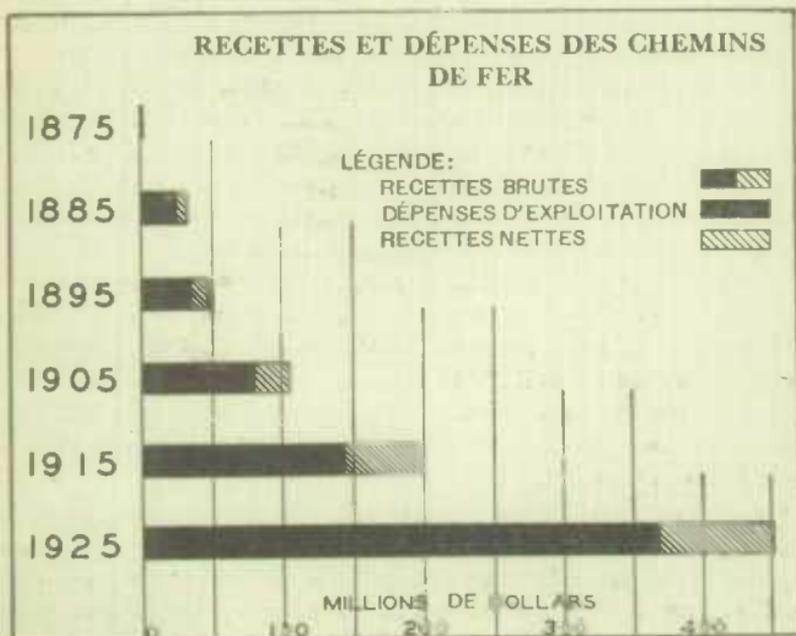
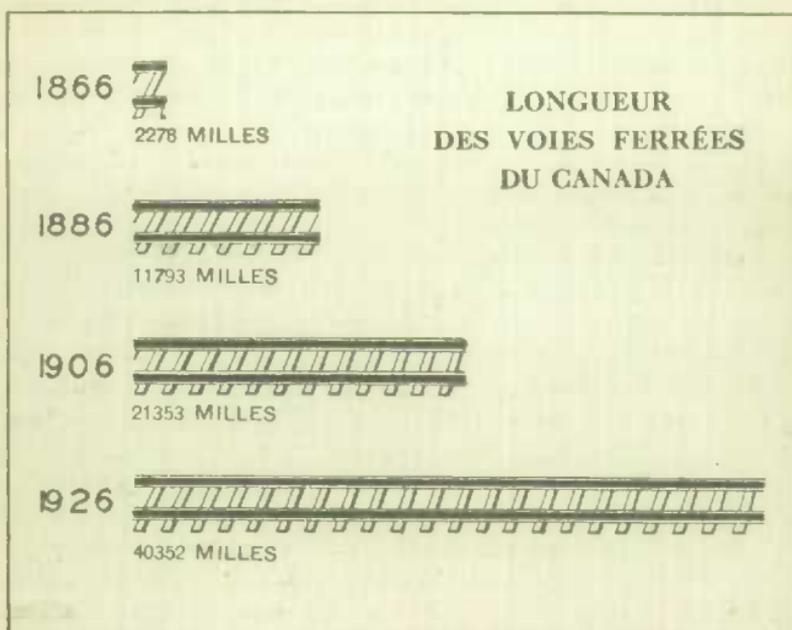
Photo du Service Cinématographique du Gouvern. Canadien

en exploitation au Canada est de 40,352 milles; le capital engagé dans nos chemins de fer est d'à peu près trois billions; et les recettes brutes sont de \$455,000,000. En 1926, le nombre d'employés était de 166,027, et les salaires et traitements de \$238 millions. En 1925, les chemins de fer canadiens ont transporté 41 millions de voyageurs et 110 millions de tonnes de fret; en 1875, le trafic portait sur 5,190,416 voyageurs et 5,670,837 tonnes de marchandises. En 1907, les marchandises transportées représentaient une tonne sur 11 billions de milles (1ère année dans les annales) et en 1925, 32 billions de milles. Les chemins de fer absorbent 30 p.c. du charbon consommé au Canada.

Dès leur construction, l'Intercolonial et le chemin de fer de l'Île du Prince-Édouard appartenaient au gouvernement, qui les exploitait. En 1915, la compagnie du Grand Tronc Pacifique ayant failli à son engagement, d'exploiter le Transcontinental National de Moncton, N.-B., à Winnipeg, le gouvernement le prit à sa charge, ainsi que l'embranchement du lac Supérieur du G. T. P. En 1917, le gouvernement acquit le capital-actions du Canadien Nord et en 1919, il était nommé séquestre du Grand Tronc Pacifique. Plus tard, en 1919, le Grand Tronc fut inclus dans le réseau du gouvernement qui, en 1922, fut réorganisé et placé sous une administration nationale et unique. Ce vaste réseau contrôle maintenant 22,872 milles de voie ferrée; c'est le plus grand de toute l'Amérique du Nord; le pont de Québec dont la travée centrale a 1,800 pieds de longueur, la plus longue au monde, lui appartient. Parallèlement, nous avons le chemin de fer Canadien du Pacifique avec ses 14,650 milles de voie, ses lignes de navigation sur l'Atlantique et le Pacifique, toujours dans son rôle historique de liaison entre l'Est et l'Ouest. Outre son importance immédiate pour le Canada, le Canadien Pacifique, parce qu'il se trouve très au nord, forme avec ses services maritimes auxiliaires, une route relativement courte entre l'Europe et l'extrême Orient, et constitue l'une des plus grandes avenues commerciales du monde.

Le Canada possède dans la Commission des Chemins de fer, un rouage très élaboré pour le contrôle des transports. Cette commission, organisée en 1904, assumait d'abord les fonctions du comité des chemins de fer du Conseil Privé dans le contrôle des tarifs. Elle a aussi juridiction sur tout ce qui touche la location, la construction et l'exploitation des chemins de fer. Jusqu'à date, elle a solutionné plus de 9,000 causes.

Canaux.—Comme nous l'avons déjà dit, les canaux furent les premiers grands travaux entrepris en vue des transports au Canada. La première écluse, minuscule, construite par la Compagnie de la Baie d'Hudson, à Sault Ste-Marie, fut détruite par les soldats américains en 1814. Le deuxième canal fut celui de Lachine, sur le St-Laurent, en amont de Montréal, en 1825, et le troisième, le canal Wel-



land, en 1829, pour contourner les chutes du Niagara. Vinrent ensuite le canal Rideau (dans un but surtout militaire), le système des canaux du St-Laurent et le canal de Chambly. Aujourd'hui, nous avons six réseaux de canaux exploités par le gouvernement: (1) entre Fort William et Montréal; (2) de Montréal à la frontière internationale, près du lac Champlain; (3) de Montréal à Ottawa; (4) d'Ottawa à Kingston; (5) de Trenton au lac Huron, et (6) de l'Atlantique aux lacs



Ecluse hydraulique ou ascenseur de bateaux de Kirkfield, Ont.

Service Cinématographique du Gov. Canadien

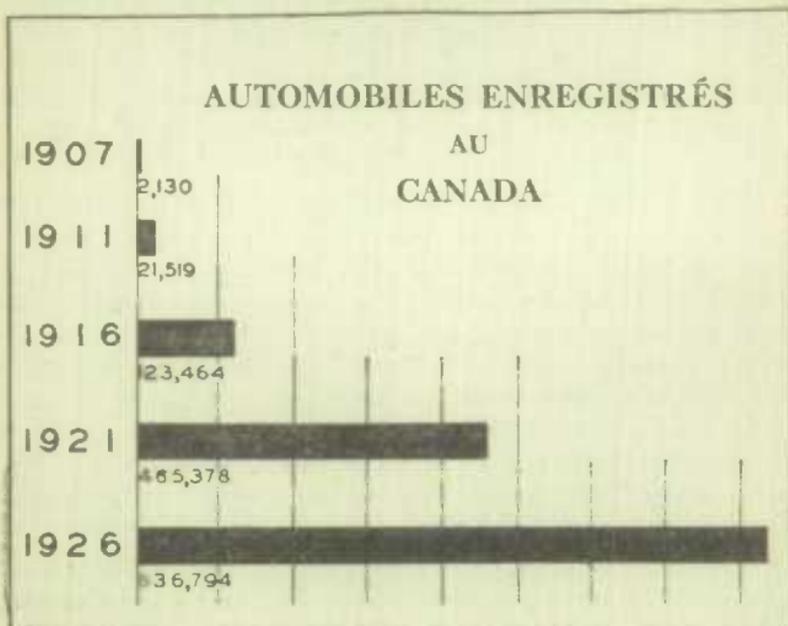
Bras d'Or, dans l'île du Cap-Breton. La longueur totale de toutes ces routes navigables est d'environ 1,594 milles. Parmi les canaux projetés, les plus importants sont ceux de la baie Georgienne, et le creusage du St-Laurent, y compris le nouveau canal Welland. Comme exemple des progrès du trafic des canaux, il suffit de mentionner qu'en 1872, il est passé par le canal Welland 1 $\frac{3}{4}$ million tonnes de marchandises contre 5 $\frac{1}{2}$ millions de tonnes l'an dernier. Le trafic des canaux en 1915 dépassait 14,100,000 tonnes. Jusqu'à date, les canaux ont coûté au pays \$189,000,000. Et il ne faut pas oublier que depuis quelques années une certaine proportion du commerce entre l'ouest et l'est du Canada passe par le canal de Panama.

Tramways électriques.—Les tramways à chevaux circulaient à Montréal et Toronto depuis 1861, mais le premier tramway électrique (St. Catharines, Ont.), date de 1887 seulement; vinrent ensuite le

réseau de l'Ottawa Electric en 1891 et l'électrification des réseaux de Montréal et Toronto en 1892. On les trouve aujourd'hui dans toutes les villes canadiennes. On a fait aussi beaucoup de progrès dans la construction et l'exploitation de lignes suburbaines ou interurbaines. Il existe maintenant 63 compagnies de tramways électriques, exploitant 2,500 milles de voies, avec 5,000 voitures et un capital-actions de \$222 millions. Elles transportent annuellement plus de 725,000,000 voyageurs, paient plus de \$24 millions en salaires et traitements, et leurs recettes brutes atteignent environ \$50 millions.

Messageries.—Le service des messageries a été défini "le transport des marchandises par les trains de voyageurs." Ce service existait sur une petite échelle avant la Confédération, et dès 1870 et 1880 était bien implanté. Il y a maintenant cinq compagnies de messageries. Leur capital est d'environ \$9 millions et leurs activités s'étendent sur 45,778 milles de chemins de fer à vapeur ou électriques, lignes de navigation et diligences, et leurs recettes brutes sont d'environ \$25 millions. Elles émettent des mandats et chèques de voyageurs pour une somme variant entre \$60 millions et \$70 millions par année.

Voirie.—Les routes ont toujours été de première importance au Canada. Nous avons aujourd'hui environ 385,000 milles de grandes routes. De grandes améliorations ont été réalisées depuis qu'a commencé le mouvement des bonnes routes, il y a quelques années, résultant en la loi de 1919, pourvoyant à un système d'octroi fédéral aux



gouvernements provinciaux, proportionnellement à leurs dépenses de voirie. Jusqu'à date, le Dominion a déboursé environ \$18½ millions, ce qui représente environ 40 p.c. du coût des travaux approuvés.

Automobilisme.—L'automobile est ultra-moderne. Il fut d'abord un jouet et devint ensuite objet de luxe à la portée des riches; maintenant, il est devenu le confort des classes aisées et une nécessité pour une grande partie de la population. Il est la raison d'être des améliorations de la voirie. Il a enlevé aux chemins de fer non seulement une partie des voyageurs, mais il a pris une bonne proportion du transport des marchandises à courte distance. L'industrie de la fabrication des automobiles, datant de vingt ans seulement, a maintenant une production de \$110,835,380, un capital de \$74,678,451 et donne du travail à 10,301 personnes. Il y a vingt ans, le nombre des automobiles enregistrés au Canada n'atteignait pas 2,000. En 1926, il dépassait 800,000; la même année, 205,000 voitures ou châssis étaient fabriqués au Canada. L'automobile se rencontre aujourd'hui partout et on s'accoutume à en faire un critérium de la population. Ainsi, la Nouvelle-Ecosse a un automobile par 23 habitants; le Nouveau-Brunswick, 21; Québec, 26; Ontario, 9; Manitoba, 13; Saskatchewan, 11; Alberta, 12 et la Colombie Britannique, 1 par 10 personnes. Le Canada a proportionnellement plus d'automobiles (1 par 12 personnes), que tout autre pays, hormis les Etats-Unis (1 par 6).

Aviation.—D'invention beaucoup plus récente, l'aéroplane a déjà son importance économique pour le transport des voyageurs et des provisions dans les camps miniers isolés, etc. La distance parcourue par nos aéroplanes est passée de 185,000 milles en 1922 à 393,000 milles en 1926.

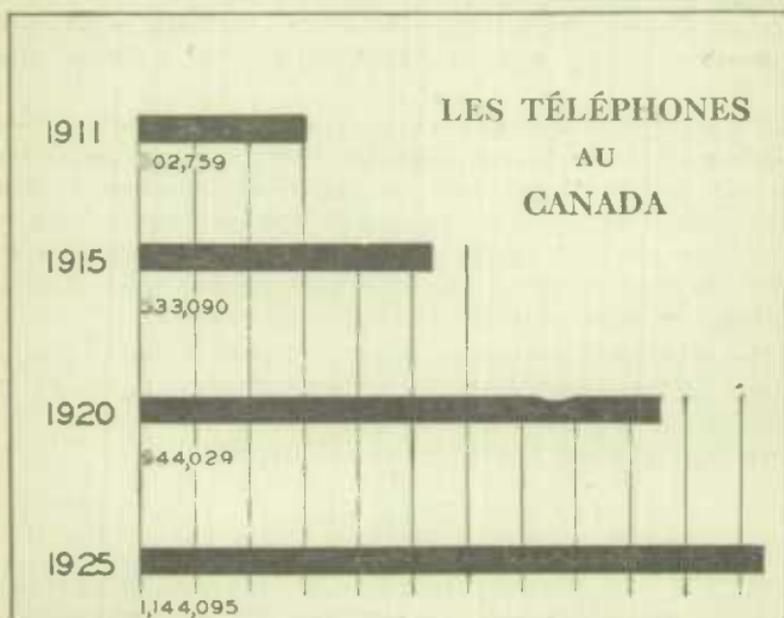
Navigation.—Le tonnage des navires océaniques visitant nos ports a augmenté continuellement jusqu'en 1914. Cette augmentation s'est continuée après l'armistice. Le tonnage des caboteurs et côtiers est aussi monté de 10 millions de tonnes en 1876 (première compilation) à 83 millions en 1926, tandis que le tonnage des océaniques et des navires des eaux intérieures faisant le trafic international passait de 13 millions de tonnes en 1868 à 75 millions en 1926.

Les vaisseaux enregistrés au Canada en 1874 étaient au nombre de 6,930, et leur tonnage total de 1,158,363 tonnes. Le nombre et le tonnage ont augmenté jusqu'en 1879, et ont ensuite décliné jusqu'en 1902, retombant à 6,836 vaisseaux et 652,613 tonnes. A partir de cette date, il y eut augmentation graduelle du tonnage, bien que le nombre des vaisseaux ait atteint son maximum en 1919, avec 8,573, reculant en 1925 à 7,913 avec 1,283,033 tonnes.

En 1870, la construction navale était une industrie importante au Canada, principalement dans les provinces maritimes, mais c'étaient

des voiliers en bois. L'introduction du fer dans les constructions navales a grandement affecté l'industrie canadienne, et il y eut un déclin plus ou moins continu dans le nombre des navires bâtis et enregistrés chaque année, de 1885 à 1914. La guerre stimula la construction navale et il y eut une reprise temporaire d'activité, stimulée par le programme du gouvernement canadien. Les vaisseaux construits au Canada pendant les dix premières années de la Confédération donnaient un total de 1,292,000 tonnes. La construction des sept années suivantes a donné 570,000 tonnes, mais après 1884, l'industrie a décliné rapidement, n'ajoutant que 369,000 tonnes pendant la période de 1885-94, et seulement 222,000 tonnes pendant les dix années suivantes.

Télégraphes.—La première ligne télégraphique canadienne fut construite en 1846-7 entre Toronto, Hamilton, St. Catharines et Niagara. En 1847, the Montreal Telegraph Co. était organisée et une ligne construite entre Québec, Montréal et Toronto. D'autres lignes suivirent rapidement qui, finalement, furent absorbées par the Great Northwestern Telegraph Co., restée seule jusqu'à la construction du Canadien du Pacifique et des lignes télégraphiques du gouvernement. Aujourd'hui, il y a au Canada 284,000 milles de fils télégraphiques, transmettant 15,000,000 messages et rapportant un revenu de plus de \$11 millions. De plus, six câbles transocéaniques atterrissent au Canada, cinq sur les rivages de l'Atlantique et un du Pacifique, lesquels transmettent près de 6 millions de messages par année. Il y a aussi the Marconi Wireless Telegraph Company, et en radiotélé-



graphie, quelque 34 stations du gouvernement et 74 stations privées sur les côtes ouest et est et le long des grands lacs. Le nombre de messages irradiés est maintenant de près de 400,000. La radiotéléphonie est aussi établie, le nombre des stations, y compris les postes privés de réception, montant de 33,456 en 1924 à 135,485 en 1926.

Téléphones.—Le téléphone a été inventé au Canada, la première conversation par fil, sous la direction d'Alexander Graham Bell, s'étant échangée entre Brantford et Paris, Ont., à une distance de huit milles, le 10 août 1876. Cependant, l'application pratique du téléphone au Canada ne date que de 1880. En 1883, il n'y avait que 4,400 abonnés du téléphone, 44 stations principales, 40 agences et 600 milles de fil pour les communications à longue distance. Aujourd'hui, nous avons plus d'un million de téléphones, 3 millions de milles de fil, représentant un capital de \$174 millions. Les trois provinces des prairies ont des systèmes bien organisés qui sont propriétés publiques. Immédiatement après les chemins de fer, les compagnies de téléphone sont probablement les organisations dépensant le plus d'argent chaque année en constructions nouvelles. Le Canada a plus de téléphones per capita que tout autre pays, hormis les États-Unis.

Administration des postes.—Il existait un service postal entre Montréal et Québec dès 1721, mais l'administration ne fut régulièrement organisée qu'en 1763 par Benjamin Franklin, alors adjoint au directeur-général des Postes des colonies américaines. Cependant, le premier service postal exclusivement canadien date de 1788. A la Confédération, les administrations provinciales furent transférées au Dominion, et le tarif d'affranchissement des lettres fut réduit de 5 cents à 3 cents par demi-once; en 1897, ce tarif fut réduit à 2 cents par once. Aujourd'hui, l'administration des postes forme un ministère distinct. Le Dominion est divisé en quinze districts dont chacun couvre un territoire plus grand que celui desservi par toute autre administration postale, excepté celles des États-Unis et de la Russie. La livraison rurale date de 1908. Le nombre de bureaux de poste est actuellement de 12,370, et le revenu postal est d'environ \$33 millions. Le service auxiliaire des mandats-poste émet des mandats payables au Canada pour un montant d'environ \$146 millions par année, et payables à l'étranger, des mandats pour environ \$18 millions. De plus, pour environ \$13 millions de bons de poste sont émis chaque année. Les émissions de timbres-poste dépassent \$31 millions par année. Pendant la guerre, l'affranchissement des lettres domestiques a été porté à 3 cents l'once, mais a été réduit de nouveau à 2 cents depuis le 1er juillet 1926. De même, le tarif de 2 cents (Imperial penny postage) établi lors du jubilé de diamant de la reine Victoria, pour les lettres à destination de l'Angleterre et autres parties de l'Empire, au lieu de l'ancien taux de 5 cents, avait été avancé à 3 cents et plus tard à 4 cents, mais a été réduit à 3 cents.

CHAPITRE XVI.—FINANCES

Régime monétaire et banques

A l'origine, le commerce se faisait au Canada sous forme de troc. La verroterie, les couvertures, le castor et d'autres fourrures, le tabac et le blé furent, à différentes époques, monnaie d'échange. Plus tard, sous le régime français, on vit circuler des cartes à jouer signées par l'intendant et annuellement remboursables lorsque la métropole envoyait des fonds. Dans les débuts de la période britannique, le dollar espagnol et le schilling anglais servaient principalement aux échanges; on vit aussi du papier-monnaie émis par les autorités militaires pendant la guerre de 1812, qui eut pour effet de déshabituer la population des espèces métalliques. En 1853 on adopta comme unité monétaire le dollar, équivalant au dollar américain; la monnaie décimale était née et, à partir du premier janvier 1858, le dollar fut la seule monnaie officielle, dans la province du Canada. La loi de l'uniformité monétaire de 1871 étendit à toute la Puissance l'usage du dollar.

Le dollar canadien est un dollar or, pesant 25·8 grains au titre neuf-dixièmes, c'est-à-dire qu'il contient exactement 23·22 grains d'or fin. Des pièces d'or canadiennes de cinq dollars et de dix dollars ont été frappées, mais en quantités restreintes; dans l'ensemble, la monnaie canadienne est surtout constituée par des pièces divisionnaires d'argent, de nickel et de bronze représentant des fractions de dollar, ainsi que par les billets du Dominion et des banques, qui sont des multiples de dollars. La réserve d'or du Canada, garantissant les émissions de papier-monnaie, contient, outre des pièces d'or canadiennes, des pièces d'or de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis qui ont, les unes et les autres, cours légal au Canada, aussi bien que des lingots.

Billets de la Puissance.—L'émission de papier-monnaie par la Puissance, sous forme de billets de un dollar, deux dollars, quatre dollars, cinq dollars, et unités fractionnaires, ainsi qu'en coupures de cinquante à cinq mille dollars (et même depuis quelque temps de cinquante mille dollars), augmenta constamment depuis la Confédération jusqu'en 1914; cet accroissement devint beaucoup plus rapide durant la période de guerre 1914-1919, mais depuis lors s'est produite une déflation concomitante à la diminution des prix. Environ 80 ou 85 p.c. des billets de la Puissance forment maintenant la réserve des banques. Les billets de la Puissance ont cours forcé dans toutes les parties du Canada, sauf dans les bureaux du gouvernement affectés à leur rachat. Pendant la guerre, les opérations de rachat furent suspendues, mais les paiements en or recommencèrent au premier

Soixante années de prospérité

juillet 1926. Les chiffres suivants font toucher du doigt la formidable augmentation de la monnaie fiduciaire de la Puissance en circulation:

Année	Billets de la Puissance en circulation (moyenne annuelle)
	\$
1870*	7,294,103
1880*	13,403,958
1890	15,501,360
1900	26,550,465
1910	89,628,569
1915	159,080,607
1920	305,806,288
1925	212,681,059
1926	190,004,824

*Circulation au 30 juin.

Billets des banques.—Ainsi qu'on l'a déjà dit, les Canadiens s'habituaient de bonne heure à la circulation du papier-monnaie et presque toutes les banques canadiennes à leur début trouvaient dans ces émissions le plus clair de leurs bénéfices. Autrefois, le détenteur d'un billet de banque était exposé à perdre son argent lorsque la banque faisait faillite mais, depuis environ quarante ans, ce fait ne s'est pas reproduit, ce détenteur étant considéré comme créancier privilégié d'une banque en faillite. La circulation des billets des banques a suivi un mouvement ascensionnel presque parallèle à celui des billets de la Puissance ainsi qu'on peut en juger par les chiffres ci-dessous:

Année	Billets des banques en circulation (moyenne annuelle)
	\$
1867*	9,346,086
1870	15,149,031
1880	22,529,623
1890	32,834,511
1900	46,574,780
1910	82,120,303
1915	105,137,092
1920	228,800,379
1925	165,235,168
1926	168,885,995

*Moyenne de six mois.

Système bancaire.—Vers le commencement du 19^e siècle l'expansion du commerce canadien était entravée par l'état chaotique du régime monétaire. Le besoin d'une monnaie fiduciaire stable fut

temporairement satisfait par les billets de l'armée dont nous venons de parler, lesquels furent rachetés en or à la fin de la guerre de 1812. La Banque de Montréal ouvrit ses portes comme institution d'émission en 1817, la Banque de Québec, la Banque du Canada, à Montréal, et la banque du Haut-Canada, à Kingston, en 1818, la Banque du Nouveau-Brunswick en 1820 et une seconde banque du Haut-Canada, à York, en 1821; enfin, the Halifax Banking Co. débutait en 1825 et



La banque de Montréal et the Royal Trust Co., Montréal

Service des Ressources Naturelles

la Banque de la Nouvelle-Écosse en 1832. Puis l'on vit successivement naître la Banque de l'Amérique Britannique du Nord, qui débuta au Canada en 1836, la Banque Molson en 1853, la Banque de Toronto en 1855, la Banque Nationale en 1860, la Banque Jacques Cartier (devenue la Banque Provinciale du Canada) en 1862, la Banque Union en 1866, la Banque Canadienne du Commerce en 1867, la Banque des Marchands d'Halifax (aujourd'hui Banque Royale) en 1869, la Banque Dominion, en 1871, la Banque d'Hamilton, en 1872; la banque d'Hochelega, en 1873, la Banque d'Ottawa, en 1874, la Banque Impériale, en 1875 et la Banque Standard, en 1876.

Les services rendus au commerce par les banques peuvent être appréciés par l'énonciation du nombre de leurs succursales. En 1868, il n'existait au Canada que 123 de ces succursales; en 1902, 747; en 1905, 1,145; en 1916, 3,198; et en 1926, 3,770.

Depuis quelques années les banques canadiennes ont étendu leur champ d'action au delà de nos frontières; à la fin de 1926, elles avaient 195 succursales en pays étrangers, principalement à Terre-Neuve, aux Antilles britanniques et autres, dans le centre et le sud de l'Amérique ainsi que dans les grands centres de la finance internationale, Londres, Paris et New-York.

Par le moyen des chambres de compensation, nous connaissons depuis 1889 le chiffre des opérations interbancaires, précieuse indication du mouvement des affaires. A Montréal, métropole commerciale du Canada, en 1889, ces compensations se limitaient à \$454 millions, mais elles atteignaient \$1,098 millions en 1902; \$2,088 millions en 1910; \$3,722 millions en 1916; \$6,254 millions en 1919 et \$7,109 millions en 1920, apogée de la période d'inflation. Mais le volume des compensations se rétrécissait au fur et à mesure que les banques se fusionnaient. C'est pourquoi on résolut en 1924, de relever les sommes débitées aux comptes des déposants dans toutes les succursales; entre cette date et 1926 ces débits passèrent, à Montréal, de \$7,502 millions, à \$9,133 millions et, pour l'ensemble des banques canadiennes, de \$27,157 millions à \$30,358 millions, soit une augmentation de près de 12 p.c. en deux ans.

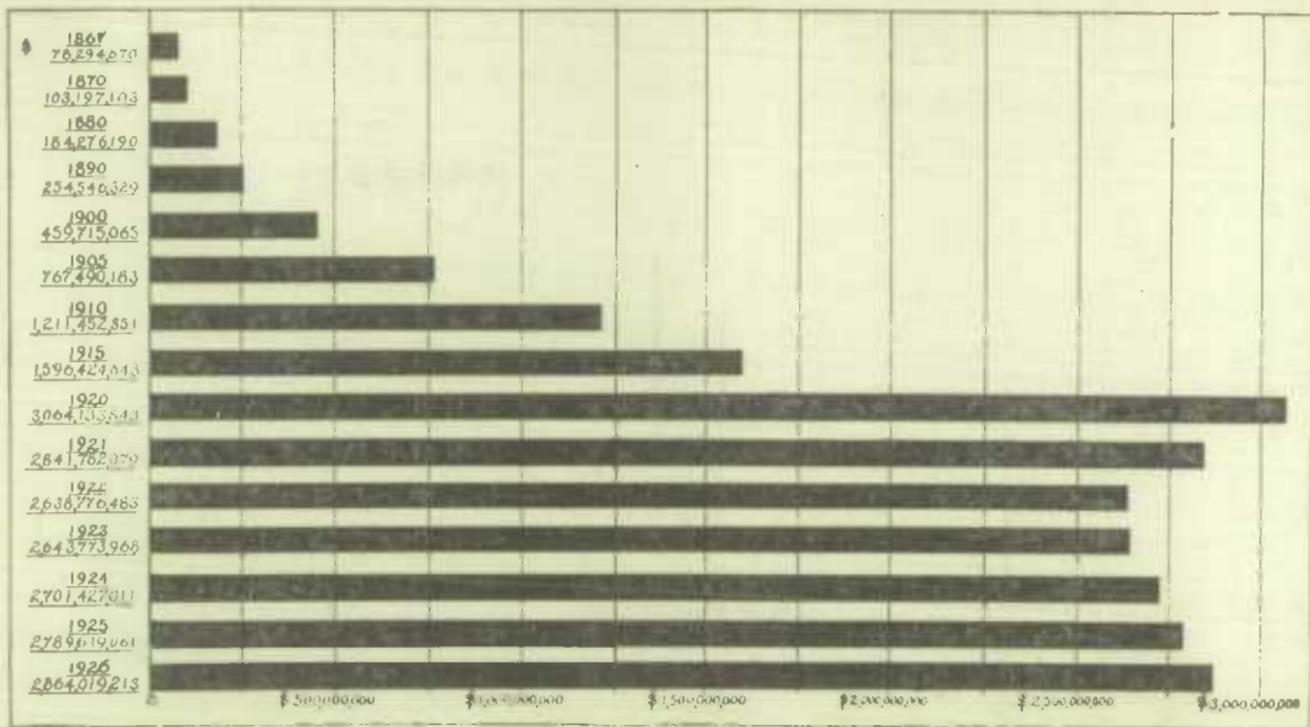
Le diagramme de la page suivante représente l'ascension de l'actif des banques canadiennes depuis 1867. Les chiffres de 1920 et 1921 sont grossis par l'inflation monétaire d'après guerre. Assurément, l'actif des banques en 1926, compte tenu des cours actuels, représente un pouvoir d'achat supérieur à toutes autres années précédentes.

Assurance

Assurance sur la vie.—L'assurance sur la vie, introduite au Canada par des compagnies originaires soit des Iles Britanniques, soit des Etats-Unis, fut immédiatement entreprise par une compagnie canadienne. Parmi les premières compagnies d'assurance sur la vie qui se livrèrent à ces opérations au Canada on doit mentionner: Scottish Amicable (1846); Standard (1847); Canada Life (1847); Aetna (1850); Liverpool and London and Globe (1851); et Royal (1851). Entre 1870 et 1874 non moins de 14 compagnies pénétrèrent dans ce domaine, dont quatre canadiennes, savoir: Sun (incorporée en 1865, commença en 1871); Mutual of Canada (Ontario Mutual, 1870); Confederation (1871) et London (1874). Dès 1875 il existait au moins 26 compagnies, et peut-être plus, se faisant concurrence au Canada; en 1924 on comptait 45 compagnies à charte fédérale, plus quelques autres à charte provinciale.

Au Canada, comme dans les autres pays de langue anglaise, l'assurance sur la vie a nettement évolué dans la direction d'un surcroît de facilités données à l'assuré. Les bénéfices qu'apporte maintenant une police d'assurance sur la vie s'appliquent tant à l'assuré qu'à sa

EXPANSION DE L'ACTIF DES BANQUES CANADIENNES, 1867-1926
(Moyennes annuelles)



famille, aussi bien dans les cas d'infirmités permanentes et de vieillesse que de décès. Certaines polices portent des clauses garantissant contre la maladie ou l'accident; dans ces occurrences, non seulement les primes cessent de courir, mais l'assuré reçoit une indemnité périodique, sans aucune réduction de la somme à recevoir à son décès par le bénéficiaire. Depuis quelques années, une nouvelle forme d'assurance, appelée "assurance collective" a conquis beaucoup de terrain; par ce nouveau système, un groupe de personnes, généralement ouvriers ou employés, sont assurés par leur patron pour une somme soit uniforme, soit autrement déterminée, mais par une police unique, le patron payant la prime ou la plus grande partie d'icelle; chaque assuré a le droit d'obtenir une police individuelle à tarif normal et sans examen médical en quittant son patron.

L'adaptation de plus en plus étroite de l'assurance sur la vie aux besoins du public et la richesse croissante de la collectivité, ont déterminé un accroissement phénoménal. En 1869, les compagnies canadiennes couvraient des risques égaux à \$35,680,000; à la fin de 1926, ces risques atteignaient \$4,609,900,000. Durant la seule année 1926 les assurances sur la vie se sont augmentées au Canada d'une somme supérieure aux risques couverts en 1900.

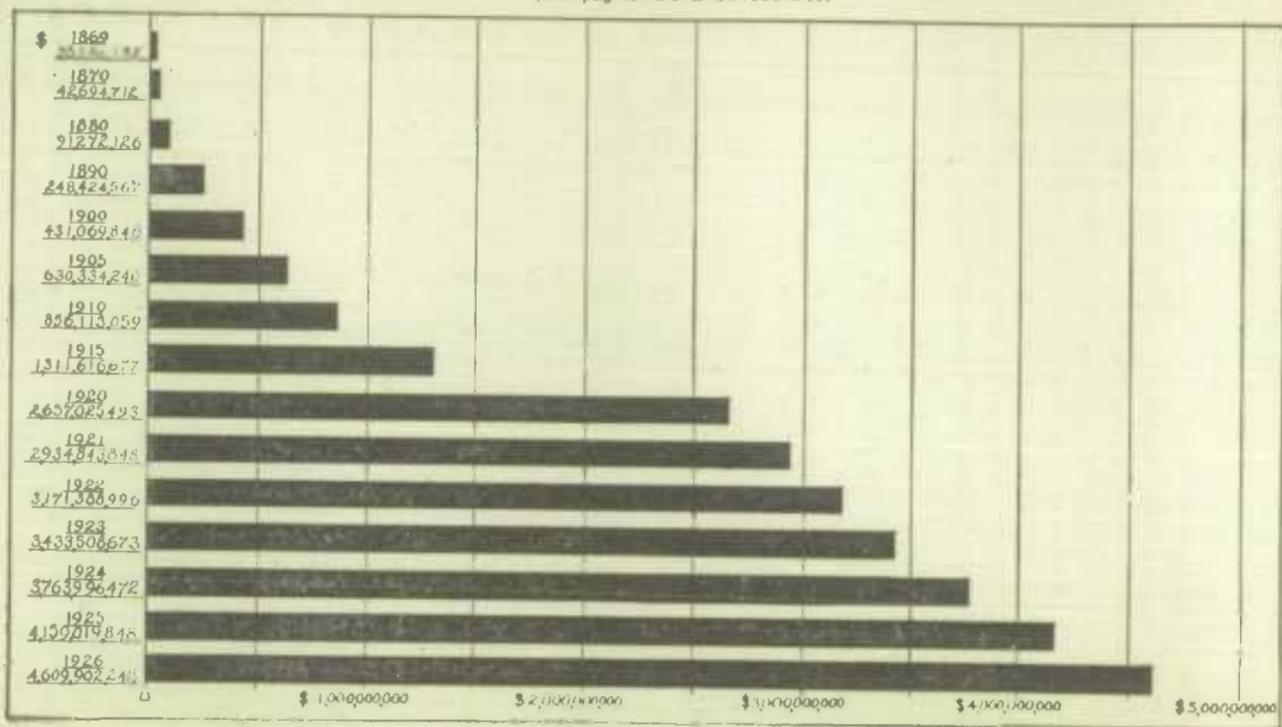
Ce grossissement remarquable est exposé par le diagramme de la page suivante.

Assurance contre l'incendie.—L'assurance contre l'incendie débuta au Canada par l'établissement d'agences des compagnies d'assurance du Royaume-Uni, ces agences étant généralement dans les ports de mer et gérées par des marchands du lieu. La plus ancienne agence d'une compagnie britannique est celle de "the Phoenix Assurance Co. Ltd.", laquelle ouvrit ses portes à Montréal, en 1804.

The Halifax Fire Insurance Co., est la première compagnie purement canadienne que l'on connaisse; fondée en 1809, sous le nom de "Nova Scotia Fire Association," elle reçut une charte en 1819 et exerça ses opérations dans la province de la Nouvelle-Écosse jusqu'en 1919, date à laquelle elle obtint une charte fédérale. Parmi les compagnies d'assurance contre l'incendie les plus anciennes existant encore aujourd'hui, on doit citer les suivantes: the Quebec Fire Assurance Co., qui commença ses opérations en 1818 et restreignit son champ à la province de Québec; the British America Assurance Co., incorporée en 1833, la plus ancienne compagnie d'Ontario; the Western Assurance Co. organisée en 1851 et qui devint rapidement l'une des plus importantes compagnies d'assurance de ce continent; deux compagnies américaines, the Aetna Insurance Co., of Hartford, Conn., et the Hartford Fire Insurance Co., qui étendirent leurs opérations au Canada, l'une en 1821 et l'autre en 1836.

ASSURANCES SUR LA VIE EN VIGUEUR AU CANADA, 1869-1926

(Compagnies à chartes fédérales)



Soixante années de prospérité

Il résulte du rapport du surintendant des assurances, pour l'année terminée le 31 décembre 1925, qu'à cette date, 188 compagnies munies d'une charte fédérale, couvraient des risques d'incendie au Canada, dont 43 canadiennes, 59 britanniques et 86 étrangères, tandis qu'en 1875, première année dont on possède des chiffres authentiques, ces compagnies étaient au nombre de 27, dont 11 canadiennes, 13 britanniques et 3 américaines, d'où il suit que les britanniques et étrangères qui représentaient autrefois 59 p.c. forment aujourd'hui 77 p.c., situation qui contraste avec l'assurance sur la vie où dominent les compagnies canadiennes.

L'énorme expansion des opérations d'assurance contre l'incendie depuis 1869 (première année dont on possède les statistiques) est sans doute partiellement attribuable à la généralisation de la pratique de l'assurance, mais elle résulte aussi de l'augmentation de la valeur des biens assurables et jette ainsi une vive lueur sur l'importance de la richesse nationale du Canada. A la fin de 1925, outre les \$7,597 millions d'assurance contre l'incendie couverte par les compagnies à charte fédérale, les compagnies à charte provinciale assuraient également \$1,215 millions, à quoi s'ajoutent \$566 millions assurés par des compagnies, associations ou assureurs n'ayant pas de charte canadienne, ce qui forme un total global de \$9,378 millions d'assurance contre l'incendie en vigueur dans la Puissance.

Voici les chiffres des assurances contre l'incendie couvertes par les compagnies à charte fédérale depuis 1869 jusqu'à nos jours.

Année	Assurance- incendie en vigueur à la fin de l'année
1869.....	\$ 188,359,809
1880.....	411,563,271
1890.....	720,679,621
1900.....	992,332,360
1910.....	2,034,276,740
1920.....	5,969,872,278
1925.....	7,597,224,627
1926*	8,045,437,096

* Chiffres préliminaires.

Assurances diverses.—Depuis 1875, l'assurance sur les risques autres que vie et incendie n'a pas cessé d'accroître son chiffre d'affaires. Il ressort du rapport du surintendant pour l'année 1880, qu'il existait alors cinq compagnies d'assurance contre les accidents, trois fournissant les cautionnements, une contre le bris des glaces et une autre contre l'explosion des chaudières à vapeur. On peut voir par le rapport de ce fonctionnaire pour l'année 1924, que le champ de ces

assurances s'est considérablement élargi, puisqu'il s'étend actuellement aux accidents, à la maladie, aux automobiles, cambriolages, explosions, faux, cautionnement, grêle, transit intérieur, responsabilité des patrons, aviation, bris de glace, fuites de réservoirs, chaudières à vapeur, titres de propriété, cyclones, mortalité du bétail, etc. Au lieu des dix compagnies de 1880 on en comptait 169 en 1925, dont 35 canadiennes et 136 britanniques ou étrangères.

Entre toutes, l'assurance des automobiles est maintenant la plus importante des assurances diverses, si l'on en juge par l'importance des primes encaissées. Ces primes, qui étaient de \$80,446 en 1910, passèrent à \$573,604 en 1915 et à \$6,950,856 en 1925. L'assurance contre la grêle venait en second lieu, ayant encaissé en 1925 des primes s'élevant à \$5,397,594.

Compagnies de prêts et compagnies fiduciaires

Compagnies de prêts.—Le genre d'affaires des compagnies de prêt et de fiducie fut inauguré en 1844 par une compagnie canadienne portant le nom de the Lambton Loan and Investment Co. En vue d'encourager leurs opérations comme aussi de les sanctionner, une loi fut passée par la législature du Canada en 1846, suivie en 1847 et en 1849 par d'autres lois du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. Au début, ces compagnies étaient appelées "sociétés de construction"; elles s'occupaient surtout de prêter de l'argent sur hypothèque, mais elles consentaient aussi des prêts à leurs membres, ceux-ci ne participant ni aux bénéfices, ni aux pertes de la société. Plus tard, une loi de 1859 autorisa ces compagnies à "emprunter de l'argent dans une mesure limitée." En 1774, la loi sur les sociétés de construction les autorisait à recevoir des dépôts de fonds, à émettre des actions ou obligations, sous certaines réserves quant au montant des dépôts.

L'objet essentiel des compagnies de prêt consiste à prêter des fonds sur première hypothèque, l'argent qu'elles mettent ainsi en circulation provenant tant des dépôts à elles confiés, que de la vente au public d'actions ou d'obligations par elles émises. Quant aux compagnies de prêt possédant des chartes provinciales, la majorité d'entre elles poursuivent dans les campagnes les plus prospères des opérations de prêt sur hypothèque et reçoivent des dépôts de fonds.

Lors de la Confédération ces sociétés étaient au nombre de 19, leur capital versé atteignait \$2,110,403 et leurs dépôts \$577,299. Le rapide essor de ces institutions nécessita une législation subséquente, si bien qu'en 1899, 102 compagnies transmettaient leurs rapports; leur capital versé était alors de \$47,337,544, leurs fonds de réserve,

de \$9,923,728 et leurs dépôts de \$19,466,676. Entre 1867 et 1899 leur passif est passé de \$3,233,985 à \$148,143,496; quelques-unes de ces compagnies disparurent au commencement de ce siècle, puis il s'en forma de nouvelles, si bien qu'en 1925, on en comptait 124, responsables envers le public d'une somme de \$118,139,081 et envers leurs actionnaires de \$78,925,549, soit au total \$197,064,630.

Compagnies fiduciaires.—Les compagnies fiduciaires remplissent le rôle des exécuteurs testamentaires et administrateurs nommés par testament ou autrement. Elles sont constituées dépositaires ou séquestres, soit par contrats de mariage, soit par d'autres dispositions; elles gèrent les biens et affaires des vivants; elles sont tutrices des mineurs et des incapables; elles sont les agents financiers des municipalités et des compagnies; elles peuvent aussi être nommées syndics de faillites. Certaines d'entre elles reçoivent des dépôts de fonds, mais le placement des fonds qu'elles détiennent en fiducie est strictement réglementé par la loi.

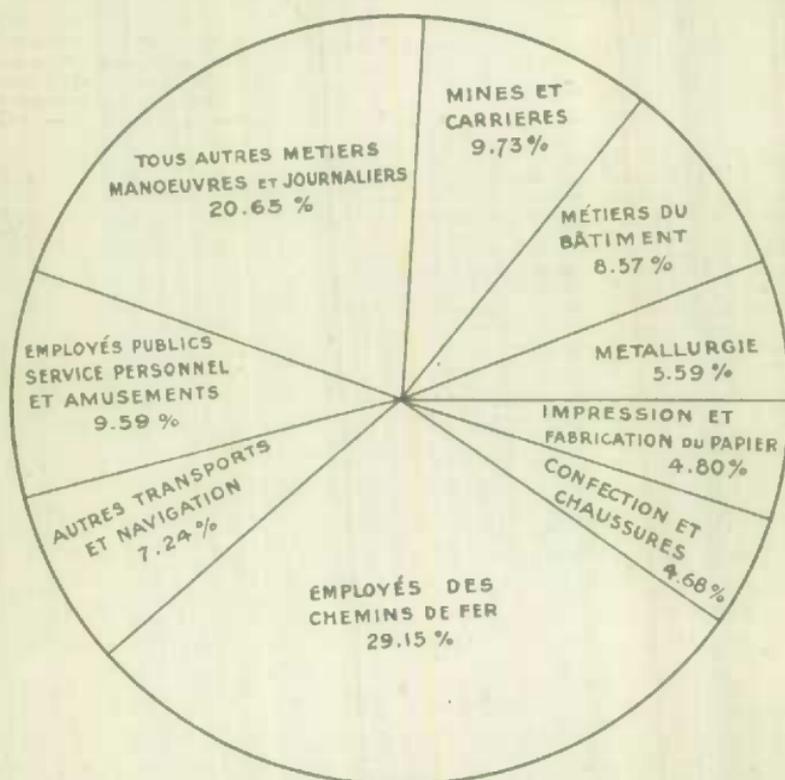
Les compagnies fiduciaires sont essentiellement des institutions provinciales, en raison de la nature de leurs affaires; en effet, elles s'occupent surtout de l'exécution des testaments sous la juridiction des provinces. En 1925, l'actif global des compagnies de fiducie canadiennes, à charte fédérale ou provinciale, représentait \$934 millions, au lieu de \$805 millions en 1922, début de cette statistique. Une partie de cet énorme actif, égale à \$830 millions, était constituée par des propriétés, des placements et les fonds des agences.

CHAPITRE XVII.—TRAVAIL—SYNDICALISME OUVRIER

Le mouvement syndicaliste ouvrier, tel qu'il existe aujourd'hui, est presque entièrement postérieur à la Confédération. Dès les environs de 1830, il existait déjà des unions ouvrières plus ou moins éphémères. Quelques-unes d'entre elles, notamment à Toronto et à Montréal, atteignirent une importance considérable vers 1840 et 1850. Mais dans un pays où les besoins de l'ouvrier sont faciles à satisfaire et les ressources naturelles abondantes, le trade-unionisme ne pouvait faire de progrès qu'après la concentration du travail dans les manufactures et le groupement des travailleurs dans les centres industriels. D'ailleurs ce ne fut qu'en 1872 que la liberté d'association, clef de voûte du syndicalisme ouvrier, fut obtenue au Canada, après un fameux procès jugé à Toronto et l'abolition des lois d'Angleterre sur les combines, qui avait eu lieu l'année précédente. Ces événements d'abord, puis l'expansion de l'activité industrielle, stimulèrent l'organisation ouvrière, si bien que 1873 marque la première étape de l'association générale ou congrès des corps de métiers canadiens. L'Union Canadienne du Travail, formée cette année-là, fut emportée par la dépression industrielle de 1875; nonobstant certains efforts locaux et quelques gains notables au cours des années qui suivirent immédiatement, nulle association centrale permanente n'exista jusqu'en 1883, date de la formation du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, destiné à devenir le plus puissant organe du travail organisé au Canada. Ce corps a toujours existé depuis lors et ses Conseils annuels constituent le principal véhicule de l'expression de l'opinion ouvrière au Canada. D'autre part, plusieurs autres organismes se sont fondés, ajoutant une force nouvelle à la voix du travail.

La grande majorité des unions ouvrières locales occupent une position unique par le fait qu'elles sont des succursales d'organisations centrales embrassant le continent tout entier et ayant leur siège social aux Etats-Unis; pour cette raison elles sont appelées unions internationales. De même que la Fédération Américaine du Travail est le principal organe fédératif aux Etats-Unis, le Congrès des Métiers et du Travail représente les unions affiliées aux syndicats internationaux. Il existe cependant certaines grandes unions internationales, notamment, parmi les employés des chemins de fer, qui ne se sont affiliées ni à la Fédération, ni au Congrès. Nous voyons donc que le Canada, quoique rattaché au système continental d'organisations ouvrières, conserve son indépendance législative. Ajoutons que le Congrès des Métiers et du Travail est l'un des adhérents de la Fédération Internationale des Syndicats, connue sous le nom de "Internationale d'Amsterdam," qui n'admet qu'un seul organe central de chaque pays.

Mais les unions internationales, quoique étant l'organisation prépondérante, ne représentent pas la totalité du mouvement syndicaliste canadien. Il a toujours existé un certain nombre d'unions purement nationales dont quelques-unes, comme l'Association pro-



vinciale des ouvriers de la Nouvelle-Ecosse et la Fédération Canadienne du Travail ont une longue et intéressante histoire. A l'heure actuelle, l'unionisme national s'exprime par la voix des unions nationales et catholiques de Québec, possédant 103 sections et enrégimentant plus de 25,000 membres, ainsi que the All-Canadian Congress of Labour, ayant pour filiale the Canadian Brotherhood of Railroad Employees (14,500 adhérents), the One Big Union (18,665 adhérents), the Electrical Communication Workers (1,400 adhérents), et quelques autres. Enfin, on compte 38 associations ouvrières indépendantes.

Dans l'ensemble, toutes les organisations syndicalistes du Canada constituaient en 1926, 2,515 unions ouvrières locales, ayant toutes ensemble 274,604 membres. En 1911, début de cette statistique, il existait déjà 1,722 unions locales, ayant 133,132 membres. En 1919, année du maximum, 2,847 unions locales groupaient 378,047 adhérents.

Jubilé de diamant de la Confédération

Ainsi qu'on l'a dit plus haut, la plupart de ces unions sont des filiales des syndicats internationaux, celles-ci étant maintenant au nombre de 2,011, groupant 179,276 membres, rattachées à 89 associations. Voici l'énumération de quelques-uns de ces groupements parmi les plus importants:

Noms des organisations	Sections canadiennes	Membres canadiens
Union des Ouvriers Mineurs d'Amérique.....	39	14, 820
Fraternité du Personnel des Trains des Chemins de fer.....	96	14, 250
Fraternité des Constructeurs de Wagons.....	113	12, 356
Association Internationale des Machinistes.....	84	8, 046
Fédération Américaine des Musiciens.....	42	8, 000
Association fusionnée des Employés de Tramways.....	26	7, 500
Fraternité des Télégraphistes des chemins de fer.....	13	7, 438
Syndicat des Menuisiers et Charpentiers.....	84	7, 341
Fraternité des Mécaniciens et Chauffeurs de Locomotives.....	104	7, 171
Fraternité des Mécaniciens de Locomotives.....	103	6, 503
Fraternité des Poseurs des voies ferrées.....	185	5, 984

Les Conseils des Métiers et du Travail sont des corps importants dans l'organisation canadienne du Travail. Il en existe un peu plus de 40 au Canada, chacun d'eux étant le truchement local pour l'expression des vues des ouvriers sur les questions publiques. Il existe également une cinquantaine de Conseils de districts du Travail et un nombre égal de fédérations ouvrières.

Tout naturellement, c'est dans les grandes villes que se concentre le mouvement syndical, 30 villes canadiennes étant le siège de plus de vingt unions locales: Montréal en a 194; Toronto 139; Winnipeg 96; Vancouver 95; Ottawa 66 et Calgary 64.

Le pourcentage des ouvriers syndiqués du Canada par rapport à la population totale est plus bas que dans la plupart des pays européens, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il ne diffère pas sensiblement de celui des Etats-Unis, comparaison qui se présente naturellement à l'esprit (2.9 p.c., au lieu de 3.4 p.c.). Ce minime pourcentage est un témoignage évident de la prépondérance de l'agriculture dans notre structure industrielle; mais il reflète également la phase du développement économique que traverse notre pays, notamment quelques facteurs, tels que: la proximité de terres gratuites, le niveau assez élevé de l'immigration, etc., lesquels exercent une réaction contre la tendance à l'organisation. L'importance relative de chaque corps de métier dans le syndicalisme ouvrier du Canada est indiquée dans le graphique de la page 123.

La constante progression du syndicalisme ouvrier s'accompagna au Canada de maintes innovations de haute importance. En 1900 fut fondé le Ministère fédéral du Travail dont les attributions essentielles consistent à prévenir les différends entre patrons et ouvriers

et à les solutionner le cas échéant; à colliger et disséminer toutes informations relatives à la condition de la classe ouvrière, à appliquer le principe des salaires équitables et, d'une manière générale, à étudier tous les problèmes intéressant la classe ouvrière. La loi d'arbitrage des différends industriels passée en 1907, pour le règlement des différends industriels, fait l'objet de commentaires favorables dans le monde entier; jusqu'à présent, ses dispositions ont été appliquées à plus de 650 différends, dont une quarantaine seulement n'ont pu être amiablement réglés. Depuis l'année 1900 une revue mensuelle "la Gazette du Travail" traite de toutes les choses intéressant la classe ouvrière au Canada; plusieurs publications spéciales lui servent de suppléments. Plus récemment, le ministère a établi le Service de Placement du Canada, pour faciliter l'embauchage; ce ministère est également chargé de l'application de la loi sur l'Enseignement Technique, de la loi sur les Pensions Viagères et de la loi sur les Enquêtes en matière de Coalition Commerciale. En outre, ce département représente le Canada au Bureau International du Travail de la Société des Nations, le Canada occupant l'un des huit sièges attribués aux pays de plus grande importance industrielle. Dans plusieurs de nos provinces, notamment: Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie Britannique, des ministères du Travail ou Bureaux du Travail ont été établis. Ces organisations assurent l'application d'un grand nombre de lois de différentes natures (les "droits civils" sont du ressort des provinces, en vertu de l'Acte A.B.N.), quelques-unes réglementant les manufactures, les ateliers et les mines; les accidents du travail (la plupart des provinces possèdent des commissions spéciales pour le règlement des indemnités aux accidentés); lois pour la protection des femmes et des enfants dans les industries; privilège des ouvriers pour la sauvegarde de leurs salaires, etc. La multiplicité des lois ayant pour objet l'amélioration du sort des travailleurs est l'un des phénomènes les plus remarquables du progrès social durant ce siècle.

La grève est le recours final de l'organisation ouvrière. Les statistiques des grèves remontent au commencement de ce siècle; en cette année on compta 104 grèves, 28,086 grévistes et une perte de 632,302 jours ouvrables. En 1903, puis en 1911, 1912 et 1913, les pertes de cette nature furent lourdes, mais ce fut en 1919 qu'elles atteignirent leur maximum, avec 298 grèves, 138,988 grévistes et une perte de temps de 3,942,189 jours ouvrables. En 1926, il y eut 77 grèves intéressant environ 24,000 ouvriers et une perte de temps de 296,811 jours. D'une manière générale, le temps perdu au Canada par les grèves fut proportionnellement moindre que dans les autres pays industriels.

Tout dernièrement, le travail a joué un rôle actif dans la politique canadienne. En 1873 on vit pour la première fois, un ouvrier élu à une législature provinciale; ce fait se répéta à plusieurs reprises, tant dans les provinces qu'au Parlement fédéral. Toutefois, nulle politique définie ne fut adoptée par la masse ouvrière, pendant de nombreuses années. Ce ne fut qu'en 1917 que le parti ouvrier canadien actuel prit naissance, sous les auspices du Congrès des Métiers et du Travail; actuellement, il a complété l'organisation de sections provinciales dans la Nouvelle-Ecosse, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie Britannique. De plus, il existe dans Ontario et le Manitoba un parti ouvrier indépendant. Aux élections fédérales d'octobre 1925, vingt candidats présentés par ce parti, un autre se qualifiant candidat ouvrier-agriculteur et un troisième se qualifiant ouvrier indépendant, briguèrent les suffrages de l'électorat. Trois d'entre eux furent élus. Dans plusieurs législatures provinciales siègent des députés du parti ouvrier.

Les organisations ouvrières versent à leurs membres des sommes considérables à titre d'indemnités diverses. En 1926, tant pour le Canada que pour les Etats-Unis on dépassa \$22 millions. La part du Canada dans cette somme est inconnue, mais outre les sommes reçues des quartiers généraux des syndicats internationaux, les versements effectués au Canada en 1926, se sont élevés à \$316,922, les causes principales étant la maladie, l'accident, la mort et la grève.

Côte à côte avec les organisations ouvrières on vit grandir au Canada le syndicalisme patronal. Les associations de patrons groupent des entreprises aussi nombreuses que variées, si bien que leurs bilans ont une signification quelque peu confuse. Toutefois, le ministère du Travail a obtenu en 1926, des informations sur 1,318 associations patronales, groupant 1,238,812 membres. Mais il convient d'ajouter que ces chiffres embrassent des associations coopératives de producteurs, au nombre de 704, avec 265,423 membres; des associations de gens des carrières libérales (hommes de loi, médecins, dentistes, etc.), au nombre de 165, groupant 86,148 membres; enfin des associations d'agriculteurs, d'éleveurs, beurriers et fromagers, etc., ayant ensemble plus de 825,000 membres.

CHAPITRE XVIII.—INSTRUCTION PUBLIQUE

Le premier recensement effectué après la Confédération (1871), montre que 20 p.c. de la population au-dessus de 20 ans était illettrée, c'est-à-dire, ne savait pas lire et écrire; 681,891 enfants allaient à l'école; 5,145 adolescents étudiaient dans des universités ou collèges classiques, et 7,756 dans des pensionnats de jeunes filles. Il y avait alors 75 universités et collèges, et 162 pensionnats; 13,400 instituteurs ou institutrices et 264 professeurs. Ces chiffres peuvent être considérés comme un exposé de l'instruction publique et des activités éducatives à l'époque de la Confédération, l'enseignement étant alors d'une extrême simplicité.

A ces chiffres on peut opposer ce qui suit—tout en se rappelant que le principal élément de contraste entre les deux périodes se trouve dans la complexité et les ramifications de l'enseignement d'aujourd'hui. En 1921, la proportion d'illettrés était de 5 p.c. de la population de plus de 10 ans. En 1925, il y avait dans toutes les institutions enseignantes 2,228,869 élèves et étudiants; 1,965,852 étaient dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les écoles secondaires sous le contrôle administratif; 72,104 dans les écoles privées du même ordre; 4,955 suivaient des cours préparatoires à l'université (classifiés aujourd'hui comme élèves des écoles secondaires, mais probablement comme élèves des collèges, de ce temps-là); 95,684 dans les écoles techniques ou les écoles du soir presque toutes sous le contrôle administratif; 1,560 dans les écoles pour sourds ou aveugles; plus de 16,000 dans des collèges commerciaux privés; 14,222 dans les écoles indiennes; 9,899 dans les collèges classiques; 8,531 dans d'autres collèges; 22,723 dans les cours universitaires réguliers, et 10,220 dans les écoles normales. Une estimation serrée donne 1,896,954 élèves dans les cours élémentaires, 267,797 dans les cours secondaires, et le reste dans les cours du soir et autres écoles qu'il est difficile de classer.

Pour ce qui est du personnel enseignant, en 1925, le Canada avait 65,000 instituteurs et institutrices dans les écoles ordinaires et techniques; 3,864 professeurs dans les universités et leurs cours préparatoires; 1,829 dans les collèges et leurs cours préparatoires; et environ 5,000 dans les écoles privées, les collèges commerciaux et les écoles indiennes. Comme il faut allouer une certaine marge pour les doubles emplois, nous pouvons dire que le personnel enseignant compte à peu près 76,000 membres. Le tableau qui suit donne un résumé des principales caractéristiques de l'instruction publique.

Instruction publique au Canada, 1925: Institutions enseignantes, élèves, personnel enseignant et dépenses

Type de l'institution	Nombre d'écoles	Inscriptions	Personnel enseignant	Dépenses
Écoles ordinaires de jour sous le contrôle administratif.....	29,589	1,965,832	59,030	} 116,664,761 ¹
Écoles normales.....	58	10,220	514	
Écoles pour aveugles et sourds.....	11	1,561	300 ²	
Écoles techniques et du soir.....	351	95,684	5,379	
Écoles privées élémentaires et secondaires et collèges commerciaux.....	685	88,150	4,658	} 2,000,000 ³
Écoles indiennes.....	333	14,222	333 ²	
Universités et collèges.....	102	57,949	5,693	14,779,503 ⁴
Total.....	31,129	2,228,869 ⁵	75,907	133,443,264 ⁶

¹ Comprend \$9,043,636 des écoles indépendantes subventionnées de Québec. Toutes les écoles privées ne sont pas subventionnées.

² Approximatif.

³ Approximatif. En 1925, le gouvernement fédéral a contribué \$1,854,609 et les Indiens eux-mêmes, \$65,496. Les dépenses par confessions religieuses, etc., ne sont pas données.

⁴ Comprend seulement environ \$6,000,000 d'octrois du gouvernement. Le reste provient de fondations, rétributions, etc.

⁵ Moins 4,749 doubles emplois.

⁶ Comprend paiements sur obligations, constructions, terrains, etc.

L'énumération de ces institutions dans ce tableau donne une idée de l'ampleur et de la diversité de l'enseignement d'aujourd'hui. On pourrait ajouter que les écoles techniques et les hautes écoles, bien que n'étant pas absolument particulières à notre siècle, puisque à une époque très éloignée il existait des écoles techniques ou agricoles, spécialement dans Québec, représentent un avantage offert seulement à la génération actuelle, ou au siècle actuel, parce que c'est surtout depuis la guerre qu'elles ont pris leur plus grande extension. Pour mieux faire saisir ce qu'est cette ampleur, il est peut-être bon de mentionner qu'il y a dans les institutions enseignantes environ 280,000 personnes pouvant être considérées comme d'âge adulte, c'est-à-dire âgées de plus de 16 ans, ou fréquentant des cours à l'usage des adultes. À mentionner en plus: les classes spéciales pour les enfants affectés d'une anomalie mentale ou physique; l'inspection médicale des écoles; la centralisation scolaire avec le voiturage des élèves; la création de districts scolaires municipaux, les écoles rurales à classes multiples et les hautes écoles rurales;—autant d'innovations dont le but est de répartir les dépenses scolaires sur un plus grand territoire, afin de procurer une meilleure école—l'enseignement secondaire mis à la portée des populations rurales, la création de centres ruraux avec salles communes (favorisant les relations sociales dans les communautés rurales) et fournissant les moyens d'enseigner des matières comme les travaux manuels, les sciences ménagères, et même de commencer l'apprentissage de certains métiers, etc.

Sur les vingt-trois universités actuellement en existence, seize sont plus âgées que la Confédération; des 85 collèges, y compris les collèges classiques, 24 existaient avant la Confédération. Les plus grandes universités consacrent maintenant beaucoup d'attention aux recherches scientifiques, une de leurs découvertes les plus remarquables étant probablement celle de l'insuline, qui prolonge la vie des diabétiques, par le Dr F. G. Banting et M. C. H. Best, de l'Université de Toronto; ce qui a mérité au Dr Banting le prix Nobel de médecine en 1923, consécration de l'importance de sa découverte.

Mais notre progrès depuis la Confédération ne peut se mesurer uniquement par les statistiques. Ainsi, en appréciant les résultats de l'enseignement par les proportions d'illettrés dénombrés dans les recensements, il faut tenir compte de la rudesse du combat que le Canada dut livrer à l'analphabétisme, renforcé par l'afflux des immigrants, tâche dont l'âpreté ne nous est révélée ni par le nombre d'illettrés, ni par le chiffre de la fréquentation scolaire de 1867. Dire que de 1871 à 1921, l'analphabétisme a été ramené de 20 p.c. à 5 p.c., c'est sous-estimer l'effort canadien, parce que la population de 1871 était grandement homogène, tandis que celle de 1921 ne l'est pas. Le problème de l'analphabétisme, né depuis la Confédération, est en grande partie résolu.

Un autre trait frappant, c'est l'expansion de l'instruction secondaire. A la Confédération, cet enseignement était un mélange de matières élémentaires, secondaires et universitaires; il tenait plutôt de l'université et l'enseignement secondaire tel qu'il existe aujourd'hui n'était pas connu. Un peu plus tard, il engloba la formation académique et pédagogique des instituteurs, et les écoles secondaires étaient ou des écoles normales ou des écoles préparatoires à l'université. La haute école d'aujourd'hui, d'autre part, est la continuation de l'école élémentaire—un moyen de pousser plus loin l'instruction sans avoir une carrière spéciale en vue. Pour se rendre compte du chemin parcouru par la haute école, il suffit de rappeler qu'en 1925, les degrés secondaires ont eu 200,000 inscriptions, tandis que les écoles normales n'en ont eu que 10,000 et les cours réguliers des universités et collèges, 32,000. Il semble donc qu'environ 160,000 de ces élèves, ou 80 p.c., ne désirent se préparer ni pour l'université ni pour l'enseignement, mais recherchent tout simplement une meilleure instruction. Les matières secondaires peuvent maintenant être enseignées dans presque toutes les écoles rurales, et si l'élève subit avec succès ses examens officiels, il reçoit un certificat d'études qui jouit d'une certaine considération dans le monde des affaires comme dans le public.

La proportion des élèves entrant à la haute école a augmenté énormément depuis le commencement du siècle actuel. Jusqu'en

1900, les élèves qui finissaient leurs classes élémentaires et suivaient un cours secondaire étaient l'exception. Aujourd'hui, 35 p.c. de ceux qui vont à l'école apprennent quelques matières secondaires, soit ordinaires, soit techniques ou agricoles. De plus, en raison d'une assiduité plus grande et des méthodes améliorées d'enseignement, l'élève est généralement prêt un ou deux ans plus tôt qu'au commencement de notre siècle, pour l'école de continuation, et les lois de scolarité obligatoire et sur le travail des enfants le font continuer son instruction; de plus, presque tous ceux qui vont à l'école, et qui sont assez bien doués intellectuellement pour compléter leurs classes élémentaires, atteignent un degré d'instruction qui leur permet d'aborder les classes de continuation. Les hautes écoles sont remplies. L'élève de l'école technique de jour, qui était chose inconnue il y a quelques années, forme déjà un septième de la population des écoles secondaires, mais si la progression actuelle se continue dans le nombre de ceux qui font leurs études de continuation aux écoles techniques, il est probable que ces dernières institutions auront plus d'élèves que les hautes écoles. Les écoles de continuation ont augmenté avec une rapidité sans parallèle, mais la demande pour tels établissements a augmenté encore plus rapidement.

Un autre trait important, mais qu'il est possible de signaler en peu de mots, c'est la meilleure qualification du personnel enseignant. Aujourd'hui, le monde de l'enseignement emploie environ 60,000 instituteurs ou institutrices, et il y a actuellement 10,000 étudiants dans les écoles normales. Il n'est pas rare de rencontrer des gradués d'université, enseignant dans des écoles élémentaires. De plus, les universités donnent maintenant des cours abrégés d'été pour les instituteurs, et ces derniers y consacrent une partie de leurs vacances pour l'amélioration de leurs qualifications, et un système élaboré de congrès pédagogiques leur permet d'échanger leurs vues et de résoudre leurs problèmes. L'enseignement n'est plus l'antichambre d'autres carrières, mais est bien une profession.

Ce sont autant de considérations dont il faut tenir compte en discutant les dépenses de l'instruction publique. En 1924-25, le budget de l'instruction a été de \$133,000,000, mais ce chiffre comprenait en quelques cas les fondations de quelques universités et collèges, et dans plusieurs cas, le service des obligations contractées pour des constructions avant ou pendant la guerre. Pour cette raison, et quelques autres, y compris le fait que le pouvoir d'achat du dollar en 1925 correspondait à 80 cents de 1867, il est difficile de comparer le coût de l'instruction en 1925 avec une date antérieure, excepté pour démontrer que le peuple canadien paie volontiers pour s'instruire.

APPENDICE I

Histoire chronologique du Canada sous la Confédération

1864. Conférence en vue de la confédération de l'Amérique Britannique du Nord, le 1er sept. à Charlottetown, 10-29 oct. à Québec.
1865. 3 février. La législature canadienne demande à la reine d'opérer l'union des provinces de l'Amérique Britannique du Nord. 20 oct., proclamation fixant le siège du gouvernement à Ottawa.
1866. 17 mars. Les États-Unis mettent fin au traité de réciprocité; 31 mai, invasion du Canada par les Fénians des États-Unis; ils sont battus à Ridgeway (2 juin) et repassent la frontière (3 juin);
1867. 29 mars. La sanction royale est donnée à la Loi de l'Amérique Britannique du Nord; 1er juillet, elle est mise en vigueur. Union des provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, sous le nom de Puissance du Canada. Le Haut et le Bas-Canada deviennent les provinces d'Ontario et de Québec. Le vicomte Monk est le premier gouverneur général et sir John A. Macdonald premier ministre; 6 nov., le premier parlement de la Puissance s'assemble.
1868. 31 juillet, la loi de la Terre de Rupert autorise l'acquisition des Territoires du Nord-Ouest.
1869. 2 février, lord Lisgar prend le poste de gouverneur général. 22 juin. Loi pourvoyant au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest; 19 nov., retour à la couronne des droits territoriaux que possédait la Cie de la Baie d'Hudson sur le Nord-Ouest. Rébellion de la rivière Rouge sous Riel.
1870. 12 mai. Loi constituant la province du Manitoba; 15 juillet, les Territoires du Nord-Ouest sont donnés à la Puissance et le Manitoba admis dans la Confédération.
1871. 2 avril. Premier recensement dans la Puissance; 14 avril, loi établissant un système monétaire uniforme au Canada; 8 mai, traité de Washington, aplanissant les difficultés pendantes entre le Royaume-Uni et les États-Unis; 20 juillet, la Colombie Britannique entre dans la Confédération.
1872. 25 juin. Lord Dufferin devient Gouverneur général.
1873. 5 mars. Ouverture du deuxième parlement de la Puissance. 1er juillet, l'île du Prince-Edouard est admise dans la Confédération. 7 nov., Alexander Mackenzie devient premier ministre.
1874. 26 mars. Ouverture du troisième parlement de la Puissance.
1875. 8 avril. La Loi des Territoires établit un lieutenant-gouverneur et un Conseil des Territoires du Nord-Ouest.
1876. 5 juin, première séance de la Cour Suprême du Canada. 3 juillet, inauguration du chemin de fer Intercolonial de Québec à Halifax.
1877. 20 juin. Grand incendie à St. John, N.-B.
1878. 1er juillet. Le Canada adhère à l'Union Postale Internationale; 17 oct., sir J. A. Macdonald, premier ministre. 25 nov. Le marquis de Lorne devient Gouverneur général.
1879. 13 février. Ouverture du quatrième parlement de la Puissance; 15 mai, adoption d'un tarif protecteur (La "Politique Nationale".)
1880. 11 mai, sir A. T. Galt est nommé (le premier) Haut Commissaire canadien à Londres. 1er sept., toutes les possessions britanniques de l'Amérique du Nord et les îles adjacentes, à l'exception de Terre-Neuve et ses dépendances, sont annexées au Canada, en vertu d'un arrêté impérial du 31 juillet; 21 oct., signature du contrat de construction du chemin de fer Canadien du Pacifique.
1881. 4 avril. Second recensement de la Puissance. 2 mai, commencement des travaux de cette voie ferrée.
1882. 8 mai. Formation des districts provisoires de l'Assiniboine, de la Saskatchewan, d'Athabaska et de l'Alberta.
1883. 1er février. Ouverture du cinquième parlement de la Puissance; 23 oct. Le marquis de Lansdowne est Gouverneur général.
1885. 26 mars. Seconde rébellion de Riel dans le Nord-Ouest; 12 mai, prise de Batoche; 16 mai, reddition de Riel.
1886. 28 juin, premier train direct du chemin de fer Canadien du Pacifique, de Montréal à Vancouver.
1887. 13 avril, ouverture du sixième parlement de la Puissance.
1888. 11 juin. Lord Stanley de Preston Gouverneur général.

Jubilé de diamant de la Confédération

1891. 5 avril. Troisième recensement de la Puissance; 29 avril, ouverture du septième parlement de la Puissance; 6 juin, mort de sir J. A. Macdonald; 15 juin, sir John Abbott est premier ministre.
1892. 29 février. Traité de Washington, soumettant à l'arbitrage la question de la pêche du phoque dans la mer de Behring. 25 nov., sir John Thompson est premier ministre.
1893. 18 sept., Lord Aberdeen, Gouverneur général.
1894. 28 juin. Conférence coloniale à Ottawa; 12 déc., décès de sir John Thompson au château de Windsor; 21 déc. (sir) Mackenzie Bowell est premier ministre.
1895. 10 sept. Ouverture du nouveau canal du Sault-Ste-Marie; 2 oct., proclamation érigeant les districts d'Ungava, de Franklin, du Mackenzie et du Yukon, constitués par des fractions des territoires du Nord-Ouest.
1896. 24 avril. Sir Donald Smith (lord Strathcona) est nommé Haut Commissaire à Londres; 27 avril, sir Charles Tupper devient premier ministre; 11 juillet, (sir) Wilfrid Laurier lui succède; août, découverte de l'or au Klondike; 19 août, ouverture du huitième parlement de la Puissance.
1897. Juillet. Troisième conférence coloniale à Londres.
1898. 13 juin. Une loi du parlement fait du district du Yukon un territoire distinct; 1er août, le tarif préférentiel du Canada en faveur de la Grande-Bretagne entre en vigueur; 12 nov., Le comte de Minto, Gouverneur général. 25 déc., introduction du British Imperial Penny Postage.
1899. 11 octobre. Commencement de la guerre du Sud-Africain; 29 oct., le premier contingent canadien part de Québec pour le Sud-Africain.
1900. 27 février. Bataille de Paardeberg.
1901. 22 janvier. Mort de la reine Victoria et accession du roi Edouard VII. 6 fév., ouverture du neuvième parlement de la Puissance; 1er avril, quatrième recensement de la Puissance.
1902. 30 juin, la quatrième conférence coloniale se réunit à Londres.
1903. 24 janvier. Signature de la convention des frontières de l'Alaska.
1904. 19 avril, grand incendie à Toronto. 10 déc., Le comte Grey, Gouverneur général.
1905. 11 janvier. Ouverture du dixième parlement de la Puissance; 1er sept., création des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan.
1906. Fondation de l'université de l'Alberta.
1907. 15 avril-14 mai, cinquième conférence coloniale de Londres. Nouveau tarif douanier, avec comme innovation, un tarif intermédiaire; 19 sept., une nouvelle convention douanière avec la France est signée à Paris; 17 oct., Fondation de l'université de la Saskatchewan.
1908. 2 janvier. Etablissement à Ottawa d'une succursale de la Monnaie Royale; 20-31 juillet, fêtes du tricentenaire de Québec; le prince de Galles y représente le roi; Fondation de l'université de la Colombie Britannique.
1909. 20 janv., ouverture du onzième parlement de la Puissance; 28 juillet, conférence de défense impériale à Londres.
1910. 4 mai. Vote de la loi du Service Naval; 6 mai, mort du roi Edouard VII et accession du roi George V. Nouvelles conventions commerciales négociées avec l'Allemagne, la Belgique, la Hollande et l'Italie.
1911. 23 mai-20 juin. Conférence impériale à Londres; 1er juin, cinquième recensement de la Puissance; 21 sept., élections législatives générales; 10 oct., (sir) R. L. Borden est premier ministre; 11 oct., inauguration à Kitchener du réseau de transmission de force motrice hydroélectrique; 13 oct., S.A.R. le duc de Connaught, Gouverneur général; 15 nov., ouverture du douzième parlement de la Puissance.
1912. 15 mai, extension des frontières de Québec, d'Ontario et du Manitoba.
1913. 2 juin, la convention commerciale avec les Antilles entre en vigueur.
1914. 4 août, en guerre avec l'Allemagne; 12 août, avec l'Autriche-Hongrie; 5 nov., avec la Turquie. 18-22 août, session spéciale de guerre du parlement canadien; 16 oct., le premier contingent canadien, fort de plus de 33,000 hommes, débarque à Plymouth, Angleterre.
1915. Février. Le premier contingent canadien débarque en France; on l'envoie dans les Flandres; 22 avril, seconde bataille d'Ypres; 24 avril, bataille de St-Julien; 20-26 mai, bataille de Festubert; 15 juin, bataille

Soixante années de prospérité

- de Givenchy; la bravoure des troupes canadiennes leur mérite les éloges du maréchal sir John French.
1916. 12 janvier. Décret de l'exécutif portant à 560,000 hommes la levée des troupes canadiennes; 3 fév., un incendie détruit l'édifice du parlement à Ottawa; 3-20 avril, bataille de St-Eloi; 1er juin, recensement des provinces des prairies; 1-3 juin, bataille du Bois du Sanctuaire; 11 nov. Le duc de Devonshire, Gouverneur général.
1917. 12 février-15 mai. Conférence impériale; mars 21-27 avril, conférence impériale de guerre; 5 avril, les États-Unis déclarent la guerre à l'Allemagne; 9 avril, enlèvement de la crête de Vimy; 15 août, bataille de Loos, prise de la cote 70; 26 oct.-10 nov., bataille de Passchendaele; 6 déc., désastreuse explosion en rade d'Halifax, N.-E.; 17 déc., élections générales; le gouvernement unioniste est maintenu au pouvoir.
1918. 18 mars. Ouverture de la première session du treizième parlement; mars-avril, seconde bataille de la Somme; 18 juillet, les Alliés commencent leur contre-offensive; 12 août, bataille d'Amiens; 26-28 août, prise de Monchy le Preux; 2-4 sept., rupture de la ligne Drocourt-Quéant; 16 sept., l'Autriche réitère formellement son désir de paix; 27-29 sept., le bois de Bourlon est emporté; 30 sept., la Bulgarie dépose les armes et obtient un armistice; 1-9 oct., prise de Cambrai; 6 oct., première note allemande en vue d'un armistice; 20 oct., prise de Densin; 25 oct.-2 nov., prise de Valenciennes; 31 oct., la Turquie dépose les armes et obtient un armistice; 4 nov., l'Autriche-Hongrie dépose les armes et obtient un armistice; 10 nov., Guillaume Hohenzollern s'enfuit en Hollande; prise de Mons; 11 nov., l'Allemagne reconnaît sa défaite, dépose les armes et obtient un armistice.
1919. 17 février. Mort de sir Wilfrid Laurier. 1er mai-15 juin, grande grève à Winnipeg et grèves dans d'autres villes de l'Ouest; 28 juin, signature à Versailles du traité de paix et du protocole. 15 août, arrivée de S.A.R. le prince de Galles, visitant officiellement le Canada. 22 août, inauguration officielle du pont de Québec par S.A.R. le Prince de Galles. 1er sept., S.A.R. le prince de Galles pose la première pierre de la tour des nouveaux édifices du parlement, à Ottawa.
1920. 10 janvier. Ratifications du traité de Versailles; 31 mai-18 juin, Conférence commerciale à Ottawa entre le Canada et les représentants des Antilles. 10 juillet, l'hon. (maintenant très hon.) Arthur Meighen remplace sir Robert Borden à la tête du gouvernement fédéral. 15 nov., la première séance de l'Assemblée de la Société des Nations s'ouvre à Genève, Suisse.
1921. 20 juin-5 août. Conférence impériale. 11 août, Lord Byng de Vimy Gouverneur général. 11 nov., Ouverture de la conférence sur la limitation des armements à Washington. 6 déc., Elections générales fédérales. 29 déc., Nouveau ministère (libéral) assermenté. Le très hon. W. L. Mackenzie King est premier ministre.
1922. 1er février. La conférence des armements de Washington approuve l'accord des cinq puissances, limitant le nombre des grosses unités d'escadre, restreignant l'activité des sous-marins et prohibant l'usage des gaz toxiques. 8 mars, Ouverture du 14ième parlement du Dominion.
1923. 3 sept. Quatrième session de la Société des Nations à Genève. 1er oct. Conférence impériale et Conférence Economique impériale à Londres.
1924. 23 avril. Ouverture de l'Exposition de l'Empire Britannique à Wembley par le Roi Georges; le prince de Galles en est le président. 1er sept. Ouverture de la cinquième session de la Société des Nations à Genève, Suisse.
1925. 10 juin. Inauguration de l'Eglise Unie du Canada. 6 juillet, signature à Ottawa de l'entente commerciale entre le Canada et les Antilles anglaises. 29 oct., Elections générales du Dominion.
1926. 15 avril. Discours du budget; des réductions de taxes sont annoncées. 28 juin, démission de l'hon. W. L. Mackenzie King et de son ministère (le douzième). 29 juin. Le très hon. Arthur Meighen devient premier ministre. 14 sept. Elections générales fédérales. 25 sept. Le très hon. W. L. Mackenzie King redevient premier ministre. 2 oct. Lord Willingdon de Ratton, Gouverneur général. 16 oct.-23 nov. Conférence impériale à Londres, Angleterre.

APPENDICE II

Résumé statistique des progrès du Canada

Eléments	1871	1901	1911	1926
<i>Population</i> ¹ —				
Ile du Prince-Edouard..... nomb.	94,021	103,259	93,728	87,000
Nouvelle-Ecosse..... "	387,800	459,574	492,338	540,000
Nouveau-Brunswick..... "	285,594	331,120	351,889	407,200
Québec..... "	1,191,516	1,648,898	2,005,776	2,561,800
Ontario..... "	1,620,851	2,182,947	2,527,292	3,145,600
Manitoba..... "	25,228	255,211	461,394	639,000
Saskatchewan..... "	—	91,279	492,432	821,000
Alberta..... "	—	73,022	374,295	607,000
Colombie Britannique..... "	36,247	178,657	392,480	568,400
Territoire du Yukon..... "	—	27,219	8,512	3,450
Territoires du Nord-Ouest.. "	48,000	20,129	6,507	8,850
Canada..... "	3,689,257	5,371,315	7,206,643	9,389,300
<i>Immigration</i> —				
Du Royaume-Uni..... nomb.	—	11,810	123,013	37,030
Des Etats-Unis..... "	—	17,987	121,451	18,778
D'autres pays..... "	—	19,352	66,620	40,256
Total..... "	27,773	49,149	311,084	96,064
<i>Agriculture</i> —				
Fermes occupées..... acres	36,046,401	63,422,338	108,968,715	140,887,903 *
Terres défrichées..... "	17,335,818	30,166,033	48,733,823	70,769,548 *
<i>Récoltes</i> —				
Blé..... acres	1,646,781	4,224,542	8,864,154	22,987,048
boiss. \$	16,723,873	55,572,368	132,077,547	409,811,000
Avoine..... acres	—	5,367,655	8,656,179	12,741,057
boiss. \$	42,489,453	151,497,407	245,393,425	383,419,000
Orge..... acres	—	871,800	1,283,094	3,636,663
boiss. \$	11,496,038	22,224,366	28,848,310	99,684,100
Mais..... acres	8,170,735	8,889,746	14,653,697	51,927,000
boiss. \$	—	360,758	293,951	209,725
Pommes de terre..... acres	3,803,830	25,875,919	14,417,599	7,815,000
boiss. \$	2,883,145	11,902,923	5,774,039	7,780,000
Foin et trèfle..... acres	403,102	448,743	464,504	545,918
boiss. \$	47,330,187	55,362,635	55,461,478	48,682,000 *
Foin et trèfle..... acres	15,211,774	13,842,658	27,426,765	71,598,000
tonnes \$	3,650,419	6,543,423	8,289,407	10,069,519
tonnes \$	3,818,641	7,852,731	10,406,367	14,916,000
tonnes \$	38,869,900	85,625,315	90,115,531	178,526,000
Superficie des cultures... acres	—	—	—	56,927,371
Valeur totale des récoltes. \$	—	194,953,420	384,513,795	1,121,447,100
<i>Bétail</i> ² —				
Chevaux..... nomb.	836,743	1,577,493	2,598,958	3,558,849
\$	—	118,279,419	381,915,505	254,675,000
Vaches laitières..... nomb.	1,251,209	2,408,677	2,595,255	3,951,335
\$	—	69,237,970	109,575,526	205,816,000
Autres bovins..... nomb.	1,373,081	3,167,174	3,930,828	5,208,815
\$	—	54,197,341	86,278,490	161,920,000
Moutons..... nomb.	3,155,509	2,510,239	2,174,300	3,035,507
\$	—	10,497,594	10,701,691	30,273,000
Porcs..... nomb.	1,366,083	2,353,828	3,634,778	4,470,771
\$	—	16,445,702	26,986,621	71,971,000
Valeur totale..... \$	—	268,651,026	615,457,833	724,655,000

¹ Les populations de 1926 sont estimatives excepté dans le cas des provinces des prairies où il y eut un recensement en 1926. ² Les chiffres de 1871-1911 sont ceux de l'année précédente. * Quintaux. ⁴ Au recensement de 1921.

Soixante années de prospérité

APPENDICE II—suite
Résumé statistique des progrès du Canada—suite

Eléments	1871	1901	1911	1926 ¹
<i>Industrie laitière</i> ² —				
Fromage de fabrique..... liv.	155,524	220,833,269	199,904,205	177,139,113
\$	17,585	22,221,430	21,587,124	36,571,556
Fromage de ferme..... liv.	4,984,843	—	1,371,092	533,016
\$	573,257	—	154,088	95,073
Beurre de fabrique..... liv.	981,939	36,066,739	64,489,398	169,494,967
\$	188,532	7,240,972	15,597,807	63,008,097
Beurre de ferme..... liv.	74,190,584	105,343,076	137,110,200	100,000,000
\$	14,244,592	21,384,644	30,269,497	32,128,799
Produits laitiers divers..... \$	—	15,623,907	35,862,437	109,265,795
Valeur totale des produits laitiers..... \$	15,023,966	66,470,953	103,381,854	241,069,320 ³
<i>Pêcheries</i> ⁴ \$	7,573,199	25,737,153	34,667,872	47,942,131 ⁵
<i>Pelleries brutes</i> \$	—	899,645	1,927,550	14,905,588 ²
<i>Minéraux</i> —				
Or..... onces	105,187	1,167,216	473,159	1,748,364
\$	2,174,412	24,128,503	9,781,077	36,141,801
Argent..... onces	—	5,539,192	32,559,044	22,435,531
\$	—	3,265,354	17,355,272	13,934,035
Cuivre..... liv.	—	37,827,019	55,648,011	132,345,152
\$	—	6,006,581	6,890,998	17,386,867
Plomb..... liv.	—	51,900,958	23,784,969	284,120,946
\$	—	2,249,387	827,717	19,262,242
Nickel..... liv.	—	9,189,047	34,099,744	65,714,294
\$	—	4,504,523	10,229,623	14,374,163
Fer en gueuse..... tonnes	—	274,376	917,535	757,317
\$	—	3,512,923	12,307,125	16,660,974 ⁶
Houille..... tonnes	1,063,742 ⁷	6,486,325	11,323,388	16,457,484
\$	1,763,423 ⁸	12,699,243	26,467,646	59,797,181
Ciment..... barils	—	450,394	5,692,915	8,707,021
\$	—	660,030	7,644,537	13,013,283
Valeur totale..... \$	—	65,797,911	103,220,994	241,245,898
<i>Production de l'électricité</i> —				
Usines centrales..... nomb.	—	58	266	563 ⁹
Capital absorbé..... \$	—	11,891,925	110,838,746	726,721,087 ²
Kilowatt-heures produits ⁴ nomb.	—	—	—	10,110,459 ²
A bonnés..... nomb.	—	—	—	1,279,731 ³
H.P. des turbines installées..... nomb.	—	235,946	1,358,333	4,556,000 ³
<i>Manufactures</i> ¹ —				
Main d'œuvre..... nomb.	187,942	339,173	515,203	544,014 ³
Capital..... \$	77,964,020	446,916,487	1,247,593,609	3,808,289,981 ³
Appointements et salaires..... \$	40,851,009	113,249,350	241,008,416	596,015,171 ³
Produits..... \$	221,617,773	481,053,375	1,165,975,639	2,948,545,315 ³
<i>Commerce extérieur</i> —				
Exportations ¹ \$	57,630,024	177,431,386	274,316,553	1,315,355,791
Importations ² \$	84,214,388	177,930,919	452,724,603	927,328,732
Total..... \$	141,844,412	355,362,305	727,041,156	2,242,684,523
<i>Echanges avec le R.-U. et les E.-U.</i> —				
Exportat. au Royaume-Uni. \$	21,733,556	92,857,525	132,156,924	508,237,500
Import. du Royaume-Uni. \$	48,498,202	42,820,334	109,934,753	163,731,210
Export. aux États-Unis..... \$	29,164,358	67,983,673	104,115,823	474,987,367
Import. des États-Unis..... \$	27,185,586	107,377,906	275,824,265	609,710,637

¹ Ou la dernière année. ² Les chiffres de 1871-1911 sont ceux des années précédentes. ³ 1925. ⁴ Estimé à \$22 la grosse tonne. ⁵ 1874. ⁶ 000 omis. ⁷ Les statistiques des manufactures de 1871 comprennent les établissements employant moins de 5 personnes, tandis que les années suivantes, le nombre d'employés est d'au moins 5, excepté les fabriques de beurre et fromage, les moulins à farine, les usines d'éclairage électrique, les scieries, les fabriques de lattes et bardeaux, les fours à chaux, les briqueteries et poteries et les poissonneries. Dans chaque cas, les chiffres sont ceux de l'année précédente. En 1925, les statistiques ne comprennent pas la construction, les ateliers d'artisans, les réparations et travaux à façon. ⁸ Exportations de produits domestiques seulement. ⁹ Importations pour consommation seulement.

Jubilé de diamant de la Confédération

APPENDICE II—suite

Résumé statistique des progrès du Canada—suite

Éléments	1871	1901	1911	1926
<i>Exportations, produits domestiques, par éléments—</i>				
Blé..... boiss.	1,748,977	9,739,758	45,802,115	249,583,470
\$	1,981,917	6,871,939	45,521,134	364,201,388
Farine de blé..... barils	306,339	1,118,700	3,049,046	10,084,074
\$	1,609,849	4,015,226	13,854,790	69,687,598
Avoine..... boiss.	542,386	8,155,063	5,431,662	43,058,283
\$	231,227	2,490,521	2,144,846	24,237,693
Foin..... tonnes	23,487	252,977	326,132	368,787
\$	290,217	2,097,882	2,723,291	3,711,840
Bacon et jambon, épaules et flanes..... qtx	103,444	1,055,495	598,745	1,258,760
\$	1,018,918	11,778,446	8,526,332	28,590,301
Beurre..... liv.	15,439,266	16,335,528	3,142,682	23,363,865
\$	3,065,234	3,205,663	744,288	8,773,125
Fromage..... liv.	8,271,439	195,926,697	181,895,724	148,333,500
\$	1,109,906	20,696,951	20,739,507	33,718,587
Or..... \$	163,037	24,445,156	5,344,465	25,968,094
Argent..... onces	—	4,022,019	33,731,010	18,382,415
\$	595,281	2,120,750	17,269,168	12,345,576
Cuivre ¹ liv.	6,246,000	26,345,776	55,005,342	61,090,600
\$	120,121	2,659,261	5,575,033	7,037,206
Nickel..... liv.	—	0,537,558	34,767,523	71,081,400
\$	—	958,365	3,842,332	12,820,244
Houille..... tonnes	318,287	1,888,538	2,315,171	753,842
\$	662,451	5,307,960	6,014,095	4,083,713
Amiante..... tonnes	—	26,715	69,829	269,652
\$	—	864,573	2,076,477	9,920,900
Pulpe de bois..... qtx	—	—	6,588,655	19,812,381
\$	—	1,937,207	5,715,532	49,909,870
Papier de journal..... qtx	—	—	—	29,537,366
\$	—	—	3,092,437	102,238,568
<i>Exportations de produits domestiques, par groupes—</i>				
Substances végétales (à l'exception des produits chimiques, des fibres et du bois) Anim. et leurs prod. (excepté les fibres et les p. chimiq.)	\$	—	25,541,567	84,556,886
Fibres, textiles et tissus..... \$	—	68,465,332	69,693,263	190,975,417
Bois, prod. du bois et papier..... \$	—	1,880,539	1,818,931	8,940,046
Fer et ses dérivés..... \$	—	33,009,945	56,334,695	278,674,960
Métaux non ferrugineux et leurs produits..... \$	—	3,778,897	9,884,346	74,735,077
Métalloïd. et leurs produits..... \$	—	33,305,096	34,000,996	97,476,270
Prod. chim. et leurs dérivés..... \$	—	7,356,324	10,038,493	24,568,845
Toutes autres marchandises..... \$	—	791,975	2,900,379	17,498,128
Total des exportations..... \$	57,630,024	177,431,386	274,316,553	1,315,355,791
<i>Import. pour consommation—</i>				
Substances végét. (à l'exception des prod. chimiques, des fibres et du bois) Anim. et leur p. (excepté les fibres et les pr. chimiques)	\$	—	38,036,757	79,214,342
Fibres, textiles et tissus..... \$	—	14,022,896	30,671,908	49,185,558
Bois, prod. du bois et papier..... \$	—	37,284,752	87,916,282	184,761,831
Fer et ses dérivés..... \$	—	8,196,901	26,851,936	40,403,096
Métaux non ferrugineux et leurs produits..... \$	—	29,955,936	91,968,180	181,196,800
Métalloïdes et leurs prod. (excepté prod. chimiques)..... \$	—	7,159,142	27,655,874	47,692,985
\$	—	21,255,403	53,335,826	139,033,940

¹ Cuivre, fin, dans le minerai, la matte, etc.

Soixante années de prospérité

APPENDICE II—suite
Résumé statistique des progrès du Canada—suite

Eléments	1871	1901	1911	1926 ¹
Produits chimiques et leurs dérivés..... \$	-	5,602,564	12,489,779	28,404,276
Toutes aut. marchandises... \$	-	16,326,568	42,620,479	53,232,815
Total des importations... \$	84,214,388	177,930,919	452,724,603	927,328,732
<i>Chemins de fer—</i>				
Milles en exploitation..... nomb.	2,695	19,140	25,400	40,352 ²
Capital..... \$	257,035,188 ¹	816,110,837	1,528,680,201	3,471,080,909 ⁴
Voyageurs transportés..... nomb.	5,193,416 ³	18,385,722	37,097,718	41,458,084 ⁴
Marchandises..... tonnes	5,670,836 ³	36,999,371	79,894,282	109,850,925 ⁴
Recettes..... \$	19,470,539 ³	72,938,749	188,733,494	455,297,288 ⁴
Dépenses..... \$	15,775,532 ³	50,368,726	131,034,785	372,149,656 ⁴
<i>Tramways—</i>				
Milles en exploitation..... nomb.	-	675	1,224	1,738 ⁴
Capital..... \$	-	-	111,532,347	221,769,220 ⁴
Voyageurs transportés..... nomb.	-	120,934,656	426,296,792	725,491,101 ⁴
Marchandises..... tonnes	-	287,926	1,224,362	2,706,312 ⁴
Recettes..... \$	-	5,768,283	20,356,952	49,628,231 ⁴
Dépenses..... \$	-	3,435,162	12,096,134	35,426,487 ⁴
<i>Canaux—</i>				
Voyageurs transportés..... nomb.	100,377	190,428	304,904	197,561
Marchandises..... tonnes	3,955,621	5,665,259	38,030,353	13,477,663
<i>Transports maritimes—</i>				
A l'entrée..... tonnes	2,521,573	7,514,732	11,919,339	22,837,720
A la sortie..... "	2,594,460	7,028,330	10,377,847	22,817,276
Total..... "	5,116,033	14,543,062	22,297,186	45,654,996
<i>Transports (voies internationales intérieures)—</i>				
A l'entrée..... tonnes	4,055,193	5,720,575	13,286,102	14,117,099
A la sortie..... "	3,954,797	5,766,171	11,846,257	15,474,732
Total..... "	8,009,995	11,486,746	25,132,359	29,591,831
<i>Transports (cabotage)—</i>				
A l'entrée..... tonnes	-	17,927,959	34,280,669	41,770,480
A la sortie..... "	-	16,516,832	32,347,265	41,117,175
Total..... "	-	34,444,796	66,627,934	82,887,655
Télégraphes de l'Etat, milles de ligne.....	-	5,744	8,446	10,721 ⁴
Télégraphes, autres, milles de ligne.....	-	30,194	33,935	42,042 ⁴
Téléphones..... nomb.	-	63,192	302,759	1,144,095 ⁴
Automobiles..... "	-	-	21,519	836,794
<i>Postes—</i>				
Encassements..... \$	803,637	3,421,192	9,146,952	31,024,464
Déboursés..... \$	994,876	3,837,376	7,954,223	30,732,423
Mandats-poste émis..... \$	4,546,434	17,956,258	70,614,862	177,840,231
<i>Finances fédérales—</i>				
Recettes des Douanes..... \$	11,841,105	28,293,930	71,838,089	127,355,143
Recettes de l'Accise..... \$	4,295,945	10,318,266	16,869,937	42,923,549
Total, recettes ordinaires..... \$	19,335,561	52,514,701	117,780,300	380,745,506
Recettes, per capita..... \$	5.59	9.72	16.34	40.05
Total, dépenses ordinaires..... \$	15,623,082	46,866,368	87,774,198	320,660,479
Dépenses, per capita..... \$	4.44	8.67	12.18	33.74
Total, déboursés..... \$	19,293,478	57,982,866	122,861,250	355,186,423
Déboursés, per capita..... \$	5.48	10.73	17.04	37.37
Dettes brutes..... \$	115,402,682	354,732,433	474,911,487	2,768,779,184
Actif à en déduire..... \$	37,780,165	86,252,429	131,899,435	379,018,085 ⁵
Dettes nettes..... \$	77,700,518	268,480,004	340,042,052	2,389,731,099

¹ 1876. ² 1875. ³ Ou la dernière année.
39704—10

⁴ 1925. ⁵ Actif productif seulement.

Jubilé de diamant de la Confédération

APPENDICE II—fin

Résumé statistique des progrès du Canada—fin

Éléments	1871	1901	1911	1926 ⁴
<i>Finances provinciales—</i>				
Total, recettes ordinaires... \$	6,090,783 ¹	14,074,991	40,706,948	132,398,729 ⁵
Total, dépenses ordinaires... \$	5,180,872 ¹	14,146,059	38,144,511	136,648,242 ⁵
<i>Billets en circulation—</i>				
Billets des banques..... \$	20,914,637	50,601,205	89,982,223	168,885,995
Billets du Dominion..... \$	7,244,341 ⁶	27,898,509 ⁶	99,921,354	190,004,824
<i>Banques à charte—</i>				
Capital versé..... \$	37,095,340	67,035,615	103,009,256	116,638,254
Actif..... \$	125,273,631	531,829,324	1,303,131,260	2,864,019,213
Passif (à l'exclusion du capital et des réserves)..... \$	80,250,974	420,003,743	1,097,661,393	2,604,601,786
Dépôts remboursables à vue \$	—	95,169,631	304,801,755	553,322,935
Dépôts remb. après avis... \$	—	221,624,664	568,976,209	1,340,559,021
Total, dépôts ² \$	56,287,391	349,573,327	980,433,788	2,277,192,043
<i>Banques d'épargne—</i>				
Dépôts aux bureaux de poste \$	2,407,260	39,950,813	43,330,579	24,035,669
De l'Etat..... \$	2,072,037	16,098,144	14,673,752	8,794,875
Spéciales..... \$	5,766,712	19,125,097	34,770,386	67,241,344
<i>Compagnies de prêts³—</i>				
Actif..... \$	8,392,464	158,523,307	389,701,988	110,638,667 ⁵
Passif envers les actionnaires et le public..... \$	8,392,464	158,523,307	389,701,988	109,527,773 ⁵
Dépôts..... \$	2,399,136	1,756,910	33,742,513	18,660,122 ⁵
<i>Assur.-incendie (Puissance)—</i>				
Montant des assur., 31 déc... \$	228,453,784	1,038,687,619	2,279,868,346	8,045,437,096 ⁷
Prim. encaissées dans l'ann. \$	2,321,716	9,650,348	20,575,255	52,573,001 ⁷
<i>Assurance-vie (Puissance)—</i>				
Montant des assur., 31 déc... \$	45,825,935	463,769,034	950,220,771	4,609,902,248 ⁷
Prim. encaissées dans l'ann. \$	1,852,974	15,189,854	31,619,626	146,583,956 ⁷
<i>Instruction publique—</i>				
Élèves inscrits..... nomb.	—	1,083,000	1,356,879	1,965,632 ⁵
Moyenne quot. d'assistance. "	—	669,000	870,801	1,517,250 ⁵
Professeurs et instituteurs... "	13,558	27,126	40,516	62,394 ⁵
Total des dépenses..... \$	—	11,044,925	37,971,374	121,034,234 ⁵

¹ Moyenne 1869-1872. ² Comprend les montants déposés ailleurs qu'au Canada 1901-1926. ³ Comprend les sociétés de construction et les compagnies de fiducie (1871-1911). ⁴ Ou la dernière année. ⁵ 1925. ⁶ Le 30 juin. ⁷ Chiffres non révisés.

NOTE

Dans le résumé qui précède, les statistiques de l'immigration, des pêcheries (1871-1916), du commerce, de la navigation, des postes, de la dette publique, du revenu et de la dépense et des banques d'épargne des postes et du gouvernement sont pour les exercices financiers terminés le 30 juin jusqu'à 1906, et pour les autres années, se terminant le 31 mars. Les statistiques de l'agriculture, de l'industrie laitière, des pêcheries (1921-25), des minéraux, des manufactures, des banques, des assurances et des compagnies de prêt et de fiducie sont pour l'année civile; celles des chemins de fer, pour l'année terminée le 30 juin, 1871-1916 et l'année civile, 1921-25. Les statistiques des canaux couvrent les saisons de navigation. Les statistiques des télégraphes couvrent les exercices financiers pour les lignes du gouvernement, et l'année civile pour les autres lignes.

APPENDICE III

NOTA.—Nous avons eu devoir imprimer ici le texte de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, document historique qui pourra être consulté avec fruit. Depuis la Confédération trente-trois lois du Parlement du Royaume-Uni et quatre décrets en ont modifié les dispositions. Ces amendements traitent de l'admission de nouvelles provinces, de l'extension des frontières de plusieurs provinces; ils modifient les conventions originaires concernant les subsides financiers, etc. Toutes ces mesures législatives ont été réunies en un volume intitulé "Lois de l'Amérique Britannique du Nord, 1867-1919," publié par l'Imprimeur du Roi, à Ottawa, en 1919.

ACTE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD, 1867.

30 VICTORIA, CHAPITRE 3.

Acte concernant l'Union et le gouvernement du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, ainsi que les objets qui s'y rattachent.

[29 Mars 1867.]

CONSIDÉRANT que les provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont exprimé le désir de contracter une Union Fédérale pour ne former qu'une seule et même Puissance (*Dominion*) sous la couronne du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, avec une constitution reposant sur les mêmes principes que celle du Royaume-Uni:

Considérant de plus qu'une telle union aurait l'effet de développer la prospérité des provinces et de favoriser les intérêts de l'Empire Britannique:

Considérant de plus qu'il est opportun, con arrement avec l'établissement de l'union par autorité du parlement, non-seulement de décréter la constitution du pouvoir législatif de la Puissance, mais aussi de définir la nature de son gouvernement exécutif:

Considérant de plus qu'il est nécessaire de pourvoir à l'admission éventuelle d'autres parties de l'Amérique Britannique du Nord dans l'union:

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, de l'avis et du consentement des Lords Spirituels et Temporels et des Communes, en ce présent parlement assemblés, et par leur autorité, décrète et déclare ce qui suit:

I.—PRÉLIMINAIRES.

1. Le présent acte pourra être cité sous le titre: «L'acte de Titre abrégé. l'Amérique Britannique du Nord, 1867.»

2. Les dispositions du présent acte relatives à Sa Majesté la Reine s'appliquent également aux héritiers et successeurs de Sa Majesté, Rois et Reines du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

Application des dispositions relatives à la Reine.

Jubilé de diamant de la Confédération

II.—UNION.

Etablissement
de l'union.

3. Il sera loisible à la Reine, de l'avis du Très-Honorable Conseil privé de Sa Majesté, de déclarer par proclamation qu'à compter du jour y désigné.—mais pas plus tard que six mois après la passation du présent acte,—les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ne formeront qu'une seule et même Puissance sous le nom de Canada; et dès ce jour, ces trois provinces ne formeront, en conséquence, qu'une seule et même Puissance sous ce nom.

Interprétation
des dispositions
subséquentes
de l'acte.

4. Les dispositions subséquentes du présent acte, à moins que le contraire n'y apparaisse explicitement ou implicitement, prendront leur pleine vigueur dès que l'union sera effectuée, c'est-à-dire, le jour à compter duquel, aux termes de la proclamation de la Reine, l'union sera déclarée un fait accompli; dans les mêmes dispositions, à moins que le contraire n'y apparaisse explicitement ou implicitement, le nom de Canada signifiera le Canada tel que constitué sous le présent acte.

Quatre
provinces.

5. Le Canada sera divisé en quatre provinces, dénommées:—Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick.

Provinces
d'Ontario et
Québec.

6. Les parties de la province du Canada (telle qu'existant à la passation du présent acte) qui constituaient autrefois les provinces respectives du Haut et du Bas-Canada, seront censées séparées et formeront deux provinces distinctes. La partie qui constituait autrefois la province du Haut-Canada formera la province d'Ontario; et la partie qui constituait la province du Bas-Canada formera la province de Québec.

Provinces de la
Nouvelle-
Ecosse et du
Nouveau-
Brunswick.
Recensement
décennal.

7. Les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick auront les mêmes délimitations qui leur étaient assignées à l'époque de la passation du présent acte.

8. Dans le recensement général de la population du Canada qui, en vertu du présent acte, devra se faire en mil huit cent soixante-et-onze, et tous les dix ans ensuite, il sera fait une énumération distincte des populations respectives des quatre provinces.

III.—POUVOIR EXÉCUTIF.

La Reine est
investie du
pouvoir
exécutif.

9. A la Reine continueront d'être et sont par le présent attribués le gouvernement et le pouvoir exécutifs du Canada.

Application des
dispositions
relatives au
gouverneur-
général.

10. Les dispositions du présent acte relatives au gouverneur-général s'étendent et s'appliquent au gouverneur-général du Canada, ou à tout autre Chef Exécutif ou Administrateur pour le temps d'alors, administrant le gouvernement du Canada au nom de la Reine, quel que soit le titre sous lequel il puisse être désigné.

Constitution du
conseil privé.

11. Il y aura, pour aider et aviser, dans l'administration du gouvernement du Canada, un conseil dénommé le Conseil Privé de la Reine pour le Canada; les personnes qui formeront partie de ce conseil seront, de temps à autre, choisies et mandées par le Gouverneur-Général et assermentées comme Conseillers Privés; les membres de ce conseil pourront, de temps à autre, être révoqués par le gouverneur-général.

Pouvoirs
conférés au
gouverneur

12. Tous les pouvoirs, attributions et fonctions qui,—par aucun acte du parlement de la Grande-Bretagne, ou du parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, ou

de la législature du Haut-Canada, du Bas-Canada, du Canada, ^{général, en conseil ou seul.} de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick, lors de l'union,—sont conférés aux gouverneurs ou lieutenants-gouverneurs respectifs de ces provinces ou peuvent être par eux exercés, de l'avis ou de l'avis et du consentement des conseils exécutifs de ces provinces, ou avec la coopération de ces conseils, ou d'aucun nombre de membres de ces conseils, ou par ces gouverneurs ou lieutenants-gouverneurs individuellement, seront —en tant qu'ils continueront d'exister et qu'ils pourront être exercés, après l'union, relativement au gouvernement du Canada,—conférés au gouverneur-général et pourront être par lui exercés, de l'avis ou de l'avis et du consentement ou avec la coopération du Conseil Privé de la Reine pour le Canada ou d'aucun de ses membres, ou par le gouverneur-général individuellement, selon le cas; mais ils pourront, néanmoins (sauf ceux existant en vertu d'actes de la Grande-Bretagne et du parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande), être révoqués ou modifiés par le parlement du Canada.

13. Les dispositions du présent acte relatives au gouverneur-général en conseil seront interprétées de manière à s'appliquer au gouverneur-général agissant de l'avis du Conseil Privé de la Reine pour le Canada. ^{Application des dispositions relatives au gouverneur-général en conseil.}

14. Il sera loisible à la Reine, si Sa Majesté le juge à propos, d'autoriser le gouverneur-général à nommer, de temps à autre, une ou plusieurs personnes, conjointement ou séparément, pour agir comme son ou ses députés dans aucune partie ou parties du Canada, pour, en cette capacité, exercer, durant le plaisir du gouverneur-général, les pouvoirs, attributions et fonctions du gouverneur-général, que le gouverneur-général jugera à propos ou nécessaire de lui ou leur assigner, sujet aux restrictions ou instructions formulées ou communiquées par la Reine; mais la nomination de tel député ou députés ne pourra empêcher le gouverneur-général lui-même d'exercer les pouvoirs, attributions ou fonctions qui lui sont conférés. ^{Le gouverneur-général autorisé à s'adjoindre des députés.}

15. A la Reine continuera d'être et est par le présent attribué le commandement en chef des milices de terre et de mer et de toutes les forces militaires et navales en Canada. ^{Commandement des armées.}

16. Jusqu'à ce qu'il plaise à la Reine en ordonner autrement, Ottawa sera le siège du gouvernement du Canada. ^{Siège du gouvernement du Canada.}

IV.—POUVOIR LÉGISLATIF.

17. Il y aura, pour le Canada, un parlement qui sera composé de la Reine, d'une chambre haute appelée le Sénat, et de la Chambre des Communes. ^{Constitution du parlement du Canada.}

18. Les privilèges, immunités et pouvoirs que posséderont et exerceront le Sénat, la Chambre des Communes et les membres de ces corps respectifs, seront ceux prescrits de temps à autre par acte du parlement du Canada; ils ne devront cependant jamais excéder ceux possédés et exercés, lors de la passation du présent acte, par la Chambre des communes du parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et par les membres de cette chambre. ^{Privilèges, etc., des chambres.}

19. Le parlement du Canada sera convoqué dans un délai de pas plus de six mois après l'union. ^{Première session du parlement}

Jubilé de diamant de la Confédération

Session
annuelle du
parlement.

20. Il y aura une session du parlement du Canada une fois au moins chaque année, de manière à ce qu'il ne s'écoule pas un intervalle de douze mois entre la dernière séance d'une session du parlement et sa première séance dans la session suivante.

Le Sénat.

Nombre de
sénateurs.

21. Sujet aux dispositions du présent acte, le Sénat se composera de soixante-et-douze membres, qui seront appelés sénateurs.

Représentation
des provinces
au sénat.

22. En ce qui concerne la composition du Sénat, le Canada sera censé comprendre trois divisions:

1. Ontario;

2. Québec;

3. Les Provinces Maritimes, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick;

Ces trois divisions seront, sujettes aux dispositions du présent acte, également représentées dans le Sénat, comme suit: Ontario par vingt-quatre sénateurs; Québec par vingt-quatre sénateurs; et les Provinces Maritimes par vingt-quatre sénateurs, douze desquels représenteront la Nouvelle-Ecosse, et douze le Nouveau-Brunswick.

En ce qui concerne la province de Québec, chacun des vingt-quatre sénateurs la représentant, sera nommé pour l'un des vingt-quatre collèges électoraux du Bas-Canada énumérés dans la régle A, annexée au chapitre premier des statuts refondus du Canada.

Qualités
exigées des
sénateurs.

23. Les qualifications d'un sénateur seront comme suit:

(1.) Il devra être âgé de trente ans révolus;

(2.) Il devra être sujet-né de la Reine, ou sujet de la Reine naturalisé par acte du parlement de la Grande-Bretagne, ou du parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, ou de la législature de l'une des provinces du Haut-Canada, du Bas-Canada, du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, ou du Nouveau-Brunswick, avant l'union, ou du parlement du Canada, après l'union;

(3.) Il devra posséder, pour son propre usage et bénéfice, comme propriétaire en droit ou en équité, des terres ou tenements tenus en franc et commun socage,—ou être en bonne saisine ou possession, pour son propre usage et bénéfice, de terres ou tenements tenus en franc-alleu ou en roture dans la province pour laquelle il est nommé, de la valeur de quatre mille piastres en sus de toutes rentes, dettes, charges, hypothèques et redevances, qui peuvent être attachées, dues et payables sur ces immeubles ou auxquelles ils peuvent être affectés;

(4.) Ses propriétés mobilières et immobilières devront valoir, somme toute, quatre mille piastres, en sus de toutes ses dettes et obligations;

(5.) Il devra être domicilié dans la province pour laquelle il est nommé;

(6.) En ce qui concerne la province de Québec, il devra être domicilié ou posséder sa qualification foncière dans le collège électoral dont la représentation lui est assignée.

Nomination
des sénateurs.

24. Le gouverneur-général mandera de temps à autre au Sénat, au nom de la Reine et par instrument sous le grand sceau du Canada, des personnes ayant les qualifications voulues; et, sujettes aux dispositions du présent acte, les personnes ainsi mandées deviendront et seront membres du Sénat et sénateurs.

25. Les premières personnes appelées au Sénat seront celles que la Reine, par mandat sous le seing manuel de Sa Majesté, jugera à propos de désigner, et leurs noms seront insérés dans la proclamation de la Reine décrétant l'union.

Nomination des premiers sénateurs.

26. Si en aucun temps, sur la recommandation du gouverneur-général, la Reine juge à propos d'ordonner que trois ou six membres soient ajoutés au Sénat, le gouverneur-général pourra, par mandat adressé à trois ou six personnes (selon le cas) ayant les qualifications voulues, représentant également les trois divisions du Canada, les ajouter au Sénat.

Nombre de sénateurs augmenté en certains cas.

27. Dans le cas où le nombre des sénateurs serait ainsi en aucun temps augmenté, le gouverneur-général ne mandera aucune personne au Sénat, sauf sur pareil ordre de la Reine donné à la suite de la même recommandation, tant que la représentation de chacune des trois divisions du Canada ne sera pas revenue au nombre fixe de vingt-quatre sénateurs.

Réduction du sénat au nombre régulier.

28. Le nombre des sénateurs ne devra en aucun temps excéder soixante-et-dix-huit.

Maximum du nombre des sénateurs.

29. Sujet aux dispositions du présent acte, le sénateur occupera sa charge dans le sénat, à vie.

Sénateurs nommés à vie.

30. Un sénateur pourra, par écrit revêtu de son seing et adressé au gouverneur-général, se démettre de ses fonctions au Sénat, après quoi son siège deviendra vacant.

Les sénateurs peuvent se démettre de leurs fonctions.

31. Le siège d'un sénateur deviendra vacant dans chacun des cas suivants:

Cas dans lesquels les sièges des sénateurs deviendront vacants.

- (1.) Si, durant deux sessions consécutives du parlement, il manque d'assister aux séances du Sénat;
- (2.) S'il prête un serment, ou souscrit une déclaration ou reconnaissance d'illégeance, obéissance ou attachement à une puissance étrangère, ou s'il accomplit un acte qui le rend sujet ou citoyen, ou lui confère les droits et les privilèges d'un sujet ou citoyen d'une puissance étrangère;
- (3.) S'il est déclaré en état de banqueroute ou de faillite, ou s'il a recours au bénéfice d'aucune loi concernant les faillis, ou s'il se rend coupable de concussion;
- (4.) S'il est atteint de trahison ou convaincu de félonie, ou d'aucun crime infamant;
- (5.) S'il cesse de posséder la qualification reposant sur la propriété ou le domicile; mais un sénateur ne sera pas réputé avoir perdu la qualification reposant sur le domicile par le seul fait de sa résidence au siège du gouvernement du Canada pendant qu'il occupe sous ce gouvernement une charge qui y exige sa présence.

32. Quand un siège deviendra vacant au Sénat par démission, décès ou toute autre cause, le gouverneur-général remplira la vacance en adressant un mandat à quelque personne capable et ayant les qualifications voulues.

Nomination en cas de vacance.

33. S'il s'élève quelque question au sujet des qualifications d'un sénateur ou d'une vacance dans le Sénat, cette question sera entendue et décidée par le Sénat.

Questions quant aux qualifications et vacance, etc.

34. Le gouverneur-général pourra, de temps à autre, par instrument sous le grand sceau du Canada, nommer un sénateur comme orateur du Sénat, et le révoquer et en nommer un autre à sa place.

Orateur du Sénat.

Jubilé de diamant de la Confédération

Quorum du Sénat.

35. Jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement, la présence d'au moins quinze sénateurs, y compris l'orateur, sera nécessaire pour constituer une assemblée du Sénat dans l'exercice de ses fonctions.

Votation dans le Sénat.

36. Les questions soulevées dans le Sénat seront décidées à la majorité des voix, et dans tous les cas, l'orateur aura voix délibérative; quand les voix seront également partagées, la décision sera considérée comme rendue dans la négative.

La Chambre des Communes.

Constitution de la Chambre des Communes.

37. La Chambre des Communes sera, sujette aux dispositions du présent acte, composée de cent quatre-vingt-un membres, dont quatre-vingt-deux représenteront Ontario, soixante-et-cinq Québec, dix-neuf la Nouvelle-Ecosse et quinze le Nouveau-Brunswick.

Convocation de la Chambre des Communes.

38. Le gouverneur-général convoquera, de temps à autre, la Chambre des Communes au nom de la Reine, par instrument sous le grand sceau du Canada.

Exclusion des sénateurs de la Chambre des Communes.

39. Un sénateur ne pourra ni être élu, ni siéger, ni voter comme membre de la Chambre des Communes.

Districts électoraux des quatre provinces

40. Jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement, les provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick seront,—en ce qui concerne l'élection des membres de la Chambre des Communes,—divisées en districts électoraux comme suit:

1.—ONTARIO.

La province d'Ontario sera partagée en comtés, divisions de comtés (*Ridings*), cités, parties de cités et villes tels qu'énumérés dans la première cédule annexée au présent acte; chacune de ces divisions formera un district électoral, et chaque district désigné dans cette cédule aura droit d'élire un membre.

2.—QUÉBEC.

La province de Québec sera partagée en soixante-et-cinq districts électoraux, comprenant les soixante-et-cinq divisions électorales en lesquelles le Bas-Canada est actuellement divisé en vertu du chapitre deuxième des Statuts Refondus du Canada, du chapitre soixante-et-quinze des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, et de l'acte de la province du Canada de la vingt-troisième année du règne de Sa Majesté la Reine, chapitre premier, ou de tout autre acte les amendant et en force à l'époque de l'union, de telle manière que chaque division électorale constitue, pour les fins du présent acte, un district électoral ayant droit d'élire un membre.

3.—NOUVELLE-ÉCOSSE.

Chacun des dix-huit comtés de la Nouvelle-Ecosse formera un district électoral. Le comté d'Halifax aura droit d'élire deux membres, et chacun des autres comtés, un membre.

Soixante années de prospérité

4.—NOUVEAU-BRUNSWICK.

Chacun des quatorze comtés dont se compose le Nouveau-Brunswick, y compris la cité et le comté de St. Jean, formera un district électoral. La cité de St. Jean constituera également un district électoral par elle-même. Chacun de ces quinze districts électoraux aura droit d'élire un membre.

41. Jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement,—toutes les lois en force dans les diverses provinces, à l'époque de l'union, concernant les questions suivantes ou aucune d'elles, savoir:—l'éligibilité ou l'inéligibilité des candidats ou des membres de la chambre d'assemblée ou assemblée législative dans les diverses provinces,—les votants aux élections de ces membres,—les serments exigés des votants,—les officiers-rapporteurs, leurs pouvoirs et leurs devoirs,—le mode de procéder aux élections,—le temps que celles-ci peuvent durer,—la décision des élections contestées et les procédures y incidentes,—les vacances des sièges en parlement et l'exécution de nouveaux brefs dans les cas de vacances occasionnées par d'autres causes que la dissolution,—s'appliqueront respectivement aux élections des membres envoyés à la Chambre des Communes par ces diverses provinces.

Continuation
des lois
actuelles
d'élection.

Mais, jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement, à chaque élection d'un membre de la Chambre des Communes pour le district d'Algoma, outre les personnes ayant droit de vote en vertu de la loi de la province du Canada, tout sujet anglais du sexe masculin, âgé de vingt et un ans ou plus et tenant feu et lieu, aura droit de vote.

42. Pour la première élection des membres de la Chambre des Communes, le gouverneur-général fera émettre les brefs par telle personne et selon telle forme qu'il jugera à propos et les fera adresser aux officiers-rapporteurs qu'il désignera.

Brefs pour la
première élec-
tion.

La personne émettant les brefs, sous l'autorité de la présente section, aura les mêmes pouvoirs que possédaient, à l'époque de l'union, les officiers chargés d'émettre des brefs pour l'élection des membres de la Chambre d'Assemblée ou Assemblée Législative de la province du Canada, de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick; et les officiers-rapporteurs auxquels ces brefs seront adressés en vertu de la présente section, auront les mêmes pouvoirs que possédaient, à l'époque de l'union, les officiers chargés de rapporter les brefs pour l'élection des membres de la Chambre d'Assemblée ou Assemblée Législative respectivement.

43. Survenant une vacance dans la représentation d'un district électoral à la Chambre des Communes, antérieurement à la réunion du parlement, ou subséquemment à la réunion du parlement, mais avant que le parlement ait statué à cet égard, les dispositions de la section précédente du présent acte s'étendront et s'appliqueront à l'émission et au rapport du bref relativement au district dont la représentation est ainsi vacante.

Vacances
accidentelles.

44. La Chambre des Communes, à sa première réunion après une élection générale, procédera, avec toute la diligence possible, à l'élection de l'un de ses membres comme orateur.

Orateur de la
Chambre des
Communes.

45. Survenant une vacance dans la charge d'orateur, par décès, démission ou autre cause, la Chambre des Communes procédera, avec toute la diligence possible, à l'élection d'un autre de ses membres comme orateur.

Quand la charge
d'orateur
deviendra
vacante.

Jubilé de diamant de la Confédération

L'orateur exerce la présidence.

46. L'orateur présidera à toutes les séances de la Chambre des Communes.

Pourvu au cas de l'absence de l'orateur.

47. Jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement,—si l'orateur, pour une raison quelconque, quitte le fauteuil de la Chambre des Communes pendant quarante-huit heures consécutives, la chambre pourra élire un autre de ses membres pour agir comme orateur; le membre ainsi élu aura et exercera, durant l'absence de l'orateur, tous les pouvoirs, privilèges et attributions de ce dernier.

Quorum de la Chambre des Communes.

48. La présence d'au moins vingt membres de la Chambre des Communes sera nécessaire pour constituer une assemblée de la chambre dans l'exercice de ses pouvoirs; à cette fin, l'orateur sera compté comme un membre.

Votation dans la Chambre des Communes.

49. Les questions soulevées dans la Chambre des Communes seront décidées à la majorité des voix, sauf celle de l'orateur, mais lorsque les voix seront également partagées,—et en ce cas seulement,—l'orateur pourra voter.

Durée de la Chambre des Communes.

50. La durée de la Chambre des Communes ne sera que de cinq ans, à compter du jour du rapport des brefs d'élection, à moins qu'elle ne soit plus tôt dissoute par le gouverneur-général.

Répartition décennale de la représentation.

51. Immédiatement après le recensement de mil huit cent soixante-et-onze, et après chaque autre recensement décennal, la représentation des quatre provinces sera répartie de nouveau par telle autorité, de telle manière et à dater de telle époque que pourra, de temps à autre, prescrire le parlement du Canada, d'après les règles suivantes:

- (1.) Québec aura le nombre fixe de soixante-et-cinq représentants;
- (2.) Il sera assigné à chacune des autres provinces un nombre de représentants proportionné au chiffre de sa population (constaté par tel recensement) comme le nombre soixante-et-cinq le sera au chiffre de la population de Québec (ainsi constaté);
- (3.) En supputant le nombre des représentants d'une province, il ne sera pas tenu compte d'une fraction n'excédant pas la moitié du nombre total nécessaire pour donner à la province droit à un représentant; mais toute fraction excédant la moitié de ce nombre équivaldra au nombre entier;
- (4.) Lors de chaque nouvelle répartition, nulle réduction n'aura lieu dans le nombre des représentants d'une province, à moins qu'il ne soit constaté par le dernier recensement que le chiffre de la population de la province par rapport au chiffre de la population totale du Canada à l'époque de la dernière répartition du nombre des représentants de la province, n'ait décerné dans la proportion d'un vingtième ou plus;
- (5.) Les nouvelles répartitions n'auront d'effet qu'à compter de l'expiration du parlement alors existant.

Augmentation du nombre de membres de la Chambre des Communes.

52. Le nombre des membres de la Chambre des Communes pourra de temps à autre être augmenté par le parlement du Canada, pourvu que la proportion établie par le présent acte dans la représentation des provinces reste intacte.

Législation financière; Sanction royale.

Bills pour lever des crédits et des impôts.

53. Tout bill ayant pour but l'appropriation d'une portion quelconque du revenu public, ou la création de taxes ou d'impôts, devra originer dans la Chambre des Communes.

54. Il ne sera pas loisible à la Chambre des Communes d'adopter aucune résolution, adresse ou bill pour l'appropriation d'une partie quelconque du revenu public, au d'aucune taxe ou impôt, à un objet qui n'aura pas, au préalable, été recommandé à la chambre par un message du gouverneur-général durant la session pendant laquelle telle résolution, adresse ou bill est proposé. Recommandation des crédits.

55. Lorsqu'un bill voté par les chambres du parlement sera présenté au gouverneur-général pour la sanction de la Reine, le gouverneur-général devra déclarer à sa discrétion, mais sujet aux dispositions du présent acte et aux instructions de Sa Majesté, ou qu'il le sanctionne au nom de la Reine, ou qu'il refuse cette sanction, ou qu'il réserve le bill pour la signification du bon plaisir de la Reine. Sanction royale aux bills, etc.

56. Lorsque le gouverneur-général aura donné sa sanction à un bill au nom de la Reine, il devra, à la première occasion favorable, transmettre une copie authentique de l'acte à l'un des principaux secrétaires d'Etat de Sa Majesté; si la Reine en conseil, dans les deux ans après que le secrétaire d'Etat l'aura reçu, juge à propos de le désavouer, ce désaveu,—accompagné d'un certificat du secrétaire d'Etat, constatant le jour où il aura reçu l'acte—étant signifié par le gouverneur-général, par discours ou message, à chacune des chambres du parlement, ou par proclamation, annulera l'acte à compter du jour de telle signification. Désaveu par ordonnance rendue en conseil, des actes sanctionnés par le gouverneur-général.

57. Un bill réservé à la signification du bon plaisir de la Reine n'aura ni force ni effet avant et à moins que dans les deux ans à compter du jour où il aura été présenté au gouverneur-général pour recevoir la sanction de la Reine, ce dernier ne signifie, par discours ou message, à chacune des deux chambres du parlement, ou par proclamation, qu'il a reçu la sanction de la Reine en conseil. Signification du bon plaisir de la Reine quant aux bills réservés.

Ces discours, messages ou proclamations, seront consignés dans les journaux de chaque chambre, et un double dûment certifié en sera délivré à l'officier qu'il appartient pour qu'il le dépose parmi les archives du Canada.

V.—CONSTITUTIONS PROVINCIALES.

Pouvoir Exécutif.

58. Il y aura, pour chaque province, un officier appelé lieutenant-gouverneur, lequel sera nommé par le gouverneur-général en conseil par instrument sous le grand sceau du Canada. Lieutenants-gouverneurs des provinces

59. Le lieutenant-gouverneur restera en charge durant le bon plaisir du gouverneur-général; mais tout lieutenant-gouverneur nommé après le commencement de la première session du parlement du Canada, ne pourra être révoqué dans le cours des cinq ans qui suivront sa nomination, à moins qu'il n'y ait cause; et cette cause devra lui être communiquée par écrit dans le cours d'un mois après qu'aura été rendu l'ordre décrétant sa révocation, et l'être aussi par message au Sénat et à la Chambre des Communes dans le cours d'une semaine après cette révocation si le parlement est alors en session, sinon, dans le délai d'une semaine après le commencement de la session suivante du parlement. Durée des fonctions des lieutenants-gouverneurs

60. Les salaires des lieutenants-gouverneurs seront fixés et payés par le parlement du Canada. Salaires des lieutenants-gouverneurs.

Jubilé de diamant de la Confédération

Serments, etc.,
du lieutenant-
gouverneur.

61. Chaque lieutenant-gouverneur, avant d'entrer dans l'exercice de ses fonctions, prêtera et souscrira devant le gouverneur-général ou quelque personne à ce par lui autorisée, les serments d'allégeance et d'office prêtés par le gouverneur-général.

Application des
dispositions
relatives au
lieutenant-
gouverneur.

62. Les dispositions du présent acte relatives au lieutenant-gouverneur s'étendent et s'appliquent au lieutenant-gouverneur de chaque province ou à tout autre chef exécutif ou administrateur pour le temps d'alors administrant le gouvernement de la province, quel que soit le titre sous lequel il est désigné.

Conseils
exécutifs
d'Ontario et
Québec.

63. Le conseil exécutif d'Ontario et de Québec se composera des personnes que le lieutenant-gouverneur jugera, de temps à autre, à propos de nommer, et en premier lieu, des officiers suivants, savoir: le procureur-général, le secrétaire et régis-traire de la province, le trésorier de la province, le commissaire des terres de la couronne, et le commissaire d'agriculture et des travaux publics, et—dans la province de Québec—l'orateur du conseil législatif, et le solliciteur général.

Gouvernement
exécutif de la
Nouvelle-
Ecosse et du
Nouveau-
Brunswick.

64. La constitution de l'autorité exécutive dans chacune des provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse continuera, sujette aux dispositions du présent acte, d'être celle en existence lors de l'union, jusqu'à ce qu'elle soit modifiée sous l'autorité du présent acte.

Pouvoirs con-
férés au lieute-
nant-gouverneur
d'Ontario et
Québec, en
conseil ou seul.

65. Tous les pouvoirs, attributions et fonctions qui—par aucun acte du parlement de la Grande-Bretagne, ou du parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, ou de la législature du Haut-Canada, du Bas-Canada ou du Canada, avant ou lors de l'union—étaient conférés aux gouverneurs ou lieutenants-gouverneurs respectifs de ces provinces ou pouvaient être par eux exercés, de l'avis, ou de l'avis et du consentement des conseils exécutifs respectifs de ces provinces, ou avec la coopération de ces conseils ou d'aucun nombre de membres de ces conseils, ou par ces gouverneurs ou lieutenants-gouverneurs individuellement, seront—en tant qu'ils pourront être exercés après l'union, relativement au gouvernement d'Ontario et Québec respectivement—conférés au lieutenant-gouverneur d'Ontario et Québec, respectivement, et pourront être par lui exercés, de l'avis ou de l'avis et du consentement ou avec la coopération des conseils exécutifs respectifs ou d'aucun de leurs membres, ou par le lieutenant-gouverneur individuellement, selon le cas; mais ils pourront, néanmoins (sauf ceux existant en vertu d'actes de la Grande-Bretagne et d'Irlande), être révoqués ou modifiés par les législatures respectives d'Ontario et Québec.

Application des
dispositions
relatives aux
lieutenants-
gouverneurs
en conseil.

66. Les dispositions du présent acte relatives au lieutenant-gouverneur en conseil seront interprétées comme s'appliquant au lieutenant-gouverneur de la province agissant de l'avis de son conseil exécutif.

Administration
en l'absence,
etc., du
lieutenant-
gouverneur.

67. Le gouverneur-général en conseil pourra, au besoin, nommer un administrateur qui remplira les fonctions de lieutenant-gouverneur durant l'absence, la maladie ou autre incapacité de ce dernier.

Sièges des
gouvernements
provinciaux.

68. Jusqu'à ce que le gouvernement exécutif d'une province en ordonne autrement, relativement à telle province, les sièges du gouvernement des provinces seront comme suit, savoir: pour Ontario, la cité de Toronto; pour Québec, la cité de Québec; pour la Nouvelle-Ecosse, la cité de Halifax; et pour le Nouveau-Brunswick, la cité de Frédéricton.

Soixante années de prospérité

Pouvoir législatif.

1.—ONTARIO.

69. Il y aura, pour Ontario, une législature composée du Lieutenant-gouverneur et d'une seule chambre appelée l'assemblée législative d'Ontario.

70. L'assemblée législative d'Ontario sera composée de Districts quatre-vingt-deux membres qui devront représenter les quatre-vingt-deux districts électoraux énumérés dans la première cédula annexée au présent acte.

2.—QUÉBEC.

71. Il y aura, pour Québec, une législature composée du lieutenant-gouverneur et de deux chambres appelées le conseil législatif de Québec et l'assemblée législative de Québec.

72. Le conseil législatif de Québec se composera de vingt-quatre membres, qui seront nommés par le lieutenant-gouverneur au nom de la Reine, par instrument sous le grand sceau de Québec, et devront, chacun, représenter l'un des vingt-quatre collèges électoraux du Bas-Canada mentionnés au présent acte; ils seront nommés à vie, à moins que la législature de Québec n'en ordonne autrement sous l'autorité du présent acte.

73. Les qualifications des conseillers législatifs de Québec seront les mêmes que celles des sénateurs pour Québec.

74. La charge de conseiller législatif de Québec deviendra vacante dans les cas, *mutatis mutandis*, où celle de sénateur peut le devenir.

75. Survenant une vacance dans le conseil législatif de Québec, par démission, décès ou autre cause, le lieutenant-gouverneur, au nom de la Reine, nommera, par instrument sous le grand sceau de Québec, une personne capable et ayant les qualifications voulues pour la remplir.

76. S'il s'élève quelque question au sujet des qualifications d'un conseiller législatif de Québec ou d'une vacance dans le conseil législatif de Québec, elle sera entendue et décidée par le conseil législatif.

77. Le lieutenant-gouverneur pourra, de temps à autre, par instrument sous le grand sceau de Québec, nommer un membre du conseil législatif de Québec comme orateur de ce corps, et également le révoquer et en nommer un autre à sa place.

78. Jusqu'à ce que la législature de Québec en ordonne autrement, la présence d'au moins dix membres du conseil législatif, y compris l'orateur, sera nécessaire pour constituer une assemblée du conseil dans l'exercice de ses fonctions.

79. Les questions soulevées dans le conseil législatif de Québec seront décidées à la majorité des voix, et, dans tous les cas, l'orateur aura voix délibérative; quand les voix seront également partagées, la décision sera considérée comme rendue dans la négative.

Législature
de Québec.

Constitution
du conseil
législatif.

Qualités exigées
des conseillers
législatifs.

Cas dans
lesquels les
sièges des
conseillers
législatifs
deviennent
vacants.

Vacances.

Questions quant
aux vacances,
etc.

Orateur du con-
seil législatif.

Quorum du con-
seil législatif.

Votation dans
le conseil légis-
latif de Québec.

Jubilé de diamant de la Confédération

Constitution de l'assemblée législative de Québec. **80.** L'assemblée législative de Québec se composera de soixante-et-cinq membres, qui seront élus pour représenter les soixante-et-cinq divisions ou districts électoraux du Bas-Canada, mentionnés au présent acte, sauf toute modification que pourra y apporter la législature de Québec; mais il ne pourra être présenté au lieutenant-gouverneur de Québec, pour qu'il le sanctionne, aucun bill à l'effet de modifier les délimitations des divisions ou districts électoraux énumérés dans la deuxième cédule annexée au présent acte, à moins qu'il n'ait été passé à ses deuxième et troisième lectures dans l'assemblée législative avec le concours de la majorité des membres représentant toutes ces divisions ou districts électoraux; et la sanction ne sera donnée à aucun bill de cette nature à moins qu'une adresse n'ait été présentée au lieutenant-gouverneur par l'assemblée législative déclarant que tel bill a été ainsi passé.

3.—ONTARIO ET QUÉBEC.

Première session des législatures. **81.** Les législatures d'Ontario et de Québec, respectivement, devront être convoquées dans le cours des six mois qui suivront l'union.

Convocation des assemblées législatives. **82.** Le lieutenant-gouverneur d'Ontario et de Québec, devra de temps à autre, au nom de la Reine, par instrument sous le grand sceau de la province, convoquer l'assemblée législative de la province.

Restriction quant à l'élection des personnes ayant des emplois. **83.** Jusqu'à ce que la législature d'Ontario ou de Québec en ordonne autrement,—quiconque acceptera ou occupera dans la province d'Ontario ou dans celle de Québec, une charge, commission ou emploi, d'une nature permanente ou temporaire, à la nomination du lieutenant-gouverneur, auquel sera attaché un salaire annuel ou quelque honoraire, allocation, émolument ou profit d'un genre ou montant quelconque payé par la province, ne sera pas éligible comme membre de l'assemblée législative de cette province, ni ne devra y siéger ou voter en cette qualité; mais rien de contenu dans cette section ne rendra inéligible aucune personne qui sera membre du conseil exécutif de chaque province respective ou qui remplira quelque une des charges suivantes, savoir: celles de procureur général, secrétaire et registraire de la province, trésorier de la province, commissaire des terres de la couronne, et commissaire d'agriculture et des travaux publics, et,—dans la province de Québec, celle de solliciteur général,—ni ne la rendra inhabile à siéger ou à voter dans la chambre pour laquelle elle est élue, pourvu qu'elle soit élue pendant qu'elle occupera cette charge.

Continuation des lois actuelles d'élections. **84.** Jusqu'à ce que les législatures respectives de Québec et Ontario en ordonnent autrement,—toutes les lois en force dans ces provinces respectives, à l'époque de l'union, concernant les questions suivantes ou aucune d'elles, savoir: l'éligibilité ou l'inéligibilité des candidats ou des membres de l'assemblée du Canada,—les qualifications et l'absence des qualifications requises des votants,—les serments exigés des votants,—les officiers-rapporteurs, leurs pouvoirs et leurs devoirs,—le mode de procéder aux élections,—le temps que celles-ci peuvent durer,—la décision des élections contestées et les procédures y incidentes,—les vacances des sièges en parlement, et l'émission et l'exécution de nouveaux brefs dans les cas de vacances occasionnées par d'autres causes que la dissolution,—s'appliqueront respectivement aux élections des membres élus pour les assemblées législatives d'Ontario et Québec respectivement.

Mais, jusqu'à ce que la législature d'Ontario en ordonne autrement, à chaque élection d'un membre de l'assemblée législative d'Ontario pour le district d'Algoma, outre les personnes ayant droit de vote en vertu de la loi de la province du Canada, tout sujet anglais du sexe masculin âgé de vingt et un ans ou plus, et tenant feu et lieu, aura droit de vote.

85. La durée de l'assemblée législative d'Ontario et de l'assemblée législative de Québec ne sera que de quatre ans, à compter du jour du rapport des brefs d'élection, à moins qu'elle ne soit plus tôt dissoute par le lieutenant-gouverneur de la province.

Durée des
assemblées
législatives.

86. Il y aura une session de la législature d'Ontario et de celle de Québec, une fois au moins chaque année, de manière à ce qu'il ne s'écoule pas un intervalle de douze mois entre la dernière séance d'une session de la législature dans chaque province, et sa première séance dans la session suivante.

Session annuelle
de la législature

87. Les dispositions suivantes du présent acte, concernant la chambre des communes du Canada, s'étendront et s'appliqueront aux assemblées législatives d'Ontario et de Québec, savoir: les dispositions relatives à l'élection d'un orateur en première instance et lorsqu'il surviendra des vacances,—aux devoirs de l'orateur,—à l'absence de ce dernier,—au quorum et au mode de votation,—tout comme si ces dispositions étaient ici décrétées et expressément rendues applicables à chaque assemblée législative.

Orateur.
quorum, etc.

4.—NOUVELLE-ÉCOSSE ET NOUVEAU-BRUNSWICK.

88. La constitution de la législature de chacune des provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick continuera, sujette aux dispositions du présent acte, d'être celle en existence à l'époque de l'union, jusqu'à ce qu'elle soit modifiée sous l'autorité du présent acte; et la chambre d'assemblée du Nouveau-Brunswick en existence lors de la passation du présent acte devra, à moins qu'elle ne soit plus tôt dissoute, continuer d'exister pendant la période pour laquelle elle a été élue.

Constitution de
la Nouvelle-
Ecosse et du
Nouveau-
Brunswick.

5.—ONTARIO, QUÉBEC ET NOUVELLE-ÉCOSSE.

89. Chacun des lieutenant-gouverneurs d'Ontario, de Québec et de la Nouvelle-Ecosse devra faire émettre des brefs pour la première élection des membres de l'assemblée législative, selon telle forme et par telle personne qu'il jugera à propos, et à telle époque et adressés à tel officier-rapporteur que prescrira le gouverneur-général, de manière à ce que la première élection d'un membre de l'assemblée pour un district électoral ou une subdivision de ce district puisse se faire aux mêmes temps et lieux que l'élection d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour ce district électoral.

Première
élection.

6.—LES QUATRE PROVINCES.

90. Les dispositions suivantes du présent acte, concernant le parlement du Canada, savoir:—les dispositions relatives aux bills d'appropriation et d'impôts, à la recommandation de votes de deniers, à la sanction des bills, au désaveu des actes, et à la signification du bon plaisir quant aux bills réservés,—s'étendront et s'appliqueront aux législatures des différentes provinces, tout comme si elles étaient ici décrétées et rendues expressément applicables aux provinces respectives et à leurs

Application aux
législatures des
dispositions
relatives aux
crédits, etc.

Jubilé de diamant de la Confédération

législatures, en substituant toutefois le lieutenant-gouverneur de la province au gouverneur-général, le gouverneur-général à la Reine et au secrétaire d'Etat, un an à deux ans, et la province au Canada.

VI.—DISTRIBUTION DES POUVOIRS LÉGISLATIFS.

Pouvoirs du parlement.

Autorité législative du parlement du Canada

91. Il sera loisible à la Reine, de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes, de faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, relativement à toutes les matières ne tombant pas dans les catégories de sujets par le présent acte exclusivement assignés aux législatures des provinces; mais, pour plus de garantie, sans toutefois restreindre la généralité des termes ci-haut employés dans cette section, il est par le présent déclaré que (nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent acte) l'autorité législative exclusive du parlement du Canada s'étend à toutes les matières tombant dans les catégories de sujets ci-dessous énumérés, savoir:

1. La dette et la propriété publiques.
2. La réglementation du trafic et du commerce.
3. Le prélèvement de deniers par tous modes ou systèmes de taxation.
4. L'emprunt de deniers sur le crédit public.
5. Le service postal.
6. Le recensement et les statistiques.
7. La milice, le service militaire et le service naval, et la défense du pays.
8. La fixation et le paiement des salaires et honoraires des officiers civils et autres du gouvernement du Canada.
9. Les amarques, les bouées, les pleurs et l'île de Sable.
10. La navigation et les bâtiments ou navires (*shipping*.)
11. La quarantaine et l'établissement et maintien des hôpitaux de marine.
12. Les pêcheries des côtes de la mer et de l'intérieur.
13. Les passages d'eau (*ferries*) entre une province et tout pays britannique ou étranger, ou entre deux provinces.
14. Le cours monétaire et le monnayage.
15. Les banques, l'incorporation des banques et l'émission du papier-monnaie.
16. Les caisses d'épargne.
17. Les poids et mesures.
18. Les lettres de change et les billets promissoires.
19. L'intérêt de l'argent.
20. Les offres légales.
21. La banqueroute et la faillite.
22. Les brevets d'invention et de découverte.
23. Les droits d'auteur.
24. Les Sauvages et les terres réservées pour les Sauvages.
25. La naturalisation et les aubains.
26. Le mariage et le divorce.
27. La loi criminelle, sauf la constitution des tribunaux de juridiction criminelle, mais y compris la procédure en matière criminelle.
28. L'établissement, le maintien, et l'administration des pénitenciers.
29. Les catégories de sujets expressément exceptés dans l'énumération des catégories de sujets exclusivement assignés par le présent acte aux législatures des provinces.

Soixante années de prospérité

Et aucune des matières énoncées dans les catégories de sujets énumérés dans cette section ne sera réputée tomber dans la catégorie des matières d'une nature locale ou privée comprises dans l'énumération des catégories de sujets exclusivement assignés par le présent acte aux législatures des provinces.

Pouvoirs exclusifs des législatures provinciales.

92. Dans chaque province la législature pourra exclusivement faire des lois relatives aux matières tombant dans les catégories de sujets ci-dessous énumérés, savoir:

Sujets soumis au contrôle exclusif de la législation provinciale.

1. L'amendement de temps à autre, nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent acte, de la constitution de la province, sauf les dispositions relatives à la charge de lieutenant-gouverneur;
2. La taxation directe dans les limites de la province, dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux;
3. Les emprunts de deniers sur le seul crédit de la province;
4. La création et la tenure des charges provinciales, et la nomination et le paiement des officiers provinciaux;
5. L'administration et la vente des terres publiques appartenant à la province, et des bois et forêts qui s'y trouvent;
6. L'établissement, l'entretien et l'administration des prisons publiques et des maisons de réforme dans la province;
7. L'établissement, l'entretien et l'administration des hôpitaux, asiles, institutions et hospices de charité dans la province, autres que les hôpitaux de marine;
8. Les institutions municipales dans la province;
9. Les licences de boutiques, de cabarets, d'auberges, d'encanteurs et autres licences, dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux, locaux, ou municipaux;
10. Les travaux et entreprises d'une nature locale, autres que ceux énumérés dans les catégories suivantes:—
 - a. Lignes de bateaux à vapeur ou autres bâtiments, chemins de fer, canaux, télégraphes et autres travaux et entreprises reliant la province à une autre ou à d'autres provinces, ou s'étendant au-delà des limites de la province;
 - b. Lignes de bateaux à vapeur entre la province et tout pays dépendant de l'empire britannique ou tout pays étranger;
 - c. Les travaux qui, bien qu'entièrement situés dans la province, seront avant ou après leur exécution déclarés par le parlement du Canada être pour l'avantage général du Canada, ou pour l'avantage de deux ou d'un plus grand nombre des provinces;
11. L'incorporation de compagnies pour des objets provinciaux;
12. La célébration du mariage dans la province;
13. La propriété et les droits civils dans la province;
14. L'administration de la justice dans la province, y compris la création, le maintien et l'organisation de tribunaux de justice pour la province, ayant juridiction civile et criminelle, y compris la procédure en matières civiles dans ces tribunaux;
15. L'infliction de punitions par voie d'amende, pénalité, ou emprisonnement, dans le but de faire exécuter toute loi de la province décrétée au sujet des matières tombant dans aucune des catégories de sujets énumérés dans cette section.
16. Généralement toutes les matières d'une nature purement locale ou privée dans la province.

Jubilé de diamant de la Confédération

Éducation.

Législation au sujet de l'éducation.

93. Dans chaque province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes aux dispositions suivantes:—

- (1.) Rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'union, par la loi à aucune classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées (*denominational*.)
- (2.) Tous les pouvoirs, privilèges et devoirs conférés et imposés par la loi dans le Haut-Canada, lors de l'union, aux écoles séparées et aux syndics d'écoles des sujets catholiques romains de Sa Majesté, seront et sont par le présent étendus aux écoles dissidentes des sujets protestants et catholiques romains de la Reine dans la province de Québec;
- (3.) Dans toute province où un système d'écoles séparées ou dissidentes existera par la loi, lors de l'union, ou sera subséquemment établi par la législature de la province,—il pourra être interjeté appel au gouverneur-général en conseil de tout acte ou décision d'aucune autorité provinciale affectant aucun des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté relativement à l'éducation;
- (4.) Dans le cas où il ne serait pas décrété telle loi provinciale que, de temps à autre, le gouverneur-général en conseil jugera nécessaire pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section.—ou dans le cas où quelque décision du gouverneur-général en conseil, sur appel interjeté en vertu de cette section, ne serait pas mise à exécution par l'autorité provinciale compétente,—alors et en tout tel cas, et en tant seulement que les circonstances de chaque cas l'exigeront, le parlement du Canada pourra décréter des lois propres à y remédier pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section ainsi qu'à toute décision rendue par le gouverneur-général en conseil sous l'autorité de cette même section.

Uniformité des lois dans Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

Uniformité des lois dans trois provinces.

94. Nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent acte,—le parlement du Canada pourra adopter des mesures à l'effet de pourvoir à l'uniformité de toutes les lois ou de parties des lois relatives à la propriété et aux droits civils dans Ontario, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, et de la procédure dans tous les tribunaux ou aucun des tribunaux de ces trois provinces; et depuis et après la passation d'aucun acte à cet effet, le pouvoir du parlement du Canada de décréter des lois relatives aux sujets énoncés dans tel acte, sera illimité, nonobstant toute chose au contraire dans le présent acte; mais tout acte du parlement du Canada pourvoyant à cette uniformité n'aura d'effet dans une province qu'après avoir été adopté et décrété par la législature de cette province.

Agriculture et Immigration.

Pouvoir concurrent de décréter des lois au sujet de l'agriculture, etc.

95. Dans chaque province, la législature pourra faire des lois relatives à l'agriculture et à l'immigration dans cette province; et il est par le présent déclaré que le parlement du Canada pourra de temps à autre faire des lois relatives à l'agri-

culture et à l'immigration dans toutes les provinces ou aucune d'elles en particulier; et toute loi de la législature d'une province relative à l'agriculture ou à l'immigration n'y aura d'effet qu'aussi longtemps et que tant qu'elle ne sera pas incompatible avec aucun des actes du parlement du Canada.

VII.—JUDICATURE.

96. Le gouverneur-général nommera les juges des cours supérieures, de district et de comté dans chaque province, sauf des juges. ceux des cours de vérification dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick.

Nomination
dans Ontario,

97. Jusqu'à ce que les lois relatives à la propriété et aux droits civils dans Ontario, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, et à la procédure dans les cours de ces provinces, etc. soient rendues uniformes, les juges des cours de ces provinces qui seront nommés par le gouverneur-général devront être choisis parmi les membres des barreaux respectifs de ces provinces.

Choix des juges
dans Québec.

98. Les juges des cours de Québec seront choisis parmi les membres du barreau de cette province.

Choix des juges
dans Québec.

99. Les juges des cours supérieures resteront en charge durant bonne conduite, mais ils pourront être démis de leurs fonctions par le gouverneur-général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des Communes.

Conditions aux-
quelles les juges
des cours supé-
rieures exercer-
ont leurs
fonctions.

100. Les salaires, allocations et pensions des juges des cours supérieures, de district et de comté (sauf les cours de vérification dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick) et des cours de l'Amirauté, lorsque les juges de ces dernières sont alors salariés, seront fixés et payés par le parlement du Canada.

Salaires, etc.,
des juges.

101. Le parlement du Canada pourra, nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent acte, lorsque l'occasion le requerra, adopter des mesures à l'effet de créer, maintenir et organiser une cour générale d'appel pour le Canada, et établir des tribunaux additionnels pour la meilleure administration des lois du Canada.

Cour générale
d'appel, etc.

VIII.—REVENUS; DETTES; ACTIF; TAXES.

102. Tous les droits et revenus que les législatures respectives du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, avant et à l'époque de l'union, avaient le pouvoir d'approprier,—sauf ceux réservés par le présent acte aux législatures respectives des provinces, ou qui seront perçus par elles conformément aux pouvoirs spéciaux qui leur sont conférés par le présent acte,—formeront un fonds consolidé de revenu pour être approprié au service public du Canada de la manière et soumis aux charges prévues par le présent acte.

Création d'un
fonds consolidé
de revenu.

103. Le fonds consolidé de revenu du Canada sera perpétuellement grevé des frais, charges et dépenses encourus pour le percevoir, administrer et recouvrer, lesquels constitueront la première charge sur ce fonds et pourront être soumis à telles révisions et auditions qui seront ordonnées par le gouverneur-général en conseil jusqu'à ce que le parlement y pourvoie autrement.

Frais de
perception, etc.

Jubilé de diamant de la Confédération

- Intérêt des dettes publiques provinciales.** **104.** L'intérêt annuel des dettes publiques des différentes provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, lors de l'union, constituera la seconde charge sur le fonds consolidé de revenu du Canada.
- Traitement du gouverneur général.** **105.** Jusqu'à modification par le parlement du Canada, le salaire du gouverneur-général sera de dix mille louis, cours sterling du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; cette somme sera acquittée sur le fonds consolidé de revenu du Canada et constituera la troisième charge sur ce fonds.
- Emploi du fonds consolidé.** **106.** Sujet aux différents paiements dont est grevé par le présent acte le fonds consolidé de revenu du Canada, ce fonds sera approprié par le parlement du Canada au service public.
- Transfert des valeurs, etc.** **107.** Tous les fonds, argent en caisse, balances entre les mains des bailleurs et valeurs appartenant à chaque province à l'époque de l'union, sauf les exceptions énoncées au présent acte, deviendront la propriété du Canada et seront déduits du montant des dettes respectives des provinces lors de l'union.
- Transfert des propriétés énumérées dans la cédule.** **108.** Les travaux et propriétés publiques de chaque province, énumérés dans la troisième cédule annexée au présent acte, appartiendront au Canada.
- Propriété des terres, mines, etc.** **109.** Toutes les terres, mines, minéraux et réserves royales appartenant aux différentes provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick lors de l'union, et toutes les sommes d'argent alors dues ou payables pour ces terres, mines, minéraux et réserves royales, appartiendront aux différentes provinces d'Ontario, Québec, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, dans lesquelles ils sont sis et situés, ou exigibles, restant toujours soumis aux charges dont ils sont grevés, ainsi qu'à tous intérêts autres que ceux que peut y avoir la province.
- Actif et dettes provinciales.** **110.** La totalité de l'actif inhérent aux portions de la dette publique assumées par chaque province, appartiendra à cette province.
- Responsabilité des dettes provinciales.** **111.** Le Canada sera responsable des dettes et obligations de chaque province existantes lors de l'union.
- Responsabilité des dettes d'Ontario et Québec.** **112.** Les provinces d'Ontario et Québec seront conjointement responsables envers le Canada de l'excédent (s'il en est) de la dette de la province du Canada, si, lors de l'union, elle dépasse soixante-et-deux millions cinq cent mille piastres, et tenues au paiement de l'intérêt de cet excédent au taux de cinq pour cent par année.
- Actif d'Ontario et Québec.** **113.** L'actif énuméré dans la quatrième cédule annexée au présent acte, appartenant, lors de l'union, à la province du Canada, sera la propriété d'Ontario et Québec conjointement.
- Dette de la Nouvelle-Ecosse.** **114.** La Nouvelle-Ecosse sera responsable envers le Canada de l'excédent (s'il en est) de sa dette publique si, lors de l'union, elle dépasse huit millions de piastres, et tenue au paiement de l'intérêt de cet excédent au taux de cinq pour cent par année.
- Dette du Nouveau-Brunswick.** **115.** Le Nouveau-Brunswick sera responsable envers le Canada de l'excédent (s'il en est) de sa dette publique, si, lors de l'union, elle dépasse sept millions de piastres, et tenu au paiement de l'intérêt de cet excédent au taux de cinq pour cent par année.

116. Dans le cas où, lors de l'union, les dettes publiques de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick seraient respectivement moindres que huit millions et sept millions de piastres, ces provinces auront droit de recevoir, chacune, du gouvernement du Canada, en paiements semi-annuels et d'avance, l'intérêt au taux de cinq pour cent par année sur la différence qui existera entre le chiffre réel de leurs dettes respectives et le montant ainsi arrêté.

Paiement d'intérêt à la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick.

117. Les diverses provinces conserveront respectivement toutes leurs propriétés publiques dont il n'est pas autrement disposé dans le présent acte,—sujettes au droit du Canada de prendre les terres ou les propriétés publiques dont il aura besoin pour les fortifications ou la défense du pays.

Propriétés publiques provinciales.

118. Les sommes suivantes seront annuellement payées par le Canada aux diverses provinces pour le maintien de leurs gouvernements et législatures:

Subventions aux provinces.

Ontario.....	\$ 80,000
Québec.....	70,000
Nouvelle-Ecosse.....	60,000
Nouveau-Brunswick.....	50,000

Total.....\$260,000

Et chaque province aura droit à une subvention annuelle de quatre-vingt centins par chaque tête de la population, constatée par le recensement de mil huit cent soixante et un, et—en ce qui concerne la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick—par chaque recensement décennal subséquent, jusqu'à ce que la population de chacune de ces deux provinces s'élève à quatre cent mille âmes, chiffre auquel la subvention demeurera dès lors fixée. Ces subventions libéreront à toujours le Canada de toutes autres réclamations, et elles seront payées semi-annuellement et d'avance à chaque province; mais le gouvernement du Canada déduira de ces subventions, à l'égard de chaque province, toutes sommes d'argent exigibles comme intérêt sur la dette publique de cette province si elle excède les divers montants stipulés dans le présent acte.

119. Le Nouveau-Brunswick recevra du Canada, en paiements semi-annuels et d'avance, durant une période de dix ans à compter de l'union, une subvention supplémentaire de soixante et trois mille piastres par année; mais tant que la dette publique, de cette province restera au-dessous de sept millions de piastres, il sera déduit sur cette somme de soixante et trois mille piastres, un montant égal à l'intérêt à cinq pour cent par année sur telle différence.

Subvention additionnelle au Nouveau-Brunswick.

120. Tous les paiements prescrits par le présent acte, ou destinés à éteindre les obligations contractées en vertu d'aucun acte des provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick respectivement et assumés par le Canada, seront faits, jusqu'à ce que le parlement du Canada l'ordonne autrement, en la forme et manière que le gouverneur-général en conseil pourra prescrire de temps à autre.

Forme des paiements.

121. Tous articles du crû, de la provenance ou manufacture d'aucune des provinces seront, à dater de l'union, admis en franchise dans chacune des autres provinces.

Manufactures canadiennes, etc

122. Les lois de douane et d'accise de chaque province demeureront en force, sujettes aux dispositions du présent acte, jusqu'à ce qu'elles soient modifiées par le parlement du Canada.

Continuation des lois de douane et d'accise.

Jubilé de diamant de la Confédération

Exportation et importation entre deux provinces.

123. Dans le cas où des droits de douane seraient, à l'époque de l'union, imposables sur des articles, denrées ou marchandises, dans deux provinces, ces articles, denrées ou marchandises pourront, après l'union, être importés de l'une de ces deux provinces dans l'autre, sur preuve du paiement des droits de douane dont ils sont frappés dans la province d'où ils sont exportés, et sur paiement de tout surplus de droits de douane (s'il en est) dont ils peuvent être frappés dans la province où ils sont importés.

Impôt sur les bois au Nouveau Brunswick.

124. Rien dans le présent acte ne préjudiciera au privilège garanti au Nouveau-Brunswick de prélever sur les bois de construction les droits établis par le chapitre quinze du titre trois des statuts révisés du Nouveau-Brunswick, ou par tout acte l'amendant avant ou après l'union, mais n'augmentant pas le chiffre de ces droits; et les bois de construction des provinces autres que le Nouveau-Brunswick ne seront pas passibles de ces droits.

Terres publiques, etc., exemptées des taxes.

125. Nulle terre ou propriété appartenant au Canada ou à aucune province en particulier ne sera sujette à la taxation.

Fonds consolidé du revenu provincial.

126. Les droits et revenus que les législatures respectives du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick avaient, avant l'union, le pouvoir d'approprier, et qui sont, par le présent acte, réservés aux gouvernements ou législatures des provinces respectives, et tous les droits et revenus perçus par elles conformément aux pouvoirs spéciaux qui leur sont conférés par le présent acte, formeront dans chaque province un fonds consolidé de revenu qui sera approprié au service public de la province.

IX.—DISPOSITIONS DIVERSES.

Dispositions Générales.

Conseillers législatifs des provinces devenant sénateurs.

127. Quiconque étant, lors de la passation du présent acte, membre du conseil législatif du Canada, de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick, et auquel un siège dans le Sénat sera offert, ne l'acceptera pas dans les trente jours, par écrit revêtu de son seing et adressé au gouverneur-général de la province du Canada ou au lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick (selon le cas), sera censé l'avoir refusé; et quiconque étant, lors de la passation du présent acte, membre du conseil législatif de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick, et acceptera un siège dans le Sénat, perdra par le fait même son siège à ce conseil législatif.

Serment d'allégeance, etc.

128. Les membres du Sénat ou de la Chambre des Communes du Canada devront, avant d'entrer dans l'exercice de leurs fonctions, prêter et souscrire, devant le gouverneur-général ou quelque personne à ce par lui autorisée,—et pareillement, les membres du conseil législatif ou de l'assemblée législative d'une province devront, avant d'entrer dans l'exercice de leurs fonctions, prêter et souscrire, devant le lieutenant-gouverneur de la province ou quelque personne à ce par lui autorisée,—le serment d'allégeance énoncé dans la cinquième cédule annexée au présent acte; et les membres du Sénat du Canada et du conseil législatif de Québec devront aussi, avant d'entrer dans l'exercice de leurs fonctions, prêter et souscrire, devant le gouverneur-général ou quelque personne à ce par lui autorisée, la déclaration des qualifications énoncée dans la même cédule.

Soixante années de prospérité

129. Sauf toute disposition contraire prescrite par le présent acte,—toutes les lois en force en Canada, dans la Nouvelle-Ecosse ou le Nouveau-Brunswick, lors de l'union,—tous les tribunaux de juridiction civile et criminelle,—toutes les commissions, pouvoirs et autorités ayant force légale,—et tous les officiers, judiciaires, administratifs et ministériels, en existence dans ces provinces à l'époque de l'union, continueront d'exister dans les provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick respectivement, comme si l'union n'avait pas eu lieu; mais ils pourront, néanmoins (sauf les cas prévus par des actes du parlement de la Grande-Bretagne ou du parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande), être révoqués, abolis ou modifiés par le parlement du Canada, ou par la législature de la province respective, conformément à l'autorité du parlement ou de cette législature en vertu du présent acte.

Les lois, tribunaux et fonctionnaires actuels continueront d'exister, etc.

130. Jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement,—tous les officiers des diverses provinces ayant à remplir des devoirs relatifs à des matières autres que celles tombant dans les catégories de sujets assignés exclusivement par le présent acte aux législatures des provinces, seront officiers du Canada et continueront à remplir les devoirs de leurs charges respectives sous les mêmes obligations et pénalités que si l'union n'avait pas eu lieu.

Fonctionnaires transférés au service du Canada.

131. Jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement,—le gouverneur-général en conseil pourra de temps à autre nommer les officiers qu'il croira nécessaires ou utiles à l'exécution efficace du présent acte.

Nomination des nouveaux officiers.

132. Le parlement et le gouvernement du Canada auront tous les pouvoirs nécessaires pour remplir envers les pays étrangers, comme portion de l'empire Britannique, les obligations du Canada ou d'aucune de ses provinces, naissant de traités conclus entre l'empire et ces pays étrangers.

Obligations naissant des traités.

133. Dans les chambres de parlement du Canada et les chambres de la législature de Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise, dans les débats, sera facultatif; mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par-devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada qui seront établis sous l'autorité du présent acte, et par-devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de Québec, il pourra être fait également usage, à faculté, de l'une ou de l'autre de ces langues.

Usage facultatif et obligatoire des langues française et anglaise.

Les actes du parlement du Canada et de la législature de Québec devront être imprimés et publiés dans ces deux langues.

Ontario et Québec.

134. Jusqu'à ce que la législature d'Ontario ou de Québec en ordonne autrement,—les lieutenants-gouverneurs d'Ontario et de Québec pourront, chacun, nommer sous le grand sceau de la province, les fonctionnaires suivants qui resteront en charge durant bon plaisir, savoir: le procureur-général, le secrétaire et régistraire de la province, le trésorier de la province, le commissaire des terres de la couronne, et le commissaire d'agriculture et des travaux publics, et,—en ce qui concerne Québec,—le solliciteur-général; ils pourront aussi, par ordonnance du lieutenant-gouverneur en conseil, prescrire de temps

Nomination des fonctionnaires exécutifs pour Ontario et Québec.

à autre les attributions de ces fonctionnaires et des divers départements placés sous leur contrôle ou dont ils relèvent, et des officiers et employés y attachés; et ils pourront également nommer d'autres fonctionnaires qui resteront en charge durant bon plaisir, et prescrire, de temps à autre, leurs attributions et celles des divers départements placés sous leur contrôle ou dont ils relèvent, et des officiers et employés y attachés.

*Pouvoirs,
devoirs, etc.,
des fonction-
naires exécutifs.*

135. Jusqu'à ce que la législature d'Ontario ou de Québec en ordonne autrement,—tous les droits, pouvoirs, devoirs, fonctions, obligations ou attributions conférés ou imposés au procureur-général, solliciteur-général, secrétaire et régistraiire de la province du Canada, ministre des finances, commissaire des terres de la couronne, commissaire des travaux publics, et ministre de l'agriculture et receveur-général, lors de la passation du présent acte, par toute loi, statut ou ordonnance du Haut-Canada, du Bas-Canada ou du Canada,—n'étant pas d'ailleurs incompatibles avec le présent acte,—seront conférés ou imposés à tout fonctionnaire qui sera nommé par le lieutenant-gouverneur pour l'exécution de ces fonctions ou d'aucune d'elles; le commissaire d'agriculture et des travaux publics remplira les devoirs et les fonctions de ministre d'agriculture prescrits, lors de la passation du présent acte, par la loi de la province du Canada, ainsi que ceux de commissaire des travaux publics.

Canada unifié.

136. Jusqu'à modification par le lieutenant-gouverneur en conseil,—les grands sceaux d'Ontario et de Québec respectivement seront les mêmes ou d'après le même modèle que ceux usités dans les provinces du Haut et du Bas-Canada respectivement avant leur union comme province du Canada.

*Interprétation
des actes
transférés.*

137. Les mots "et de là jusqu'à la fin de la prochaine session de la législature," ou autres mots de la même teneur, employés dans aucun acte temporaire de la province du Canada non-expiré avant l'union, seront censés signifier la prochaine session du parlement du Canada, si l'objet de l'acte tombe dans la catégorie des pouvoirs attribués à ce parlement et définis dans la présente constitution, si non, aux prochaines sessions des législatures d'Ontario et de Québec respectivement, si l'objet de l'acte tombe dans la catégorie des pouvoirs attribués à ces législatures et définis dans le présent acte.

*Citations
générales.*

138. Depuis et après l'époque de l'union, l'insertion des mots "Haut-Canada" au lieu "d'Ontario," ou "Bas-Canada" au lieu de "Québec," dans tout acte, bref, procédure, plaidoirie, document, matière ou chose, n'aura pas l'effet de l'invalider.

*Proclamations
se devant
prendre effet
qu'après l'union.*

139. Toute proclamation sous le grand sceau de la province du Canada, lancée antérieurement à l'époque de l'union, pour avoir effet à une date postérieure à l'union, qu'elle ait trait à cette province ou au Haut-Canada ou au Bas-Canada, et les diverses matières et choses y énoncées auront et continueront d'y avoir la même force et le même effet que si l'union n'avait pas eu lieu.

*Proclamations
lancées après
l'union.*

140. Toute proclamation dont l'émission sous le grand sceau de la province du Canada est autorisée par quelque acte de la législature de la province du Canada, qu'elle ait trait à cette province ou au Haut-Canada ou au Bas-Canada,—et qui n'aura pas été lancée avant l'époque de l'union, pourra l'être par le lieutenant-gouverneur d'Ontario ou de Québec (selon le cas), sous le grand sceau de la province; et, à compter de l'émission de cette proclamation, les diverses matières et choses y

énoncées auront et continueront d'avoir la même force et le même effet dans Ontario ou Québec que si l'union n'avait pas eu lieu.

141. Le pénitencier de la province du Canada, jusqu'à ce Pénitencier que le parlement du Canada en ordonne autrement, sera et continuera d'être le pénitencier d'Ontario et de Québec.

142. Le partage et la répartition des dettes, crédits, obligations, propriétés et de l'actif du Haut et du Bas-Canada seront voyées à renvoyés à la décision de trois arbitres, dont l'un sera choisi par le gouvernement d'Ontario, l'un par le gouvernement de Québec, et l'autre par le gouvernement du Canada; le choix des arbitres n'aura lieu qu'après que le parlement du Canada et les législatures d'Ontario et de Québec auront été réunis; l'arbitre choisi par le gouvernement du Canada ne devra être domicilié ni dans Ontario ni dans Québec. Dettes renvoyées à l'arbitrage.

143. Le gouverneur général en conseil pourra de temps à autre ordonner que les archives, livres et documents de la province du Canada qu'il jugera à propos de désigner, soient reniés et transférés à Ontario ou à Québec, et ils deviendront dès lors la propriété de cette province; toute copie ou extrait de ces documents, dûment certifiée par l'officier ayant la garde des originaux, sera reçue comme preuve. Partage des archives.

144. Le lieutenant-gouverneur de Québec pourra, de temps à autre, par proclamation sous le grand sceau de la province devant venir en force au jour y mentionné, établir des townships dans les parties de la province de Québec dans lesquelles il n'en a pas encore été établi, et en fixer les tenants et aboutissants. Etablissement de townships dans Québec.

X.—CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

145. Considérant que les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ont, par une commune déclaration, exposé que la construction du chemin de fer intercolonial était essentielle à la consolidation de l'union de l'Amérique Britannique du Nord, et à son acceptation par la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, et qu'elles ont en conséquence arrêté que le gouvernement du Canada devait l'entreprendre sans délai: à ces causes, pour donner suite à cette convention, le gouvernement et le parlement du Canada seront tenus de commencer, dans les six mois qui suivront l'union, les travaux de construction d'un chemin de fer reliant le fleuve St-Laurent à la cité d'Halifax dans la Nouvelle-Ecosse, et de les terminer sans interruption et avec toute la diligence possible. Obligation du gouvernement du Canada de construire ce chemin de fer.

XI.—ADMISSION DES AUTRES COLONIES.

146. Il sera loisible à la Reine, de l'avis du très-honorable Conseil Privé de Sa Majesté, sur la présentation d'adresses de la part des chambres du parlement du Canada, et des chambres des législatures respectives des colonies ou provinces de Terre-neuve, de l'Île du Prince-Edouard et de la Colombie-Britannique, d'admettre ces colonies ou provinces, ou aucune d'elles dans l'union,—et, sur la présentation d'adresses de la part des chambres du parlement du Canada, d'admettre la Terre de Rupert et le Territoire du Nord-Ouest, ou l'une ou l'autre de ces possessions, dans l'union, aux termes et conditions, dans chaque cas, qui seront exprimés dans les adresses et que la Reine jugera convenable d'approuver, conformément au pré- Pouvoir d'admettre Terre-neuve, etc.

sent; les dispositions de tous ordres en conseil rendus à cet égard, auront le même effet que si elles avaient été décrétées par le parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

Représentation
de Terre-Neuve
et l'île du
Prince-Edouard
au Sénat.

147. Dans le cas de l'admission de Terre-Neuve et de l'île du Prince-Edouard, ou de l'une ou l'autre de ces colonies, chacune aura droit d'être représentée par quatre membres dans le Sénat du Canada; et (nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent acte) dans le cas de l'admission de Terre-Neuve, le nombre normal des sénateurs sera de soixante-et-seize et son maximum de quatre-vingt-deux; mais lorsque l'île du Prince-Edouard sera admise, elle sera censée comprise dans la troisième des trois divisions en lesquelles le Canada est, relativement à la composition du Sénat, partagé par le présent acte; et, en conséquence, après l'admission de l'île du Prince-Edouard, que Terre-Neuve soit admise ou non, la représentation de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick dans le Sénat, au fur et à mesure que des sièges deviendront vacants, sera réduite de douze à dix membres respectivement; la représentation de chacune de ces provinces ne sera jamais augmentée au delà de dix membres, sauf sous l'autorité des dispositions du présent acte relatives à la nomination de trois ou six sénateurs supplémentaires en conséquence d'un ordre de la Reine.

CÉDULES.

PREMIÈRE CÉDULE.

Districts électoraux d'Ontario.

A.

DIVISIONS ÉLECTORALES ACTUELLES.

COMTÉS.

- | | |
|---------------|--------------------|
| 1. Prescott. | 6. Carleton. |
| 2. Glengarry. | 7. Prince-Edouard. |
| 3. Stormont. | 8. Halton. |
| 4. Dundas. | 9. Essex. |
| 5. Russell. | |

DIVISIONS DE COMTÉS.

10. Division nord de Lanark.
11. Division sud de Lanark.
12. Division nord de Leeds et division nord de Grenville.
13. Division sud de Leeds.
14. Division sud de Grenville.
15. Division est de Northumberland.
16. Division ouest de Northumberland (sauf le township de Monaghan sud.)
17. Division est de Durham.
18. Division ouest de Durham.
19. Division nord d'Ontario.
20. Division sud d'Ontario.

21. Division est d'York.
22. Division ouest d'York.
23. Division nord d'York.
24. Division nord de Wentworth.
25. Division sud de Wentworth.
26. Division est d'Elgin.
27. Division ouest d'Elgin.
28. Division nord de Waterloo.
29. Division sud de Waterloo.
30. Division nord de Brant.
31. Division sud de Brant.
32. Division nord d'Oxford.
33. Division sud d'Oxford.
34. Division est de Middlesex.

CITÉS, PARTIES DE CITÉS ET VILLES.

35. Toronto ouest.
36. Toronto est.
37. Hamilton.
38. Ottawa.
39. Kingston.
40. London.
41. Ville de Brockville, avec le township d'Elizabethtown y annexé.
42. Ville de Niagara, avec le township de Niagara y annexé.
43. Ville de Cornwall, avec le township de Cornwall y annexé.

B.

NOUVELLES DIVISIONS ÉLECTORALES.

44. Le district judiciaire provisoire d'ALGOMA.
Le comté de BRUCE, partagé en deux divisions appelées respectivement divisions nord et sud:—
 45. La division nord de Bruce, comprendra les townships de Bury, Lindsay, Eastnor, Albemarle, Amabel, Arran, Bruce, Elderslie, et Saugeen, et le village de Southampton.
 46. La division sud de Bruce, comprendra les townships de Kincardine (y compris le village de Kincardine), Greenock, Brant, Huron, Kinross, Culross, et Carrick.
- Le comté de HURON, séparé en deux divisions, appelées respectivement divisions nord et sud:—
 47. La division nord comprendra les townships d'Ashfield, Wawanosh, Turnbury, Howick, Morris, Grey, Colborne, Hullet, y compris le village de Clinton, et McKillop.
 48. La division sud comprendra la ville de Goderich et les townships de Goderich, Tuckersmith, Stanley, Hay, Usborne et Stephen.
- Le comté de MIDDLESEX, partagé en trois divisions, appelées respectivement divisions nord, ouest et est:—
 49. La division nord comprendra les townships de McGillivray et Biddulph (soustraits au comté de Huron) et Williams Est, Williams Ouest, Adélaïde et Lobo.
 50. La division ouest comprendra les townships de Delaware, Carradoc, Metcalfe, Mosa, et Ekfrid et le village de Strathroy.
- La division est comprendra les townships qu'elle renferme actuellement, et sera bornée de la même manière.

51. Le comté de LAMBTON comprendra les townships de Bosanquet, Warwick, Plumpton, Sarnia, Moore, Eamiskillen, et Brooke, et la ville de Sarnia.
52. Le comté de KENT comprendra les townships de Chatham, Dover, Tilburey Est, Romney, Raleigh, et Harwich, et la ville de Chatham.
53. Le comté de BOWWELL comprendra les townships de Sombra, Dawn et Euphemia (soustraits au comté de Lambton), et les townships de Zone, Camden et son augmentation, Orford et Howard (soustraits au comté de Kent.)

Le comté de GREY, partagé en deux divisions, appelées respectivement divisions sud et nord:—

54. La division sud comprendra les townships de Bentinck, Glenelg, Artemesia, Osprey, Normandy, Egremont, Proton et Melancthon.
55. La division nord comprendra les townships de Collingwood, Euphrasia, Holland, Saint-Vincent, Sydenham, Sullivan, Derby et Keppel, Sarawak et Brooke, et la ville de Owen Sound.

Le comté de PERTH, partagé en deux divisions, appelées respectivement divisions sud et nord:—

56. La division nord comprendra les townships de Wallace, Elma, Logan, Ellice, Mornington, et Easthope Nord, et la ville de Stratford.
57. La division sud comprendra les townships de Blanchard, Downie, South Easthope, Fullarton, Hibbert et les villages de Mitchell et Ste. Marys.

Le comté de WELLINGTON, partagé en trois divisions, appelées respectivement divisions nord, sud et centre:—

58. La division nord comprendra les townships de Amaranth, Arthur, Luther, Minto, Maryborough, Peel et le village de Mount Forest.
59. La division centre comprendra les townships de Ganfraxa, Erin, Eramosa, Nichol, et Pilkington, et les villages de Fergus et Elora.
60. La division sud comprendra la ville de Guelph, et les townships de Guelph et Puslinch.

Le comté de NORFOLK, partagé en deux divisions, appelées respectivement divisions sud et nord:—

61. La division sud comprendra les townships de Charlotteville, Houghton, Walsingham, et Woodhouse et son augmentation.
62. La division nord comprendra les townships de Middleton, Townsend, et Windham, et la ville de Simcoe.
63. Le comté d'HALDIMAND comprendra les townships de Gneida, Seneca, Cayuga Nord, Cayuga Sud, Raynham, Walpole et Dunn.
64. Le comté de MONCK comprendra les townships de Canborough et Moulton et Sherbrooke, et le village de Danville (soustraits au comté d'Haldimand), les townships de Caistor et Gainsborough (soustraits au comté de Lincoln), et les townships de Pelham et Wainfleet, (soustraits au comté de Welland).
65. Le comté de LINCOLN comprendra les townships de Clinton, Grantham, Grimsby, et Louth, et la ville de Ste-Catherines.
66. Le comté de WELLAND comprendra les townships de Berthie, Crowland, Humberstone, Stamford, Thorold, et Willoughby, et les villages de Chippewa, Clifton, Fort Erie, Thorold et Welland.

Soixante années de prospérité

67. Le comté de PEEL comprendra les townships de Chinguacousy, Toronto et l'augmentation de Toronto, et les villages de Brampton et Streetsville.
68. Le comté de CARDWELL comprendra les townships de Albion et Caledon (soustraits au comté de Peel), et les townships de Adjala et Mono (soustraits au comté de Simcoe).

Le comté de SIMCOE, partagé en deux divisions, appelées respectivement divisions sud et nord:—

69. La division sud comprendra les townships de Gwillimbury Ouest, Tecumseh, Innisfil, Essa, Tosorontio, Mulmur, et le village de Bradford.
70. La division nord comprendra les townships de Nottawasaga, Sunnidale, Vespra, Flos, Oro, Medonte, Orillia et Matchedash, Tiny et Tay, Balaklava et Robinson, et les villes de Barrie et Collingwood.

Le comté de VICTORIA, partagé en deux divisions, appelées respectivement divisions sud et nord:—

71. La division sud comprendra les townships de Ops, Mariposa, Emily, Verulam et la ville de Lindsay.
72. La division nord comprendra les townships de Anson, Bexley, Carden, Dalton, Digby, Eldon, Fénélon, Hindon, Laxton, Lutterworth, Macauley et Draper, Sommerville et Morrison, Muskoka, Monck et Watt (soustraits au comté de Simcoe), et tous autres townships arpentés au nord de cette division.

Le comté de PETERBOROUGH, partagé en deux divisions, appelées respectivement divisions ouest et est:—

73. La division ouest comprendra les townships de Monaghan sud (soustraits au comté de Northumberland), Monaghan Nord, Smith, Ennismore et la ville de Peterborough.
74. La division est comprendra les townships d'Asphodel, Belmont et Methuen, Douro, Dummer, Galway, Harvey, Minden, Stanhope et Dysart, Ottonabee et Snowden et le village de Ashburnham, et tous autres townships arpentés au nord de cette division.

Le comté de HASTINGS, partagé en trois divisions, appelées respectivement divisions ouest, est et nord:—

75. La division ouest comprendra la ville de Belleville, le township de Sydney, et le village de Trenton.
76. La division est comprendra les townships de Thurlow, Tyendinaga, et Hungerford.
77. La division nord comprendra les townships de Rawdon, Huntingdon, Madoc, Elzevir, Tudor, Marmora et Lake, et le village de Stirling, et tous autres townships arpentés au nord de cette division.
78. Le comté de LENNOX comprendra les townships de Richmond, Adolphustown, Fredericksburgh nord, Fredericksburgh sud, Ernest Town et l'Isle Amherst et le village de Napanee.
79. Le comté d'ADDINGTON comprendra les townships de Camden, Portland, Sheffield, Hinchinbrooke, Kaladar, Kennebec, Olden, Oso, Anglesea, Barrie, Clarendon, Palmerston, Eflingham, Abinger, Miller, Canoto, Denhigh, Loughborough et Bedford.
80. Le comté de FRONTENAC comprendra les townships de Kingston, l'Isle Wolfe, Pittsburgh, et l'Isle Howe, et Storrington.

Jubilé de diamant de la Confédération

Le comté de RENFREW, partagé en deux divisions, appelées respectivement divisions sud et nord:—

81. La division sud comprendra les townships de McNab, Bagot, Blithfield, Brougham, Horton, Admaston, Grattan, Matawatchan, Griffith, Lyndoch, Raglan, Radcliffe, Brudenell, Sebastopol, et les villages de Arnprior et Renfrew.
82. La division nord comprendra les townships de Ross, Bromley, Westmeath, Stafford, Pembroke, Wilberforce, Alice, Petawawa, Buchanan, Algona sud, Algona nord, Fraser, McKay, Wylie, Rolph, Head, Maria, Clara, Haggerty, Sherwood, Burns et Richard, et tous autres townships arpentés au nord-ouest de cette division.

Les villes et villages incorporés à l'époque de l'union, non mentionnés spécialement dans cette cédule, devront faire partie du comté ou de la division dans laquelle ils sont situés.

SECONDE CÉDULE.

Districts Électoraux de Québec spécialement fixés.

COMTÉS DE—

Pontiac.	Missisquoi.	Compton.
Ottawa.	Brome.	Wolfe et Rich-
Argenteuil.	Shefford.	mond.
Huntingdon.	Stanstead.	Mégantic.
	La ville de Sherbrooke.	

TROISIÈME CÉDULE.

Travaux et propriétés publiques de la province devant appartenir au Canada.

1. Canaux, avec les terrains et pouvoirs d'eau y adjacents.
2. Havres publics.
3. Phares et quais, et l'île de Sable.
4. Bateaux à vapeur, dragueurs et vaisseaux publics.
5. Améliorations sur les lacs et rivières.
6. Chemins de fer et actions dans les chemins de fer, hypothèques et autres dettes dues par les compagnies de chemins de fer.
7. Routes militaires.
8. Maisons de douane, bureaux de poste, et tous autres édifices publics, sauf ceux que le gouvernement du Canada destine à l'usage des législatures et des gouvernements provinciaux.
9. Propriétés transférées par le gouvernement impérial, et désignées sous le nom de propriétés de l'artillerie.
10. Arsenaux, salles d'exercice militaire, uniformes, munitions de guerre, et terrains réservés pour les besoins publics et généraux.

Soixante années de prospérité

QUATRIÈME CÉDULE.

Actif devenant la propriété commune d'Ontario et Québec.

Fonds de bâtisse du Haut-Canada.
Asiles d'aliénés.
Ecole Normale.
Palais de justice
dans le
Aylmer, } Bas-Canada.
Montréal,
Kamouraska.
Société des hommes de loi, Haut-Canada.
Commission des chemins à barrières de Montréal.
Fonds permanent de l'université.
Institution royale.
Fonds consolidé d'emprunt municipal, Haut-Canada.
Fonds consolidé d'emprunt municipal, Bas-Canada.
Société d'agriculture, Haut-Canada.
Octroi législatif en faveur du Bas-Canada.
Prêts aux incendies de Québec.
Compte des avances, Témiscouata.
Commission des chemins à barrières de Québec.
Education—Est.
Fonds de bâtisse, et de jurés, Bas-Canada.
Fonds des municipalités.
Fonds du revenu de l'éducation supérieuré, Bas-Canada.

CINQUIÈME CÉDULE.

SERMENT D'ALLÉGEANCE.

Je, *A. B.*, jure que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté la Reine Victoria.

N.B.—Le nom du Roi ou de la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, alors régnant, devra être inséré, au besoin, en termes appropriés.

DÉCLARATION DES QUALIFICATIONS EXIGÉES.

Je, *A. B.*, déclare et atteste que j'ai les qualifications exigées par la loi pour être nommé membre du Sénat du Canada (ou selon le cas,) et que je possède en droit ou en équité comme propriétaire, pour mon propre usage et bénéfice, des terres et tenements en franc et commun socage [ou que je suis en bonne saisine ou possession, pour mon propre usage et bénéfice, de terres et tenements en franc-alleu ou en roture (selon le cas),] dans la province de la Nouvelle-Ecosse (ou selon le cas,) de la valeur de quatre mille piastres, en sus de toutes rentes, dettes, charges, hypothèques et redevances qui peuvent être attachées, dues et payables sur ces immeubles ou auxquelles ils peuvent être affectés, et que je n'ai pas collusionnement ou spécusement obtenu le titre ou la possession de ces immeubles, en tout ou en partie, dans le but de devenir membre du Sénat du Canada, (ou selon le cas,) et que mes biens mobiliers et immobiliers valent, somme toute, quatre mille piastres en sus de mes dettes et obligations.

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE STATISTIQUE CANADA



1010717792